

John Adams Library,



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF No.

★ ADAMS

★ 1443

45.10







HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE,

Depuis sa Fondation jusqu'à présent.

*Par M. l'Abbé L***.*

TOME DIXIEME.

Prix 3 livres , relié.



A P A R I S,

Chez la Veuve DUCHESNE , Libraire , rue
S. Jacques , au-dessous de la Fontaine S. Benoît ,
au Temple du Goût.

M. DCC. LXVII.

Avec Approbation , & Privilège du Roi.

J

★

★ ADAMS

1743

2.10



S O M M A I R E

D U

LIVRE TRENTE-SEPTIEME.

Trahison découverte à Venise. Les Traîtres se réfugient au Palais de France & en sont tirés de force. Suite de cette violence. Exécution du Traité de paix avec les Turcs. Contarini est recherché & absous. Affaires des Princes Chrétiens. Mauvaise foi de Charles V. Il se dispose à passer en Afrique. Sage conduite des Vénitiens. Un accident indispose contr'eux les Turcs. Ils envoient un Ambassadeur à Venise. Neutralité constante des Vénitiens. Artifice de Charles V. à leur égard. Succès de son expédition en Afrique. Le Roi de France sollicite les Vénitiens contre l'Empereur. Il ne peut les gagner. Affaires de Marano dans le Frioul. Adresse des Vénitiens dans

cette occasion. Le Pape veut se liguier avec les Vénitiens. Ils refusent cette ligue. La Flotte Turque arrive sur les Côtes de Provence. Charles-Quint vient en Italie. Il passe en Allemagne. Guerre des Turcs en Hongrie. Suite de l'Affaire de Marano. La Place est achetée par les Vénitiens. Animosité réciproque de François I. & de Charles-Quint. La République est de nouveau sollicitée par la France. Elle persiste dans la neutralité. Disposition à la paix entre l'Empire & la France. Sentimens divers sur cette paix. Renvoi de la Flotte Turque. Négociation infructueuse avec le Roi des Romains. Il cherche à brouiller les Vénitiens avec les Turcs. Politique du Sénat. Affaires du Concile de Trente. Mort du Doge Pierre Lando. François Donato lui succède. Inexécution du Traité de Corbie. Le Pape donne Parme & Plaisance à son fils. Il excite Charles-Quint

à faire la guerre aux Protestans. Représentations des Vénitiens sur ce sujet. Guerre contre les Protestans d'Allemagne. Ils sont forcés de se soumettre. Charles-Quint abuse de sa prospérité. Mort de François I, Roi de France. Mort d'Henri VIII. Roi d'Angleterre. Source de division entre l'Angleterre & l'Ecosse. Le Pape se lie avec Henri. Le Duc de Parme est assassiné à Plaisance. Motifs de la neutralité constante des Vénitiens. Intrigues & Négociations. Passage de Dom Philippe en Italie. Trêve du Roi des Romains avec les Turcs. Démêlé au sujet du Concile. Mort de Paul III. Politique des Vénitiens au sujet de l'Élection des Papes. Jules III. est élu. Affaire de Parme. Conseil que les Vénitiens donnent à Jules III. Ils évitent les pièges qu'on leur tend. Guerre entre la France & la Maison d'Autriche. Jules III. se

déclare pour l'Empereur. Les Turcs envoient leur Flotte contre l'Empereur. Ils font la guerre en Hongrie. Progrès de la France contre l'Empereur. Fâcheuse situation de l'Empereur. Diète & paix de Passau. Sollicitations de la France auprès du Sénat. Elles sont sans effet. Levée du siège de Metz. Mort du Doge François Donato. Marc-Antoine Trivisani lui succède. Affaires de Constantinople. Suite de la guerre entre la France & l'Autriche. Mort du Doge Trivisani. François Vénier lui succède. Apparences de guerre. Mort de Jules III. Marcel II. & Paul IV. lui succèdent. Abdication de Charles-Quint. La guerre se rallume entre la France & l'Espagne. Mort du Doge Vénier. Laurent Priuli lui succède. Sienne est cédée aux Medicis. Bataille de Saint-Quentin. Loi du Sénat pour le défrichement des terres.

Calais rendu à la France. Mouvements de la part des Turcs. Paix générale. Les Vénitiens donnent la chasse aux Pirates. Trouble à la Cour Ottomane. Mort funeste d'Henri II. Mort du Doge Laurent Priuli. Jérôme Priuli son frere lui succède. Mort de Paul IV. Il a pour successeur Pie IV. Loix somptuaires de Venise. Expédition des Espagnols en Afrique. Démêlé des Vénitiens avec le Pape. Mort de François II, Roi de France. Partialité de Pie IV. Hostilités des Turcs. Dispute des Vénitiens au Concile de Trente sur la préséance. Guerre des Vénitiens contre les Usquoques. Fermeté du Sénat pour le maintien de ses loix. Tremblement de terre en Dalmatie. Conclusions du Concile de Trente. Assassinat d'un Noble Vénitien. Galere Turque prise par les Vénitiens. Mort de Ferdinand I. Maximilien

II. Lui succède. Levée du siège de Malthe. Mort de Pie IV. Il a pour successeur Pie V. Fausseté d'une conjuration découverte à Venise. Flotte Turque dans le Golfe. Mort de Soliman II. Ambassadeur Turc à Venise. Embellissemens à Venise. Place fortifiée. Avanie faite à Constantinople à un Ambassadeur de Venise. Conduite du Sénat dans cette occasion. Mort du Doge Jérôme Priuli. Pierre Lorédan lui succède. Affaires de la Bulle In cœnâ Domini. Mort de Dom Carlos, fils du Roi d'Espagne. Incendie de l' Arsenal de Venise. Côme de Médicis créé Grand Duc de Toscane.





HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME



À paix étoit vivement désirée à Venise ; mais on auroit bien voulu la payer moins cher. Comme on ignoroit l'ordre secret du Conseil des Dix, la Conduite de Badoer parut une témérité digne des châtimens les plus sévères. On fut sur le point de le dénoncer comme traître à la Patrie, parce qu'il avoit cédé aux Infidèles deux Places importantes sans y être autorisé par le Gouvernement. Le Conseil des Dix fit cesser ce murmure en informant le Sénat de l'ordre

AN. 1540.

PIERRE
LANDO,
CXXVIII.
Doge de Venise.

Trahison découverte à Venise.

An. 1540.

PIERRE
I. ANDO,
LXXVIII
Doge de Ve-
nise.

qu'il avoit donné à cet Ambassadeur. On ne laissa pas de blâmer sa précipitation. On prétendit, qu'en bon négociateur il auroit dû ne manifester le contenu de ses instructions que par degrés, accordant difficilement le premier article, disputant longuement avant de consentir au second, & ne se relâchant sur les deux Places qu'à la dernière extrémité. Mais on apprit par ses dépêches, que la République avoit été trahie par d'autres; qu'il avoit trouvé les Ministres de la Porte exactement informés de ses pouvoirs; & que dès-lors il lui avoit été impossible de leur donner le change.

On travailla à découvrir les auteurs de cette perfidie, & on sçut qu'elle avoit été tramée par Nicolas Cavezza, Secrétaire du Sénat, conjointement avec son frere Constantin Cavezza, Secrétaire du Conseil des Dix, & le noble Maffée Léone, Sage de Terre Ferme. Ils étoient tous les trois pensionnés par la France pour lui révéler les plus secrètes délibérations du Gouvernement. Ils en rendoient compte à Augustin Abondio & à Jean François Valier, dévoués l'un & l'autre à François I, & qui étoient à Venise ses Emissaires. Cette

trahison fut découverte d'une façon allez singuliere. Un Citadin nommé Jérôme Martelloffo étoit en commerce d'amour avec la femme d'Augustin Abondio. Se trouvant un jour chez elle, il entra par hazard dans le cabinet du mari, & aperçut sur le bureau des lettres de Nicolas Cavezza. Il eut la curiosité de les lire, & il vit qu'il y étoit question d'affaires d'Etat. Il prit les Lettres & les porta aux Chefs du Conseil des Dix.

Nicolas Cavezza, Abondio & Valier eurent vent de cette dénonciation, & se réfugièrent au Palais de l'Ambassadeur de France. Le Conseil des Dix somma l'Ambassadeur de lui livrer les coupables. l'Ambassadeur opposa le privilège qui rendoit sa maison un asyle inviolable. Les Chefs des Dix soutinrent qu'il n'y avoit point d'asyle pour le crime de trahison. Ils envoyerent des gens armés, ils firent placer deux pieces de canon contre le Palais de l'Ambassadeur, & il fallut céder à la force. Les coupables furent livrés & pendus aussitôt entre les deux colonnes de la petite Place de Saint-Marc. Constantin Cavezza eut le tems de se sauver hors des terres de la République ainsi que Maffée

An. 1540.

PIERRE
LANDO,
LX XVIII.
Doge de Venise.

Les traitres se réfugièrent au Palais de France, & en sont tirés de force.

An. 1540.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Ve-
nise.

Léone. Leur tête fut mise à prix. On ne put jamais découvrir ce que le premier étoit devenu. On sçut que le second s'étoit réfugié en France. On le dégrada de Noblesse , lui & toute sa postérité.

Suite de
cette violen-
ce.

La violence faite au Palais de l'Ambassadeur du Roi parut en France une infraction criminelle du droit des gens. Il est pourtant vrai que ce seroit abuser du principe qui rend la personne d'un Ambassadeur, & sa maison inviolables, que de s'en prévaloir pour soustraire au glaive de la Justice des Sujets convaincus de haute trahison. L'Ambassadeur doit les livrer au Souverain qui les reclame, & s'il le refuse, il est dans le cas d'y être forcé. François I. ne fit pas toutes ces réflexions. Il se plaignit hautement de l'insulte faite à son Ambassadeur. Il refusa audience à Jean-Antoine Vénier, Ambassadeur de Venise à sa Cour, & fut plus de deux mois sans vouloir l'admettre en sa présence; mais enfin son courroux s'étant un peu calmé, il le fit venir, & lui parlant de cette affaire d'un ton moins irrité. » Qu'auriez vous fait, Monsieur, lui dit-il, si on » en avoit usé de la sorte à votre égard? » Ah! Sire, lui répondit Vénier, si les

» rebelles à Votre Majesté osoient se
 » réfugier dans ma maison, je les pren-
 » drois moi-même pour les livrer aux
 » Juges; & si j'en ufois autrement, j'en
 » ferois rigoureusement puni par la Ré-
 » blique.» Cette sage réponse acheva
 de calmer le Roi, & il ne fut plus par-
 lé de cette affaire.

An. 1540.

PIERRE
 LANDO,
 LXXVIII.
 Doge de Ve-
 nise.

La paix conclue avec Soliman dispen-
 soit de l'obligation d'entretenir plus
 long-tems une nombreuse Flotte à grands
 frais. Avant de désarmer, le Généralissi-
 me Mocénigo eut ordre de se rendre à
 Malvoisie & à Naples de Romanie,
 pour apprendre aux Habitans de ces
 deux Villes, ce qui venoit de se passer
 à Constantinople. Ils reçurent avec une
 sensible douleur la nouvelle du Traité
 qui les rendoit Sujets de la Porte Ot-
 tomane. Mocénigo chercha à les con-
 soler, & les harangua en ces termes :

Exécution
 du Traité de
 paix avec les
 Turcs.

» C'est avec regret & contre son in-
 » clination que la République vous cé-
 » de à Soliman. Elle vous a donné dans
 » toutes les occasions des preuves de sa
 » bienveillance. Que n'a-t-elle pas fait
 » récemment pour vous affranchir du
 » joug des Infidèles ? Elle a soutenu
 » courageusement le poids de la guerre
 » la plus onéreuse, pour vous protéger

An. 1540.

PIERRE
LANDO,
LX XVIII.
Doge de Ve-
nice.

» comme ses chers & fidèles Sujets,
 » Dieu n'a pas permis que ses généreu-
 » ses intentions fussent remplies. Elle
 » vous donne une dernière preuve de sa
 » tendresse , en offrant à tous ceux
 » qui voudront abandonner cette terre
 » infortunée , une habitation convena-
 » ble dans d'autres parties de ses Etats ,
 » où ils seront nourris , aidés , favori-
 » sés. Il y a long-tems qu'on a dit ,
 » que la vraie Patrie est le lieu où l'on
 » est bien. Et que peut-il vous arriver
 » de mieux , que de continuer à vivre
 » sous une domination aussi douce que
 » celle des Vénitiens ? vous n'aurez pas
 » ailleurs toutes les commodités que
 » vous avez ici ; mais vous ferez en
 » sûreté , & vous n'aurez plus à crain-
 » dre les insultes des Turcs. Il auroit
 » été à désirer sans doute , que la paix
 » n'eût pas été altérée , que les Infidè-
 » les n'eussent pas formé le dessein de
 » vous envahir , ou du moins que la
 » résistance de la République eût triom-
 » phé de leurs efforts ; mais puisque
 » malheureusement l'état des choses
 » n'est pas tel , que reste-t-il ? sinon ,
 » que nous , pour remplir à votre égard
 » le devoir de Prince , de Pere & de
 » Pasteur , nous vous offrons de vous

» transférer dans des lieux où vous ne
 » cesserez d'éprouver notre amour &
 » notre zèle ; & que vous , trouvant
 » votre consolation dans ce soin pater-
 » nel de vos anciens Maîtres , vous vous
 » accommodiez au tems , & vous cé-
 » diez à la nécessité. Vous vivrez tran-
 » quilles au milieu de nous. Il naîtra
 » de vous des enfans , qui peut-
 » être un jour vengeront vos infortu-
 » nes. Les choses humaines sont sujet-
 » tes à de grandes vicissitudes , & la
 » fortune des grands Empires varie
 » plus d'une fois. Ce qui est de certain ,
 » c'est que notre République sera tou-
 » jours disposée à se joindre aux au-
 » tres Princes Chrétiens , lorsque leur
 » union donnera l'espérance de faire la
 » guerre aux Turcs avec avantage.

Les Peuples à qui Mocénigo parloit ,
 versèrent en l'écoutant des torrents de
 larmes. Leur ame attristée par la dou-
 leur de perdre une Patrie qui leur étoit
 chère , & attendrie par cette généreu-
 se marque d'affection de la part de leurs
 anciens Maîtres , exprimoit ses senti-
 mens par des sanglots dignes de com-
 passion. Ils se déterminèrent la plûpart
 à accepter l'asyle que la République
 leur offroit. Mocénigo fit embarquer

An. 1540.

PIERRE
 LANDO,
 LXXVIII.
 Doge de Ve-
 nise.

An. 1540.
PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

leurs personnes & leurs effets, avec les Troupes, les munitions & l'artillerie, & livra les deux Places presque vuides aux Officiers que Soliman avoit envoyés pour en prendre possession.

Contarini
est recherché
& absous.

Après que cette opération fut consommée, la flotte désarma. On n'avoit pas oublié à Venise l'imprudence du Provéditeur Alexandre Contarini, qui, avant que la guerre fût déclarée, & lorsque les flottes respectives étoient en présence, avoit attaqué une galere Turque, & avoit par cette hostilité donné prétexte à Soliman de rompre avec les Vénitiens. Dès qu'il fut de retour, Pierre Mocénigo, l'un des Avogadors, lui ordonna de se présenter pour rendre compte de sa conduite. L'affaire fut portée au Sénat, où il trouva de zélés défenseurs. Nicolas Daponté, qui commençoit alors à se distinguer par son éloquence & par son habileté dans les affaires, entreprit la justification du Provéditeur. Il prouva que Contarini n'avoit fait que son devoir, lorsqu'il avoit livré combat à la galere Turque, qui lui avoit fait la première insulte, en lui lâchant sa bordée, après l'avoir reconnu. Il observa que si, dans les circonstances où-

l'on étoit alors, la raison d'État avoit pu faire trouver sa conduite répréhensible, ces circonstances étant changées, on ne devoit plus y faire attention; & qu'on ne devoit s'occuper que des éloges & des récompenses dues aux bons & loyaux services qu'il avoit rendus jusqu'à la fin de la guerre. L'avis de ce Sénateur entraîna tous les suffrages. Contarini fut déchargé de l'accusation & rétabli dans tous ses droits d'une manière distinguée.

La paix que la République venoit de conclure dura trente ans sans interruption; les Vénitiens ayant été pendant tout ce temps-là très-attentifs à se concilier la faveur de Soliman, & à garder une exacte neutralité dans les querelles des autres Princes.

L'Empire & la France sembloient être sur le point de jouir du même avantage; & si ces deux principales Puissances avoient été parfaitement reconciliées entr'elles & avec Soliman, toute l'Europe auroit été tranquille. L'accommodement de l'Empereur avec la Porte, négocié par François I, n'étoit pas éloigné de se conclure. Charles-Quint, dans son passage à Paris, avoit jetté les fondemens d'une

An. 1540.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

An. 1541.

Affaires des
Princes Chrétiens.

AN. 1541.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

paix que l'on croyoit prochaine avec la France. La mort de Jean, Roi de Hongrie, changea ces apparences heureuses. Il laissoit un fils en bas âge, sous la tutelle de sa veuve, Isabelle, fille de Sigismond, Roi de Pologne. Ferdinand, Roi des Romains, prétendit qu'en vertu d'un dernier traité avec le Roi défunt, la Hongrie devoit lui appartenir, à l'exclusion de ce pupille. Il leva une armée, soumit en peu de temps Albe Royale, Visegrad & Pest. Il envoya un Ambassadeur à Constantinople, pour obtenir de Soliman la libre possession de la Couronne de Hongrie, aux mêmes conditions que le feu Roi Jean. La Reine veuve avoit pris les devants, en envoyant elle-même à la Porte une Ambassade composée des premiers Barons du Royaume, pour réclamer en faveur du fils l'appui que Soliman avoit constamment accordé au pere.

Mauvaise
foi de Char-
les-Quint.

Soliman parut très-offensé de ce que le Roi des Romains avoit osé attaquer un Royaume qui étoit sous la protection immédiate de la Porte. Il ne voulut plus entendre parler de paix avec la Maison d'Autriche. Il ordonna de nouveaux préparatifs de

guerre contre Ferdinand & contre l'Empereur son frere. Celui-ci venoit de terminer les troubles de Flandre, en punissant la rébellion de la Ville de Gand; & il ne fut pas plutôt délivré de cette inquiétude, qu'il usa de ses détours & de ses subterfuges ordinaires, pour ne point restituer le Milanois à la France. François I en fut indigné, & résolut de se prévaloir des dispositions de Soliman contre un ennemi qui se jouoit des engagements les plus sacrés. Une nouvelle perfidie de l'Empereur déterminina la rupture entre ces deux Princes. Le Roi envoyoit à Constantinople Antoine Rincon, Gentil-homme Espagnol, qui avoit déjà exécuté par ses ordres diverses commissions auprès de Soliman. Il eut ordre de passer à Venise, avec César Frégose, pour informer la Seigneurie de ses justes griefs contre Charles-Quint. Ces deux Envoyés s'étant embarqués à Pavie pour aller par eau à Venise, furent attaqués à l'embouchure du Tésin par une troupe de soldats que le Marquis de Guast avoit apostés, & comme ils voulurent se défendre, ils furent tués tous les deux.

An. 1541.
PIERRE
LANDO,
LXXXVIII.
 Doge de Venise.

Ce lâche assassinat irrita le Roi outre mesure. Il en fit faire les plus vives plaintes dans toutes les Cours de l'Europe; ses Ambassadeurs représentèrent par-tout dans les termes les plus durs la mauvaise foi de l'Empereur, qui non content de violer ses paroles, les plus expressees au sujet de la restitution du Milanois, venoit de lui faire une insulte personnelle, en faisant assassiner deux de ses Envoyés au mépris de l'humanité & du Droit des Gens. L'Empereur étoit alors à la Diète de Ratisbonne, occupé à chercher de vains tempéramens aux disputes de religion. Il déclara bientôt après que son dessein étoit de passer en Italie, & de s'y embarquer pour l'Afrique, où il se proposoit de détruire les corsaires qui infestoient les mers d'Espagne. On eut peine à croire que dans un tems où la Hongrie étoit menacée, & où sa présence étoit plus nécessaire que jamais en Allemagne, pour la défendre contre les entreprises d'un ennemi aussi redoutable que Soliman, il préférât le bizarre dessein d'aller combattre en personne les Barbaresques. Cependant toutes ses dispositions annoncerent

An. 1541.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise

Il se dispose à passer en Afrique.

que c'étoit-là de sa part un projet fixe & arrêté : ses troupes eurent ordre de filer vers l'Italie, & on fit dans tous les ports les préparatifs de leur embarquement.

AN. 1541.
PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

Dans de pareilles circonstances, les Vénitiens se bornerent à observer avec beaucoup d'attention les nouveaux mouvemens qui alloient agiter l'Europe, & à éviter par leur conduite circonfpecte de donner ombrage à aucune des Puissances. Ils s'appliquerent principalement à prévenir vis-à-vis des Turcs tout ce qui auroit pû rendre douteuse la sincérité de leurs intentions pour la paix.

Sage Conduite des Vénitiens.

Le Pape étoit convenu avec l'Empereur d'assembler, l'année suivante, un Concile générale à Vicence, pour y discuter & définir les points de doctrine controversés entre les Catholiques & les Protestans. Le Sénat avoit d'abord consenti à cet arrangement; mais il représenta à Paul III que la paix conclue entre la Porte & les Vénitiens, l'obligeoit à des ménagemens qui n'auroient pas eu lieu pendant la guerre; que l'assemblée d'un Concile dans une ville de l'Etat Vénitien, persuaderoit aux Turcs que

AN. 1542.

AN. 1542.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

la République tramoit contre eux une ligue de tous les Princes Chrétiens; qu'il étoit de l'intérêt de la Seigneurie de s'abstenir de tout ce qui autoriseroit, même indirectement, un préjugé si dangereux; que d'ailleurs les conjonctures n'étoient point favorables à la convocation d'un Concile, dont le succès dépendoit essentiellement de l'union & du concours de tous les Etats de la Chrétienté.

Un accident
indispose
contr'eux les
Turcs.

Malgré ces sages ménagemens, le bruit courut à Constantinople, que les Vénitiens ne garderoient la neutralité, qu'aussi long-temps qu'ils croiroient ne pouvoir la rompre sans danger. Le doute sur leurs dispositions fut augmenté par l'accident de deux galiotes turques qui passaient des côtes de Barbarie à Constantinople. Le Capitaine du golfe qui croisoit avec son escadre d'observation à la hauteur de Corfou, apperçut ces galiotes, & crut à la timidité de leur manœuvre que c'étoient des Corsaires qui vouloient lui échapper; il les poursuivit, & s'en empara après avoir massacré la plus grande partie de l'équipage & rendu la liberté à tous les esclaves chrétiens. Les galiotes appartenoient

à Barberouffe , qui témoigna beaucoup de ressentiment de cette hostilité. Le Sénat informé du détail de cette aventure , ordonna au Baile d'exposer aux Ministres du Sérail que la prise des galiotes avoit été occasionnée par la seule imprudence de ceux qui les commandoient. On les rendit, on dédommagea le propriétaire avec une somme d'argent, & l'affaire fut accommodée.

Quelque temps après, Soliman envoya un Ambassadeur à Venise, pour y porter la ratification du traité de paix. L'Ambassadeur y fut reçu avec de grands honneurs. Le Doge au nom du Sénat jura en sa présence l'observation de tous les articles dont on étoit convenu ; mais au sujet de la ligue avec la France, proposée par ce Ministre, il lui répondit : que les Vénitiens étoient en paix & en bonne intelligence avec cette Couronne ; qu'ils seroient constants à se maintenir vis-à-vis d'elle dans ces sentimens, mais qu'ils ne pouvoient s'engager à rien de plus, & que Soliman étoit trop sage & trop juste pour ne pas les approuver. L'Ambassadeur Turc n'insista point, il retourna à Constantinople, & rendit compte à son maître des dis-

An. 1542.

PIERRE
LANDO.
LXXVIII.
Doge de Venise.

Ils envoient
un Ambassadeur à Venise.

AN. 1542.

PIERRE
LANDO,
LXXXVIII.
Doge de Vene-
nise.

Neutralité
constante des
Vénitiens.

positions où il avoit laissé les Vénitiens, & Soliman assuré qu'ils ne lui feroient pas contraires, loua la prudence de leurs résolutions pacifiques.

Le Sénat étoit véritablement affligé des nouveaux démêlés entre l'Empereur & le Roi. Il voyoit avec douleur évanouir l'effet de la promesse renouvelée tant de fois de donner un maître particulier au Duché de Milan. Il prévoit avec la plus grande inquiétude la jonction prochaine des flottes Françoises & Ottomanes, & craignoit les suites du traité qui venoit de liguier avec les Turcs un des plus puissants Etats de la chretienté pour en désoler les autres parties: ces considérations ne purent affoiblir la détermination qu'il avoit prise de garder constamment la neutralité la plus scrupuleuse, & il se contenta d'employer ses forces de terre & de mer à se tenir de toutes parts sur la défensive.

Artifice de
Charles V. à
leur égard.

Charles-Quint entêté de son expédition d'Afrique, contre l'avis de ses Généraux qui lui en représentoient les inconveniens & les difficultés, & contre les remontrances du Pape qui jugeoit sa présence plus nécessaire en Hongrie,

Hongrie, étoit en route vers le Trentin. Il envoya un Ambassadeur à Venise, pour proposer au Sénat une ligue particulière, qui n'auroit d'autre objet que d'assurer l'Italie contre l'invasion des infidèles. Ce Prince adroit avoit jugé que les Vénitiens prendroient sans difficulté un engagement de cette nature; & qu'ayant une fois donné dans ce piège, les seuls événemens les ameneroient à rompre la neutralité; mais ils furent plus habiles que lui. Ils reconnurent son artifice & rejetterent sa proposition. Il eut recours au Pape, qui devoit naturellement prendre cette affaire à cœur & dont la décision pouvoit entraîner les Vénitiens. Paul III fut arrêté par une difficulté. Il avoit dépouillé Ascanio-Colonne des Fiefs qu'il possédoit dans les Etats de l'Eglise pour crime de rébellion au Saint-Siège: ce Seigneur étoit le chef de la faction Impériale en Italie. Le Pape comprit qu'une des premières conditions de sa ligue avec Charles-Quint seroit le rétablissement d'Ascanio-Colonne, à quoi il n'avoit point envie de s'engager: il chercha donc à embarrasser cette négociation, & prenant l'Empereur par son endroit

An. 1542.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

An. 1542.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Veni-
nie.

sensible, il lui proposa de mettre le Duché de Milan en séquestre entre les mains d'Octave Farnese son petit-fils, qui en feroit hommage à l'Empire & à la France, jusqu'à ce qu'on eût décidé à qui cet État devoit appartenir; il assura que les Vénitiens approuveroient & garantiroient cet arrangement.

Une pareille proposition ne pouvoit que refroidir l'empressement de l'Empereur. Il biaisa à son ordinaire, & le Pape suivit l'exemple de neutralité que les Vénitiens lui donnoient.

Succès de
son expédi-
tion en Afri-
que.

Charles-Quint traversa le Véronois, & le Sénat envoya quatre Ambassadeurs Jean-Antoine Vénier, Nicolas Tiépolo, Marc-Antoine Contarini & Vincent Grimani, pour lui rendre à son passage les honneurs accoutumés. Il alla par Mantoue à Milan, de-là à Gènes & à Luques, où il eut une entrevue infructueuse avec le Pape, & il s'embarqua bientôt après pour l'Afrique. Il vouloit assiéger Alger &, il y rencontra une résistance contraire à son attente. Sa flotte fut assaillie & battue par la tempête. Il perdit la plus grande partie de ses vaisseaux, dont les uns furent submergés & les autres brisés

contre les rochers. Il ramena le reste en Espagne, & non-seulement les Barbaresques d'Afrique insultèrent à son malheur, mais l'Italie elle-même, toujours en garde contre l'ambition de ce Prince, en triompha comme d'un événement favorable à sa tranquillité.

Pendant que l'Empereur échouoit dans son expédition, le Roi de France travailloit à mettre contre lui les Turcs en mouvement. Il envoya le Capitaine Paulin à Constantinople, & lui ordonna en passant à Venise, de faire un nouvel effort auprès du Sénat. Paulin exécuta cet ordre dans une audience secrète qu'il eut au collège.

» La conduite, dit-il, de l'Empereur
 » & du Roi, manifeste clairement
 » les desseins de l'un & de l'autre.
 » Le Roi, à la persuasion du Pape, a suspendu ses hostilités en Piémont, &
 » a montré par-là qu'il n'avoit aucun
 » éloignement pour la paix, pourvu
 » qu'il pût la faire avec honneur. Ses demandes se sont bornées à la restitution
 » du Milanois en faveur d'un de ses fils.
 » L'Empereur, après avoir promis plusieurs fois cette restitution au Roi,
 » au Pape, à tous les Princes d'Italie,
 » & à vous-mêmes, excellentissimes Sei-

An. 1542.

PIERRE
 LANDO,
 LXXVIII.
 Doge de Venise.

Le Roi de France sollicite les Vénitiens contre l'Empereur.

gneurs , refuse malhonnêtement d'y
 satisfaire. Le Roi a eu la générosité
 de refuser son appui aux rebelles de
 Gand , il a accordé à l'Empereur le
 libre passage par la France , il l'a
 reçu à Paris dans son propre Palais ,
 & lui a fait l'accueil le plus honora-
 ble. L'Empereur oubliant bientôt ces
 procédés généreux , non-seulement a
 manqué aux paroles qu'il avoit don-
 nées , mais il a fait assassiner insi-
 dieusement deux Envoyés du Roi,
 Ces faits sont connus de tout le
 monde , & ils prouvent l'extrême dif-
 férence qu'il y a entre ces deux Prin-
 ces. Vous voyez , Messieurs , lequel
 mérite plus votre amitié & votre
 confiance. Au surplus , si l'Empereur
 garde le Milanois avec le Royaume
 de Naples , si les François , seuls en
 état de contrebalancer son pouvoir ,
 sont exclus de l'Italie , c'en est fait
 de votre liberté. Si le Roi recher-
 che votre amitié , c'est dans un temps
 où ses forces sont de beaucoup supé-
 rieures à ce qu'elles ont été par le
 passé , dans un tems où il est assuré
 d'être soutenu par la Porte Ottma-
 ne. Considérez , Messieurs , avec votre
 prudence ordinaire , combien il est

An. 1542.

PIERRE
 LANDO,
 LXXXVIII.
 Loge de Venise.

„ de votre intérêt de faire cause com-
 „ mune avec un Prince extrêmement
 „ irrité & qui est en état de se venger. „

Les Sénateurs ne furent point éblouis par la vaine éloquence de ce discours. L'affaire ayant été discutée dans le Sénat, on délibéra de répondre à l'Ambassadeur du Roi, comme on avoit répondu à celui de la Porte; que les Vénitiens faisoient tout le cas possible de l'amitié du Roi de France, qu'ils cherchoient avec ardeur toutes les occasions de lui prouver leur respect & leur attachement, mais que les circonstances ne leur permettoient pas de s'engager à aucune entreprise de guerre. Les galeres de la République conduisirent le Capitaine Paulin en Albanie; il passa de-là à Constantinople, où il sollicita en vain qu'il fût ordonné au Capitan Bacha de mettre à la voile, cette même année. Soliman s'en excusa parce que la saison étoit trop avancée, & parce que son dessein étoit alors de faire son principal effort contre la Hongrie.

François I avoit trois armées; l'une en Roussillon aux ordres du Dauphin, l'autre dans le Duché de Luxembourg aux ordres du Duc d'Orléans, & la

An. 1542.

PIERRE
 LANDO,
 LXXVIII.
 Doge de Venise.

Il ne peut
 les gagner.

derniere en Flandres, commandée par M. de Vendôme. Ces trois armées incommoderent beaucoup le pays ennemi ; mais la campagne finit sans qu'elles eussent rien fait de considérable.

Un mouvement dans le Frioul, faillit alors allumer le feu de la guerre entre les Vénitiens & le Roi des Romains. La Ville de Marano, l'une des meilleures places de cette Province, étoit restée à Ferdinand. Pierre Strozzi, banni de Florence, vint à bout, cette année, de la surprendre. S'en étant rendu maître, il y arbora le drapeau de France, & déclara qu'il la tenoit au nom du Roi. Comme Strozzi s'étoit réfugié à Venise depuis plusieurs années, que les troupes qu'il avoit levées pour cette expédition avoient été tirées de l'État Vénitien, & qu'il avoit tramé & exécuté cette intrigue de concert avec Bertrand Sacchia, sujet de la République; il n'étoit guères possible que le Roi des Romains n'accusât le Sénat d'en être le moteur secret. De plus, comme on se prévaloit du nom du Roi de France, il étoit également dangereux de laisser entre ses mains une place de cette conséquence, & d'en-

An. 1542.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

Affaires de
Marano dans
le Frioul.

treprendre de la lui ravir. Strozzi & Sacchia disoient hautement qu'ils livreroient Marano aux Turcs, plutôt que de la rendre à Ferdinand, & il étoit à craindre que Soliman ne profitât de cette disposition pour s'emparer de cette place, qui auroit exposé tout l'État de Venise aux entreprises & aux déprédations de ses flottes. Ainsi cette petite affaire compromettoit le Sénat d'une manière fâcheuse avec les trois plus grandes Puissances de l'Europe.

La précaution qu'il prit d'abord, fut de défendre, sous les peines les plus sévères, à tous les sujets de la République d'entrer dans Marano & d'y porter aucune espèce de secours. Il fit arrêter le pere & la femme de Sacchia qui étoient à Udine, afin d'avoir en eux des ôtages propres à réprimer les pernicious desseins, & il amusa ce factieux par les propositions d'accommodement les plus séduisantes, pour l'empêcher de recevoir garnison Turque, en cas d'attaque de la part de Ferdinand. Ce Prince envoya à Venise l'Evêque de Trente, & fit demander au Sénat un secours de troupes & de vaisseaux pour reprendre Marano. Cette demande parut embarrassante. On

AN. 1542.
PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

Adresse des
Vénitiens
dans cette oc-
casion.

An. 1542

PIERRE
I. A. N. D. O.
LXXVIII.
Doge de Venise.

sentit la nécessité de se disculper auprès de lui de tout soupçon d'intelligence avec les rebelles, mais on avoit la France à ménager. On répondit donc que le Sénat, toujours porté pour la justice, desiroit sincèrement que le Roi des Romains recouvrât Marano, qui lui avoit été enlevée par fraude & par violence; que le passage sur les terres de la République seroit ouvert à ses troupes, & qu'on leur fourniroit les subsistances dont elles auroient besoin; mais qu'on ne désespéroit pas de terminer cette affaire par un accommodement.

L'Ambassadeur de France demanda audience au collège sur le même sujet. Il dit que le Roi son maître étoit déterminé à ne faire relativement à Marano aucune disposition qui pût déplaire au Sénat, & qu'il le prioit de lui donner sur cela ses conseils. On lui répondit que la prudence du Roi étoit si reconnue, qu'il n'avoit nullement besoin du conseil des autres, & que tout ce que le Sénat pouvoit desirer, étoit que le parti que prendroit sa Majesté contribuât à maintenir l'union & la paix.

Pendant ce temps-là, les rebelles

fortifioient le port de Lignano à cinq milles de cette place, afin d'avoir une retraite pour les bâtimens qu'ils se propofoient d'armer en course. Le Sénat ne voulut point tolérer cette insolence. Il envoya deux galeres, qui mirent en fuite les travailleurs, rasèrent le fort & emporterent les matériaux. On eut une négociation pour concilier dans cette affaire les prétentions opposées de François I & de Ferdinand, mais elle fut suspendue par les grands intérêts qui détournèrent ailleurs l'attention de ces deux Princes.

Soliman faisoit marcher une grande armée en Hongrie. Sa flotte étoit sur le point d'entrer dans la Méditerranée & d'agir conjointement avec la France contre les États de Charles-Quint; François I avoit de grandes forces à opposer à son ennemi, qui venoit de susciter contre lui l'Angleterre & l'Empire. Tandis que ces éffrayants préparatifs de guerre tenoient toute l'Europe en allarmes, le Pape & les Vénitiens persistoient dans la neutralité qu'ils avoient sagement embrassée; ce n'est pas que le Pape ne fût porté de lui-même à montrer de la partialité contre l'Empereur. Il étoit mécontent de l'en-

An. 1542,
PIERRE
LANDO,
LXXVIII
Doge de Venise.

An. 1543
Le Pape
veut s'éliger
avec les Vénitiens.

An. 1543.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

gagement que ce Prince avoit pris avec les protestants, pour assembler le Concile dans une ville d'Allemagne, en leur promettant qu'il y seroit question de réformer l'Eglise dans son Chef & dans ses membres. Il trouvoit mauvais que Charles-Quint eût fait alliance avec Henri VIII, rebelle au Saint-Siége, & qui n'avoit été frappé de censure qu'à la sollicitation de cet Empereur; il gardoit un vif ressentiment du refus que Charles-Quint avoit fait de donner le Milanois en séquestre à Octave Farnese. Occupé de ces sentimens, Paul III entreprit de les faire partager aux Vénitiens, & ne leur proposa d'abord qu'une ligue particuliere avec lui, pour leur sûreté commune.

Ils refusent
cette Ligue.

Les Vénitiens, qui étoient exempts de prévention, étoient persuadés que les forces de l'empereur & du Roi se balançant suffisamment, leur choc n'avoit rien de dangereux pour l'Italie; que le temps pouvoit amener des circonstances imprévues; & que ceux qui n'avoient en vûe que leur sûreté, devoient attendre à se déterminer suivant la nature des événemens; que la République ne pouvoit contracter

de nouvelle alliance, sans se rendre suspecte à l'Empereur, vis-à-vis duquel elle avoit refusé avec fermeté tout engagement nouveau, & que le Roi obligé à défendre ses frontières contre l'Angleterre & l'Empire, ne pouvoit être d'aucune ressource pour les États d'Italie. Ils répondirent donc au Pape qu'ils ne voyoient aucune nécessité à la ligue qu'il leur proposoit, qu'elle ne pouvoit que les rendre suspects aux parties belligerantes, & qu'elle ébranleroit leur sûreté au lieu de l'affermir.

La flotte Turque, aux ordres de Barberousse, avoit déjà passé le détroit des Dardanelles, & faisoit voile vers Negrepont. Le Sénat, pour se précautionner contre tous les dangers, fit armer soixante galeres, & nomma Etienne Tiépolo pour les commander en qualité de Généralissime de Mer. Il en fit donner avis par ses Ambassadeurs à tous les Princes, en leur déclarant que cet armement n'avoit d'autre objet que de veiller à la sûreté des États Vénitiens, de protéger les sujets de la République, & d'empêcher de leur part toute entreprise contraire à la neutralité. Les instructions don-

An. 1543.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

La Flotte
Turque arrive sur les côtes de Provence.

An. 1543.
 P I E R R E
 L A N D O,
 L X X V I I I.
 Doge de Ve-
 nise.

nées à Tiépolo, lui enjoignoient de visiter exactement les côtes & les Colonies Vénitiennes, de les pourvoir de toutes les choses nécessaires à leur défense, & d'éviter scrupuleusement de se rendre suspect aux infideles.

Barberouffe traversa l'Archipel, cotoya la Calabre, saccagea en passant la Ville de Reggio, tourna la Sicile, s'arrêta à l'embouchure du Tibre pour y renouveler sa provision d'eau, continua sa route par les Mers de Toscane & de Gènes, parut devant Toulon, & fut conduit à Marseille par deux galères de France. Il en partit peu de temps après avec la flotte du Roi, pour aller assiéger Nice, ancien démembrement du Comté de Provence, possédé par le Duc de Savoie. La Ville se rendit & fut préservée du pillage. La citadelle secourue à propos par le Marquis de Guast ne put être forcée, & les deux flottes retournerent à Marseille, où elles devoient hyverner.

Charles-
 Quint vient
 en Italic.

Charles-Quint après avoir assuré par le serment des Espagnols le Trône d'Espagne à son fils Don Philippe, s'embarqua à Barcelonne & arriva à Gènes. Le Pape qui n'avoit pû attirer les Vénitiens à une confédéra-

tion particulière, résolut de s'aboucher avec l'Empereur, sous le prétexte apparent de l'exhorter à pacifier la Chrétienté, mais avec le dessein secret d'obtenir de lui que dans le prochain Concile il ne fût rien agité au préjudice du Saint-Siège, & que le Duché de Milan fût configné à Octave Farnese, moyennant une somme d'argent, dont il imaginoit avec raison que ce Prince avoit un besoin extrême.

Il se transporta pour cela à Boulogne; mais l'Empereur mal satisfait de Paul III qui avoit refusé de se joindre à lui contre la France publiquement alliée des ennemis du nom chrétien, & prévoyant qu'il seroit encore question du Milanois dont il ne vouloit pas se défaire, montra peu d'empressement pour cette entrevue, & répondit à Pierre Louis Farnese, fils du Pape, & au Cardinal Alexandre Farnese son neveu, qui étoient venus le trouver à Gènes, qu'étant obligé de se rendre incessamment en Allemagne, il ne pouvoit se détourner pour voir Sa Sainteté. Paul III ne voulut pas en avoir le démenti. Il alla au-devant de l'Empereur, & le rencontra à Bussetto, Château appartenant aux Palavicins,

An. 1543.

PIERRE
LANDO,
LXXXVIII,
Doge de Venise.

An. 1543.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

près de Plaisance. Charles-Quint ne put lui refuser une courte conférence, mais le résultat fut qu'il ne pouvoit se dispenser de faire la guerre à la France & au Duc des Cleves, son rebelle vassal, protégé par cette Couronne. Sur l'article de Milan, il déclara qu'il ne pouvoit en disposer sans l'aveu & le consentement des Princes de l'Empire. Ainsi cette nouvelle tentative du Pape fut aussi infructueuse que toutes les précédentes.

Il passe en
Allemagne.

L'Empereur traversa le Véronnois, où il trouva quatre Ambassadeurs, Charles Morosini, Gabriel Vénier, Louis Falier & Victor Grimani, députés pour le recevoir. Il alla à Trente & se porta de-là sur les bords du Rhin avec le projet de pousser à bout le Duc de Cleves. Il remporta sur lui divers avantages; mais à la priere du Duc de Brunswick & de l'Electeur de Cologne, il lui rendit ses bonnes grâces, en lui faisant restituer le Duché de Gueldres qu'il avoit envahi.

Guerre des
Turcs en
Hongrie.

Soliman ravageoit la Hongrie, & avoit mis le siège devant Strigonie. Il envoya de-là un Ambassadeur à Venise, pour faire part au Sénat de ses progrès & pour avoir des nouvelles de sa flotte.

Le Sénat répondit à cette marque d'amitié par l'envoi réciproque d'un Ambassadeur, qui fut chargé de complimenter Soliman sur ses succès, & qui lui apprit que sa flotte avoit soumis au Roi la Ville de Nice.

An. 1543.
PIERRE
LANDO,
LXXXVIII.
Doge de Venise.

Les rebelles de Marano avoient demandé du secours à la France, & ils en avoient reçu des renforts d'infanterie & de cavalerie. Le Roi des Romains, quoique très-occupé en Hongrie, n'avoit pas entièrement perdu de vue cette place. Un corps de troupes rassemblé à Trieste par ses ordres, se disposoit à en faire le siège, & devoit être secondé par une flotte & deux brigantins que l'on armoit dans ce port. Pierre Strozzi craignant que sa place ne fût emportée, envoya à Venise un de ses Officiers, nommé François de Pazzi, pour offrir au Sénat de la lui céder moyennant une somme d'argent, & déclarant que si la République refusoit de traiter avec lui, il trouveroit d'autres Princes qui ne seroient pas si difficiles. On disoit alors publiquement que François I avoit fait don de la Ville de Marano à Pierre Strozzi, pour le récompenser de quelques services qu'il avoit rendus

Suite de
l'affaire de
Marano.

An. 1543. à la France; que Strozzi en conséquence se croyoit en droit d'en disposer, & PIERRE ce qu'il étoit capable de la vendre aux LANDO, qu'il étoit capable de la vendre aux LXXVIII. Turcs, si les Vénitiens faisoient scrupule de l'acheter. Soit que ce bruit fût Doge de Venise. fondé, soit qu'il n'eût été répandu que pour donner plus de jeu à la négociation, le Sénat crut devoir s'en occuper. Il ne vouloit point déplaire au Roi des Romains, ni lui laisser aucun sujet de croire que les Vénitiens eussent été complices de Strozzi. Mais d'un autre côté, il comprenoit qu'il seroit trop dangereux que les Turcs devinssent les maîtres d'une place si voisine de la Capitale & au centre de l'Etat Vénitien.

La Place est achetée par les Vénitiens.

Cette juste crainte l'emporta sur les autres considérations. On nomma deux Sénateurs, Antoine Capello & François Contarini pour traiter avec François de Pazzi, & Marano fut vendu à la République pour trente cinq mille ducats payés comptant. Alexandre Bondolmier alla avec quelques compagnies d'infanterie prendre possession de la place, & les habitans témoignèrent une joie extrême du bonheur qu'ils avoient de redevenir sujets de la République.

Le Sénat en écrivit à l'Empereur & au Roi des Romains. Il alléguà à ces deux Princes les motifs qui l'avoient obligé de prendre cette dernière résolution. Il leur rappella que, pendant deux ans, la République avoit constamment refusé les offres des rebelles de Marano; qu'elle avoit donné passage aux Troupes Autrichiennes destinées à soumettre cette place, & qu'elle leur avoit fourni des vivres, des logemens & toutes sortes de commodités pour leur entreprise; qu'ainsi on ne pouvoit pas accuser les Vénitiens d'avoir favorisé en aucune manière les rebelles. Il ajoûta que cette Place n'étoit d'aucune utilité à la maison d'Autriche, ni par sa situation, ni par le produit qu'on en pouvoit tirer; qu'elle lui auroit été au contraire très-préjudiciable, si elle étoit tombée entre les mains des Turcs; ce qui seroit infailliblement arrivé, si les Vénitiens n'avoient pas accepté la dernière offre de Strozzi. Les Ambassadeurs de la République auprès des deux Princes, firent si bien valoir cette raison, que Charles-Quint & Ferdinand, occupés d'affaires beaucoup plus importantes, parurent peu affectés de cet événement.

An. 1543.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Dogé de Venise.

An. 1544.

P I E R R E
L A N D O ,
L X X V I I I .
 Doge de Ve-
 nise.

Animosité
 réciproque de
 François I. &
 de Charles-
 Quint.

L'Empereur avoit convoqué à Spire une Diète générale de l'Empire, & il y eut assez de pouvoir pour entraîner le Corps Germanique dans son animosité contre la France. La guerre fut résolue contre cette Couronne & contre la Porte Ottomane; Charles-Quint ayant représenté l'union de ces deux Puissances comme la calamité la plus dangereuse pour la Chrétienté. François I vit l'orage qui le menaçoit, & entreprit de le détourner par de fortes diversions dans le Duché de Milan & dans le Royaume de Naples. Cette intention lui auroit réussi, s'il avoit pû engager les Vénitiens à prendre part à sa querelle. Il les avoit déjà fait sonder plus d'une fois, & ne désespérant point encore de les amener à son but, il chargea le Cardinal Farnese d'une nouvelle négociation auprès du Sénat. Ce Prélat se rendit à Venise, & dans l'audience secrète qu'il eut au collège, il tint le discours suivant.

La Répu-
 blique est de
 nouveau sol-
 licitée par la
 France.

» Mon arrivée en cette ville & les
 » propositions que je suis chargé de
 » vous faire, pourront étonner beau-
 » coup de gens. Mais vous, Messieurs,
 » dont la prudence est consommée,
 » vous n'y trouverez qu'un sujet de

» consolation & de joie. Je viens de
 » la part d'un grand Roi rechercher
 » votre amitié & solliciter votre al-
 » liance. Francois, Roi de France,
 » en m'envoyant à vous, vous donne
 » une preuve touchante de son affec-
 » tion & de l'estime singuliere qu'il
 » porte à votre République. C'est à
 » vous, suivant votre prudence or-
 » dinaire, de bien user de la bonne
 » volonté de ce Prince pour le bien
 » commun & pour votre utilité parti-
 » culiere, & de comprendre que les
 » circonstances du temps & les projets
 » ambitieux des autres Puissances vous
 » imposent la nécessité d'accepter les
 » offres avantageuses que je dois vous
 » faire. C'est parce que j'en ai senti l'im-
 » portance, que je me suis chargé avec
 » zele de cette négociation, non-seule-
 » ment pour faire ma cour au Roi, à qui
 » je dois beaucoup, mais parce que je
 » prévois qu'il doit en résulter pour
 » l'Italie un surcroît de liberté & de
 » grandeur. Le peu d'accueil que vous
 » avez fait aux premieres propositions
 » de Sa Majesté, n'a eu pour principe
 » ni votre refroidissement pour la Cou-
 » ronne de France, à laquelle vous
 » avez toujours paru singulierement at-

An. 1544.

 P I E R R E
 L A N D O,
 L X X V I I I.
 Doge de Ve-
 nise.

An. 1544.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

» tachés , ni un défaut de confiance en
 » ses promesses , puisque vos traités
 » avec le Roi & ses prédécesseurs ont
 » été pour vous la source des plus
 » grandes prospérités , ni votre foibles-
 » se & votre négligence , votre Sénat
 » ayant toujours montré plus d'activité
 » que toutes les autres Puissances pour le
 » maintien de ses droits , pour la sûreté
 » de ses voisins & pour le repos de
 » l'Italie. Mais on a lieu de croire ,
 » que vous n'avez différé , qu'afin de
 » vous déterminer plus mûrement , &
 » pour éviter le risque & le blâme de la
 » précipitation dans une affaire si im-
 » portante. Présentement , les choses
 » sont parvenues au point qu'il ne
 » vous est plus permis de rester irrés-
 » solus. Les vues de l'Empereur sont
 » à découvert. Il aspire sans détour à
 » la Monarchie universelle. Le Roi
 » de France est le seul obstacle qui ar-
 » rête son ambition ; c'est pourquoi il
 » lui porte une haine irréconciliable.
 » Jusqu'à présent , le Roi seul a con-
 » trebalancé la puissance de l'Empereur.
 » Mais à l'heure qu'il est , que tou-
 » tes les forces de l'Empire & de
 » l'Angleterre sont unies à celles de
 » la Maison d'Autriche , tout le mon-

» de doit appréhender que cette Mai-
 » son ne franchisse la barriere qui lui
 » a si long-temps résisté. Les forces du
 » Roi sont très-puissantes, son ardeur
 » est au-dessus de toute expression. Il
 » est résolu de combattre, jusqu'à ce
 » qu'il ait renfermé le pouvoir de son
 » ennemi dans de justes bornes. Mais
 » pour assurer le succès de ses bons
 » desseins, il a voulu, Messieurs, vous
 » les communiquer, en vous exhor-
 » tant à vous unir à lui pour la sûreté
 » commune, & afin que l'Empereur,
 » obligé de diviser ses forces, ait
 » ses propres Etats à défendre, avant
 » de pouvoir attaquer ceux d'autrui.
 » Voici donc ce que j'ai à vous pro-
 » poser. Le Roi desire que vous en-
 » voyiez une flotte sur les côtes du
 » Royaume de Naples, où vos Gé-
 » néraux trouveront les peuples mé-
 » contents du joug Espagnol & bien
 » disposés en votre faveur. Il s'engage
 » à tenir en Piémont, ou dans tout
 » autre endroit qu'il vous plaira, quinze
 » mille hommes d'infanterie, qui en
 » protégeant vos frontières, entretiendront
 » la guerre dans le Milanois &
 » dans les Etats de Savoie, dont le
 » souverain fait cause commune avec

An. 1544.

 PIERRE
 LANDO.
 LXXVIII.
 Doge de Venise

An, 1544.

PIERRE
LANDRÉ,
LXXV^O,
Doge de III^e
Vene-
tise.

» l'Empereur. Considérez bien la na-
 » ture de ces propositions, & vous re-
 » connoîtrez que tous les motifs qui
 » peuvent engager un Prince à prendre
 » les armes, s'y trouvent réunis ; la
 » sûreté de votre Etat, l'espérance de
 » vous aggrandir, la certitude d'avoir
 » un allié puissant & fidele, le danger
 » d'avoir pour voisin un Prince tel que
 » l'Empereur ; danger que vous avez
 » senti plus d'une fois, & qui vous a
 » déterminés aux efforts les plus cou-
 » rageux pour vous en défendre. On a
 » été quelque temps dans l'incertitude
 » au sujet du Milanois. Présentement,
 » il n'y a plus d'espérance que l'Em-
 » pereur veuille s'en dessaisir. Sup-
 » posons enfin que la France attaquée
 » par tant d'ennemis, se trouve af-
 » foiblie au point de ne pouvoir plus
 » contrebaler la Puissance Autri-
 » chienne, où en fera la liberté de
 » l'Italie ? Quels Etats pourront s'af-
 » franchir du joug Autrichien ? L'Em-
 » pereur prétendra que vous l'avez des-
 » servi, en ne le servant pas ; que vous
 » lui avez manqué de zele en lui refu-
 » sant votre secours ; ainsi la neutralité
 » en ne vous procurant point de vrais
 » amis, vous laissera sans défense vis-

„ à-vis de ceux que vous avez le plus
 „ à craindre. Vous êtes sages & éclai-
 „ rés ; vous réfléchirez & vous remé-
 „ dierez au danger qui vous menace,
 „ Votre République doit plus appréhen-
 „ der que toute autre, à cause des an-
 „ ciennes prétentions de l'Empereur
 „ sur votre Etat de Terre-ferme ;
 „ vous trouverez dans l'amitié du Roi
 „ l'appui qui vous est nécessaire. Il
 „ vous aime, il s'intéresse à votre prof-
 „ perité ; il veut sauver ses Etats & les
 „ vôtres : vous ne pouvez donc vous
 „ unir à lui trop étroitement. „

An. 1544.

PIERRE
 LANDO,
 LXXVIII.
 Doge de Venise.

Le Sénat délibéra de nouveau sur cette affaire ; & comme tous les motifs allégués par le Cardinal avoient déjà été pésés plus d'une fois , on n'y trouva rien qui dût faire renoncer au système de neutralité qu'on avoit embrassé. Le Cardinal partit pour Rome , où ayant trouvé le Pape dans de meilleures dispositions , il espéra que la connoissance qu'en auroient les Vénitiens , pourroit leur faire impression. Il leur envoya un de ses Secrétaires , qui ne fit que répéter en termes différents les premières insinuations du Cardinal , & il eut aussi peu de succès. Paul III avoit donné en effet

Elle persiste dans sa neutralité.

An. 1544.
 P I E R R E
 L A N D O,
 LXXVIII.
 Doge de Ve-
 nise.

quelque espérance de s'unir avec le Roi; mais, dans le fond, il n'en avoit aucune envie, & il ne songeoit véritablement qu'à procurer la paix entre l'Empire & la France. Il envoya pour cet effet ses Légats à Charles-Quint & à François I; il exhorta les Vénitiens à concourir à cette bonne œuvre, en envoyant eux-mêmes une Ambassade extraordinaire aux deux Princes; mais le Sénat qui avoit éprouvé plus d'une fois que ses meilleures intentions étoient mal interprétées à ces différentes Cours, ne voulut point faire de démarche qui pût le compromettre davantage. Il se contenta d'insinuer des vues de paix par ses Ambassadeurs ordinaires, & en termes généraux.

Disposition
 à la paix en-
 tre l'Empire
 & la France.

Il apprit bientôt après que les dispositions à la paix étoient en effet moins éloignées qu'on n'auroit cru. Le Roi la desiroit pour délivrer ses Frontières de l'invasion, le Roi d'Angleterre assiégeant actuellement Boulogne, & l'armée Impériale ayant pris Saint-Dizier sur la Marne. L'Empereur lui-même, dont les finances étoient épuisées, & qui vouloit rétablir le Duc de Savoie dans ses Etats, sentoit la nécessité de la paix. Le Roi de France instruit de ses

ces dispositions, envoya son Confesseur à l'Empereur son Frere, pour entamer la négociation, & elle réussit contre toute espérance. On convint des articles suivans. 1°. Qu'on se restitueroit mutuellement tout ce qui avoit été enlevé depuis la Trêve conclue à Nice, & que les difficultés qui pourroient naître à ce sujet seroient décidées par des Commissaires qui s'assembleroient à Cambrai; 2°. Que le Duc de Savoie seroit rétabli dans ses Etats à la réserve de Pignerol & de Mont-Mélian que le Roi garderoit pour sûreté de l'exécution du Traité; 3°. Que le Duc d'Orléans épouserait la fille aînée de l'Empereur ou la seconde fille du Roi des Romains, devant avoir pour dot les Pais-Bas, s'il épousait la première; & le Milanois, s'il épousait la seconde. Ce Traité fut signé le premier Septembre à Crépi en Laonois. Les Vénitiens y furent compris comme amis des deux Puissances. Les Cardinaux-Légats eurent beaucoup de peine à obtenir que le Pape jouiroit du bénéfice de cette paix, parce que ses tergiversations avoient également mécontenté les deux Partis. Le Roi se plaignoit d'avoir reçu de lui des témoi-

An. 1544.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise.

An. 1544.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Ve-
niſe.

gnages de zèle fans effet. L'Empereur prétendoit que, s'il n'avoit pas ſervi la France, c'étoit moins par défaut de volonté, que par défaut de pouvoir. Les Légats firent tant d'instances qu'on les ſatisfit pour ſauver les apparences, & pour qu'il ne fût pas dit que le Chef de l'Eglife étoit excluſ d'une paix dont le bien général de la Chrétienté étoit le prétexte.

Sentimens
divers ſur
cette paix.

Une paix ſi inattendue étonna tous les politiques, & donna lieu à bien des raifonnemens. Les Vénitiens ne furent pas des derniers à en faire la matiere de leurs ſpéculations. La plûpart jugerent que cette paix ſeroit de longue durée; que le Roi, aſſuré d'avoir pour ſon ſecond fils le Milanois ou les Pays-Bas, pourroit deſormais ſe reposer avec gloire; que l'Empereur, ayant obtenu au Duc de Savoie le recouvrement de ſes Etats, & trouvé un moyen avantageux de conciliation touchant l'affaire du Milanois, ſongeroit à jouir tranquillement de ſon bonheur; que la République auroit en cela le double avantage de voir les Puiffances Chrétiennes plus en état de ſoutenir & de repouſſer l'effort de l'Empire Ottoman, & de trouver dans l'équilibre de leur pouvoir

la liberté de l'Italie plus parfaitement assurée. Quelques-uns révoquèrent en doute la sincérité de cet accommodement. Le caractère connu des deux Princes les portoit à croire, que si l'Empereur avoit voulu par cette paix précipitée empêcher l'Angleterre de s'agrandir aux dépens de la France, il n'auroit garde d'augmenter le pouvoir de cette dernière Couronne par la cession du Milanois ou des Pays-Bas; qu'il sçauroit faire naître des obstacles à l'exécution de cet article le plus important du Traité; & que le Roi alors reprendroit la voie des armes pour le forcer à l'accomplir: ils ajoutoient qu'en supposant que le Traité exécuté de bonne-foi rendît la paix solide & durable, la République perdroit tout-à-coup sa considération, parce qu'on n'auroit plus besoin de la ménager; que tant que la guerre avoit duré entre les deux Couronnes, chacune d'elles par émulation avoit eu de grands égards pour les Vénitiens dans l'espérance de les attirer à son parti, ou dans la crainte qu'ils ne se livrassent au parti contraire; & que la paix changeroit entièrement leur situation à cet égard. Ces avis différens n'empêchèrent pas qu'on ne témoignât beaucoup de

An. 1544.

PIERRE
LANDO,
LXXXVIII.
Doge de Venise.

joie de l'intelligence rétablie entre Charles-Quint & François I. On célébra leur réconciliation par des fêtes solennelles à Venise & dans tout l'État Vénitien.

An. 1544.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Venise

An. 1545.

Renvoi de
la Flotte
Turque.

Cette paix entraînoit nécessairement de la part de la France le renvoi de la Flotte Ottomane. Elle sortit du Port de Marseille, fit quelques ravages en passant dans les Isles d'Ischia & de Lipari, & alla hiverner à Lépante. L'Empereur & le Roi des Romains obtinrent par l'entremise de la France les Passeports nécessaires pour envoyer, au commencement de l'année suivante, leurs Ambassadeurs à Constantinople, & y négocier la paix. Le Baile de la République eut ordre d'appuyer cette négociation; & elle rencontra d'autant moins de difficulté, que de nouveaux mouvemens en Perse obligèrent Soliman à faire marcher ses principales forces sur cette Frontiere.

Négocia-
tion in-
struc-
tive avec
le Roi des
Romains.

Les Vénitiens profiterent de la circonstance pour traiter de leur accommodement avec le Roi des Romains au sujet de Marano & des limites du Véronois & du Frioul, qui étoient restées indéçises. Leurs Commissaires se transporterent sur les lieux, pour con-

terer avec ceux de Ferdinand. On leur demanda pour Marano soixante & quinze mille ducats payables en trois ans, & ils y acquiescerent à condition que le différend sur les limites seroit terminé définitivement. Ce point que les Commissaires Autrichiens avoient ordre de laisser encore indéciſ, arrêta l'accommodement, & on se sépara ſans être convenu de rien.

Les Ambassadeurs de Charles-Quint & de Ferdinand qui négocioient à Constantinople, témoignèrent leur mauvaise intention contre la République, en faisant courir le bruit, que l'argent promis en compensation pour la Ville de Marano avoit été accordé par les Vénitiens dans le dessein de faciliter la guerre contre les Turcs. Cet artifice ordinaire aux Négociateurs pour semer la discorde entre les Etats qu'ils ont intérêt de déſunir, eut assez d'effet pour déterminer le Baile de Venise à ne plus les voir. Il ne laissa pas de continuer ſecrettement ſes bons offices pour procurer une Trêve, au déſant de la paix à laquelle le Ministère Ottoman n'étoit pas disposé, en demandant qu'il fût stipulé, que ces deux Princes ne pourroient faire la guerre à l'Italie pendant

An. 1545.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII
Doge de Venise.

Il cherche à brouiller les Vénitiens avec les Turcs.

An. 1545.

PIERRE
LANDO,
LXXVIII.
Doge de Ve-
nise.

la durée de la Trêve. La conduite du Baile parut aux Turcs si pleine de bonne-foi, que le Grand Visir déclara que l'intention de Sa Hautesse étoit que les Vénitiens fussent compris dans la Trêve, & que toute hostilité commise contre eux seroit regardée comme une infraction au Traité.

Politique
du Sénat.

L'Empereur crut que les difficultés survenues contre l'accordement étoient suscitées par les Vénitiens, & il les fit prier d'appuyer ouvertement ses Plénipotentiaires à la Porte, en les assurant qu'il auroit soin d'y ménager leurs intérêts comme les siens propres. Le Sénat, qui comprit combien il lui seroit avantageux de persuader aux Turcs que la République avoit pour amies toutes les Puissances Chrétiennes, & à celles-ci qu'elle étoit protégée par l'Empire Ottoman, ordonna au Baile d'agir avec plus de chaleur qu'il n'avoit fait jusques-là. Dès-lors les difficultés cessèrent. La Trêve ne fut conclue à la vérité que pour une année; mais Soliman fit dire aux Puissances intéressées qu'on reprendroit l'année suivante la négociation pour finir les affaires de Hongrie, sur lesquelles on n'avoit pu s'accorder. Charles-Quint avoit besoin de la paix

Affaire du
Concile de
Trente.

avec les Turcs , pour réduire les Protestans d'Allemagne qui abusoient de sa modération à leur égard. Il avoit eu beaucoup de peine à obtenir du Pape que le Concile fût assemblé à Trente , & que les Protestans eussent la liberté d'y comparoître pour exposer & défendre leurs opinions. Ces Sectaires , déterminés à ne point céder , refusoient de se soumettre aux décisions de ce Concile. Ainsi l'Empereur voyoit que ses ménagemens n'avoient fait que mécontenter le Pape , sans rien opérer pour l'avantage de la Religion , & pour la tranquillité de l'Allemagne. Il ne laissa pas de poursuivre la tenue du Concile , & voulant engager tous les Princes à y concourir , il sollicita les Vénitiens d'y envoyer leurs Ambassadeurs. Mais le Sénat , toujours fidèle aux loix de sa politique , s'en excusa , sous prétexte que la convocation du Concile étoit peu agréable au Pape , qu'elle s'étoit faite dans un tems & dans un lieu peu opportuns , & à des conditions contraires à la dignité & à l'autorité du Saint-Siége.

Le Doge Pierre Lando mourut vers la fin de cette année , laissant une grande réputation de sagesse & de bienfai-

An. 1545.

PIERRE
LANDO ,
LXXVIII.
Doge de Venise.

Mort d.
Doge Pierre
Lando. François Donato
lui succéda.

An. 1545.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

rance. On élut à sa place, le 24 Novembre, François Donato, Chevalier & Procureur de Saint Marc. C'étoit un homme consommé dans les sciences divines & humaines, sage, parlant bien, & d'un caractère doux & humain. Ces qualités vraiment dignes d'un Chef de la République firent que sa promotion au Dogat fut généralement applaudie.

An. 1546.

Inexécution
du Traité de Crépi.
Le Pape donna
Parme & Plaisance à
son fils.

La mort du Duc d'Orléans, second fils du Roi de France, empêcha l'exécution du Traité de Crépi. L'Empereur fut dégagé par cette mort de l'obligation de se dessaisir du Milanois ou des Pays-Bas; & le Roi qui n'avoit promis qu'à cette condition de restituer au Duc de Savoie ses Etats, les garda comme une ressource pour contraindre l'Empereur à le satisfaire sur le premier article. D'un autre côté le Pape, qui avoit vû échouer tous ses autres projets pour l'agrandissement de sa Maison, démembra du Domaine de l'Eglise les Villes de Parme & de Plaisance, & les donna en fiefs à son fils Pierre-Louis Farnese, moyennant une redevance annuelle de huit mille écus, & la réunion au Saint-Siége du Duché de Camérino & de la Seigneurie de Népi, dont son petit-fils Octave avoit été investi de-

puis peu. L'Empereur désapprouva ouvertement cette disposition, & ne voulut jamais accorder aux Farneses l'investiture, que le Pape lui demandoit comme Seigneur de Milan, dont Parme & Plaifance étoient d'anciennes dépendances.

Paul III. n'en parut pas moins ferme à soutenir l'arrangement qu'il venoit de faire en faveur de son fils. Il eut recours aux Vénitiens, & sollicita vivement leur alliance; mais ils évitèrent de s'engager, & ne lui répondirent qu'en termes généraux. La situation de l'Allemagne lui présenta une voie plus favorable. L'Empereur avoit assemblé une Diète générale à Ratisbonne au sujet des Protestans. Ils avoient d'abord promis d'envoyer leurs Docteurs à Trente, & d'acquiescer à ce qui auroit été défini. Ils demandèrent ensuite la tenue d'un Concile national, & que leur Doctrine fût jugée par un Concile libre; expression équivoque, qui laissoit bien des faux-fuyans pour éluder toute décision qui ne leur seroit pas favorable. L'Empereur fut très-irrité de ces tergiversations, & le Pape se prévalut de ce mécontentement pour détourner son attention de l'affaire de Parme. Il

AN. 1546.
FRANÇOIS
DONATO,
L X X I X
Doge de Venise.

Il excita
Charles V. à
faire la guerre
aux Protestans.

An. 1546.

FRANÇOIS
DONATO,
I. X X I X.
Doge de Venise.

l'exhorta à prendre les armes contre des rebelles qui se jouoient de sa clémence. Il lui offrit de l'aider par une levée de décimes sur le Clergé des Pais soumis à sa domination, & de lui envoyer un Corps d'Infanterie & de Cavalerie soudoyé aux frais du Saint-Siége.

Représentations des Vénitiens sur ce sujet.

Les Vénitiens firent à ce sujet de vaines représentations à Paul III. Ils lui firent sentir qu'il n'étoit pas à présumer que la violence fût utile pour le triomphe de la Religion; que les Protestants d'Allemagne étoient en état de repousser la force par la force; que presque toutes les Villes libres s'étoient déclarées en leur faveur, dans la crainte que l'Empereur ne profitât du trouble général, pour donner atteinte à leurs privilèges; que le Pape & la Cour de Rome étoient extrêmement odieux à ces Sectaires; que s'ils avoient le dessein, il étoit à craindre qu'ils ne fissent une irruption en Italie, pour se venger de l'assistance donnée à leur persécuteur sur ceux même qui n'y auroient eu aucune part; & que s'ils étoient domptés, l'Italie retomberoit dans tous les inconvénients attachés à l'excessive puissance de l'Empereur; Paul III. rejeta ces considérations comme frivoles,

& le Sénat qui le vit déterminé à se liguer avec l'Empereur contre les Protestants, s'abstint de lui en parler davantage.

L'armée du Pape, composée de douze mille fantassins & de cinq cents chevaux aux ordres d'Octave Farnese, s'assembla à Boulogne. Celle de l'Empereur étoit de quarante mille hommes d'Infanterie, & de cinq mille hommes de Cavalerie; les Protestants ayant à leur tête l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse, secondés par le Comte Palatin, par le Duc de Wirtemberg & par les Villes Impériales de Strasbourg, de Francfort, d'Ulme, d'Augsbourg & de Nuremberg, formerent une armée de quatre-vingt mille hommes d'Infanterie & de douze mille chevaux. Ils écrivirent aux Vénitiens pour les engager à refuser le passage à l'armée du Pape. Mais le Sénat leur répondit que, quelque cas qu'il fit de leur amitié, il ne pouvoit pas, n'étant point en guerre avec le Pape, refuser le passage à ses troupes; ils lui demanderent un secours d'argent, qui fut également refusé, par principe de neutralité. La Ville d'Augsbourg en particulier, demanda un asyle à Venise, pour ceux

An. 1545.

FRANÇOIS
DONATO,
L X X I X.
Doge de Venise.

Guerre contre les Protestans d'Allemagne.

de ses Négociants qui voudroient s'y
 refugier pendant la guerre; & il leur
 fut répondu, que les Négociants d'Augf-
 bourg & tous ceux d'Allemagne ayant
 toujours été bien reçus à Venise, on
 continueroit à les y traiter avec tou-
 te sorte d'humanité & de justice. Ve-
 nise faisoit alors un grand commerce
 avec les Etats d'Allemagne. Elle y por-
 toit toutes les Marchandises du Levant,
 & en tiroit beaucoup de matieres pro-
 pres à ses manufactures. Il y avoit mê-
 me près de Rialto un quartier pour la
 Nation Allemande, où les Marchands
 de toutes les Provinces de l'Empire
 pouvoient s'établir & trafiquer. La Ré-
 publique avoit trop d'intérêt à conser-
 ver cette correspondance de commerce,
 pour ne pas embrasser toutes les voies
 de la maintenir & de l'augmenter.

Les Protestants s'étoient emparés du
 Fort de la Chiufa dans le Tirol, pour
 couper le passage aux troupes de l'Eglise.
 Octave Farnese, qui les commandoit, dé-
 guisa habilement ses marches, joignit
 l'Armée Impériale à Inspruck & alla cam-
 per avec elle sous Ratisbonne. Les Protec-
 tans cherchoient à engager la bataille,
 mais Charles-Quint eut la sagesse de l'é-
 viter. Le Roi des Romains, secondé par

An. 1545.

FRANÇOIS
 DONATO,
 LXXIX.
 Doge de Ve-
 nise,

Ils font for-
 més de se sou-
 lever.

Maurice de Saxe, fit une diversion avantageuse dans les Etats de l'Electeur Jean Frédéric. Ce mouvement occasionna la dissolution de l'Armée Protestante. Plusieurs des Associés à cette ligue, craignant la vengeance de l'Empereur, furent obligés de se soumettre à lui & d'implorer sa clémence; & la rébellion ayant été étouffée dès sa naissance, les Troupes de l'Eglise furent rappelées en Italie au commencement de l'hyver.

Le Cardinal Alexandre Farnese, qui faisoit les fonctions de Légat dans l'Armée Impériale, passa à Venise à son retour. On lui rendit les plus grands honneurs; ce fut à cette occasion que toute la Maison Farnese fut admise au rang des Nobles Vénitiens, faveur qui étoit alors extraordinairement recherchée, & que le Pape avoit sollicitée plus d'une fois.

Paul III. s'étoit flatté d'assurer pleinement à son fils les Etats de Parme & de Plaisance, par les secours qu'il venoit de donner à l'Empereur; mais il reconnut bientôt que les volontés de ce Prince varioient suivant qu'il se trouvoit dans l'embarras, vû qu'il se voyoit au-dessus de ses affaires. Il se plaignit de son ingratitude. Char-

An. 1546.

FRANÇOIS
DONATO,
L X X I X.
Doge de Venise.

An. 1546.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

les-Quint lui reprocha d'avoir manqué à ses engagements, en rappelant ses troupes avant que la guerre fût entièrement terminée, & ce mécontentement réciproque fut manifesté avec beaucoup d'aigreur.

An. 1547.

Charles-
Quint abuse
de sa prospé-
rité.

La prospérité de l'Empereur alloit toujours croissant. Il fit prisonniers l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse, les deux principaux Chefs de la Ligue Protestante. Il assembla une nouvelle Diète à Augsbourg, où il obtint des Etats de l'Empire tout ce qu'il voulut. Dès-lors, il ne dissimula plus le dessein de réunir le Milanois à ses autres vastes Domaines. Il en fit occuper toutes les places par des Garnisons Espagnoles. Il déclara que le Prince Philippe son fils passeroit incessamment en Italie, pour prendre possession du Duché de Milan, & il exigea en sa faveur le serment de fidélité des peuples de cette Contrée. Il avoit dans Sienne une garnison de quatre cents Espagnols. Il ordonna qu'on y bâtît une Citadelle, pour mieux assujettir les Siennesois. Il voulut s'emparer de Piombino sur les côtes de Toscane, en offrant au Seigneur du lieu un dédommagement en terres dans quelque autre endroit. Tou-

tes ces entreprises étoient autant de sujets d'allarmes pour les Etats d'Italie.

La mort de François I. qui arriva cette année, sembloit lever tous les obstacles aux vues ambitieuses de l'Empereur. On raisonna diversement sur cette mort. Les uns pensoient qu'elle assuroit pour quelque tems la tranquillité, qui n'auroit jamais eu lieu tant que François I. auroit vécu, à cause de sa haine personnelle contre Charles-Quint & de ses prétentions opiniâtres sur l'Etat de Milan. Les autres imaginoient qu'Henri II. héritier de ses droits & formé à son école, n'auroit garde d'abandonner le système de son Prédécesseur; & que, s'il prenoit une autre route, l'Italie n'en seroit pas mieux, se trouvant alors nécessairement à la merci des Espagnols. Les Vénitiens, partagés eux-mêmes d'opinion sur la sincère amitié de ce Prince pour leur République, convinrent unanimement d'entretenir la bonne intelligence avec son Successeur, sans s'écarter du système de neutralité qui étoit devenu le pivot de leur politique. Ils envoyèrent en France deux Ambassadeurs, Victor Grimani & Mathias Dandolo, pour faire au nouveau Roi leurs complimens de con-

An. 1547,

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

Mort de
François I.
Roi de France.

AN. 1547.
FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

doléance sur la mort de son Pere, & pour l'assurer que les Vénitiens suivroient à son égard les impressions de leur ancien attachement à la Couronne de France.

Mort de Henri VIII. Roi d'Angleterre.

La mort de Henri VIII. Roi d'Angleterre avoit précédé de quelques mois. Il fut regretté des Vénitiens, moins par l'intérêt qu'il pouvoit prendre à leurs affaires politiques, que par la faveur qu'il accordoit à leur commerce. Venise envoyoit tous les ans en Angleterre un certain nombre de vaisseaux, & y trouvoit un débouché avantageux pour le débit de ses marchandises. La Nation Angloise n'avoit point encore acquis cet esprit de commerce qui la distingue aujourd'hui sur les autres Nations. Elle étoit alors dans le cas d'ouvrir ses Ports aux Etrangers pour se procurer les choses les plus nécessaires; & les Vénitiens, qui étoient les premiers Commerçans de l'Europe, y faisoient utilement leurs importations. Henri VIII. à qui leurs marchandises payoient des droits d'entrée considérables, les favorisoit de tout son pouvoir. Edouard son fils lui succéda, mais dans un âge de minorité, qui fit craindre à la République une protection moins af-

surée pour son commerce. Le Sénat envoya à ce nouveau Roi un Ambassadeur, Dominique Balani, pour sonder les dispositions des Seigneurs qui avoient part au Gouvernement. Balani fut très-bien reçu, & on l'assura que le commerce entre l'Angleterre & Venise seroit continué sur le même pied qu'au paravant.

Les Tuteurs d'Edouard projetterent de le marier avec la fille unique du Roi d'Ecosse; mais la Nation Ecossoise, de tout tems ennemie du joug Anglois, eut recours à Henri II. Le mariage de la Princesse fut arrêté avec le Dauphin de France. Henri prit les Ecossois sous sa protection, avec d'autant plus d'ardeur qu'outre l'espérance de réunir la Couronne d'Ecosse à celle de France, il jugea que les occasions d'avoir la guerre avec les Anglois ne pouvoient que lui faciliter le recouvrement de la ville de Boulogne, que son pere avoit été forcé de leur céder.

Les Etats d'Italie virent avec peine ce commencement de discorde entre les deux jeunes Rois, & craignirent qu'il ne laissât libre carrière à l'Empereur pour les traiter à sa fantaisie. Le Pape en parut plus inquiet que les autres, dans

An. 1547.

FRANÇOIS
DONATO,
L X X I X.
Doge de Venise.Source de
division entre
l'Angleterre
& l'Ecosse.Le Pape se
lie avec Hen-
ri II.

An. 1547.
FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Ve-
nise.

l'appréhension que son fils ne fût déposé, si l'Empereur se trouvoit affranchi de tout embarras. Il envoya en France le Cardinal de Saint-Georges, sous prétexte d'inviter les Prélats François à se rendre au Concile ; mais le motif de la mission de ce Légat fut d'engager le nouveau Roi à prendre à cœur les affaires d'Italie & à s'opposer aux vastes entreprises de Charles-Quint. Henri II. entra parfaitement dans ses vues, & songeant à se faire un parti en Italie, il appella à sa Cour Pierre Strozzi, homme intrigant & factieux. Il le décora du cordon de Saint Michel. Il le chargea d'agir conjointement avec les autres Bannis de Florence, pour encourager les Siennois à défendre leur liberté. Il s'attacha la Maison Farnese, en faisant épouser sa fille naturelle à Horace Farnese, fils de Pierre-Louis : de concert avec le Pape, il sollicita les Vénitiens d'entrer dans une ligue commune pour soustraire l'Italie à l'orgueilleuse domination des Espagnols.

Le Due de
Parme est as-
sassiné à Plai-
sance.

La révolution qui arriva à Plaisance donna un nouveau crédit aux sollicitations du Pape & du Roi. Les Nobles de cette ville mécontents des mesures que leur nouveau Seigneur, Pierre-Louis

Farnese , avoit prises pour réprimer leur tyrannie , résolurent de s'en défaire , & communiquant leur complot à Ferdinand de Gonzague Gouverneur de Milan , qui promit de les appuyer , quatre d'entr'eux armés de poignards surprirent , le 10 Septembre , Pierre-Louis Farnese dans son Palais , & l'assassinèrent. Le Gouverneur de Milan , informé de sa mort , entra dans Plaifance avec des troupes & soumit cette Place à l'Empereur. Il envoya sur le champ un Sénateur Milanois à Venise , pour assurer le Sénat qu'il n'avoit eu aucune part à l'assassinat qui venoit de se commettre ; mais qu'ayant été appelé par les Nobles de Plaifance , il n'avoit pû se dispenser de se saisir de cette ville , en attendant les ordres de l'Empereur , qui n'ordonneroit certainement rien qui ne fût juste & honnête. Cependant on apprit qu'il faisoit fortifier la Capitale & les autres villes du Plaisantin ; qu'il avoit obligé les Nobles & les Bourgeois de prêter serment de fidélité à l'Empereur , & qu'il se disposoit à assiéger Parme , où Octave Farnese fils & successeur de Pierre-Louis , s'étoit renfermé.

On craignit à Venise les suites de ce

AN. 1547.
FRANÇOIS
DONATO,
L X X I X.
Doge de Venise.

An. 1547.
FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Ve-
nise.

mouvement. On donna promptement des ordres pour renforcer les garnisons de Bresse, de Véronne & des autres Places de la Lombardie Vénitienne. On chargea Etienne Tiépolo de veiller à leur sûreté en qualité de Provéditeur général. On fit venir de Rome le Duc d'Urbin, qui y étoit allé à l'occasion de son mariage avec la fille du Prince Louis Farnese. Ces ombrages du Sénat rendirent plus vives les instances du Pape & du Roi pour le déterminer à rompre avec l'Empereur, & on crut quelque tems qu'elles seroient efficaces. Mais les Sénateurs Vénitiens jugerent que ces nouveaux motifs de crainte ne devoient rien changer à leur systême de neutralité.

Motifs de la
neutralité
constante des
Vénitiens.

» Quel sujet avons-nous, disoient-ils, en délibérant entr'eux, de nous liguier avec les ennemis de l'Empereur? pourquoi nous exposerions-nous à des dangers, lorsque notre sûreté n'est pas ébranlée? Il y a près de dix-huit ans que nous sommes en paix avec ce Prince, en quoi nous a-t-il manqué? quelle injure nous a-t-il faite? jamais nos Etats de Terre-ferme n'ont été plus tranquilles: sans notre malheureuse guerre avec les Turcs,

» nous serions actuellement au comble
 » de la prospérité : & nous renoncerons
 » à la paix dont nous jouissons , pour
 » nous mêler de querelles qui nous
 » sont étrangères ! On ne nous propose
 » qu'une ligue défensive ; mais ne sça-
 » vons-nous pas , que qui se ligue pour
 » défendre , s'expose à être attaqué ?
 » On nous présente le motif usé d'op-
 » poser une barrière à la trop grande
 » puissance de l'Empereur ; hé quoi !
 » l'ambition de s'agrandir n'est-elle pas
 » la même dans tous les Princes ? Un
 » Souverain qui en seroit totalement
 » exempt, ne seroit-il pas méprisé des
 » Etrangers & de ses propres Sujets ?
 » Croyons-nous que le Roi de France
 » ait moins d'ambition que l'Empereur ,
 » & que notre Etat seroit plus en sû-
 » reté si le Milanois appartenoit au
 » Roi ? Quand nous avons eu les Fran-
 » çois en Italie , ne les avons-nous pas
 » vu toujours prêts à se brouiller avec
 » tout le monde , sous les prétextes les
 » plus légers ? En quoi l'ambition de
 » l'Empereur nous a-t-elle nui ? disons
 » la vérité , non-seulement il s'est ab-
 » tenu de nous nuire , mais il nous a
 » protégés & défendus ; il a pris nos
 » intérêts contre son propre frere , pour

An. 1547.

FRANÇOIS
 DONATO,
 L X X I X.
 Doge de Ve-
 nise.

An. 1547.
 FRANÇOIS
 DONATO,
 L X X I X.
 Doge de Venise.

» accommoder l'affaire de Marano , &
 » le différend sur les limites. Nous avons
 » vu avec peine le Milanois entre ses
 » mains ; mais par ménagement pour
 » nous ne l'avoit-il pas cédé au dernier
 » des Sforces ? ne s'étoit-il pas engagé
 » dernièrement à en investir le Duc
 » d'Orléans ? S'il avoit voulu nous op-
 » primer , la guere que nous avons eue
 » avec Soliman lui en fournissoit une
 » belle occasion ; cependant il nous
 » a aidés de ses forces , mollement à la
 » vérité , parce que , suivant la politique
 » naturelle à tous les Princes , il ne
 » vouloit pas contribuer à nous agran-
 » dir ; mais il nous a empêché de suc-
 » comber. N'ayant donc reçu de lui
 » aucune injure , & n'étant point en
 » danger d'en recevoir , nous n'a-
 » vons aucun motif de lui faire la
 » guerre.

Si toutes les Puissances qui sont dans le cas de se décider entre la guerre & la paix , en délibéroient aussi sagement ; si sans rechercher basement la paix , & sans craindre lâchement la guerre , elles ne consultoient que le solide intérêt de leur Etat , la tranquillité des Peuples ne seroit pas si souvent troublée sous les prétextes les plus frivoles.

Les Vénitiens répondirent aux Ambassadeurs du Pape & du Roi; que le Sénat ne pouvoit que louer leurs vues pour la sûreté commune & pour leur défense particulière; qu'il étoit résolu de les imiter en ce point; qu'il alloit veiller avec la plus grande attention à la sûreté de ses Frontières; & que cette précaution lui paroissoit suffisante contre les dangers que l'on craignoit.

Paul III. & Henri II. dissimulant le mécontentement que leur donna cette réponse, ils ne cessèrent d'intriguer dans toutes les villes d'Italie pour s'y former un parti à la faveur des factions qui les agitoient; principalement à Gènes, à Sienne & à Milan.

Toute l'année suivante se passa en intrigues, en négociations, & en incertitudes si on auroit la guerre ou la paix. Le Roi de France ne pouvoit établir de solides espérances sur l'amitié d'un Pape qui touchoit à sa fin. Il voyoit les Vénitiens fermes dans leurs principes de neutralité. Il continua de faire agir par-tout ses Emissaires, & attendit que le tems préparât les circonstances pour le dessein qu'il avoit de reprendre la supériorité sur l'Angleterre, & d'ébran-

An. 1547.

FRANÇOIS
DONATO.
L X X I X.
Doge de Venise.

An. 1548.

Intrigues
& négociations.

An. 1548.

FRANÇOIS
DONATO.
LXXIX
Doge de Vene-
nise.

ler la fortune de l'Empereur. Le Pape, ne pouvant forcer Charles-Quint à lui donner satisfaction au sujet de Plaifance, négocioit auprès de lui par ses Nonces & n'obtenoit rien. Il fonda de nouveau les Vénitiens avec aussi peu de succès. Henri II. dont il réclamoit continuellement la protection pour conserver l'Etat de Parme à sa famille, lui proposa d'ôter cet Etat à Octave Farnese, qui ayant épousé la bâtarde de Charles-Quint seroit toujours suspect, & de le conférer à Horace Farnese frere d'Octave. Il vouloit qu'aussitôt que ce dernier en seroit investi, la ville de Parme fût livrée aux François, pour leur donner plus de facilité d'effectuer leurs projets contre le Duché de Milan, & pour rendre la Maison Farnese irréconciliable avec l'Empereur, qui ne lui pardonneroit jamais d'avoir livré une Place de cette conséquence à son ennemi le plus dangereux.

Le Pape ne se pressa point de satisfaire à cette proposition du Roi. Il étoit alors en traité avec l'Empereur pour lui faire agréer la translation du Concile à Boulogne. Charles-Quint, qui s'étoit engagé vis-à-vis des Allemands de le faire continuer à Trente, où il avoit
d'abord

d'abord commencé , cherchoit à y faire acquiescer le Pape , en lui laissant espérer un accommodement au sujet de l'affaire de Parme. Tantôt il lui offroit d'autres Etats en compensation de celui-là ; tantôt il disoit qu'il falloit examiner la question , si le droit de Suzeraineté sur Parme & Plaifance appartenoit à l'Empire ou au Saint-Siège. Il vouloit gagner du tems & attendre la mort du Pape que son grand âge faisoit regarder comme très-prochaine.

An. 1548.

FRANÇOIS
DONATO,
L X X I X.
Doge de Venise.

Dom Philippe , fils de Charles Quint, passa cette année d'Espagne en Italie pour se rendre par l'Allemagne auprès de son pere dans les Pais-Bas. Il débarqua à Gènes , traversa le Milanois & le Véronois. Il fut reçu par-tout avec de grands honneurs & il laissa par-tout une petite idée de son caractère, n'ayant montré à tout le monde qu'une fierté taciturne & rebutante.

Passage de
Dom Philip-
pe en Italie.

Le Roi des Romains renouvela la négociation avec Soliman, qui , obligé de porter la guerre en Perse, lui accorda une prolongation de Trêve pour cinq ans, à condition de lui payer un tribut annuel de trente mille ducats pour la Hongrie. L'Empereur, le Roi de France & les Vénitiens furent compris dans

Trêve du
Roi des Ro-
mains avec
les Turcs.

An. 1548.

FRANÇOIS
DONATC,
L X X I X.
Dege de Venise.

cette prolongation , & Soliman fit signifier à Charles-Quint & à Ferdinand, qu'il entendoit que toute hostilité fût suspendue entre les Puissances nommées dans le Traité, & que si quelqu'une d'elles en attaquoit une autre, il prêteroit son appui contre celle qui auroit troublé la paix.

An. 1549.

Dérélé
au sujet du
Concile.

La dispute au sujet de la translation du Concile à Boulogne étoit alors dans toute sa force entre le Pape & l'Empereur. Les Evêques Italiens s'étoient rendus à Boulogne, & les Allemands étoient restés à Trente. Paul III. ordonna à ces derniers de se réunir aux premiers, en leur déclarant qu'il appartenoit à l'Empereur de protéger le Concile, mais non de décider de sa convocation. L'Empereur, qui crut son honneur intéressé à soutenir la convocation du Concile qui s'étoit faite à Trente par son autorité, empêcha les Evêques Allemands d'aller à Boulogne, & fit dire au Pape qu'il ne souffriroit point que le Concile fût transféré ailleurs, & que si Sa Sainteté persistoit à contrarier son zèle pour l'extirpation de l'hérésie, il se croiroit justifié devant Dieu & devant les hommes, des suites de cette division.

Mort de
Paul III.

Elle fut terminée par la mort de F

III, qu'une courte maladie mit au tombeau à l'âge de 84 ans. Un chagrin violent occasionna sa maladie. Après avoir vainement tenté toutes les voies d'accocommodement avec l'Empereur au sujet de Parme & de Plaifance, il s'étoit enfin résolu d'annuller l'échange qu'il avoit fait de ces deux Etats, de les réunir au Domaine de l'Eglise & de rendre à son petit-fils le Duché de Camérino & la Seigneurie de Népi. Cet expédient qui lui avoit été suggéré comme un moyen de conciliation, mit Octave Farnese au désespoir. Il partit de Rome pour s'affurer de Parme, où Camille des Ursins étoit déjà entré par ordre du Pape, & n'ayant pû séduire la fidélité de ce Gouverneur, il traita avec Ferdinand de Gonzague pour obtenir le Parmesan & le Plaifantin, comme fiefs de l'Empire, & en se reconnoissant vassal de l'Empereur. Paul III. tomba évanoui en apprenant cette nouvelle. Cet accident fut suivi d'une fièvre dont il mourut le 10 Novembre. C'étoit un des meilleurs Papes qui eût paru depuis long-tems sur la Chaire de Saint Pierre. Son gouvernement fut modéré & équitable. Il distinguoit les sçavans & il aimoit les gens de bien.

AN. 1549.
FRANÇOIS
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1549.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

Politique
des Vénitiens
au sujet de
l'élection des
Papes.

Dans les querelles des Princes Chrétiens il auroit toujours rempli la fonction de pere commun, si l'ambition d'agrandir sa famille n'eût pas altéré son caractère. Elle troubla les derniers jours de son Pontificat, & lui causa en mourant les plus justes remords. Le Conclave qui suivit fut long & très-agité par la faction Impériale & la faction Françoisise, qui se disputoient le terrain avec beaucoup d'opiniâtreté. Les Vénitiens manifesterent dans cette occasion leur impartialité ordinaire. Le Sénat se contenta d'écrire aux Cardinaux, pour les exhorter à ne se proposer dans l'élection du nouveau Pape que le plus grand bien de l'Eglise & de la Religion. Tous les autres Princes étoient dans l'usage de se former un parti dans le sacré Collège, afin d'avoir un Pape qui fût dans leurs intérêts. Les Vénitiens, qui étoient en Italie une Puissance principale, auroient eu bien des moyens d'imiter en cela la politique des autres Etats; mais quoiqu'ils aient autant & plus d'intérêt que bien d'autres à se ménager la faveur du Saint-Siège, ils n'ont jamais voulu se faire un parti parmi les Cardinaux, ni se mêler en aucune maniere dans les intrigues pour l'élection des Papes. Ils

ont craint avec raison , que le dessein d'y avoir de l'influence ne fournît à la Cour de Rome l'occasion d'exercer sur eux une autorité dont ils craignent les inconvéniens , & que des liaisons trop particulieres avec cette Cour n'introduisissent parmi eux l'esprit de faction & d'intrigue pour l'obtention des bénéfices Ecclésiastiques.

Les Cardinaux des deux factions ne purent s'accorder qu'en élisant le Cardinal del Monte , qui n'ayant ni naissance ni appui , étant d'un naturel doux & pacifique , parut convenable à tous les partis , parce qu'il leur étoit indifférent. Il prit le nom de Jules III. Les Vénitiens furent d'autant plus aises de sa promotion , que ne lui connoissant aucune partialité , ni pour l'Empereur ni pour la France , ils espérèrent qu'il seroit également opposé à tout ce qui pourroit troubler le repos de l'Italie. Ils chargerent Mathieu Dandolo leur Ambassadeur à Rome , de témoigner au nouveau Pape toute leur satisfaction , & nommerent bientôt après l'Ambassade d'obédience composée de quatre Sénateurs , Philippe Trono , François Contarini , Marc-Antoine Vénier & Nicolas Daponte.

An. 1549.
FRANÇOIS
DONATO,
L X X I X.
Doge de Venise.

Jules III.
est élu.

An. 1550.

FRANÇOIS
DONATO,
L X X I X.
Doge de Ve-
nise.Affaire de
Parme.

Jules III, immédiatement après son couronnement s'occupa avec zèle & avec succès de la continuation du Concile à Trente. Il voulut terminer l'affaire de Parme & il y trouva plus de difficulté. Le traité d'Octave Farnese avec l'Empereur n'avoit pas été conclu ; mais il s'étoit emparé de Parme pendant la vacance du Siège. Son frere Horace Farnese sur le point d'épouser en France la fille naturelle de Henri II, & craignant d'être obligé de rendre le Duché de Castro qu'Octave ne lui avoit cédé qu'en supposant que Parme lui demeureroit, le détermina & les principaux de sa famille à se jeter entre les bras de la France, en leur faisant tout espérer de la protection du Roi. Jules, qui étoit alors en négociation avec l'Empereur pour trouver un tempérament qui sauvât les droits de toutes les parties, menaça les Farneses de lancer contr'eux les foudres de l'Eglise, & il ne les ébranla pas. Il se plaignit au Roi, de ce qu'en prenant leur défense il allumoit la guerre en Italie, & il ne fit que l'irriter.

Les espérances de paix avec les Turcs venoient d'être anéanties. L'Empereur & le Roi des Romains avoient tous deux violé la Trêve, le premier en en-

voyant ses vaisseaux sur les côtes d'Afrique où ils avoient pris Tripoli, le second en rassemblant une armée pour profiter des troubles excités en Hongrie par l'Evêque de Varadin & plusieurs Barons du Royaume. On en craignit d'autant plus les suites, que Soliman revenu de Perse faisoit courir le bruit qu'il avoit pleinement triomphé de ses ennemis. On fut un peu plus rassuré, lorsque l'on apprit que l'armée Ottomane avoit rencontré de la part des Persans une résistance qui avoit fait évanouir tous ses projets. Soliman ne laissa pas d'envoyer un Chiaoux à Venise, pour informer le Sénat de ses prétendues victoires. Les Vénitiens, toujours attentifs à le ménager, seignirent d'y ajouter foi, & lui envoyèrent Catherin Zéno, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour lui en faire compliment.

L'affaire de Parme continuoit de jeter le Pape dans les plus grands embarras. Il voyoit l'Empereur & le Roi de France, engagés contradictoirement dans cette affaire, y mettre une passion qui se refusoit à tout accommodement. Henri II. à qui la querelle des Farneses fournissoit un moyen de se faire en Italie une faction puissante & d'y affoi-

An. 1550.

FRANÇOIS
DONATO,
L X X I X.
Doge de Venise.

An. 1551.

An. 1551.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

blir le parti Autrichien, s'expliquoit avec beaucoup de hauteur contre l'injustice de l'Empereur, & contre la foiblesse du Pape. Charles-Quint représentant la conduite des Farnesés comme une rébellion contre l'autorité de l'Empire, & du Saint-Siège, en prenoit occasion de les décrier auprès du Pape, & de lui peindre le Roi comme le fauteur de tous les ennemis de l'Eglise, & le perturbateur de la Chrétienté. Jules III. qui avoit d'abord voulu être impartial, s'engageoit de plus en plus dans les pièges que lui tendoit la politique Autrichienne.

Conseil que
les Vénitiens
donnent
à
Jules III.

Les Vénitiens s'en apperçurent, & lui représentèrent plus d'une fois, qu'il s'exposoit pour une cause légère à exciter en Italie un incendie de guerre qu'on n'éteindroit pas aisément; qu'il ne pouvoit ignorer que les Turcs se préparoient à attaquer les Etats Chrétiens par mer & par terre; & que les discordes qu'il fomentoit ne pouvoient qu'être favorables à ces Infidèles. Jules III. essaya encore une voie d'accommodement. Il offrit à Octave Farnese en échange de Parme, le Duché de Camérino & la Seigneurie de Népi. Il en écrivit à l'Empereur pour avoir son agrément; mais

Charles-Quint biaisa à son ordinaire ,
 Octave fit son Traité avec la France ,
 & la guerre devint inévitable. Les trou-
 pes de l'Empereur & du Pape furent
 réunies aux ordres de Ferdinand de
 Gonzague , Gouverneur du Milanois ,
 & le siège de Parme fut résolu. Pierre
 Strozzi avoit rassemblé par ordre du Roi
 un Corps de troupes à la Mirandole. Il
 se jetta dans le Boulonois & mit tout
 le pays au pillage. Cette diversion eut
 l'effet qu'il s'en étoit proposé. Le Pape ,
 allarmé pour ses propres Etats , donna
 ordre à ses troupes de sortir du Parme-
 san pour couvrir les villes de la Roma-
 gne. Elles n'eurent pas plutôt fait ce
 mouvement , que Strozzi se porta par
 une marche forcée vers Parme , ravitail-
 la la Place , y jetta du renfort , & elle
 se trouva tout-à-fait hors d'insulte.

Le Duc de Florence Côme de Médi-
 cis , qui n'avoit réussi que par la protec-
 tion de l'Empereur à s'ériger en souve-
 rain malgré les cabales des indépendans
 sous lesquelles son Prédécesseur avoit
 succombé , se déclara contre les Far-
 nefes. Le Duc de Ferrare , secrettement
 dévoué à la France , avoit de grands mén-
 agemens à garder , comme Vassal du
 Saint-Siége , & parce que les Impériaux

An. 1551.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

An. 151

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Ve-
nise.

s'étoient assurés de Bressello & de quelques autres Châteaux de ses Etats pour couper les vivres à la garnison de Parme. Il envoya un Ambassadeur à Venise, pour prier le Sénat de lui prescrire la conduite qu'il devoit tenir dans une conjoncture si critique, assurant qu'il suivroit aveuglément ses conseils; qu'il avoit besoin d'appui pour demeurer neutre; & que si on ne le protégeoit pas, il seroit peut-être forcé de prendre parti.

Ils évitent
les piéges
qu'on leur
tend.

Cette Ambassade parut très-suspecte aux Vénitiens. Ils présumerent que la France avoit employé ce détour, afin de s'assurer de leurs dispositions & de leur faire prendre par subtilité des engagements dont elle pût tirer avantage. Le Sénat répondit, que la tranquillité de l'Italie avoit toujours été l'unique objet de ses desirs; qu'il n'avoit cessé d'employer ses bons Offices auprès du Pape & des autres Puissances, pour prévenir les mouvemens qui menaçoient de la troubler; que ses soins ayant été infructueux, la République n'avoit pas été moins déterminée à maintenir son système de neutralité; qu'afin de n'avoir rien à craindre pour elle-même, durant l'incendie qui commençoit à s'allumer,

elle s'étoit mise en état de défense ; & qu'en veillant à sa sûreté, elle ne négligeroit point celle du Duc de Ferrare, autant par égard pour sa personne, que par l'intérêt qui la lioit avec un Etat si voisin.

An. 1551.

FRANÇOIS
DONATO,
L. X X I X.
Doge de Venise.

Les Chefs de la faction Françoisise trouverent que cette réponse donnoit de l'espérance. Le Cardinal de Tournon s'étoit retiré à Venise immédiatement après l'ordre donné par le Pape à tous les Cardinaux François de sortir de Rome. Le Roi le chargea de demander une audience au Collège ; d'y exposer en son nom les motifs qu'il avoit eus de prendre les Farneses sous sa protection ; qu'il avoit cru, en défendant les droits d'un Seigneur Italien opprimé, faire une chose vraiment digne d'un Prince généreux, & qui ne pouvoit être que très-agréable à tous les Souverains d'Italie ; qu'il n'avoit pas pû supposer : que le Pape trouveroit mauvais qu'on fournît des secours à un de ses Vassaux, & qu'il y eût quelqu'un en Italie qui ne fût bien aise qu'on réprimât l'ambition immodérée de l'Empereur ; qu'il étoit prouvé par le fait, que c'étoit-là l'unique vue du Roi, n'ayant pas besoin de la ville de Parme pour atta-

An. 1551.
FRANÇOIS
DONAT -
I X X I A.
Doge de Ve-
nise.

quer l'Etat de Milan, puisqu'il étoit maître du Piémont; mais que puisque on lui attribuoit contre toute évidence des intentions contraires, il avoit résolu d'abandonner l'affaire de Parme; que c'étoit aux Vénitiens d'examiner, avec leur prudence ordinaire, combien cette affaire étoit par elle-même intéressante pour le repos de l'Italie; & s'il n'étoit pas nécessaire de détacher le Pape du parti de l'Empereur auquel il ne s'étoit livré que forcément.

On vouloit faire illusion au Sénat & le pénétrer. Il se conserva impénétrable. Sa réponse fut, qu'on ne pouvoit que louer le Roi & le remercier de sa générosité à protéger les foibles; & qu'on espéroit que le Pape, à qui on avoit déjà insinué plusieurs choses à ce sujet, mettroit bientôt cette affaire en voie d'accommodement.

Guerre entre la France & la Maison d'Autriche.

Henri II. vit bien qu'il ne devoit plus prétendre d'attirer les Vénitiens à son parti. Il envoya des troupes en Piémont, qui enleverent plusieurs Places aux Impériaux. Sa flotte composée de quarante Galères aux ordres du Grand-Prieur de Capoue, frere de Pierre Strozzi, attaqua en mer celle de Doria, qui conduisoit le fils du Roi des Ro-

mains de Barcelonne à Gènes, & lui prit plusieurs vaisseaux qu'il emmena à Marseille. Il se ligua avec les Protestans d'Allemagne contre l'Empereur. Il dit à Jean Capello Ambassadeur de Venise à sa Cour, qu'il vouloit aller en Personne en Allemagne, & le pria de l'accompagner. Il vouloit que cette démonstration d'intelligence avec les Vénitiens pût faire craindre à l'Empereur de plus grandes liaisons entre la République & la France. Le Sénat ne fut pas fâché de donner cette inquiétude à Charles-Quint, pour l'engager à plus de circonspection sur les affaires d'Italie, & permit à son Ambassadeur de suivre le Roi.

Jules III. qui craignoit qu'on ne lui imputât d'avoir donné lieu à la guerre & que l'odieux n'en retombât sur lui, envoya deux Légats en France & en Allemagne pour proposer de nouveaux moyens d'accommodement; mais ils furent rejettés. Alors se trouvant plus engagé avec l'Empereur qu'avec le Roi, il se livra entièrement au premier. Il parla du second en plein Consistoire, d'une maniere très-offensante; en sorte que le Roi rappella de Rome son Ambassadeur, & menaça de ne plus payer au Pape de Bulles pour les bénéfices, ne

An. 1551.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

Jules III. se
déclare pour
l'Empereur.

AN 1551.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

voulant pas que son argent fût employé à lui faire la guerre.

La flotte Ottomane avoit mis à la voile. Arrivée sur les côtes de Sicile, celui qui la commandoit fit demander au Vice-Roi, s'il avoit des ordres de lui rendre Tripoli; mais le Vice-Roi ayant répondu que son maître ne rendroit point cette ville, qui étoit un repaire de pirates, les Turcs descendirent dans l'Isle, prirent & saccagerent la ville d'Agousta. De-là ils passerent à Malte, qu'ils n'osèrent attaquer. Ils ravagerent l'isle de Gozo, firent voile vers l'Afrique, assiègerent Tripoli, & s'en rendirent maîtres. On accusa le Roi de France d'avoir conseillé & favorisé l'entreprise des Turcs; cette accusation étoit fondée sur ce que quelques vaisseaux François s'étoient joints à la flotte Ottomane, & que l'Ambassadeur de France à la Porte étoit embarqué sur ces vaisseaux. Henri II. voulut en vain éluder ce reproche par les apologies que ses Ambassadeurs dans toutes les Cours furent chargés de faire de sa conduite, personne ne prit le change. Les politiques jugerent qu'il n'avoit pas eu si grand tort de suivre l'exemple que son pere lui avoit donné; mais tout le monde

Les Turcs envoient leur Flotte contre l'Empereur.

fut convaincu qu'il étoit d'intelligence avec les Turcs, & la multitude en murmura beaucoup.

Le Roi des Romains avoit envahi la Transilvanie, & le Bannat de Temeswar. Soliman envoya contre lui une armée qui se trouva trop foible pour rien entreprendre. La Reine Régente se voyant à la merci de Ferdinand, fit par le conseil de l'Evêque de Varadin, son traité avec ce Prince; elle lui abandonna la Hongrie, à condition qu'on lui donneroit un Duché en Silésie, pour elle & pour son fils; que, lorsque son fils seroit en âge d'être marié, il épouseroit une fille de Ferdinand, & qu'alors on joindroit à son Duché le revenu de plusieurs autres terres. Ferdinand, en récompense du service que l'Evêque de Varadin lui avoit rendu dans cette occasion, lui obtint le chapeau de Cardinal; mais quelque tems après, sur le bruit incertain d'une nouvelle intrigue de ce Prélat en faveur du jeune Roi Etienne, il envoya des troupes pour l'arrêter & lui fit trancher la tête.

La ligue du Roi de France & des Protestans d'Allemagne contre l'Empereur & le Roi des Romains éclata au commencement de l'année 1552. Henri II.

AN. 1551.
FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

Ils font la
Guerre en
Hongrie.

AN. 1552

Progrès de la
France contre
l'Empereur.

An. 1552.
FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

entra en Lorraine, à la tête de cinquante mille hommes, se faisit de Mets, Toul & Verdun, & pénétra en Alface. Les Confédérés du Corps Germanique s'emparèrent d'Augsbourg, traversèrent la Baviere, & marcherent à Inspruch, où Charles-Quint & Ferdinand se trouvoient dépourvus de forces nécessaires pour leur défense. Pendant que tout se dispoisoit à une révolution dans l'Empire, le Prince de Salerne en préparoit une toute pareille dans le Royaume de Naples. Il avoit fondé les esprits de la plupart des Seigneurs Napolitains, qu'il sçavoit peu affectionnés à la domination Espagnole, & très-mécontents de la dureté & de la hauteur de Dom Pierre de Toledé leur Vice-Roi. Il n'eut pas de peine à les faire entrer dans ses vues, & lorsqu'il se fut assuré de leurs sentimens, il se rendit auprès de Henri II. pour solliciter son appui, & lui demander des troupes. Il passa auparavant à Venise, & conféra en secret avec les principaux du Collège, à qui il représenta, qu'il étoit de leur intérêt de le seconder dans son projet, puisqu'ils auroient occasion de faire valoir leurs justes prétentions sur plusieurs villes du Royaume de Naples; qu'ils ne pou-

voient rien faire de mieux pour la sûreté de l'Italie, & pour l'avantage de leur République, que de s'attacher fortement au parti du Roi de France; que la Maison d'Autriche poursuivie d'un côté par les Confédérés d'Allemagne, & menacée de l'autre par les Turcs, se trouvoit dans un tel état de crise, qu'un nouveau mouvement ne pouvoit manquer d'occasionner sa chute; que les Napolitains ne pouvoient plus supporter le joug Espagnol; & que si l'on ne venoit à leur secours, il étoit à craindre que, dans leur désespoir, ils ne réclamassent l'appui de la Porte Ottomane pour les délivrer de l'oppression. Le Sénat fit peu de cas des insinuations de ce factieux, & le renvoya honnêtement.

Le Prince de Salerne en arrivant à la Cour du Roi, trouva ce Prince d'autant plus favorablement disposé, qu'il venoit de conclure avec le Pape une Trêve de deux ans pour l'affaire de Parme, & que le parti Autrichien étoit sur le point de succomber en Allemagne sous l'effort des Confédérés. Le Duc Maurice de Saxe venoit de surprendre près de Fussen le poste important de la Chiufa. L'Empereur & le Roi des Romains avoient été obligés de s'enfuir vers le

An. 1552.
FRANÇOIS
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Facheuse
situation de
l'Empereur.

An. 1552.
FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

Tirol, ayant à peine cinq cents chevaux à leur suite. Les Confédérés marchèrent droit à Inspruck, & les deux Princes continuerent leur retraite avec épouvante jusqu'à Villacco, dans la Carinthie : là ils furent saisis d'une nouvelle terreur. Ils sçavoient que la France n'avoit pas cessé de négocier auprès des Vénitiens pour les animer contre la Maison d'Autriche ; ils craignirent que le Sénat ne fût déterminé par le mauvais état de leurs affaires à se déclarer contr'eux, & qu'alors se trouvant entre deux feux, il ne leur fût plus possible d'éviter les derniers malheurs. Heureusement pour eux les Vénitiens ne s'écartèrent point de leur système pacifique, & ils les firent assurer par leur Ambassadeur Dominique Morosini, qu'ils n'avoient rien à craindre de leur part.

Diète &
paix de Passau.

Cette assurance donna le tems à l'Empereur de se reconnoître. Il proposa à ses ennemis d'assembler une Diète à Passau, avec promesse de leur donner une entière satisfaction. La proposition fut acceptée. Le Roi des Romains se rendit à Passau pour traiter avec les Confédérés. Ceux-ci, fiers de leurs avantages, firent d'abord des demandes exor-

bitantes ; mais enfin la paix fut conclue , moyennant la liberté de conscience accordée à tout le monde , & la promesse d'assembler dans six mois une Diète générale , où l'on fatisferoit à tous les griefs particuliers. L'Empereur avoit déjà rendu la liberté à Jean-Frédéric de Saxe ; il en usa de même à l'égard du Landgrave de Hesse ; & l'orage qui menaçoit Charles-Quint fut si bien conjuré , que les troupes mêmes qui avoient été levées contre lui , eurent la permission de passer à son service , & à celui du Roi des Romains son frere.

Malgré ce retour de prospérité , le Roi de France excité par le Prince de Salerne , ne perdit point de vue l'expédition de Naples , & résolut de faire de nouveaux efforts auprès des Vénitiens pour les déterminer à y concourir. Le Prince de Salerne retourna par ses ordres à Venise , où conjointement avec l'Ambassadeur de France , il pressa les Sénateurs de se déclarer. » Ne voyez-vous » pas , leur dit l'Ambassadeur , qu'il ne » dépend pas de vous d'arrêter le Roi. » Il veut absolument exécuter son dessein , & si vous refusez de vous joindre à lui , il l'exécutera seul. De quelque côté que tourne la victoire ,

An. 1552.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

Sollicitations de la France auprès du Sénat.

An. 1552. „ votre neutralité vous rendra égale-
 FRANÇOIS „ ment odieux au parti vainqueur , &
 DONATO, „ au parti vaincu. Le vainqueur vous
 L X X I X. „ accusera de mauvaise volonté , & de
 Doge de Ve- „ peu de zele pour ses avantages ; le
 nise. „ vaincu vous reprochera de ne l'avoir
 „ pas secouru lorsque vous le pouviez.
 „ Au surplus , que peut attendre le Roi
 „ mon maître de cette ancienne amitié
 „ que vous professez ouvertement à son
 „ égard , si , dans une affaire où il y va
 „ de votre propre intérêt , vous rejettez
 „ les offres les plus affectueuses , & ses
 „ demandes les plus honnêtes ? Comp-
 „ tera-t-il sur vous dans ses revers , si
 „ vous ne voulez rien faire pour lui
 „ lorsque la fortune le favorise ? Où
 „ trouverez-vous une meilleure occasion
 „ d'accroître votre puissance , & d'affoi-
 „ blir celle de l'Empereur ? Esperez-
 „ vous que l'Empereur vous sçaura gré
 „ d'avoir résisté à ceux qui vous solli-
 „ citoient de lui faire la guerre ? mais
 „ ne connoissez-vous pas le génie de ce
 „ Prince ? Ignorez-vous qu'il met ses
 „ intérêts au-dessus de toute autre con-
 „ sideration ? Voyez ce que les villes de
 „ Florence , de Sienne & de Gênes ont
 „ gagné à le ménager. Elles lui ont
 „ rendu les plus grands services , & il
 „ leur a fait perdre leur liberté.

Ce discours renfermoit des raisons très-spécieuses; mais le Sénat jugea qu'elles manquoient de solidité; & que la République ayant éprouvé jusques-là les bons effets de sa neutralité, ne devoit pas s'en départir, pour s'embarquer témérairement dans une affaire dont le succès étoit au moins douteux, & qui ne pouvoit échouer sans entraîner les conséquences les plus fâcheuses. Il fut donc unanimement résolu de répondre au Prince de Salerne & à l'Ambassadeur du Roi; que les Vénitiens étoient parfaitement reconnoissans de la nouvelle marque de bonté que Sa Majesté venoit de leur donner, qu'ils en conserveroient à jamais le souvenir; mais qu'ayant eu le bonheur depuis bien des années de vivre en paix avec tous les Princes, aucun d'eux ne leur avoit donné sujet de leur faire la guerre; qu'en toute autre chose la République seroit charmée de condescendre aux volontés du Roi, lui souhaitant toute sorte de prospérité & de bonheur.

Le Prince de Salerne, après avoir reçu cette réponse peu satisfaisante, se rendit à Chiozza, où les Chefs de la faction Françoisise s'étoient assemblés pour conférer avec lui au sujet de l'entreprise

AN. 1552.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

Elles sont
sans effet.

An. 1552.

FRANÇOIS
DONATO,
LXXIX.
Doge de Venise.

de Naples. Les Cardinaux de Tournon & de Ferrares y trouverent, avec M. de Termes, Lieutenant-Général pour le Roi en Italie, & quelques Seigneurs Napolitains. Le seul Prince de Salerne s'efforça de prouver la facilité de l'entreprise. Tous les autres convinrent qu'elle étoit sujette à des difficultés insurmontables, & on cessa de s'en occuper.

Levée du siège de Metz.

Charles - Quint, réconcilié avec les Protestans d'Allemagne, reçut d'eux des secours, avec lesquels il projetta de faire le siège de Metz. Il conduisit une armée nombreuse devant la place ; mais l'habileté du Duc de Guise la sauva. L'Empereur, après avoir fatigué & consumé son armée à des attaques toujours vivement repoussées pendant les mois de Novembre & de Décembre, leva honteusement le siège au commencement de Janvier.

An. 1553.

Mort du Doge François Donato.

Le Doge François Donato mourut après avoir occupé le Trône Ducal sept ans & demi. De son tems on construisit à Venise divers édifices publics & particuliers, qui contribuerent beaucoup à l'embellir. Le Palais Ducal fut richement orné de peintures & de sculptures des meilleurs maîtres. On bâtit l'Hôtel de la Monnoie ; & on commença le

beau bâtiment de la Bibliothèque. Venise avoit alors en tout genre des Artistes du premier ordre, & tous les arts, qui sont les fruits de la paix & de l'abondance, y étoient accueillis, protégés, encouragés & florissans.

On donna pour successeur à Donato Marc-Antoine Trévisani. C'étoit un homme d'une modestie singulière, & d'une piété rare, & qui préféroit les exercices de la religion & les délices de la vie privée aux honneurs & aux grands emplois. Il fut du nombre des quarante & un Electeurs après la mort de Donato. Avant le premier Scrutin, un des Electeurs, nommé Frédéric Valareffo, harangua l'Assemblée, & parlant des divers Candidats, il dit de Trévisani, que c'étoit un bon & saint homme; mais qu'il n'avoit pas les qualités requises pour le Dogat. En parlant de la sorte, il n'avoit point dessein de le mortifier; le seul amour de la patrie lui fit faire cette observation, afin qu'une place si importante ne fût pas confiée à un sujet peu propre pour le Gouvernement. Trévisani non-seulement ne lui en scût pas mauvais gré; mais il dit en souriant, que Valareffo avoit raison, & il pria instamment les Electeurs de ne pas pen-

AN. 1553.

M A R C
A N T O I N E
T R E V I S A N I
L X X X . D o -
g e d e V e n i -
s e .

Marc-Antoine Trévisani lui succède.

AN. 1553.
 M A R C
 ANTOINE
 TREVISANI
 LXXX. Do-
 ge de Veni-
 te.

fer à lui. Cette extrême modestie dé-
 cida en sa faveur tous les suffrages, &
 il fut élu. On eut beaucoup de peine à
 lui faire accepter cette dignité émi-
 nente. Il fallut que toute sa famille se
 mît à ses genoux, & lui fît regarder
 son élévation comme un décret de la
 Providence, auquel il devoit se soumet-
 tre. Il accepta, mais avec des marques
 d'humilité si touchantes, que tout le
 monde en fut attendri. Un dévôt à la
 tête d'un État, gouvernera mieux qu'un
 autre à mérite égal. Il sera plus appli-
 qué aux affaires, plus stricte sur la règle,
 plus économe, plus impartial, plus à
 l'abri des séductions; mais si celui qui
 gouverne n'a que la dévotion pour tout
 mérite, l'État tirera peu d'utilité d'un
 tel Chef. Les objets essentiels seront
 sacrifiés aux pratiques minutieuses qui
 troublent l'ordre au-dedans, & al-
 terent la considération au-dehors. Un
 choix pareil seroit plus dangereux dans
 tout autre Gouvernement que parmi les
 Vénitiens, dont le Chef n'a d'influence
 dans les affaires que suivant le degré
 de capacité qu'on lui reconnoit.

Affaires de
 Constantinople.

Soliman II. donna cette année un
 exemple funeste de ce que peut la jalousie
 d'autorité contre le sentiment de la
 nature.

nature. Il avoit un fils nommé Mustapha, à qui il avoit donné le Gouvernement de la petite Arménie. On accusa ce fils de cabaler pour ôter la couronne à son pere. Soliman lui donna ordre de se rendre auprès de lui, & il prouva la fausseté de l'accusation par sa prompte obéissance. Arrivé en présence de son pere, on lui ordonna de remettre son sabre; il le remit sans difficulté, & s'approcha pour baiser la main de Soliman; mais aussi-tôt on lui jeta le cordon, & il fut inhumainement étranglé. Soliman fit subir le même supplice au Miramolin ou Porte-Étendard de son malheureux fils. Ce Miramolin étoit Vénitien de naissance, & de la noble famille des Michiéli. Il avoit été pris dans son enfance par les Turcs, forcé d'abjurer sa religion, & donné pour esclave à Mustapha, qui charmé des graces de sa figure & de la douceur de son naturel, l'avoit élevé aux premiers honneurs. On assure que Soliman reconnut bientôt après l'innocence de son fils, & qu'il se renferma pendant plusieurs jours pour pleurer sa mort.

An. 1553.

M A R C-
ANTOINE
TREVISANI
LXXX. Do-
ge de Venise.

La guerre continuoit entre Charles-
Quint & Henri II. L'armée Impériale
se signala dans les Pays-Bas par la prise

Suite de la
Guerre entre
la France &
l'Autriche.

An. 1553.

M A R C
A N T O I N E
T R E' V I S A N I
L X X X . D o -
g e d e V e n i s e

de Téroouane & de Hédin, qui furent rafés de fond en comble. Les François en Italie avoient foustrait la ville de Sienne à la tyrannie des Impériaux. Le Vice-Roi de Naples, Dom Pierre de Toledé, eut ordre de la leur enlever. Il avoit joint ses troupes à celles du Duc de Florence, qui espéroit réunir à son Etat le Domaine de Sienne; mais il mourut peu de tems après son arrivée à Florence. La flotte Françoisé jointe à l'Ottomane parut devant Naples, & les Impériaux qui étoient en Toscane furent rappelés pour défendre cette Capitale. Les deux flottes la trouvant hors d'insulte, firent voile vers la Corse qui étoit soumise aux Gènois, prirent Bastia, San-Fiorenzo, San-Pietro, Adiazzo, Bonifacio & Calvi. Les galères Ottomanes se retirèrent après cette expédition. Doria profita de leur retraite pour porter des troupes en Corse. Il reprit Bastia & San-Fiorenzo & se retrancha dans la partie méridionale de l'Isle. Les François firent la guerre en Piémont avec beaucoup de succès contre Ferdinand de Gonzague; en sorte que le parti Impérial perdit considérablement en Italie de sa réputation.

Mais un événement auquel on ne s'at-

tendoit point, lui donna un nouveau relief. Edouard VI. Roi d'Angleterre étoit mort; sa Couronne avoit passé sur la tête de la Princesse Marie, sa sœur; & cette nouvelle Reine élevée dans les principes de la Religion Catholique, & ne consultant que son zèle pour le rétablissement de cette Religion. en Angleterre, négocia & conclut son mariage avec Philippe d'Espagne, fils de Charles-Quint, dans l'espérance que ce mariage lui donneroit tout l'appui dont elle avoit besoin pour triompher des Sectaires qu'elle avoit en horreur.

An. 1553.

M A R C.
A N T O I N E
T R E' V I S A N I
L X X X. Do-
ge de Venise.

Le Doge Marc-Antoine Trévifani mourut après avoir occupé le Trône Ducal un peu moins d'un an. Les jeûnes & les macérations avoient affoibli sa santé. Un jour qu'il entendoit la Messe, il fut frappé d'apoplexie & tomba mort entre les bras de ses Officiers. Les regrets qu'on lui donna furent proportionnés à la haute opinion qu'on avoit de sa sainteté, & à l'impression que fait toujours sur la multitude l'exemple d'une vertu bienfaisante pour les autres & austère pour soi. Il eut pour successeur François Vénier.

An. 1554.

Mort du Do-
ge Trévifani.
François Vénier lui suc-
cede.

Les François & les Impériaux combattirent cette année avec diversité d'a-

Opérations
de guerre.

An. 1554.
 FRANÇOIS
 VENIER.
 L X X X I
 Doge de Venise.

antages. Les Impériaux furent battus près de Renti en Artois. Les François le furent encore plus malheureusement près de Marciano dans la Toscane ; mais ils conserverent Sienne contre tous les efforts du Marquis de Marignano. M. de Termes se maintint dans l'Isle de Corse , & le Maréchal de Brissac continua la guerre avec supériorité contre le nouveau Gouverneur de Milan , Dom Gomez de Figuéroa.

An. 1555.

La guerre fut l'année suivante aussi peu décisive. Il y eut un grand combat naval à la hauteur de Douvres entre vingt - six vaisseaux François & vingt-quatre vaisseaux Flamands. Les deux flottes se retirerent également maltraitées l'une & l'autre. Les armées en Flandres furent long-tems en présence, & il ne se passa rien de remarquable en Italie ; le brave Montluc fut obligé de rendre Sienne aux Impériaux , après la résistance la plus glorieuse. Le Duc d'Albe substitué à Figuéroa dans le Gouvernement du Milanois , échoua presque toujours vis-à-vis le Maréchal de Brissac. Les flottes de France & de Constantinople, réunies encore cette année, ne firent que quelques ravages inutiles sur les côtes.

Le Pape Jules III. étoit mort. Marcel II qui lui succéda, n'occupa le Trône Pontifical que vingt-un jours. On élut à sa place le Cardinal Jean Pierre Carafse d'une famille Illustre du Royaume de Naples, qui prit le nom de Paul IV. Il étoit Doyen du Sacré Collége & âgé de soixante-dix-neuf ans lorsqu'il parvint à la Papauté.

Peu de tems après Charles-Quint effectua le projet qu'il avoit formé depuis plusieurs années d'abdiquer le Gouvernement de ses États, & de le remettre au Prince Philippe son fils. On a beaucoup raisonné sur les motifs de cette abdication; & il seroit difficile de décider quel fut le véritable. On suppose rarement à un Prince le degré de philosophie qui fait apprécier au sage la juste valeur d'une couronne. On est encore moins fondé à croire que Charles-Quint fût parvenu à ce degré de sagesse, après avoir donné tant de preuves d'une ambition qui se jouoit de toutes les loix. Peut-être voyant sa fortune décliner & l'éclat de ses prospérités s'affoiblir, voulut-il s'assurer la place qu'il ambitionnoit dans le temple de l'immortalité, par une de ces actions rares & surprenantes, qui ont toujours

An. 1555.

FRANÇOIS
VENIER,
L X X X I.
Doge de Venise.

Mort de Jules III. Marcel II. & Paul IV. lui succèdent.

Abdication
de Charles V.

An. 1555.

FRANÇOIS
VENIER,
L X X X I.
Doge de Venise.

l'apparence des grandes vertus, & le masque de l'héroïsme. En terminant ainsi sa carrière, il mettoit sa gloire à l'abri des nuages dont l'astre le plus brillant se couvre pour l'ordinaire à son couchant, & il forçoit la postérité d'admirer en lui un homme aussi supérieur à sa puissance, que sa puissance étoit elle-même au-dessus de tout autre pouvoir. L'amour-propre est susceptible de cette finesse; mais le cœur de l'homme est si inconséquent, si bizarre, si impénétrable, qu'on ne peut ici que conjecturer au hazard.

Charles - Quint remit sa Couronne Impériale à son frere. Il abandonna tout le reste à son fils, & se retira en Espagne dans le Monastere de Saint-Just, où il vécut encore deux ans, oubliant l'Univers & se montrant presque digne d'en être oublié. Avant que de partir il envoya à Venise un des Officiers de sa Cour pour faire part au Sénat de son abdication, & pour l'assurer que sa bienveillance pour les Vénitiens, avoit passé toute entière dans le cœur de son fils. Le Sénat combla d'honneurs cet Envoyé, & fit partir Michel Suriano pour résider auprès de Philippe II. en qualité d'Ambassadeur ordinaire.

Les démêlés de la France & de la Maison d'Autriche avoient été suspendus par une Trêve; mais la passion du nouveau Pape contre les Espagnols, & les intrigues du Cardinal Caraffe son neveu, rallumerent la guerre. Le Duc d'Albe, Vice-Roi de Naples, instruit des liaisons secrètes de Paul IV. avec la France, & du projet formé entr'eux d'envahir la Toscane & le Royaume de Naples, entra à main armée sur les terres de l'Eglise, & y fit la conquête de plusieurs Places. Les Farneses trouvant l'occasion favorable de s'assurer les Duchés de Parme & de Plaifance, traiterent avec le Roi d'Espagne, qui pour se les attacher, leur accorda l'effet de leurs demandes. Dès-lors ils se séparèrent du parti de la France & devinrent ses plus irréconciliables ennemis.

Le Duc de Guise, suivant qu'on en étoit convenu, entra en Italie avec une armée. Il traversa le Parmesan & le Plaifantin, sans que le Duc de Parme, qui étoit alors en pleine intelligence avec l'Espagne, entreprît de s'y opposer. Il passa dans l'Etat de Modene, où le Duc de Ferrare toujours dévoué à la France, lui donna toute faveur. Il arriva à Rome & fut fort surpris de ne

An. 1556.

FRANÇOIS
VENIER,
LXXXI.
Doge de Venise.La guerre se
rallume entre
la France &
l'Espagne.

An. 1556.

FRANÇOIS
VÉNIER,
LXXXI.
Doge de Ve-
nise.Mort du Do-
ge Vénier.
Laurent Priu-
li lui succè-
de.Sienna est
cédée aux
Médicis.

trouver de la part du Pape rien de prêt pour les secours auxquels il s'étoit engagé envers le Roi ; ce qui l'obligea à rester un mois entier dans l'inaction.

Les Vénitiens, spectateurs tranquilles de ces mouvemens, persisteroient dans la neutralité dont on ne put jamais les faire départir. Ils perdirent cette année leur Doge François Vénier, & lui substituèrent Laurent Priuli, qui par l'estime qu'on faisoit de ses talens politiques & littéraires, l'emporta sur trois Compétiteurs d'une naissance supérieure à la sienne, & qui avoient rendu de plus grands services à l'Etat, Philippe Trono, Etienne Tiépolo & Thomas Contarini. La peste se déclara cette année à Venise avec beaucoup de violence. Elle fut suivie de la famine, & ces deux fléaux donnerent beaucoup d'exercice aux soins paternels du nouveau Doge & des Sénateurs.

Le Pape négocioit avec le Duc de Florence, Cosme de Médicis, afin de le détacher du parti de l'Espagne. Cosme entretint habilement cette négociation & la fit transpirer de manière à donner des allarmes à Philippe II. Le Conseil de Madrid sentit la nécessité de rompre cette intrigue, & le Duc

de Florence manœuvra avec tant de dextérité, que pour se l'attacher irrévocablement, Philippe lui céda l'Etat de Sienne, à condition d'en faire hommage à la Couronne d'Espagne. C'est ainsi que les petits Souverains trouvent quelquefois leur avancement dans les discordes des grandes Puissances, quand ils ont l'adresse de mettre leur foible secours dans le cas d'entretenir ou de faire pancher la balance. Les Farneses & les Médicis doivent leur grandeur à cette heureuse politique.

Le Duc de Guise étoit sur la Frontiere de Naples & y faisoit peu de progrès, lorsque la perte de la bataille de Saint-Quentin obligea Henri II. de le rappeler. Le Pape n'eut plus d'autre parti à prendre que de s'accommoder avec l'Espagne, & il fit son traité avec cette Couronne à des conditions très-avantageuses. La ville de Saint-Quentin avoit été investie les derniers jours de Juillet par l'armée Espagnole aux ordres d'Emmanuel Philibert Duc de Savoie. Le Connétable de Montmorenci s'avança le 10 du mois d'Août à la tête de l'armée de France pour le combattre. La bataille s'engagea; les François furent mis en une entière déroute,

An. 1555.

LAURENT
PRIULI,
LXXXII.
Doge de Venise.

An. 1558

Bataille de
Saint-Quentin.

& tout ce qui ne fut pas tué, resta au pouvoir des vainqueurs avec le bagage, les drapeaux & le canon. La ville de Saint-Quentin se défendit jusqu'au 27 du même mois. Ce jour-là elle fut prise d'assaut & abandonnée au pillage. Cette mémorable défaite mit le Royaume de France dans le plus grand danger; & si Philippe avoit sçu profiter de ses avantages, son ennemi auroit été forcé de recevoir de lui la paix aux plus dures conditions; mais après avoir enlevé quelques petites Places autour de Saint-Quentin, il retira & sépara son armée.

Loi du Sénat pour le défrichement des terres.

La disette de vivres qu'on éprouva cette année à Venise, détermina le Sénat à porter une loi des plus salutaires. Il ordonna le défrichement de toutes les terres incultes de son Etat de Terre-Ferme; & il nomma trois Provéditeurs, François Barbaro, Antoine Erizzo & Nicolas Géno, qui se rendirent sur les lieux pour présider aux opérations de ce défrichement. Ces Sénateurs, chargés de procurer l'abondance pour l'avenir, examinèrent avec beaucoup d'attention & de constance tous les terrains qui étoient susceptibles de culture. Ils trouverent quantité de marais dont on pouvoit opérer le défrichement, en creusant

An. 1557.

LAURENT
PRIULI,
LXXXII.
Doge de Venise.

des canaux pour y réunir les eaux stagnantes, & en donnant à ces eaux un cours & une issue dans les lagunes. Les ouvrages furent ordonnés & commencés en conformité de ce plan. On avoit d'abord dirigé la décharge des eaux sur Brondolo à deux milles de Chiozza ; mais on s'apperçut bientôt que cette direction mettoit la ville de Chiozza en danger d'être submergée. On changea de direction, & la décharge des eaux fut portée sans inconvénient à Fossano, à l'embouchure de l'Adige. Une quantité considérable de terres fut défrichée, le pays fut peuplé & enrichi, & les Vénitiens eurent chez eux des ressources de subsistance, qu'ils alloient chercher auparavant chez l'étranger à grands frais. C'étoit reconnoître un peu tard la vérité de cette maxime de Gouvernement, qui établit dans les productions de l'agriculture les plus solides richesses de l'Etat, & qui ne permet qu'on aille se pourvoir ailleurs que lorsque l'on a épuisé chez soi tous les dons de la nature, & tous les efforts de l'industrie.

Le Duc de Guise répara l'année suivante l'affront fait au nom François devant Saint-Quentin, par la prise de Calais, que les Anglois occupoient de-

An. 1557.
LAURENT
PRIULI,
LXXXII.
Doge de Venise.

An. 1558.

Calais rendu à la France.

AN. 1558.

LAURENT
PRIULI
LXXXII
Doge de Ve-
nise.

puis deux siècles. Elle fut suivie de celle de plusieurs places. Le mariage du Dauphin avec la Reine d'Ecosse fut pour la France un nouveau gage de prospérité, & la mort de Marie Reine d'Angleterre, laissant la Couronne à sa sœur Elisabeth, rompit tous les liens qui tenoient les Anglois asservis à l'Espagne, & fut un premier acheminement à la paix générale.

Mouvement
de la part des
Turcs.

Pendant que la guerre agitoit les Etats Chrétiens, on apprit à Venise qu'on armoit dans l' Arsenal de Constantinople, & que Soliman faisoit marcher une armée vers la Natolie. On craignit pour le Royaume de Chypre. Cent galeres furent équipées avec beaucoup de diligence, & on nomma Thomas Contarini pour les commander en qualité de Généralissime de mer. Cette flotte devoit observer les mouvemens des Turcs, tandis que d'autres Généraux distribués avec des troupes dans toutes les Colonies du Levant veilleroient à leur sûreté. La flotte Ottomane ne tarda pas de paroître à la hauteur de Vallone. Elle se porta sur la côte de Naples, débarqua des troupes près de Soranto, prit cette ville & la saccagea. La Porte n'avoit tenté cette expédition qu'en con-

féquence de ses engagements avec la France, & pour lui donner l'appui qu'elle avoit sollicité. Les maladies affoiblirent les équipages de cette flotte, & on fut bientôt forcé de la rappeler.

An. 1558.

LAURENT
PRIULI,
LXXXII.
Doge de Venise.

La paix entre l'Empire, la France, l'Espagne & l'Angleterre, fut conclue cette année. La France garda Calais, Metz, Toul, Verdun, & on lui rendit les places de Picardie qui lui avoient été enlevées. Le Duc de Savoie fut rétabli dans ses Etats, à la réserve de Turin, de Pignerol, & de trois autres places qui restèrent à Henri II, en garantie des droits de Louise de Savoie sa grand-mère. Le Milanois & le Royaume de Naples furent assurés à l'Espagne. Les François évacuèrent la Corse & la Toscane. Ferdinand fut reconnu Empereur, & son fils Maximilien fut élu Roi des Romains. Deux mariages furent le nœud de cette fameuse paix; celui d'Elisabeth, fille aînée du Roi de France, avec le Roi d'Espagne, & celui de Marguerite, sœur de Henri II. avec le Duc de Savoie.

Paix générale.

Le Sénat, pour témoigner sa joie de cette paix, ordonna à Venise des fêtes publiques, qui furent célébrées avec beaucoup de magnificence, & il envoya

An. 1559.

An. 1559.

LAURENT.
PRIULI,
LXXXII.
Doge de Venise.

Les Vénitiens donnent la chasse aux Pirates.

deux Ambassadeurs Extraordinaires, un en France, & l'autre en Espagne, pour complimenter les deux Rois sur leur réunion.

Les désordres de la guerre avoient produit un essain de Pirates, qui des côtes de l'Albanie où ils s'étoient choisi des asyles, se répandoient dans le Golfe & dans les mers du Levant. Pandolfe Contarini eut ordre de leur donner la chasse avec une escadre. Il rencontra près de Durazzo sept de leurs bâtimens qui venoient de s'emparer de quelques vaisseaux Vénitiens. Il les poursuivit avec vivacité. Ils se réfugièrent dans le port de Durazzo. Contarini y entra après eux, & leur livra un combat, que leur résistance appuyée de toutes les forces des habitans, rendit très-opiniâtre. Cette résistance ne fit qu'enflammer son ardeur. Il cribla leurs bâtimens de coups de canon. Il ne s'en tint pas là, il canonna la place avec fureur, renversa une partie du rempart, ruina de fond en comble la principale mosquée, & épouvanta les habitans, au point qu'ils abandonnerent leur ville pour se sauver dans les montagnes. Contarini, content de cette vengeance, ramena son escadre à Venise; mais le Sénat,

qui craignit les suites de cette hostilité commise en pleine paix contre une ville Turque, le fit arrêter à son arrivée, lui ôta ses charges, & le retint en prison.

An. 1559.

LAURENT
PRIULI,
LXXXII.
Doge de Venise.

Troubles à
la Cour Ot-
tomane.

Dans toute autre circonstance, Soliman II. n'auroit pas laissé cette hostilité impunie; mais alors la guerre civile défoloit son Empire. Ses deux fils, Sélim & Bajazet, le voyant sur le retour de l'âge, se disputoient à main armée le droit de lui succéder. Sélim avoit pour lui la faveur de Soliman, & Bajazet avoit mis dans ses intérêts les principaux Chefs de la Milice. Ils se livrèrent une sanglante bataille dans la Natolie, où il périt des deux côtés plus de quarante mille hommes. Bajazet vaincu, blessé, & obligé de fuir, se réfugia auprès du Sophi de Perse, qui le reçut à bras ouverts. Il rassembloit une autre armée pour tenter de nouveau le combat, & Soliman venoit de mettre sa tête à prix, lorsque l'aventure de Durazzo arriva. Soliman en parut très-irrité; mais l'embaras où il se trouvoit, facilita aux Vénitiens le moyen de calmer sa colère; & dès qu'il parut satisfait, Pandolfe Contarini sortit de prison, & obtint sa grace sans beaucoup de peine.

An. 1559.

LAURENT
PRIULI,
LXXXII.
Doge de Venise.

Mort funeste de Henri II.

Un événement beaucoup plus tragique remplit la France de deuil. Pendant les fêtes qu'on célébra à Paris à l'occasion des deux mariages qui devoient cimenter la paix, Henri II. ordonna un grand tournois; & après s'être signalé pendant trois jours dans cet exercice militaire, qu'il aimoit passionnément, voulant rompre une dernière lance avec le Comte de Montgomeri, un éclat passa au travers de la visière de son casque, & lui entra fort avant dans la tête. Ce Prince mourut onze jours après de cette blessure. La Couronne tombant sur la tête d'un jeune Prince aussi foible d'esprit que de corps, & soutenue par une Reine qui joignoit à toutes les bizarreries de son sexe tous les vices de son pays, resta en bute aux cabales & aux factions qui désolèrent la France pendant le reste de ce siècle.

Mort du Doge Laurent Priuli. Jérôme Priuli son frere lui succède.

Les Vénitiens envoyèrent deux Ambassadeurs Extraordinaires, Bernard Navagier & Nicolas Daponté, au nouveau Roi François II. pour le féliciter sur son avènement à la Couronne, & pour lui donner de la part de la République les plus fortes assurances de son attachement. Ils perdirent eux-mêmes leur

Doge Laurent Priuli, & lui donnerent pour successeur Jérôme Priuli son frere. C'est le second exemple, depuis l'établissement de l'Aristocratie, de deux freres qui se soient succédés dans le Dogat: les deux Barbarigo sur la fin du quinzieme siecle, & ces deux Priuli. On doit regarder comme une distinction très-honorable pour eux, qu'ils aient mérité à ce degré la confiance d'une République, dont la constitution s'oppose non-seulement à toute hérédité dans les charges, mais même à toute espece de crédit trop permanent dans une même famille.

Le Pape Paul IV. mourut cette année. La sévérité de son caractere avoit si fort aigri contre lui le peuple Romain, que, pour soustraire son corps aux insultes de la multitude, on fut obligé de l'enterrer de nuit sans cérémonie. Le peuple déchargea sa fureur contre la statue du Pontife, qu'il mit en pieces, & dont il jetta les débris dans le Tibre. Il mit le feu au Tribunal de l'Inquisition, & auroit excité de plus grands tumultes, si on n'avoit fait venir des troupes pour le réprimer. Les Cardinaux assemblés pour le Conclave, furent obligés pour leur sûreté de distribuer des

An. 1559.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

Mort de Paul
IV. Il a pour
successeur Pie
IV.

An. 1559.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

corps-de-garde autour du Vatican. Ils élurent le Cardinal Jean Ange de Médicis, qui prit le nom de Pie IV. Il étoit des Médicis de Milan, famille très-différente de celle de Florence, & qui tenta en vain de s'en faire reconnoître.

Le Sénat envoya à ce nouveau Pape l'Ambassade ordinaire d'obédience. Il destina aussi une Ambassade particulière à la Cour de Savoie, à l'occasion du rétablissement du Duc Emmanuel Philibert, qui étoit venu d'Espagne reprendre possession de ses États, & à la Cour de Ferrare pour complimenter le Duc Alfonse qui avoit succédé au Duc Hercule son pere, mort depuis peu, & qui venoit d'épouser Lucrece de Médicis, fille du Duc de Florence.

Loix somptuaires à Venise.

La longue paix dont les Vénitiens jouissoient, avoit introduit parmi eux l'abondance & l'amour du luxe. La rigueur des anciennes loix somptuaires se relâchoit insensiblement. Marc Foscolo, l'un des Sénateurs, dénonça une multitude d'excès qui se commettoient en ce genre d'une manière fort libre, & fit sentir, que la République fondée sur l'égalité des citoyens, ne pouvoit subsister, si la simplicité des anciennes

mœurs étoit anéantie. Il prouva que la République avoit besoin d'ames fortes & généreuses, & que le luxe qui amollit les cœurs, étoit le vice le plus propre à corrompre sa constitution. Le Sénat comprit qu'il étoit nécessaire, & qu'il étoit encore tems d'y mettre des bornes. Il ordonna que les anciennes loix somptuaires fussent observées. Il porta une nouvelle loi, qui modéroit la dépense des Nobles dans les Magistratures Provinciales, & qui interdisoit toute superfluité contraire aux bienséances. Marc Foscolo & Louis Amulio furent chargés de veiller à l'exécution du décret du Sénat, & ils rétablirent l'ordre & la regle par-tout.

Philippe II. avoit quitté la Flandre pour se rendre en Espagne. La paix qu'il venoit de conclure avec la France lui laissoit toute liberté de déployer le glaive de l'Inquisition contre l'hérésie, & de porter toutes ses forces contre les Infidèles; les rigueurs qu'il fit éprouver aux Hérétiques, préparèrent la révolution qui lui enleva une partie des Pays-Bas. Ses efforts contre les Turcs n'eurent pas un meilleur succès. Il arma une flotte pour conquérir Tripoli. Le Duc de Médina-Celi chargé de cette

An. 1559.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

An. 1560.

Expédition
des Espagnols
en Afrique.

An. 1560.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

expédition, voulut auparavant s'emparer de l'Isle de Gerbes. A peine l'avoit-il soumise, que la flotte Ottomane parut. Il voulut se sauver en Sicile. Il fut attaqué dans sa retraite, & entièrement défait. De soixante & dix bâtimens dont sa flotte étoit composée, l'ennemi lui en enleva cinquante, dont vingt galeres & trente caravelles. Le vainqueur descendit dans l'Isle de Gerbes, assiégea le Château, & le soumit après trois mois de siège. La garnison, forte de quatre mille hommes, fut obligée de se rendre à discrétion.

Démêlé des
Vénitiens
avec le Pa-
pe.

Pie IV. aussi dévoué à la Maison d'Autriche que son prédécesseur en étoit ennemi, rétablit cette année le Concile à Trente. Il marquoit une considération particulière pour les Vénitiens, & il crut leur en donner une preuve, en nommant à l'Evêché de Vérone Marc-Antoine Amulio, leur Ambassadeur à sa Cour. Cette nomination étoit contraire au droit dont la République vouloit jouir de présenter elle-même les sujets pour les Evêchés de ses Etats, & à la loi particulière qui défend à ses Ambassadeurs de recevoir aucune dignité, & aucun bienfait des Princes près lesquels ils résident. Le Sénat n'eut

AN. 1560.

JEROME
PRIULI,
LXX XIII.
Doge de Ve-
nise.

pas plutôt appris ce que le Pape avoit fait pour Amulio, qu'il rappella cet Ambassadeur, nomma Jérôme Soranzo, pour le remplacer, & fit partir en poste un de ses Secrétaires, pour prier le Pape de ne pas trouver mauvais le rappel d'Amulio, d'autant qu'il étoit statué par les loix de Venise, que ses Ambassadeurs à Rome ne pourroient pendant le cours de leur Ambassade recevoir du Saint-Siège aucun bénéfice Ecclésiastique ou séculier. Pie IV. prétendit que c'étoit lui faire une insulte personnelle, que de rappeler cet Ambassadeur qui n'avoit rien fait contre les loix, puisque l'Evêché de Vérone lui avoit été conféré sans qu'il l'eût sollicité, & même malgré lui. Il écrivit de sa propre main, ce qui est très-rare, plusieurs lettres au Sénat, pour le prier de rétablir Amulio dans sa fonction d'Ambassadeur. Amulio avoit obéi au rappel du Sénat, & ne songeoit point à faire valoir sa nomination à l'Evêché de Vérone. De là vint qu'on eut moins de peine à condescendre à la priere du Pape. Il fut délibéré qu'il retourneroit à son Ambassade, à condition que l'Evêché de Vérone seroit donné à un autre. Amulio en chemin pour se rendre à Venise, ren-

An. 1560.

JEROME
PRIULI,
LXXXII,
Doge de Ve-
nise.

contra le courier dépêché par le Sénat ; il retourna à Rome , & en même tems le Sénat présenta au Pape trois sujets, à l'un desquels l'Evêché de Véronne fut conféré.

Dans une prochaine promotion de Cardinaux, Pie IV. nomma deux Vénitiens, Bernard Navagier, qui étoit Sénateur & Chevalier, & ce même Ambassadeur Marc-Antoine Amulio. Le Sénat consentit à la nomination du premier, & s'opposa a celle du second. Il envoya un de ses Secrétaires au Pape, pour lui représenter de nouveau, que cette nomination étant contraire aux loix de la République, il ne pouvoit y donner son agrément. Malgré cette représentation, Pie IV. ordonna à Amulio de recevoir le chapeau, & il fut obéi. Le Sénat ne voulut point laisser cette infidélité impunie. Il défendit à tous les parens & alliés d'Amulio de porter la robe Sénatoriale ; ce qui à Venise est une des grandes humiliations auxquelles les Nobles puissent être assujettis ; & toute réjouissance publique ou particuliere au sujet de la promotion de ce Cardinal fut sévèrement interdite. Ainsi l'autorité de la loi fut maintenue, & l'intelligence avec le Saint-Siège n'en souffrit pas.

La mort de François II. plongea cette année la France dans tous les inconvéniens d'une minorité que les cabales des Princes & des Grands rendirent très-orageuse, dont le Calvinisme profita pour s'élever & s'agrandir, & qui n'ayant pour appui que la Régence d'une femme pleine d'ambition & sans principes, rendit les François le peuple le plus malheureux de l'univers.

An. 1560.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

Mort de
François II.
Roi de France.

Pie IV. non content de favoriser de toute maniere le zèle impitoyable de Philippe II. contre les Protestans, voulut encore servir le ressentiment de ce Prince contre les neveux de Paul IV, qui avoient suscité à la Maison d'Autriche de si grands embarras. Il fit emprisonner le Cardinal Charles Caraffe, & le Duc de Paliano son frere. Il ne fut pas difficile de leur trouver des crimes, rien n'étant plus rare qu'une parfaite innocence de la part de ceux qui ont eu part à la faveur. Ils furent condamnés à perdre la tête: le Cardinal fut exécuté dans la prison, & le Duc de Paliano perdit la vie sur un échaffaud.

An. 1561.

Partialité
de Pie IV.

Les Turcs, fiers de la victoire qu'ils avoient remportée l'année précédente contre les Espagnols, remirent une flotte en mer, qui surprit sept galeres

Hostilités
des Turcs.

An. 1561.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

Dispute
des Vénitiens au Concile de Trente sur la préséance.

d'Espagne sur les côtes de Sicile, s'en empara après un combat vivement disputé, & commit ensuite des ravages horribles dans la Sicile & dans le Royaume de Naples.

Les Vénitiens, à l'imitation de tous les autres Etats Catholiques, envoyèrent cette année deux Ambassadeurs au Concile de Trente. Ils choisirent pour cette fonction deux Sénateurs distingués par leurs lumieres, Nicolas Daponté & Matthieu Dandolo. Le lendemain de leur arrivée à Trente, il s'éleva une dispute fort vive entr'eux & l'Ambassadeur de Baviere, au sujet de la préséance. L'affaire fut portée au Tribunal des Légats, qui exhortèrent pathétiquement l'Ambassadeur de Baviere, à ne point élever de prétention nouvelle, & à céder aux Ambassadeurs Vénitiens. Il ne voulut point se soumettre, & appella au Pape. Pie IV donna sa décision par une lettre adressée à ses Légats, dans laquelle, après avoir exalté la puissance de la République, qui joignoit à un vaste Domaine sur terre & sur mer les deux Royaumes de Candie & de Chypre, il les chargeoit d'enjoindre par son autorité à l'Ambassadeur de Baviere de céder aux représentans

An. 1561.

sentans d'une Puissance qui étoit à l'égal des plus grands Rois. L'Ambassadeur Bava- rois, loin d'obéir à cette injon- tion, fit signifier aux Légats la protes- tation suivante.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Ve-
nise.

» Aux Révérendissimes & Illustrissimes
» Cardinaux, Présidens, & aux autres
» Révérendissimes Peres du Concile.
» Avant de remplir la mission dont je
» suis chargé auprès de vous par l'illus-
» trissime Duc des deux Bavières, les
» droits & prééminences de la très-an-
» cienne & très-illustre Maison de Ba-
» vière, qui tire son origine non-seu-
» lement de Princes Electeurs, mais
» d'Empereurs & de Rois, me mettent
» dans la nécessité de protester devant
» vous, que la préséance sur les Ambassa-
» deurs de Venise est dûe au susdit illus-
» trissime Prince, & à moi qui repré-
» sente ici la personne de son Altesse.
» Mais quoique cette préséance lui soit
» assurée par les plus justes motifs, d'au-
» tant plus que ce Concile est tenu sur
» les terres de l'Empire, cependant
» pour éviter toute dispute de rang dans
» une assemblée, dont l'objet est de
» traiter les choses de Dieu en toute
» humilité, & pour que l'ancienne ami-

AN. 1561.

JE P O M E

P R I U L I,

L X X I I I.

Doge de Venise.

tié entre la Sérénissime Maison de
 Baviere & les Vénitiens ne soit pas
 alterée, mondit Seigneur & Prince
 permet que pour cette fois, & sans
 tirer à conséquence, je cede aux Am-
 bassadeurs de la République, à con-
 dition que, dans toutes les assemblées
 à venir, cette condescendance ne pré-
 judiciera en rien aux droits, préroga-
 tives & prétentions de son Altesse,
 de ses successeurs, & des autres Elec-
 teurs, Ducs, & Princes de l'Empire.
 Et afin que la présente protestation
 soit plus authentique, je requiers vos
 Révérendissimes Paternités de la faire
 transcrire parmi les actes du Concile,
 & de m'en donner acte en forme ju-
 ridique.

Nicolas Daponté, après la lecture de
 cette protestation, prit la parole & dit;
 Puisque le magnifique Ambassadeur
 de l'Illustrissime Duc de Baviere a re-
 quis que sa protestation fût inscrite
 parmi les actes du Concile, je dé-
 clare que l'Illustrissime Duc de Ba-
 viere doit céder en toute occasion,
 comme il cede à présent, à la Sérénif-
 sime République de Venise, & je
 requiers que ma déclaration soit inf-

» crite pareillement sur le registre du
» Concile.

An. 1561.

Ce droit de préséance sur tous les Princes d'une dignité inférieure à la Royauté étoit ancien dans la République, & ne doit point être mis au rang des prérogatives dont un État peut se départir sans rien perdre de sa grandeur. Il est d'autant plus précieux, qu'il établit la considération au-dehors, & que tout ce qui tient à cette considération devient un intérêt capital.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

An. 1562.

La paix rendoit le commerce des Vénitiens très-florissant. Il ne trouvoit d'obstacle que dans une multitude de Pirates qui infestoient les mers. La République arma, cette année, dix galeres pour leur donner la chasse. Cette escadre prit dix de leurs bâtimens en trois combats, & délivra pour quelque tems la navigation, de leurs surprises.

Guerre des
Vénitiens
contre les Us-
coques.

Entre l'Istrie & la Dalmatie, dans ce qu'on nomme le Golfe de Quarnéro, une côte de difficile accès présente, au travers d'une quantité de petites isles & de petits écueils, une multitude de détroits, où les tournans, les bas-fonds, & les vents incertains, exposent la navigation à des naufrages presque inévi-

An. 1562.
 JEROME
 PRIULI,
 LXXXIII.
 Doge de Venise.

tables. Les Pirates dont nous parlons se nommoient Uscoques. Ils avoient choisi leur retraite sur cette côte comme inaccessible, à Fiumé, à Bucchari, & à Segna, villes dépendantes de la Hongrie Autrichienne. Ils étoient un reste de ces anciens Albanois, qui ayant vû leur patrie conquise par les Turcs, & ne pouvant se résoudre à subir le joug des Infidèles, avoient sauvé leur liberté en se retirant dans des montagnes désertes. L'extrême pauvreté à laquelle ils se virent réduits, les obligea à mener une vie errante & vagabonde. L'Empereur Ferdinand I. touché de leur état malheureux, leur offrit un asyle à Segna, à condition de défendre cette frontiere de l'invasion des Turcs. Ils y porterent toute la férocité de leurs mœurs & le dessein de faire une guerre éternelle à leurs barbares oppresseurs.

Ils faisoient en pleine paix des irruptions dans le pays Ottoman, & n'en revenoient jamais sans un butin considérable. Le succès de ce brigandage fut un attrait pour une multitude de scélérats & de bannis, qui de tous les Etats voisins vinrent se joindre à eux, & qu'ils reçurent à bras ouverts, pour grossir

leur nombre & multiplier leurs rapines. Ce mélange corrompt tellement leur société, qu'elle ne fut plus qu'un amas de gens sans mœurs & sans discipline. Ils armerent de petites barques pour aller ravager les côtes de la Dalmatie Turque. Les Ministres du Sérail fomenterent les Vénitiens chargés de la garde du Golfe de réprimer ces Pirates insolens. La République, obligée de les poursuivre, s'attira leur haine & leur vengeance. Le voisinage des Isles soumises à sa domination, donna lieu à des hostilités fréquentes & mutuelles, & les plus fortes représentations faites par le Sénat à la Cour de Vienne, pour qu'elle mît un frein à la témérité des Uscoques, ne remédierent point au mal, la Maison d'Autriche affectant de condamner publiquement leurs excès, & les favorisant en secret.

Ces Pirates, ainsi protégés, donnerent beaucoup d'embarras aux Vénitiens, qui furent pendant une longue suite d'années occupés à les exterminer, & qui les voyoient toujours renaître au moment qu'ils croyoient les avoir détruits.

Le Cardinal Amulio dont nous avons

F iij

An. 1562.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

Ferme le
Sénat pour le
maintien de
ses Loix.

An. 1562.

JEROMI
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Ve-
nise.

parlé plus haut, malgré la faveur du Pape, dont il jouissoit, malgré l'éclat des dignités Ecclésiastiques dont il étoit revêtu, ne pouvoit se consoler d'avoir encouru la disgrâce des Vénitiens, & d'avoir attiré sur toute sa famille l'espèce d'ignominie à laquelle elle avoit été condamnée. Il engagea cette année Pie IV. à solliciter son raccommodement avec la République. Le Pape écrivit au Sénat à ce sujet les lettres les plus affectueuses & les plus pressantes. Il fit plus, il chargea le Cardinal Navagier, qui alloit au Concile de Trente, de passer à Venise, & d'y plaider la cause d'Amulio; ce que Navagier exécuta avec beaucoup de zèle, mais sans aucun succès. L'affaire fut mise en délibération dans le Sénat; & presque tous les Sénateurs s'éleverent avec vivacité contre la conduite d'Amulio. Ils la taxerent de rébellion & de perfidie, parce que, au mépris des loix, & contre le devoir le plus sacré d'un Ambassadeur de la République, il avoit eu l'ambition, étant l'homme de l'Etat, d'aspirer à des dignités étrangères. Il fut donc unanimement arrêté de répondre au Pape, que les Vénitiens ne desiroient

rien avec plus d'ardeur que de donner à Sa Sainteté en toute occasion des preuves de leur respect & de leur obéissance, mais qu'ils ne pouvoient s'écarter en aucune maniere des anciennes loix sur lesquelles étoient fondées toute la sagesse & toute la solidité de leur Gouvernement ; que le salut & la liberté de l'Etat n'auroient plus lieu , si ces loix cessoient d'être respectées ; que l'Empire Vénitien ne s'étoit maintenu & n'avoit été florissant jusqu'à ce jour, que parce que les loix y avoient été observées inviolablement. La réponse finissoit par ces paroles remarquables : „ nous sommes esclaves de „ nos loix, & c'est-là ce qui constitue „ notre liberté. „ En effet , les seuls tyrans de la liberté sont l'anarchie & le pouvoir arbitraire. Le peuple libre est celui qui ne connoît que l'empire des loix ; & plus l'empire qu'il leur accorde est absolu, plus sa liberté est parfaite.

La République essuya l'année suivante une affreuse calamité dans ses Etats de Dalmatie. La ville de Catharo fut presque entièrement renversée par un tremblement de terre des plus violents. La premiere secousse culbuta cent

An. 1562.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

An. 1563.

Tremblement de terre
en Dalmatie.

An. 1563.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

soixante maisons, & toutes les autres furent tellement ébranlées, que cette ville ne fut en un instant qu'un amas de ruines. Les deux tiers des habitans furent écrasés sous la chute des bâtimens; & ce qui rendit la perte encore plus considérable, c'est qu'une Foire célèbre avoit attiré ce jour-là à Catharo un grand nombre de gens de la campagne, qui se trouverent enveloppés dans cet horrible bouleversement. Le Podesta François Priuli y périt avec sa femme, ses enfans & toute sa maison. Le rempart de la Citadelle fut entr'ouvert en plusieurs endroits; & dans la crainte que les Turcs du voisinage ne profitassent de ce désastre pour s'en emparer, Philippe Bragadino, Capitaine du Golfe, sans attendre les ordres du Sénat, s'y porta avec son escadre, & mit la place hors d'insulte. Le Sénat envoya toutes sortes de secours aux malheureux habitans de ce canton. La ville fut promptement rebâtie, & on la rendit plus forte qu'elle n'étoit auparavant.

Conclusion
du Concile
de Trente.

Le Concile de Trente finit cette année. C'est le dernier Concile général qui ait été assemblé. Il n'a servi, comme tous les autres, qu'à confirmer les Ca-

tholiques dans leur foi, & son autorité est demeurée impuissante contre les Sectaires, dont il a condamné les erreurs. Un attachement opiniâtre à leur esprit particulier avoit fait naître leur rébellion. Le même principe l'a rendu persévérante malgré le jugement de l'Eglise le plus solennel. Les Vénitiens reçurent le dogme du Concile de Trenté; mais ils ne voulurent jamais en recevoir la discipline, parce qu'ils la jugerent contraire aux droits des Souverains.

Vers le même tems un Noble Vénitien donna à Venise un tragique exemple des excès où précipite une aveugle cupidité. Il se nommoit Jean-Baptiste de Péfaro; il avoit épousé la fille du Sénateur Charles Zané, & l'envie d'en hériter le déterminâ à assassiner son beau-pere. Il prit avec lui un de ses domestiques, & alla se poster de nuit au voisinage de la maison du Sénateur Zané. Il l'apperçut au moment qu'il sortoit de sa gondole pour rentrer chez lui, & lui lâcha un coup d'arquebuse qui ne l'atteignit point. Quelques jours après il se rendit avec le même domestique au même endroit, & à la même

Aa

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

Assassinat
d'un Noble
Vénitien.

An. 1563.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Ve-
nise.

heure, & tira un second coup d'arquebuse à son beau-pere ; mais la balle ne fit que percer les vêtements. Le bruit de ce double assassinat répandu dans Venise excita la vigilance du Conseil des Dix. Il promit récompense à ceux qui dénonceroient le coupable. Le domestique de Pésaro fut son délateur. Le Conseil des Dix fit arrêter l'assassin. On le conduisit dans les prisons. Il avoua son crime, & sans égard à sa dignité de Noble, il fut condamné à être pendu comme les scélérats du commun entre les deux colonnes. Son corps demeura suspendu au gibet pendant six heures, ayant l'arquebuse attachée à ses pieds. Deux de ses complices qui avoient pris la fuite furent jugés par coutumace, & condamnés au même supplice. Le domestique profita du bénéfice de la délation, & eut sa grace. Cette sévérité, qui annonçoit une justice sans acception de personnes, eut l'approbation de tous les citoyens. Rien en effet ne caractérise mieux un Gouvernement bien réglé, que lorsque le rang & la dignité ne mettent aucun coupable à l'abri du châtiment.

Galere Tur-
que prise par
les Venitiens.

Le Sénat eut bientôt après une in-

quiétude beaucoup plus grave. Pierre Trono avoit été envoyé avec une escadre dans l'Archipel contre les Pirates. Il rencontra une galere Turque & voulut la combattre. L'équipage de la galere l'avertit qu'il n'avoit point affaire à des Pirates, mais à des Officiers du Grand-Seigneur. Malgré cet avertissement, Trono combattit la galere, l'aborda, & fit tout passer au fil de l'épée. Soliman, informé de cette hostilité, en montra beaucoup de colere, & résolut de rompre la paix avec les Vénitiens. On sentit à Venise la nécessité de le calmer, & on chargea le Baile d'employer auprès des Officiers du Sérail la ressource des présens qui ne manquent gueres de réussir. L'affaire fut accommodée, & il en coûta à la République vingt-cinq mille ducats. Pierre Trono fut dénoncé par les Avogadors, & relégué pendant dix ans dans l'Isle de Cherso en Dalmatie.

L'Empereur Ferdinand I. mourut l'année suivante. Son fils aîné Maximilien, qui avoit été élu Roi des Romains, lui succéda à l'Empire & aux Couronnes de Bohême & de Hongrie. Ferdinand son second fils, eut la Stirie, la Carin-

An. 1551.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

An. 1564.

Mort de
Ferdinand I.
Maximilien
II. lui succéda.

An. 1564

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Loge de Ve-
nise.

Levée du
siège de Mal-
te.

thie & la Carniole, & l'Autriche échurent en partage à Charles son troisieme fils.

Le nouvel Empereur voyant la Hongrie menacée par les Turcs, employa à Constantinople la même ressource que les Vénitiens. Il fit distribuer trente mille ducats dans le Sérail, & obtint une prolongation de Trêve. Les Turcs en vouloient à l'Isle de Malte, & ils envoyerent une puissante Flotte pour en faire le siège. Malte fut vaillamment défendue par les Chevaliers & par le Grand-Maître Jean de la Vallette. Mais leur constance auroit succombé sans un puissant secours que le Roi d'Espagne leur envoya & qui força les Turcs à lever le Siège.

An. 1566.

Mort de
Pie IV. Il a
pour Succes-
seur Pie V.

Le Pape Pie IV. mourut subitement au mois de Décembre, & eut pour Successeur le Cardinal Alexandrin qui prit le nom de Pie V. Le Sénat envoya au nouveau Pape l'Ambassade ordinaire d'obédience composée de quatre Sénateurs, Nicolas Daponté, Jérôme Grimani, Marin Cavalli, & Jérôme Zané.

Fausseté
d'une conjura-
tion découverte à Ve-
nise.

Avant leur départ, la République éprouva un trouble extraordinaire, par la méchanceté d'un de ses Nobles nommé Alexandre Bona. Ce Patricien avoit

besoin d'argent; il imagina de supposer une conjuration tramée contre l'Etat, d'en être le délateur & d'obtenir la récompense attachée à ces sortes de délations. Il se présenta aux Chefs du Conseil des Dix, & leur déclara qu'un inconnu l'étoit venu trouver la nuit précédente, & lui avoit appris qu'il y avoit une conjuration prête à éclater contre la République; que les conjurés étoient en grand nombre; qu'ils avoient fait secrètement des amas d'armes dans leurs maisons; & que, si on n'y remédioit incessamment, la République étoit perdue. Cette dénonciation eut son effet. Le Conseil des Dix fit assembler des Soldats, multiplia les Patrouilles de jour & de nuit, mit en jeu ses espions, publia des décrets, & Venise fut pendant plusieurs jours dans les plus cruelles allarmes; mais après les perquisitions les plus exactes, on reconnut que ce n'étoit qu'une vaine terreur; on soupçonna Alexandre Bona d'avoir inventé lui-même cette fable. Il fut arrêté & mis en prison; ses aveux justifient le soupçon, & manifesterent le motif honteux qui l'avoit fait agir. On le jugea digne de mort, & il eut la tête tranchée.

An. 1566.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

An. 1566.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

Flotte Turque dans le Golfe.

entre les deux colonnes. Son crime étant de nature à troubler l'Etat & à offenser l'honneur des Citoyens, ne méritoit aucune indulgence.

Les Turcs mirent, cette année, en mer une flotte de cent quarante Galeres, qui après avoir enlevé aux Génois l'Isle de Chio, pénétra dans la mer Adriatique, & alla mouiller à Raguse. Le Sénat comptant sur l'amitié de Soliman, n'avoit pris aucune mesure contre ce mouvement imprévû qui pouvoit avoir pour la République les plus grands dangers. Il fit promptement tirer de l'Arse-
nal trente Galeres, qui furent équipées en peu de jours; on en rassembla quarante-trois de différens Ports. On tira du Corps des Nobles tous les Capitaines qui devoient les commander, & on choisit Jérôme Zané pour Généralissime de mer, avec ordre d'observer la flotte Ottomane & de lui résister à force ouverte, au cas qu'elle commît quelque hostilité contre les terres de la République. La flotte Turque resta peu de tems à Raguse, où elle ne s'étoit portée que pour en exiger le tribut; elle côtoya les Isles de Lissa & de Lézina, évitant de faire aucun tort aux Sujets

de la République. Son séjour sur les côtes de Dalmatie devenoit suspect de plus en plus au Sénat. En quinze jours de tems il arma vingt autres Galeres dont la flotte de son Généralissime fut renforcée. De si grandes forces de mer rassemblées si promptement continrent les Infidèles & les déterminèrent à quitter la Dalmatie, pour se jeter sur les côtes de la Pouille & de la Calabre, qu'ils pillèrent avec leur férocité ordinaire.

Soliman II. étoit alors à la tête de ses armées en Hongrie. Il assiégeoit la ville de Zigeth vaillamment défendue par le Comte de Sérin, qui périt dans une sortie contre les Infidèles. Soliman lui-même mourut peu de tems avant que la Place fût rendue. Il étoit âgé de soixante & seize ans. Il termina par ce dernier exploit un long règne qu'il avoit signalé par de continuelles victoires. Son fils Sélim lui succéda & fut proclamé à Constantinople. Dès-qu'il eut pris possession du Trône, il se rendit à l'armée de Hongrie, & la trouva si affoiblie par les fatigues & les divers combats, qu'il ne songea qu'à la ramener dans les Provinces de son Empire, où il la fit hiverner.

An. 1566.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

Mort de Soliman II.

An. 1567.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII
Doge de Ve-
nise.

Ambassa-
deur Turc à
Venise.

Dès-qu'il fut de retour à Constantinople, il envoya un Chiaoux à Venise, pour notifier au Sénat son avènement à la Couronne, & la ferme résolution où il étoit de maintenir la paix avec la République, à l'exemple de son pere Soliman. L'Ambassadeur de Sélim II. déclara dans une audience secrète, que son maître étoit très-offensé des pirateries que les Uscoques exerçoient depuis long-tems contre les navires de ses Sujets; qu'il avoit lieu de se plaindre, de ce que les Vénitiens, qui auroient dû les réprimer, remplissoient ce devoir avec une sorte de négligence; & qu'il seroit obligé d'envoyer une flotte, pour détruire les villes de Séгна & de Bucchari, qui étoient les asyles de ces Pirates. On lui répondit, que la République n'avoit point cessé de leur faire la guerre; qu'il n'y avoit point d'année qu'elle n'eût pris & détruit grand nombre de leurs bâtimens; qu'on devoit être assuré qu'elle continueroit de les poursuivre sans relâche, & qu'elle y seroit suffisamment déterminée par son intérêt. L'Ambassadeur parut satisfait de cette réponse. On le renvoya après lui avoir fait

de magnifiques présens. On fit partir en même tems Marin Cavalli pour aller, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, complimenter de la part du Sénat le nouveau Sultan, & renouveler avec lui les anciens Traités.

Les Vénitiens profiterent des avantages d'une longue paix, pour embellir leur Capitale & fortifier leurs Frontières. L'Architecture & tous les autres Arts étoient alors à Venise dans l'état le plus florissant. Les Peintures des Tintiens, des Paul Veronese, des Tintoret, ornoient des Palais bâtis par les Palladio & par les Scamozzi. Le grand escalier du Palais Ducal fut enrichi cette année de deux Statues colossales, chefs-d'œuvres de Jacques Sansovin, célèbre Sculpteur de Florence. L'une étoit la Statue de Mars, & l'autre celle de Neptune, pour exprimer que l'Art Militaire & la Navigation avoient servi aux Vénitiens de degrés pour s'élever au faite des grandeurs. En même tems les plus habiles Ingénieurs étoient employés à fortifier Bergame & Udine, deux Places importantes, que l'on s'efforçoit de rendre imprenables.

Pendant qu'on s'occupoit de ces ob-

AN 1567.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

Embellissemens à Venise ; Places fortifiées.

Avanie faite à Constantinople à un Ambassadeur de Venise.

An. 1567. jets, on apprit de Constantinople que Jérôme Sélim II. avoit conclu une Trêve de huit ans, avec l'Empereur Maximilien II ; PRIULI, LXXXIII. que l'Ambassadeur de la République, Doge de Venise. Marin Cavalli, avoit obtenu sans difficulté du Sultan le renouvellement des capitulations faites avec son prédécesseur ; mais les Officiers du Sérail firent bientôt succéder à cette honnêteté une avanie des plus insultantes. Cavalli ayant rempli l'objet de sa mission, voulut retourner à Venise. Le Grand-Visir lui défendit de partir, jusqu'à ce que le Baile & lui se fussent obligés au nom du Sénat de payer cent-dix-mille écus que les Juifs établis dans l'Etat de Venise devoient au Fisc Impérial, & poussant l'injustice encore plus loin, il fit conduire par des Janissaires les deux Ambassadeurs devant le Cadi pour les contraindre à signer cette obligation. Le Baile & son Collegue peu effrayés du ton impéieux du Grand-Visir, & des menaces qu'il leur faisoit, refuserent avec fermeté de se soumettre à ses ordres, & réclamèrent le droit des gens violé en leur personne. Le Grand-Visir, qui avoit cru venir à son but en les intimidant, cessa de leur faire violen-

ce, & permit à Cavalli de s'en retourner.

An. 1567.

Le Sénat ne fut informé de ce qui venoit de se passer à Constantinople, que par des lettres interceptées, qui étoient à l'adresse de quelques Juifs de Venise. La conduite de Cavalli étoit peinte dans ces lettres d'une façon désavantageuse, & on craignit qu'il n'eût donné lieu au procédé des Turcs par quelque faute essentielle. En conséquence on envoya ordre à Antoine Canale Provéditeur en Dalmatie, qu'aussitôt que Cavalli paroîtroit, il le fît arrêter, & l'envoyât prisonnier à Venise; ce qui fut ponctuellement exécuté. En même tems, le Sénat indigné de l'insulte qui lui avoit été faite dans la personne de ses Ambassadeurs, nomma Jérôme Zané pour aller à Constantinople en demander raison au Grand-Visir. Dans l'intervalle, la Porte, après avoir mûrement réfléchi sur cette affaire, s'étoit déterminée à chercher des voies d'accommodement, & sur l'avis qu'on en eût à Venise, Zané eut ordre de s'arrêter à Lézina en Dalmatie. Quelque temps après, un Chiaoux aborda à Venise, & demanda au Sénat

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Venise.

Conduite du
Sénat dans
cette occasion.

An. 1567.
 JEROME
 PRIULI,
 LXX XIII.
 Doge de Venise.

la permission d'exiger des Juifs de cette Capitale l'argent qui étoit dû au fisc Impérial. Il accompagna cette demande de quelques excuses sur le traitement fait à Constantinople aux deux Ambassadeurs. Cette démarche appaisa le Sénat. On chargea Louis Grimani d'aider le Chiaoux à faire le recouvrement des cent-dix-mille écus. Les Juifs se cottièrent, vendirent des marchandises, & payerent le Chiaoux, qui se retira fort content.

Dès qu'il fut parti, on instruisit le procès de Cavalli. Les Avogadors l'accusèrent d'avoir insinué aux Officiers du Sérail de rendre les Juifs de Venise responsables de la dette contractée par d'autres Marchands de leur nation; & d'avoir reçu de l'argent des Juifs de Constantinople pour faire cette insinuation. Il plaida sa propre cause en présence de tout le Sénat, & il se justifia si pleinement des crimes dont on l'accusoit, qu'il fut absous par acclamation. Comme il avoit été employé dès sa jeunesse dans les charges les plus importantes de l'Etat, & que sa réputation n'avoit jamais souffert la plus légère atteinte, on eut d'autant plus de joie de

le ſçavoir innocent , qu'on avoit été extrêmement ſurpris & affligé de voir naître du doute contre les ſentimens d'un Sénateur ſi integre.

Le Doge Jérôme Priuli mourut cette année , le 12 Novembre. Dans l'élection qui ſuivit , les ſuffrages furent conſtamment partagés pendant treize Scrutins ; ce qui n'avoit point encore eu d'exemple. Les Electeurs fatigués de ce partage , ſe réunirent unanimement dans un dernier Scrutin , en faveur de Pierre Lorédan , vieillard âgé de quatre-vingt-fix ans , qui n'avoit point été mis au rang des Candidats , qui n'étoit pas même du nombre des Electeurs. Malgré ſon âge avancé , l'eſprit de Lorédan étoit encore dans toute ſa force. Il avoit une grande habitude des affaires , & étoit capable d'application & de travail. Il ne ſe doutoit pas que l'on eût jetté les yeux ſur lui , & à la sortie du Sénat , il alloit tranquillement dans ſa maiſon , loꝛſqu'on lui dépêcha un Secrétaire pour l'avertir qu'il venoit d'être élu Doge. Elevé à cette dignité ſuprême contre ſa propre attente & contre celle de tout le monde , il vit tout d'un coup le peuple ſe rasſembler.

An. 1567.

JEROME
PRIULI,
LXXXIII.
Doge de Veniſe.

Mort du Doge Jérôme Priuli. Pierre Lorédan lui ſuccède.

An. 1567. en foule autour de lui, & le conduire en triomphe au Palais. Il monta sur le Trône Ducal avec une assurance modeste, & y manifesta les qualités les plus propres à lui concilier l'estime & l'amour des citoyens.

An. 1568. Pie V. publia, l'année suivante, la fameuse Bulle *in Cœnâ Domini*, qui maintient les fausses prérogatives que le Saint-Siège s'est attribuées en offensant les plus beaux droits des Souverains. Le Sénat, toujours attentif à faire triompher son autorité temporelle des injustes prétentions de la Cour de Rome, défendit, sous les peines les plus sévères, à tous ses sujets de recevoir cette Bulle & d'y obéir. Son exemple fut suivi en Allemagne, en France & en Espagne; & cette Bulle, dont on renouvelle encore tous les ans à Rome la publication, n'a eu de crédit jusqu'à présent, que parmi les partisans outrés des maximes ultramontaines.

Mort de Dom Carlos fils du Roi d'Espagne.

Pendant ce tems-là Philippe II. exécutoit en Espagne l'horrible dessein qu'il avoit formé de sacrifier son propre fils & la Reine sa femme à sa haine contre les rebelles de Flandres. On a couvert de bien des voiles la mort de ces deux

illustres victimes, pour effacer la honte qui en réjaillissoit sur Philippe II ; mais le soupçon est resté, & n'a jamais été détruit. Le Duc d'Albe servoit avec férocité dans les Pays-Bas l'humeur sanguinaire de son maître. Le sang couloit de toutes parts dans les combats & sur les échaffauds. Sa cruauté, après avoir immolé les Comtes d'Egmont & de Horne, ne trouvoit plus de tête si précieuse qu'elle voulût épargner. Les Maures en Espagne n'étoient pas traités plus favorablement. On vouloit les détruire. La France voyoit elle-même son sein déchiré, & jamais le fanatisme de religion n'inspira tant d'horreurs par les guerres intestines des Catholiques & des Huguenots.

Les Vénitiens à l'abri de tous ces orages, ne voyoient leur tranquillité altérée, que par quelques Pirates qui infestoient leurs mers, & contre lesquels ils envoyoit continuellement des escadres, qui ne revenoient jamais sans en avoir pris ou détruit un bon nombre. Ils éprouverent bientôt dans Venise même l'accident le plus déplorable. Le feu prit à l'Arсенal, au magasin à poudre. Toutes les parties de

An. 1568.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

An. 1569.

Incendie de
l'Arсенal de
Venise.

An. 1569.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

ce vaste édifice furent bouleversées avec un horrible fracas. On vit des tours entières élançées au milieu des airs. Dans le quartier de Castello, qui est attenant à l'Arseual, quatre Eglises croulerent, & presque toutes les maisons furent culbutées les unes sur les autres. Dans les quartiers les plus éloignés les bâtimens les plus solides furent ébranlés, & la plûpart des autres tomberent en ruines. Cet accident arriva de nuit. Tout le peuple, réveillé par ce coup de tonnerre épouvantable, sortit avec effroi, & chercha à se réfugier dans des endroits sûrs, en poussant des cris lamentables. Le bruit se fit entendre à plus de cinquante milles. Les Nobles coururent aux armes, ignorant dans ce premier tumulte si ce désastre n'étoit pas l'ouvrage de quelque ennemi. Dès que les esprits furent un peu rassurés, on envoya des troupes à l'Arseual, qui n'y trouverent que des monceaux de ruines. On y fit la garde jour & nuit. Le Conseil des Dix promit par un décret solemnel les plus grandes récompenses à ceux qui dénonceroient l'auteur de l'incendie. On rechercha le nombre de ceux qui avoient péri, &

on

on le trouva beaucoup moindre qu'il ne devoit être, attendu l'ébranlement général survenu pendant les ténèbres. On ne découvrit point la maniere dont le feu avoit pris, & on ne s'occupa que des soins nécessaires pour la prompte réparation de tout ce qui avoit été endommagé. Il en coûta des sommes immenses, auxquelles chaque particulier contribua avec zèle.

Le Pape Pie V. donna, quelque tems après, à Cosme de Médicis, Duc de Florence, une marque de faveur des plus distinguées. Il le créa par une Bulle Grand-Duc de Toscane, & le fit venir à Rome pour le couronner en cette qualité. L'Empereur Maximilien II. fit grand bruit de cette innovation. Il prétendit que le Pape n'avoit point droit de conférer de semblables honneurs, & qu'il appartenoit aux seuls Empereurs d'exercer cette autorité. Il envoya à Rome un Ambassadeur pour déclarer en présence du Pape, qu'il annulloit le nouveau titre donné au Duc de Florence, & il exigea que la déclaration fût inscrite dans les registres du Vatican. Cosme de Médicis gagna l'Empereur dans la suite à force de présens, &

An. 1569.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

Cosme de Médicis créé Grand-Duc de Toscane.

toutes les Puissances de l'Europe con-
 sentirent insensiblement au titre de
 Grand-Duc de Toscane, qui a passé à
 tous les successeurs de Cosme.

An. 1569.

PIERRE
 JOSEPHAN,
 LXX XIV.
 Doge de Ve-
 nise.

Fin du Livre XXXVII,





S O M M A I R E

D U

LIVRE TRENTE-HUITIEME.

Vues des Turcs sur l'Isle de Chypre. Soliman II. projette de la conquérir. Dissimulation de ce Prince. Divan extraordinaire à ce sujet. On arme à Constantinople. Le Sénat reste dans la sécurité. Il apprend la vérité du projet. Il fait ses préparatifs de défense. Il sollicite l'assistance des Princes Chrétiens. Le peu de succès de ses sollicitations. Offre de la France ; refusée par le Sénat. Négociation infructueuse en Perse. Procédé des Turcs contre les Vénitiens. Divers projets proposés au Divan. Avis donné au Sénat par le Baile. Envoi d'un Chiaoux à Venise. Délibération du Sénat. Réception faite au Chiaoux. Indignation de Soliman. Ressources que le Sénat se procure. Mort du Doge Lorédan. Louis Mocénigo lui succède. L'Espagne accorde son appui aux Vénitiens. Dif-

ficultés faites par Doria. Hostilités des Turcs en Dalmatie. Mauvais état de la flotte de Venise. Elle arrive en Candie. Opération de la flotte Turque. Elle mouille à Baffo. Description de l'Isle de Chypre. Débarquement des Turcs. Etat de la Colonie. Les Turcs assiègent Nicosie. Foible résistance de la garnison. Discours de l'Evêque de Baffo. Effet de ce discours. Artifice des Turcs pour engager les Habitans à se rendre. Assaut donné par les Turcs & repoussé. La Ville est forcée ; Massacre des Habitans. Siège de Famagouste. Arrivée de la flotte Chrétienne. Conduite de Doria. Toute la flotte se retire. Celle des Turcs retourne à Constantinople. Négociation à Rome pour la conclusion d'une Ligue. Politique de la Cour d'Espagne. Les Vénitiens ont recours à l'Empereur sans rien obtenir, Le Grand-Visir propose la paix. Le Sénat envoie un Plénipotentiaire à Constantinople. Discours du Duc de Posiano au Collège. Délibération dans le Sénat. Le Sénat accepte la Ligue. Conditions du Traité. Armement à Venise. Secours envoyé à Famagouste.

Operations en Albanie. Leur peu de succès. Opérations en Dalmatie. Epuisement des Finances. Harangue du Doge. Effet de ce Discours. Départ de la flotte Turque. Négociations infructueuses à Constantinople. La flotte Chrétienne tarde à se réunir. La flotte Turque entre dans le Golfe, & prend Dulcigno, Budua & Antivari. Terreur à Venise. Réunion de la flotte Chrétienne à Messine. Description de Famagouste. Brave conduite de la garnison. Assaut livré & soutenu. Bombardement de la Place. Suite des attaques. La Place capitule. Barbarie, infidélité des Turcs. Traitement fait à Bragadino, & sa constance. La flotte Chrétienne met à la voile. Le combat est résolu. Bataille de Lépante. Victoire des Chrétiens. Joie des Vénitiens à cette nouvelle. Suite de la victoire. La flotte Chrétienne se sépare. Opérations des Vénitiens. Grands projets des Confédérés. Disposition des Princes. Nouvelle flotte Turque. Mort de Pie V. Son Successeur est Grégoire XIII. Entreprise marquée sur Castel-Nuovo. Les Vénitiens pressent Dom Juan

d'Autriche de les joindre. Il refuse de joindre. La mauvaise volonté de la Cour d'Espagne est prouvée. Prétextes dont elle la couvre. Ambassadeurs de Venise en France & à Madrid. Hostilités des Turcs dans l'Archipel. Les flottes sont en présence. Dom Juan joint la flotte Chrétienne. Elle marche à l'ennemi. Les Turcs évitent le combat. La flotte Chrétienne se sépare. Opérations en Dalmatie. Les Vénitiens, mécontents de leurs Alliés, songent à faire la paix. Harangue du Doge sur ce sujet. Le Sénat cède à son opinion. Paix des Vénitiens avec les Turcs. Le Pape en est mécontent. Il se calme. Ratification du Traité.





HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE TRENTE-HUITIEME.



A longue paix dont la République avoit joui devoit bientôt être troublée. Depuis que les Sultans avoient envahi le Trône des Mam-

melucs, leur ambition projettoit de joindre à la conquête de l'Égypte celle du Royaume de Chypre qui en étoit voisin & tributaire. Ils fondoient sur l'obligation du tribut leur droit sur ce Royaume, qu'ils regardoient comme une dépendance & un démembrement de l'ancienne Monarchie des Soudans. L'envie d'éloigner de leurs côtes les galeres de Malte & les corsaires du Po-

—
An. 1590.
PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

Vues des
Turcs sur
l'île de Chypre.

An. 1569.
PIERRE
LOREDAN
i. XXXIV.
Doge de Ve-
rife.

nant, leur fournissoit un nouveau motif de s'en rendre maîtres. Les Navigateurs Musulmans & les Pélerins de la Mecque s'étoient plaints plusieurs fois des insultes auxquelles ils étoient exposés dans leur passage auprès de l'Isle de Chypre, & ils disoient hautement qu'il n'y auroit jamais pour eux de sûreté, tant que cette Isle seroit entre les mains des Chrétiens. Parmi les Cypriots eux-mêmes, il y avoit un parti de mécontents qui désiroit un changement de domination. C'étoit une portion nombreuse du peuple, que les Nobles du pays avoient assujettie de toute ancienneté à soudoyer & à entretenir la Cavalerie destinée à la garde des côtes. Les Vénitiens, devenus maîtres de Chypre, avoient laissé subsister la tyrannie des Nobles dans la crainte de les aliéner. L'esprit de piraterie, devenu général dans ces mers, avoit rendu le poids de cette servitude accablant pour le peuple. Une nation qui se croit opprimée, ne voit dans les révolutions qui peuvent changer le Gouvernement, qu'un soulagement à sa misere. Les Cypriots étoient dans le cas, & la plupart envisageoient comme une délivrance, le moment où leur Isle seroit conquise par les Turcs.

Les Ministres de Soliman II. l'avoient souvent entenu de l'importance & de la facilité de cette conquête ; mais ce Prince occupé à d'autres entreprises, & ne voulant point trahir la foi qu'il avoit donnée aux Vénitiens, résista constamment à cette insinuation. Son successeur Sélim II. fut moins scrupuleux. Du vivant de son pere, lorsqu'il commandoit dans la Province de Magnésie, Selim avoit eu occasion de prendre connoissance de l'état de l'île de Chypre. Il s'étoit informé de son étendue, de sa fertilité, de son commerce, & dès-lors il avoit manifesté un grand desir de la soumettre à sa domination, aussi-tôt qu'il seroit parvenu au Trône. Depuis qu'il régnoit, il avoit entrepris de faire construire à Andrinople une magnifique Mosquée ; mais il fut averti par le Mufti, que, suivant les loix Musulmanes, il n'étoit permis aux Sultans d'employer à ces sortes d'ouvrages que les dépouilles des peuples vaincus. Excité par cette idée superstitieuse, il pouvoit choisir de porter la guerre en Hongrie ou en Perse ; mais l'expérience des derniers tems lui avoit appris, que l'utilité ne répondoit jamais à l'embarras & à la

An. 1569.

PIERRE
LOREDAN,
LXX XIV.
Doge de Venise.

Soliman II.
projet de la
conquérir.

An. 1569.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Ve-
nise. †

dépense de ces sortes d'expéditions. Il jugea avec raison que la conquête de Chypre lui procureroit autant de gloire & plus de profit. Cette entreprise n'étoit sujette à aucune des difficultés qui avoient fait échouer devant Malte les forces de Soliman. Ses troupes étoient assurées de trouver en Chypre des vivres en abondance. Cette Ile n'étant séparée de ses Etats que par un court trajet de mer, il lui étoit facile d'y faire passer tous les renforts nécessaires ; & le grand éloignement où elle étoit du centre de l'Etat Vénitien, devoit nécessairement affoiblir & retarder les secours destinés à sa défense.

Diffimula-
tion de ce
Prince.

Toutes ces considérations déterminèrent Sélim à préférer cette conquête à toute autre, & il dissimula son projet jusqu'au moment de l'exécution. Il fit une Trêve de huit ans avec l'Empereur, il renouvela les capitulations avec les Vénitiens, & affecta tous les dehors d'un Prince pacifique. Méhémet son Grand - Visir & son gendre avoit toujours regardé les Vénitiens comme des amis utiles, dont le commerce enrichissoit les douanes du Grand-Seigneur. Il n'avoit point d'ail-

leurs l'esprit guerrier, & il ne voyoit que du danger pour lui à laisser recueillir à d'autres la gloire des expéditions militaires. Les dispositions très-connues de ce Ministre, & le grand crédit qu'il avoit dans le Sérail faisoient espérer une paix durable ; en sorte que dans le commencement de ce nouveau regne, les Négocians de Venise embrasserent avec ardeur toutes sortes d'opérations de commerce dans les Echelles du Levant, & y porterent leur argent avec confiance.

Mais déjà le Sultan Sélim méditoit l'exécution de son entreprise. Il voulut avoir sur ce sujet l'avis de son Conseil. Il ordonna une grande chasse dans les environs de Constantinople, & tint ce qu'on appelle parmi les Turcs le divan à cheval. Là il communiqua son dessein à ses Bachas. Le Grand-Visir Méhémet, à qui il demanda ce qu'il en pensoit, lui répondit, que si Sa Hautesse vouloit faire la guerre, l'amour de la gloire, l'intérêt de l'Etat, & le zèle de la Religion devoient l'engager à l'entreprendre pour secourir les Maures d'Espagne que l'on opprimoit ; qu'il convenoit à la dignité de l'Empire Ottoman, de ne pas abandonner des

An. 1559.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

Divan extraordinaire
à ce sujet.

An. 1569.

PIERRE
LOREDAN.
LXXXIV.
Doge de Venise.

hommes qui n'étoient persécutés que pour leur attachement à la Religion du Prophète ; & qu'il feroit une action beaucoup plus glorieuse & plus méritoire , si , au lieu d'attaquer des amis dont on n'avoit rien à craindre & qu'on avoit intérêt de ménager , il employoit toutes ses forces contre Philippe II. l'ennemi le plus implacable des Musulmans.

Piali & Mustapha , deux des principaux Officiers du Sérail , rivaux & ennemis de Méhémet , combattirent son opinion avec beaucoup de force. Le premier aspiroit à se faire rendre la place de Capitan Bacha que le Grand-Visir lui avoit ôtée ; le second vouloit obtenir le commandement des Troupes de terre. Ils chercherent , en se rangeant de l'opinion de leur maître & en flattant son inclination , à s'insinuer dans sa faveur au préjudice du premier Ministre. Ils insisterent vivement sur l'utilité & sur la facilité de l'entreprise projetée par Sélim. Ils soutinrent que la raison d'Etat & le motif de la Religion concouroient à la faire préférer ; que les forces de la République étoient foibles par elles-mêmes ; que les secours qu'elle pouvoit attendre des

Princes Chrétiens étoient au moins très-incertains; que la situation de l'Isle de Chypre intéressoit trop essentiellement la sûreté des Navires Turcs, pour ne pas chercher à s'en emparer; qu'il seroit honteux pour l'Empire Ottoman de la laisser plus long tems servir d'asyle aux Corsaires, dont l'acharnement rendoit le pèlerinage de la Mecque impraticable à quantité de Musulmans; qu'on devoit regarder la guerre de Chypre comme une guerre sainte; & que Sélim devoit l'avoir d'autant plus à cœur, qu'elle lui procuroit les ressources convenables pour achever la Mosquée dont il avoit déjà jetté les fondemens à Andrinople.

Ce langage, entierement conforme aux desirs du Sultan, lui plut infiniment, & l'entreprise de Chypre fut résolue. Il n'étoit plus question que de choisir le moment. On apprit à Constantinople l'incendie de l'Arse-
An. 1569.
PIERRE LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.
On arme à Constantinople.
 nal de Venise, & que la cherté des denrées avoit mis la famine dans l'Etat Vénitien. On crut que la circonstance étoit favorable. Sélim donna ses ordres pour assembler des Troupes & pour faire un grand armement.

Marc-Antoine Badouer, Baile de
Le Sénat reste dans la sécurité.

An. 1569.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

Venise près la Porte Ottomane, ne tarda pas à pénétrer le véritable objet de ces préparatifs. Il en donna avis au Sénat ; mais par une sécurité malheureuse, on fit peu de cas à Venise des allarmes de Badouer. On supposa qu'il prenoit le change ; que les Vénitiens ne devoient rien craindre du Grand-Seigneur après les assurances formelles qu'il leur avoit données de son amitié ; & que prendre des précautions vis-à-vis de lui, ce seroit lui montrer mal-à-propos de la défiance, & lui faire naître des idées qu'il n'avoit pas. Cette façon de penser fut celle des Sénateurs les plus consommés dans les affaires, & détermina le parti que l'on prit de ne point armer.

An. 1570.

Il apprend
la vérité du
projet.

Au commencement de l'année suivante, de nouvelles lettres du Baile informerent le Sénat, que le projet d'invasion dans l'Isle de Chypre étoit certain ; que ce projet avoit été solennellement arrêté dans un dernier Divan ; que dans les divers entretiens qu'il avoit eus avec le Drogman de la Porte, il avoit eu occasion d'éclaircir ce mystère ; que l'ordre venoit d'être envoyé au Beglierbey de Natolie de rassembler ses Milices, & de les con-

duire en Caramanie ; qu'on armoit dans les différens Ports, & qu'on construisoit grand nombre de balandres, qui ne pouvoient être destinées qu'au transport des troupes de débarquement.

An. 1570.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

Ce dernier avis tira les Vénitiens de leur sommeil. On dépêcha des courriers à tous les Gouverneurs des Isles, pour les avertir de se tenir sur leurs gardes. On ordonna à celui de Candie de lever le nombre de Matelots nécessaire pour former les équipages de vingt galeres qui étoient distribuées dans les Ports de cette Colonie. On mit un embargo général sur tous les navires qui se trouvoient dans le Port de Venise. On fit en Lombardie de grandes levées de soldats. On arma à l'Arsenal quatre-vingt-onze galeres, un gros galion, & une multitude de navires de toute grandeur. On choisit pour Généralissime de mer, Jérôme Zanié, dont on avoit éprouvé en diverses rencontres l'habileté & le bonheur. Le Sénat fit tous ces préparatifs de défense avec beaucoup de promptitude. Il fut proposé de faire un premier embarquement de quarante galeres, & de les envoyer à Candie, avec ordre

Il fait ses préparatifs de défense.

An. 1570.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Ve-
nise.

aux Généraux d'être attentifs à tout ce qui seroit tenté par les Infidèles, & d'agir en conséquence. On jugea que ces forces portées avec célérité dans l'Archipel, en imposeroient à l'ennemi, & donneroient du courage & de l'espérance à tous les sujets de l'Etat; mais quelques Sénateurs observerent qu'il y auroit plus de danger que de sûreté à prendre un parti semblable; parce que la marine des Turcs étoit trop puissante, pour qu'on pût les arrêter en ne leur opposant que ce petit nombre de galeres; & que le seul moyen de leur résister avantageusement étoit d'attendre qu'on pût réunir contr'eux toutes les forces maritimes de la République.

On abandonna donc ce premier plan, & comme il falloit encore du tems pour achever & compléter l'armement, on s'occupa de l'objet le plus pressant, qui étoit d'envoyer en Chypre du renfort & des Chefs. Le Comte de Rocas, Noble Cypriot, qui servoit dans la Lombardie Vénitienne en qualité de Lieutenant-Général, s'offrit, & on le fit embarquer sur un vaisseau avec mille hommes d'Infanterie. Jérôme Martinengo, Commandant de la

Gendarmerie Vénitienne, offrit pareillement de lever sous peu de jours un corps de deux mille hommes, de les conduire à Famagouste, & de se charger de la défense de cette place. Son offre fut acceptée. Il rassembla ses deux milles hommes en peu de tems, les amena à Venise, s'embarqua avec eux; mais avant d'aborder en Chypre, il mourut des fatigues de la mer.

Le Sénat ne bornoit point là ses ressources. Ses Ambassadeurs dans toutes les Cours sollicitoient avec chaleur l'appui & l'assistance de toutes les Puissances Chrétiennes. Le Pape Pie V. témoignoit une sincère envie de protéger efficacement les Vénitiens contre un danger qu'il voyoit bien être commun à toute la Chrétienté; mais il déplorait la malheureuse condition des tems qui ne lui laissoit pour cela que des vœux à faire, la Chambre Apostolique étant épuisée d'argent, & les troubles de France l'obligeant à employer le peu qui lui restoit, à défendre le Comtat d'Avignon contre les entreprises des Huguenots. Cependant il accorda au Sénat une levée de cent mille ducats sur le Clergé Vénitien. Il se chargea d'engager le Roi d'Espagne

An. 1570.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

Il sollicite
l'assistance
des Princes
Chrétiens.

An. 1570
 PIERRE
 LOREDAN,
 LXX XIV.
 Doge de Vene-
 nise.

à joindre ses galeres à celles de la République, & il lui envoya un de ses Clercs de Chambre pour l'exhorter pathétiquement à venir au secours d'une République qui étoit le boulevard des Etats Chrétiens, & dont la puissance ne pouvoit être affoiblie, sans mettre toute la Chrétienté en danger. Philippe II. se rendit aux vives instances du Pontife. Il donna ordre à soixante-cinq galeres qui étoient dans ses différens Ports de se rendre incessamment en Sicile, & à Jean-André Doria qui devoit les commander, d'obéir au Pape, pour le tems & la maniere de se joindre à la flotte Vénitienne. Il écrivit aux Vice-Rois de Naples & de Sicile pour leur enjoindre de faire fournir aux Vénitiens tous les grains dont ils auroient besoin; & il chargea ses Ambassadeurs à Rome de ses pouvoirs pour traiter avec le Pape d'une ligue générale contre les Turcs.

Le peu de
 succès de ses
 sollicita-
 tions.

Le Clerc de Chambre que Pie V. avoit envoyé en Espagne, passa en Portugal pour solliciter la jonction des forces maritimes de ce Royaume. Le Roi Sébastien parut très-disposé à donner au Saint-Siége dans cette occasion des marques éclatantes de son zèle;

mais il opposa le mauvais état de sa marine, occasionné par le ravage que la peste avoit fait l'année précédente dans ses Etats. Il dit qu'il lui falloit du tems pour la rétablir, & que jusques-là il lui étoit impossible d'accorder les secours qu'on lui demandoit.

Jean Michiéli, Ambassadeur de la République, négocioit à la Cour de l'Empereur une ligue offensive contre les Turcs, & s'il avoit pû déterminer ce Prince à une prompte diversion en Hongrie, il auroit épargné à la République de grands embarras ; mais Maximilien II, en l'assurant, qu'il pouvoit compter sur son zèle, ainsi que sur celui des Archiducs ses freres, du Roi de Pologne, & du Duc de Moscovie, lui déclara qu'il ne pouvoit se mettre en mouvement, avant de connoître les dispositions des autres Souverains, & principalement du Roi d'Espagne, à qui il alloit dépêcher un courier pour sçavoir de lui ses intentions.

Le Nonce du Pape en France pressoit Charles IX. à entrer lui-même dans la ligue qu'on projettoit, malgré les troubles qui agitoient son Royaume. Ce Prince ne refusoit pas ouver-

An. 1570.

PIERRE
LOREDAN.
LXXXIV.
Doge de Venise.

Offre de la
France ;

An. 1570.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

tement. Il disoit seulement, que lorsque les autres, qui avoient moins d'embarras que lui, auroient déclaré leur volonté, il feroit connoître la sienne; mais la Reine-Mere faisoit entendre clairement, que les autres Princes regardant le Grand-Seigneur comme leur ennemi, n'étoient pas dans les mêmes termes que le Roi son fils, ami & allié de la Porte Ottomane; qu'ainsi la chose demandoit mûre considération de sa part. Charles IX. & Catherine de Médicis firent dans cette circonstance tout ce qu'ils pouvoient faire. Ils offrirent aux Vénitiens d'être leurs Médiateurs auprès du Sultan, & d'employer leurs bons offices pour le détourner de la guerre de Chypre, en leur assurant qu'ils croiroient avoir retiré une grande utilité des Traités faits par les deux derniers Rois avec la Porte Ottomane, s'ils pouvoient servir à rendre la paix aux Vénitiens leurs anciens & grands amis.

Refusée par
le Sénat.

On ne jugea pas à propos à Venise d'accepter cette offre de la France. Les choses étoient trop engagées pour espérer un accommodement; & en entamant une négociation si incertaine, on auroit dégoûté les Princes de qui

on espéroit du secours. Ceux d'Italie n'étoient pas les moins favorablement disposés. Le Duc d'Urbin offrit ses troupes & sa personne, le Duc de Savoie ses galeres, le Grand-Duc de Toscane ses troupes & son argent. On rechercha l'alliance du Sophi de Perse. Le Sénat lui dépêcha un Citadin nommé Vincent Alezzandri, qui sçavoit les langues Orientales, & qui se rendit par terre à Tauris. Il trouva le secret, par le moyen de quelques Marchands Arméniens qui étoient en correspondance avec ceux de Venise, de s'introduire auprès d'un des enfans du Sophi. Il lui exposa l'état où se trouvoient les choses entre les Turcs & les Vénitiens, & l'ébranlement qui se faisoit de tous les Etats de la Chrétienté pour assaillir l'Empire Ottoman. Il lui représenta, que les Persans n'auroient jamais une plus belle occasion de se venger des injures qu'ils avoient reçues des Turcs, & il l'exhorta à leur faire la guerre. Le Prince parut l'entendre avec intérêt, & lui promit de lui procurer une audience du Sophi. Alezzandri comptoit sur cette audience; mais comme elle se différoit de jour en jour, il se fit présenter au grand Chancelier,

An. 1576.

PIERRE
LOREDAN,
LXXIV.
Doge de Venise.

Négociation infructueuse en Perse

An. 1570.
 PIERRE
 LOREBAN,
 LXXXIV.
 Doge de Ve-
 nise.

Ce Ministre , après l'avoir entendu , lui dit que son maître étoit trop sage , pour s'engager témérairement à la guerre qu'il lui proposoit ; & que , lorsqu'on auroit vu le succès des armes chrétiennes contre les Turcs , la Cour de Perse pourroit se déterminer à faire quelque tentative. Alezzandri demanda encore plusieurs fois d'être admis à l'audience du Sophi , sans pouvoir l'obtenir , & il prit le parti de se retirer. On fut étonné de l'indifférence du Ministère Persan ; mais l'étonnement cessa , lorsque l'on scût , que le grand âge du Sophi ne lui inspiroit que l'amour du repos ; que d'ailleurs il y avoit dans la Médie , l'une des Provinces de l'Empire de Perse , des troubles dont la Cour de Tauris étoit occupée à prévenir les suites ; & qu'actuellement une de ses armées étoit employée à dompter les rebelles.

Procédé des
 Turcs contre
 les Vénitiens.

Les Turcs avoient déjà manifesté leurs mauvais desseins contre la République , en faisant arrêter en divers endroits les Négocians de Venise , & en saisissant sous d'injustes prétextes deux vaisseaux Vénitiens dans le Port même de Constantinople. Le Sénat ordonna que dans tous ses Etats il fût usé

contr'eux de repréfailles. Un Chiaoux nommé Mamusbey envoyé par la Porte à la Cour de France arriva à Venise, on le fit arrêter, & on l'envoya prisonnier à Vérone. L'Ambassadeur de France, M. du Ferrier, se plaignit hautement de cette détention; mais le Sénat prétendit, que Mamusbey n'avoit aucune commission particulière pour la France, & qu'il n'étoit venu à Venise que pour y être l'espion du Sérail. L'Ambassadeur de la République à Paris eut ordre de dire au Roi, que la chose avoit été avérée, & Charles IX. ne jugea pas à propos de pousser cette affaire plus loin.

An. 1570.

PIERRE
LOREBAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

L'armement ordonné par le Grand-Seigneur s'effectuoit avec une diligence extraordinaire. Il alloit lui-même souvent à l'Arсенal pour animer & presser les travaux. Il conféroit journellement avec ses Ministres pour régler le plan des opérations. Les uns vouloient que, dès que la flotte seroit en état de mettre à la voile, elle allât directement en Chypre, qu'elle y débarquât des troupes & de l'artillerie, qu'elle y laissât quelques galeres avec tous les bâtimens de transport; qu'immédiatement après elle prît la route du Golfe

Divers projets proposés au Divan.

An. 1570.

PIERRE
LOREBAN,
LXXXIV.
Doge de Ve-
nise.

Adriatique, pour empêcher la jonction des escadres chrétiennes, les retenir dans cette partie & embarrasser leurs mouvemens; & que si on ne pouvoit sitôt mettre en mer la flotte entière, on équipât promptement une centaine de galeres, & qu'on les envoyât tout de suite en Chypre pour y débarquer une partie des troupes, qui pourroient s'y établir & s'y retrancher, en attendant que toute l'armée s'y trouvât réunie. D'autres propofoient de commencer par envoyer une forte escadre à l'entrée du Golfe Adriatique pour arrêter tous les secours, & laisser ainsi le champ libre au reste de la flotte. Quelques-uns soutenoient, qu'il n'étoit ni avantageux ni sûr de précipiter l'entreprise; qu'il falloit laisser les Vénitiens dans l'incertitude, leur donner de la crainte pour plus d'un endroit, afin de les obliger à diviser leurs forces, & ne faire de mouvement, que lorsque tout se trouveroit combiné de maniere à rendre le succès de l'expédition inmanquable.

Avis donné
au Sénat par
le Baile.

Le Baile de la République étoit exactement informé de tout, & se trouvoit fort embarrassé pour en donner

ner avis au Sénat. Plusieurs de ses dépêches avoient été interceptées, & il craignoit que toutes celles qu'il feroit partir n'eussent le même sort. Il imagina un expédient qui lui réussit. Il sçavoit que le Grand-Visir Méhémet n'étoit point porté pour l'expédition de Chypre. Il lui demanda une audience, & lui représenta, combien il étoit contraire à la dignité d'un Souverain généreux & puissant, d'attaquer inopinément une Nation à qui il avoit promis son amitié, & qui se confioit à sa parole; que si Sa Hauteffe avoit de justes droits à prétendre contre les Vénitiens, il convenoit avant toutes choses de les leur faire connoître, de leur demander d'y satisfaire; & qu'elle ne devoit employer la violence, qu'après avoir tenté inutilement la voie de la négociation. Méhémet rendit compte à Sélim de la conversation qu'il avoit eue avec le Baile, & le détermina à envoyer un de ses Officiers à Venise, pour sommer le Sénat de lui rendre le Royaume de Chypre, avec ordre de lui déclarer la guerre en cas de refus. On choisit pour cela le Chiaoux Cubat. Le Baile proposa de faire accompagner cet Am-

An. 1570.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

An. 1570.

PIERRE
LORDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

Envoi d'un
Chiaoux à
Venise; Dé-
libération du
Sénat.

ambassadeur par Louis Buonrizzo son Secrétaire, afin de donner plus de poids à sa négociation, & de lui procurer une entière sûreté dans son passage sur les terres de la République. Il profita même de l'occasion pour renvoyer son fils à Venise, & le mettre à l'abri des dangers auxquels la guerre une fois déclarée ne pouvoit manquer de l'exposer, s'il étoit resté à Constantinople.

L'envoi obtenu de l'Ambassadeur Turc avoit un double avantage. Le Secrétaire qui étoit chargé de l'accompagner, portoit à Venise avec sûreté tous les avis nécessaires, & les hostilités étant suspendues jusqu'après son retour, la République avoit le tems de pourvoir à sa sûreté. Dès qu'ils furent arrivés à Raguse, le Secrétaire Buonrizzo informa le Sénat, par un courier, de l'envoi du Chiaoux & du sujet de sa mission. Les Sénateurs s'assemblèrent aussi-tôt, & mirent l'affaire en délibération. On jugea unanimement, qu'une pareille Ambassade dans les circonstances ne pouvoit que donner à la République un nouveau degré de considération, & hâter la décision de la ligue des Princes Chrétiens contre les Infidèles. Quant à la réponse qu'on

devoit faire à l'Ambassadeur, l'opinion la plus commune fut, que puisque ses instructions n'offroient que l'alternative de la guerre ou de la cession du Royaume de Chypre, on devoit lui déclarer nettement, que la République n'avoit rien à céder, & qu'elle acceptoit la guerre. Cette opinion fut établie sur les considérations suivantes. On observa, que la négociation étoit inutile vis-à-vis d'un Prince, qui avoit déjà résolu la guerre; qu'il étoit de la gloire de la République, de ne donner dans une conjoncture si critique aucune marque de crainte, & de montrer plutôt une noble confiance en la justice de sa cause; que ce seroit s'aveugler de croire, qu'une prompte condescendance aux injustes demandes de Sélim, fût une barrière capable d'arrêter son ambition; que consentir même à la plus légère augmentation de tribut pour le Royaume de Chypre, c'étoit ouvrir la porte aux entreprises les plus dangereuses de sa part; qu'on ne devoit point être arrêté par le souvenir de l'extrémité à laquelle la République avoit été réduite dans la dernière guerre de Terre-Ferme; que les malheurs de cette guerre avoient été principale-

An. 1570.
 P I E R R E
 L O R E D A N ,
 L X X X I V .
 Doge de Venise.

An. 1570.

PIERRE
LOREDAN
LXXXIV.
Doge de Ve-
nise.

ment occasionnés par la témérité des Généraux étrangers auxquels on avoit confié la défense de l'État ; que dans celle qu'on alloit avoir avec les Turcs, toutes les opérations seroient dirigées par des Citoyens, & par conséquent avec plus d'intérêt & plus de concert ; que les dispositions actuelles des Princes Chrétiens donnoient des assurances de secours qu'on n'avoit point eues dans les tems passés ; qu'on devoit craindre de refroidir leur ardeur, qui infailliblement ne seroit plus la même, s'ils avoient le moindre soupçon d'un accommodement des Vénitiens avec les Turcs ; qu'enfin il étoit tems d'abattre ou du moins de modérer la puissance Ottomane, qu'on avoit laissé monter beaucoup trop haut.

Excep-
tion faite au
Chiaoux.

Ces considérations décidèrent le Sénat. Le Chiaoux Cubat arriva sur une galere de Venise. Dès qu'on le sçut à l'entrée du Port, on donna des ordres pour lui interdire toute communication. Il fut amené avec une escorte, n'ayant à sa suite que le Secrétaire Buonrizzo & deux Drogmans. On ne lui rendit aucun des honneurs qui sont d'usage pour les Ambassadeurs de la Porte. Il fut introduit au Collège com-

me un simple particulier ; cependant on lui laissa occuper la place ordinaire à la droite du Trône Ducal. En entrant dans le Collège , il baïsa la robe du Doge , & après avoir salué toute la compagnie , il s'assit , & présenta au Doge une bourse de brocard d'or , en lui disant : » Sérénissime Prince , là est » incluse la lettre de mon maître. Elle » vous apprendra ce qu'il souhaite. J'at- » tends votre réponse. » Le Doge lui dit qu'il seroit satisfait ; & comme un morne silence succéda à ces courtes paroles , l'Ambassadeur ajouta : » Seigneur , le » Grand-Visir Méhémet m'a chargé » de vous dire , qu'il étoit extrême- » ment fâché , que la paix qu'il a tou- » jours maintenue avec tant de soin , » soit à la veille de se rompre ; mais » les plaintes réitérées qu'on a faites » à la Porte de l'asyle que la Régence » de Chypre donne à tous les Corsaires » du Ponant , ont tellement indisposé » le Grand-Seigneur contre votre Ré- » publique , qu'il n'a pas été possible » au Grand-Visir d'empêcher la déclara- » tion de guerre que j'ai ordre de » vous faire ; & comme il est persuadé , » que vous ne pourrez la soutenir long-

An. 1570.

PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

An. 1570. » il vous conseille en ami de prendre
 P I E R R E » le parti le plus raisonnable. Pour cet
 L O R E D A N , » effet, il a obtenu que je fusse envoyé
 L X X X I V . » vers vous, & il vous offre ses bons
 Doge de Ve- » offices pour vous éviter le malheur
 nise. » qui vous menace.» Après avoir parlé
 de la sorte, il présenta une lettre du
 Grand-Visir qui contenoit à-peu-près
 les mêmes choses.

Alors le Doge lui dit que la réponse à la demande de son maître avoit été délibérée dans le Sénat ; & qu'afin qu'il en fût pleinement informé, on alloit en faire lecture en sa présence. La réponse fut lue par un Secrétaire du Conseil des Dix. Elle contenoit en substance ; que le Sénat avoit appris avec le plus grand étonnement , que le Grand-Seigneur , sans être provoqué par aucune injure , vouloit violer le serment qu'il avoit fait dernièrement, en confirmant la paix avec la République ; & que pour avoir prétexté de lui faire la guerre, il demandoit la cession d'un Royaume possédé depuis tant d'années légitimement & paisiblement par les Vénitiens ; que puisqu'il jugeoit à propos d'en user ainsi, le Sénat ne se manqueroit point à lui-même, qu'il défendrait ses droits

avec courage ; & que la bonté de sa cause lui faisoit espérer toute sorte d'assistance de la part de Dieu & des hommes. On lut ensuite la lettre de Sélim, qui étoit pleine de reproches & de menaces. On en fit sentir l'injustice dans celle que l'on remit en réponse au Chiaoux, & on le renvoya sans autre formalité.

An. 1570.
PIERRE
LOREDAN,
LXXXIV.
Doge de Venise.

Avant qu'il fût de retour à Constantinople, le bruit de la réception qu'on lui avoit faite à Venise, & de la fierté qu'on avoit opposée à ses menaces, s'étoit répandu parmi les Turcs. Sélim voulut en sçavoir la vérité de la bouche même de son Envoyé ; & lorsque celui-ci lui en eut fait le détail, l'indignation succéda à l'étonnement. Il fit investir par des Troupes la Maison du Baile. Il envoya ordre aux Bachas du Caire & d'Alep de faire arrêter tous les Consuls Vénitiens d'Egypte & de Syrie ; & il fit hâter les travaux qui avoient été suspendus pour l'équipement de la flotte destinée à défendre aux vaisseaux Chrétiens les approches du Royaume de Chypre.

Indignation
de Sélim.

Le Sénat sentoit toutes les conséquences de la fiere résolution qu'il venoit de prendre. Son premier objet fut de

Ressources
que le Sénat
se procure.

Hiv

An. 1570. se procurer des ressources pour soutenir la guerre qu'il avoit eu la force de ne pas craindre. Les moyens qui lui parurent les moins onéreux, furent l'aliénation d'une partie du Domaine public, des emprunts ouverts à la Monnoie à gros intérêts, les Charges de Procureurs multipliées en faveur des Nobles qui donneroient plus de vingt mille ducats, & le droit d'entrer au Grand-Conseil avec voix active & passive, avant l'âge prescrit par les Loix, accordé aux jeunes Nobles moyennant une somme d'argent.

Mort du Doge Lorédan. Louis Mocénigo lui succède.

Le Doge Pierre Lorédan mourut le 5 de Mai. Son Successeur Louis Mocénigo fut élu quatre jours après. Les Vénitiens agissoient avec chaleur auprès de tous les Princes dont ils s'étoient flattés d'obtenir du secours. Leur Ambassadeur Jérôme Soranzo ne cessoit de représenter à l'Empereur Maximilien, qu'il étoit temps d'effectuer les promesses qu'il avoit faites à la République, en cas de quelque entreprise de la part des Turcs; mais le zèle de ce Prince parut se refroidir dans le moment où le danger étoit plus prochain. Il prétexta qu'il ne lui convenoit point de s'engager, avant que

les autres Alliés lui eussent donné des sûretés suffisantes. Il prétendit , que les dispositions du Corps Germanique n'étoient pas favorables. Il promit qu'à la prochaine Diète de Spire , il feroit une nouvelle tentative , dont il n'osa garantir le succès. On sçut d'ailleurs qu'il se disposoit à envoyer au Sultan le tribut ordinaire pour le Royaume de Hongrie ; de sorte qu'on ne put fonder sur son amitié que des espérances fort incertaines.

La négociation étoit sur un meilleur pied à la Cour d'Espagne. Philippe II. avoit envoyé ses Plénipotentiaires à Rome , où la Ligue entre le Pape , le Roi Catholique & les Vénitiens , se traitoit actuellement. En attendant qu'elle fût conclue , on proposa de joindre provisoirement la flotte Espagnole avec celle de Venise. L'Ambassadeur de la République à Madrid sollicita & obtint l'ordre donné à André Doria d'effectuer incessamment cette jonction.

Le Généralissime Zané s'étoit déjà rendu par ordre du Sénat à Zara , où les équipages des Galeres de la République furent complétés avec beaucoup de diligence. Dès qu'on sçut à Venise

An. 1570.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

L'Espagne
accorde son
appui aux Vénitiens.

AN 1570.

LOUIS
MOCHINIGO,
LXXXV
Doge de Venise.

que Doria avoit ordre de joindre , il fut ordonné au Généralissime de se porter avec toute sa flotte à Corfou ; d'attendre là qu'il eût nouvelle de l'arrivée des Galeres d'Espagne à Messine ; & au premier avis qu'il en recevroit d'aller les joindre , pour former ensemble les entreprises qu'il jugeroit les plus avantageuses , se proposant sur toutes choses de détruire la flotte Ottomane , si l'occasion s'en présentoit.

Difficultés
faites par Doria.

Zané n'eut pas plutôt mis à la voile , qu'on apprit de Rome , que Doria faisoit difficulté de se rendre à Messine , prétendant que les ordres qu'il avoit reçus à ce sujet n'étoient point assez clairs , & qu'il lui en falloit de plus précis pour remplir l'attente des Vénitiens. Cet incident fit beaucoup de peine au Sénat , & n'empêcha point le Pape qui faisoit armer deux Galeres à Ancone , d'ordonner qu'elles se joignissent à la flotte Vénitienne. Marc-Antoine Colonne Duc de Paliano , qui devoit les commander , se rendit à Venise pour assurer le Sénat , que , quoi qu'il pût arriver , le Pape ne manqueroit point à ses engagements ; & il alla ensuite à Ancone préparer son Escadre au départ.

Les Turcs avoient déjà commencé les hostilités en Dalmatie. Le Château de Xeménigo s'étoit rendu à eux par la trahison du Gouverneur, qui reçut leur argent & embrassa leur religion. Ils essayèrent contre Catharo & Novigrad une surprise qui ne leur réussit pas. Pendant ce tems-là le Provéditeur Général de Corfou, s'emparoit sur eux de Sopoto, place d'Albanie à l'opposite de Corfou, & étendoit les contributions dans diverses parties de ce continent.

Le Généralissime Zané avoit reçu en route de nouveaux ordres occasionnés par l'irrésolution de l'Amiral Espagnol. On lui mandoit, que sans attendre les galeres de Doria, il fît usage de sa flotte, de la maniere qu'il jugeroit la plus avantageuse pour les intérêts de la République. En arrivant à Corfou, il tint Conseil de Guerre. Ses équipages étoient dans le plus mauvais état. Attaqués du scorbut pendant leur séjour à Zara, ils s'étoient affoiblis de jour en jour par les ravages de cette cruelle maladie, qui emporta près de vingt mille hommes. On jugea donc, que le soin le plus pressant étoit de tirer des Colonies voisines les re-

An. 1570.

L O U I S
MOCENIGO
L X X X V.
Doge de Venise.

Hostilités
des Turcs en
Dalmatie

Mauvais
état de la
Flotte de Venise.

An. 1570. crues nécessaires de Matelots & de Soldats. On fit transporter à terre les malades : & pour donner un exercice salutaire à ceux qui ne l'étoient pas, on les employa à diverses expéditions dans le pays ennemi, qui eurent peu de succès.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V
Doge de Venise.

Elle arriv.
en Candie.

Sur ces entrefaites, Marc Quirini amena au Généralissime les galeres de Candie. Il avoit attaqué en passant le Château de Brazzo-di-Maina, & s'en étoit rendu maître. Ce petit avantage fit renaître parmi les Matelots & les Soldats Vénitiens, l'ardeur que les premiers accidens avoient abattue. La maladie avoit cessé, les recrues venoient de toutes parts. Pour achever de compléter les équipages, on détacha Marc Quirini avec vingt galeres. Il parcourut les Isles de l'Archipel, & enleva tous les Matelots qui tomberent sous sa main. Zané fit voile vers Candie avec le gros de la flotte, & mouilla au Port de la Soude le 4 du mois d'Août. Il y fut rejoint par l'Escadre de Quirini, & les Recteurs de cette Colonie leur procurerent tous les hommes dont ils avoient besoin.

Queques jours après, on manda de Venise au Généralissime Zané, que Doria

avoit enfin reçu l'ordre précis de joindre sans délai la flotte de la République ; qu'il étoit en route pour se rendre à Candie , & que le Duc de Paliano avoit pareillement mis à la voile pour arriver avec les galeres du Pape au même rendez-vous. Le Sénat en donnant cet avertissement à Zané , lui recommandoit de faire son principal objet de rencontrer & de battre la flotte ennemie. André Doria & le Duc de Paliano arriverent en effet vers la fin du mois d'Août , & furent reçus par les Vénitiens avec toutes les acclamations & tous les honneurs usités parmi les gens de mer.

Les Turcs avoient profité du long retardement des flottes Chrétiennes. Leur armée navale forte de cent-dix galeres aux ordres du Bacha Piali, avoit mis à la voile dès le commencement du printems. Le Bacha Mustapha qui devoit commander les troupes de débarquement étoit sur la Capitane. Cette flotte mouilla d'abord à Négrepont , où ses Généraux apprirent que les Vénitiens étoient retenus à Zara , & défolés par les maladies ; que les galeres d'Espagne étoient encore dans leurs Ports ; & que leur jonction , qu'on re-

An. 1570.

L O U I S
MOCENICO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Opérations
de la Flotte
Turque.

An. 1570

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

doutoit à Constantinople, ne pourroit s'effectuer de long-tems. Cette circonstance détermina les Bachas à commencer sans délai l'expédition de Chypre. Ils partirent de Négrepont. En passant à la hauteur de Tine, l'une des Cyclades, possédée alors par les Vénitiens, le Bacha Piali voulut se signaler par la conquête de cette Colonie, & choisit huit mille hommes de débarquement avec lesquels il exécuta sa descente, protégée par tout le canon de la flotte. L'Isle étoit gouvernée par Jérôme Paruta, Noble Vénitien, & avoit pour toute défense une forteresse située sur un rocher escarpé, qui n'étoit accessible que par un seul endroit. Aux premières approches de la flotte Ottomane, le Gouverneur, homme actif & vigilant, avoit donné les signaux, pour que tous les Colons eussent à se réfugier dans le Fort; ce qui, en procurant leur sûreté, lui donnoit à lui-même de nouveaux moyens de défense.

Les huit mille Turcs ne furent pas plutôt débarqués, qu'ils attaquèrent la place avec beaucoup d'intrépidité; mais ils ne purent soutenir le feu du canon. Ils furent rompus & obligés de se retirer en désordre. Le lendemain,

Piali fit dresser une batterie, qui eut aussi peu d'effet. Il tint la place investie pendant dix jours, & employa en vain les menaces & les promesses pour déterminer le Gouverneur à se rendre. Désespéré de cette résistance, Piali signala sa fureur, en faisant facager toute l'Isle. Les Turcs brûlerent les maisons, détruisirent les Eglises, massacrerent tout le bétail & se retirerent.

Leur flotte continua sa route vers l'Isle de Rhodes, où elle ne s'arrêta que peu de jours. Elle fit voile vers le Golfe de Satalie, où les troupes de terre étoient rassemblées. On les embarqua sur des bâtimens de transport; & le tout ensemble arriva le premier de Juillet à la hauteur de Baffo, dans la partie occidentale de l'Isle de Chypre.

Cette Isle a la Syrie à l'orient, l'Egypte au midi, la Sarmanie, anciennement dite la Pamphilie, à l'occident, la Caramanie, anciennement dite la Silicie, au septentrion. Elle a deux-cents milles de longueur, & soixante & dix milles dans sa plus grande largeur. La douceur du climat, & la fertilité du terrain, en rendent l'habitation délicieuse. La célébrité de cette Isle charmante donna lieu aux Poëtes d'ima-

An. 1570.

L O U I S
MOCENIGO,
X X X V.
Doge de Venise.

Elle mouille
le à Baffo.

Description
de l'Isle de
Chypre

AN. 1570.
 LOUIS
 MOGÉNIGO,
 LXXXV.
 Doge de Ve-
 nise.

giner, que Vénus y avoit reçu le jour ; & le Paganisme lui consacra un fameux temple à Paphos. On y compta autrefois jusqu'à neuf Royaumes & trente villes. Dans le tems dont nous parlons, il n'y avoit plus que les villes de Nicosie, de Famagouste, de Baffo, de Cerines & de Limesso ; & les deux premières étoient les seules fortifiées. Chypre, ancienne tributaire des Rois d'Égypte, soumise ensuite aux Romains, fut conquise par les Califes. Les Croisés la leur enleverent, & elle fit partie du Royaume de Jérusalem. Elle fut ensuite vendue aux Chevaliers du Temple, qui la revendirent à Guy de Lusignan, dernier Roi de Jérusalem. La postérité de ce Prince y regna, jusqu'à Jacques de Lusignan, qui épousa Catherine Cornaro, laquelle, comme nous l'avons dit plus haut, fut obligée de céder sa Couronne aux Vénitiens.

Débar-
 quement des
 Turcs.

Le Bacha Mustapha fit sa descente sans opposition près de Limesso. Il débarqua quatre-vingt mille hommes de pied, deux mille cinq cents hommes de Cavalerie, avec une artillerie formidable, & fit aussitôt retrancher son camp. Les Cypriots avoient pour toute Infanterie deux mille soldats Italiens,

avec un renfort de trois ou quatre mille hommes, qui leur étoit arrivé depuis peu de Venise, & toute leur Cavalerie consistoit en cinq cents Stradiots. Ils armerent les Payfans, & les posterent aux défilés des montagnes. Les Nobles & les Bourgeois des villes offrirent leurs services. On en forma divers corps de troupes pour la défense des deux seules places en état de résister. Les Chefs manquoient. Le Gouverneur Laurent Bembo étoit mort depuis peu, & son successeur nommé par le Sénat n'étoit point encore arrivé. Il n'y avoit de Commandant Militaire que le seul Astor Baglioné, qui distribua les charges & les emplois aux principaux Nobles du pays. Il prit le Comte de Rocas pour son Lieutenant-Général. Il nomma le Comte de Tripoli Maître de l'Artillerie.

Ces ressources étoient bien foibles contre un ennemi si supérieur. Le Sénat avoit fondé toutes ses espérances sur les mouvemens de sa flotte, & sur les secours de ses alliés. Il ne pouvoit prévoir tous les accidens qui retarderent les uns & les autres. Il croyoit avoir pris ses mesures de maniere à n'être point prévenu par les Turcs, & malheureusement il le fut.

An. 1570.

L O U I S
MOCENICO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Etat de la
Colonie.

An. 1570.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

Les Turcs
assiégent Ni-
cosie.

On ne douta pas en Chypre que Famagouste ne fût la première attaquée, parce que la médiocrité de son enceinte & le mauvais état de ses fortifications présentoient moins de difficulté à l'ennemi. Sur cette opinion, Baglioné prit le parti de s'y renfermer. Le Bacha Piali vouloit en effet que l'on commençât par le siège de cette place ; mais le Bacha Mustapha préféra le siège de Nicosie, qui étant la Capitale du Royaume & le centre de ses richesses, présentoit de plus grands appas pour animer l'ardeur du soldat. Toute l'armée ennemie marcha sur Nicosie le 22 Juillet, & la place fut investie quelques jours après. Le soir de la défendre avoit été confié à Nicolas Dandolo, homme foible, timide, irrésolu. Les précautions les plus ordinaires avoient été négligées. Le rempart n'étoit point réparé. Le fossé comblé en divers endroits n'avoit point été recreusé. Les vivres manquoient. Les Milices formées au hasard n'étoient point exercées. Tout étoit dans le plus grand désordre.

Foible ré-
sistance de la
garnison.

L'ennemi ouvrit la tranchée, & dressa ses batteries sans éprouver aucune contradiction. On tira sur lui quelques

blées de canon. On fit sortir quelques pelotons de Cavalerie, qui rentrèrent sans oser rien entreprendre. On députa un exprès à Baglioné, pour le prier de venir au secours de la place; mais les Magistrats de Famagouste, qui avoient à craindre pour eux-mêmes, ne voulurent jamais lui permettre de s'écarter. On ordonna des prières publiques pour implorer l'assistance du Ciel. François Contarini, Evêque de Basso, présida à ces pieuses cérémonies, en l'absence de l'Archevêque de Nicosie, qui étoit alors à Venise. Il sembla tout le peuple dans l'Eglise de Sainte Sophie, & lui parla en ces termes :

» Citoyens, quelque grand que soit le danger qui nous menace, j'espère tout de votre valeur & de votre magnanimité, & la Providence qui veille sur vous ne me permet pas de douter de votre triomphe. Les difficultés ne font rien pour des Héros; & les choses même les plus impossibles deviennent faciles à des âmes vraiment chrétiennes. Si les sentimens de vos ayeux pour la Religion & pour la Patrie n'ont point dégénéré dans vos cœurs, j'ai la ferme

An. 1570.
L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Discours
de l'Evêque
de Basso.

An. 1570. » confiance, que vos efforts seront
 L O U I S » couronnés d'une gloire immortelle
 MOCENIGO, » Ce n'est pas la première fois que le
 L A X X V. » petit nombre l'a emporté sur les ar-
 Doge de Ve- » mées les plus formidables. Tous les
 nise. » peuples que Dieu a voulu protéger on
 » vu leur foiblesse triompher, non-seu-
 » lement des assauts de leurs ennemis
 » mais des forces de la nature & de la
 » contradiction des élémens. C'est ainsi
 » que les eaux de la mer s'ouvrirent en
 » présence des Israélites pour leur lais-
 » ser un passage assuré, que les rochers
 » se fendirent pour leur fournir une
 » eau abondante; que la manne tomba
 » du Ciel pour les nourrir. Nous de-
 » vous attendre de la main de Dieu
 » d'aussi puissans secours contre un en-
 » nemi, qui, comme Pharaon, est le
 » cruel persécuteur de son peuple. Rap-
 » pellez-vous le danger extrême où se
 » trouva l'île de Malte il y a cinq ans,
 » assiégée par une armée immense,
 » n'ayant que peu de défenseurs, man-
 » quant au-dedans des choses les plus
 » nécessaires, dépourvue de toute es-
 » pérance au-dehors. Cependant elle
 » fut sauvée par la seule valeur de ses
 » Chevaliers, & par leur foi que le
 » Ciel protégeoit. Voilà votre modèle,

voilà l'image du fort qui vous attend.
 Les Chevaliers de Malte, rassemblés
 de différentes Nations, ne combat-
 toient que pour la religion & pour
 la gloire. Vous, outre ces deux mo-
 tifs, vous avez votre patrie, vos
 femmes, vos enfans, tous vos biens
 à défendre. Vous êtes des hommes
 libres & généreux. Vos ennemis ne
 sont qu'un amas de vils esclaves.
 Vous avez de bons murs, une bonne
 artillerie. Montrez-vous avec tout le
 courage qui vous convient, & je
 vous réponds de la victoire. Le secours
 que nous attendons ne peut tarder.
 Vous sçavez, que la République a
 armé en notre faveur une flotte puis-
 sante, & qu'elle ne négligera rien pour
 conserver la possession d'un Royaume
 qui lui est si cher. Assurés de ces
 secours humains, procurez-vous ceux
 d'en-haut par vos prieres, par une
 parfaite contrition de vos péchés.
 Dieu vous épouvante, afin que vous
 ne le mettiez pas dans la néces-
 sité de vous punir. Il vous montre
 les traits de sa colere, afin que vous
 vous disposiez à intéresser sa miséri-
 corde ; & que tenant de lui votre
 délivrance, vous puissiez le glorifier

An. 1570:

L O U I S
 MOGENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Ve-
 nise.

AN. 1570. » comme le vrai & magnifique dispen-
 LOUIS » fateur de toutes les graces.

MOCENIGO, Ce discours produisit une ardeur
 LXXXV. générale. On s'anima, on s'encoura-
 Doge de Venise. gea, on se partagea les postes, on se

Effet de ce
 Discours.

disputa le bonheur de servir la Patrie
 & de mourir pour elle. Cependant les
 travaux de l'ennemi avançoient. Son
 feu vif & soutenu fatiguoit jour &
 nuit les assiégés, & ruinoit successive-
 ment toutes leurs défenses. Les tran-
 chées furent poussées jusqu'à la contref-
 carpe. Le Bacha Mustapha y fit établir
 deux batteries. Les Mineurs descendi-
 rent le fossé, & entreprirent de saper
 les deux bastions où se faisoit la prin-
 cipale attaque. Ils y firent brèche. Les
 Turcs tenterent un premier assaut, qui
 ne leur réussit pas, mais qui fut très-
 meurtrier pour les assiégeans. Ceux-ci
 hafarderent une sortie, qui jetta d'a-
 bord quelque trouble dans le camp ;
 mais Mustapha leur ayant opposé un
 corps de troupes supérieur, une partie
 se sauva en désordre, le reste fut taillé
 en pieces.

Artifice des
 Turcs pour
 engager les
 habitans à se
 rendre.

Les attaques continuoient sans in-
 terruption. L'ennemi avoit fait jeter
 avec des flèches plusieurs billets dans
 la ville, par lesquels il exhortoit le

peuple à capituler, lui offrant toute sorte de bons traitemens s'il se rendoit, & le menaçant des rigueurs les plus cruelles s'il ne se rendoit pas. Comme ces billets étoient restés jusques-là sans réponse, les Turcs firent signe à ceux qui gardoient l'un des bastions & demanderent à leur parler. On le leur permit. Ils dirent alors, que le Bacha Mustapha étoit fort surpris qu'on ne lui eût pas répondu; qu'il sembloit qu'on ne fît pas de ses forces tout le cas qu'elles méritoient; qu'il connoissoit le mauvais état de la place, & que c'étoit uniquement pour épargner le sang des habitans qu'il leur avoit proposé de se rendre; qu'ils n'avoient point de secours à espérer, leur flotte étant retenue par divers accidens dans des Ports éloignés; qu'ils avoient tort de refuser les conditions honnêtes qui leur étoient offertes; que leur situation dans peu pouvoit être telle, qu'ils se croiroient trop heureux de les obtenir; mais qu'il ne seroit plus tems. On répondit, qu'on étoit déterminé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité; & pour animer le peuple à cette résolution, les Principaux de Nicosie supposèrent des lettres venues de Fa-

AN. 1570.

L O U I S
MOCENIGO
L X X X V
Doge de Venise.

An 1570. magouste , qui annonçoient la pro-
 LOUI, chaine arrivée de la flotte. On envoya
 MOENIGO, ordre aux Officiers qui occupoient des
 LXXXV. postes sur les montagnes de faire allu-
 Dege de Ve. nise. mer de grands feux , signal dont on
 étoit convenu pour apprendre aux ha-
 bitans que la flotte approchoit.

Affauts don-
 nés par les
 Turcs & re-
 poussés.

Les Turcs donnerent l'assaut au bas-
 tion Costanzo. Il fut soutenu & re-
 poussé, mais il en coûta la vie au Comte
 de Tripoli. Quelques jours après, l'as-
 saut fut général. Les Infidèles eurent
 encore du dessous , & y perdirent beau-
 coup de monde. Mustapha eut recours
 à un nouvel expédient. Il fit publier
 une proclamation dans son camp , par
 laquelle il promettoit le grade de San-
 jac aux trois premiers soldats qui mon-
 teroient sur le rempart ; & que si un
 des Bachas étoit tué, le premier soldat
 qui entreroit dans la ville prise seroit
 élevé à cette dignité ; après quoi , il
 ordonna l'assaut pour le lendemain. Il
 commença avant le jour. Les Turcs
 trouverent les gardes endormies , &
 les passerent au fil de l'épée. Ils étoient
 maîtres d'un des bastions. Le Comte
 de Rocas accourut , & fut tué en arri-
 vant d'un coup d'arquebuse. Tous les
 assiégés prirent la fuite. Pierre Pisani ,
 l'un

l'un des Conseillers, & Bernard Polani, Capitaine des Salines, voulurent arrêter les fuyards, & n'en furent pas les maîtres. Polani fut tué dans la mêlée. Pisani se retira sur la place avec une foule de Bourgeois que la terreur rassembla autour de lui. Les Turcs, maîtres du rempart, firent entrer un gros corps de troupes dans la ville, pointerent trois piéces de canon contre la multitude entassée au milieu de la place. Elle fut dissipée en un instant. Les Soldats & les Officiers se réfugièrent avec l'Evêque de Baffo dans la cour du Palais. Le Bacha d'Alep, qui étoit entré dans la ville, leur proposa de se rendre à condition d'avoir la vie sauve. Ils lui donnerent & reçurent sa foi ; mais à peine eurent-ils ouvert les portes du Palais, que la soldatesque Turque se précipita sur eux & les massacra tous sans pitié. La ville fut abandonnée au pillage. La fureur de l'ennemi n'épargna rien. Plus de vingt mille personnes périrent dans cette malheureuse journée, & l'esclavage fut le sort de tous ceux qui avoient échappé au glaive du soldat. Nicosie succomba le 9 de Septembre après quatorze jours de siège.

An. 1570.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

AN. 1570.

L O U I S
MOCENICO,
L X X X V
Doge de Venise.

Siège de Famagouste.

Le Bacha Mustapha laissa quatre mille hommes dans la place ; il marcha tout de suite avec son armée sur Famagouste, & ouvrit la tranchée en arrivant. Il usa de ses artifices ordinaires pour ébranler la fidélité des habitans ; mais ils ne donnerent point dans ses pièges, & ils firent partir pour Venise leur Evêque & un autre Député pour informer le Sénat de l'état des choses, ainsi que de la ferme résolution où ils étoient de souffrir les maux les plus extrêmes, plutôt que de subir le joug Ottoman.

Arrivée de la
flotte Chrétienne.
Conduite de Doria.

La flotte de la République avoit enfin surmonté tous les obstacles qui contrarioient sa destination, & elle étoit partie de Candie le 18 Septembre. Elle étoit composée de cent vingt-quatre galeres, de douze galéasses, de quatorze vaisseaux, & d'un très-grand nombre de petits bâtimens chargés de munitions. Doria y avoit joint quarante-cinq galeres d'Espagne, & le Duc de Paliano douze galeres du Pape. Cette flotte portoit vingt mille hommes de troupes de débarquement, y compris quatre mille soldats Espagnols, & mille autres à la solde du Saint-Siège, sans compter un nombre con-

fidérable de Volontaires de toute nation, la plûpart Gentilshommes. Un vent favorable la porta en trois jours à Castellozzo, petite Isle sur la côte de Caramanie. Là les Généraux reçurent la fâcheuse nouvelle de la prise de Nicosie. Dans le Conseil de Guerre qui fut tenu à cette occasion, Doria déclara, que cet événement rendoit impraticable leur premier dessein; qu'ils n'étoient partis de Candie que pour secourir Nicosie; que cette ville étant au pouvoir des Turcs, il y auroit trop de danger à présenter la bataille à un ennemi supérieur en nombre de combattans, & enhardi par le succès; que la saison étoit trop avancée pour s'arrêter long-tems dans une mer si éloignée des Ports amis; & que l'ordre qu'il avoit reçu de son maître de veiller à la sûreté de ses galeres, exigeoit de sa part une retraite prompte.

Cette déclaration surprit extrêmement tous ceux à qui elle fut faite. Elle affligea sur-tout le Généralissime Zané, qui employa les plus fortes raisons pour la combattre. Il lui fit sentir la honte dont ils alloient se couvrir aux yeux de l'univers, en se retirant sans avoir rien fait, & quelle seroit l'in-

An. 1570.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Toute la
flotte se retire.

AN. 1570.
L' O U I S
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

solence de l'ennemi, quand il sçau-
roit que toutes les forces de la Chré-
tienté, réunies, n'avoient osé que pa-
roître un moment devant lui & s'en-
fuir. Doria fut inébranlable. On re-
marqua qu'il affectoit de tenir sa di-
vision à l'écart, à portée de prendre le
vent, & que ses manœuvres annon-
çoient une séparation prochaine. Il fal-
lut ceder à cet auxiliaire peu généreux.
Toute la flotte remit à la voile, &
alla mouiller à l'Isle de Scarpanto. Là
Doria prit congé des Vénitiens, &
ramena sa division dans les Ports de
Sicile. Son avis fut justifié en quelque
sorte par la tempête qu'on essuya en
se retirant. Elle fut si violente, que
plusieurs galeres de Venise & du Pape
furent portées contre des rochers &
s'y briserent.

Celle des
Tures retour-
ne à Con-
stantinople.

Le Bacha Piali, informé de l'arrivée
de la flotte Chrétienne & de sa prompte
évasion, avoit appareillé pour la pour-
suivre. Les vents contraires empêche-
rent qu'il ne pût l'atteindre, & donne-
rent le tems au Généralissime Zané &
au Duc de Paliano de se réfugier dans
les Ports de Candie. Piali, après avoir
croisé quelque tems dans l'Archipel,
reprit la route de Constantinople. Ainsi

les frais immenses que la République avoit faits pour sauver l'Isle de Chypre, se trouverent inutiles; par une foule d'accidens auxquels les opérations de mer sont communément sujettes, & par l'embaras où l'on se trouve toujours, lorsqu'on dépend de la bonne volonté d'un allié foiblement intéressé au succès.

Pendant ce tems-là, on continuoit de négocier à Rome le Traité de ligue, sans pouvoir convenir des conditions. Le Pape, qui en desiroit sincèrement la conclusion, avoit parlé plusieurs fois lui-même avec beaucoup de zèle aux Ambassadeurs d'Espagne, pour leur persuader que toutes les forces de la Monarchie étoient nécessaires pour sauver la Chrétienté menacée par les Turcs; mais dans ces sortes d'affaires la politique & le zèle ne sont pas toujours d'accord. Les Vénitiens, dont tous les Etats étoient exposés aux hostilités des flottes & des armées Ottomanes, vouloient une ligne offensive, & ne trouvoient leur sûreté que dans un effort puissant fait en commun pour porter la terreur dans le pays de la domination du Sultan. Le Conseil de Madrid considéroit la chose sous un

An. 1570.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Négociation
à Rome pour
la conclusion
d'une ligue.

An. 1570.

L O U I S
MOCENIGO.
L X X X V.
Doge de Venise.

point de vue bien différent. La guerre présente délivroit l'Espagne de toute crainte de la part des Turcs, & procuroit au Trésor-Royal une augmentation de revenu de deux millions d'or, par la Bulle de la Croisade accordée à Philippe II. dans tous ses Etats d'Europe & des Indes. Il étoit donc intéressé à faire durer la guerre, & à ne fournir que des secours propres à en entretenir le feu. Et c'est à cette opposition d'intérêts qu'il faut attribuer la conduite équivoque de Doria pendant la dernière campagne, & toutes les difficultés que les Ambassadeurs d'Espagne à Rome faisoient naître à la conclusion d'une ligue au gré des Vénitiens.

Politique
de la Cour
d'Espagne.

Tantôt ils disoient qu'on ne devoit point se borner à abattre la puissance des Turcs ; qu'il falloit déclarer la guerre généralement à tous les ennemis du nom Chrétien, détruire l'Empire des Maures, enlever celui d'Orient aux Sultans, passer de-là en Perse. Tantôt ils se réduisoient à la seule guerre contre les Turcs & contre les Barbaresques ; mais dès qu'on entroit dans le détail de ce que chacun devoit contribuer, ils élevoient questions sur

questions. Le Pape conjuroit , menaçoit , & n'obtenoit rien. Les Cardinaux , chargés d'écouter & de concilier les raisons de part & d'autre , représentèrent aux Ministres d'Espagne , que le point capital dont il s'agissoit étoit de conserver le Royaume de Chypre aux Chrétiens , & qu'il falloit mettre de côté toutes les propositions étrangères à cet objet ; que , cette barrière une fois maintenue , rien n'empêchoit qu'on ne profitât de ses avantages pour réduire les Barbaresques au point où la Cour de Madrid les vouloit ; qu'au contraire , si les Turcs devenoient maîtres de l'Isle de Chypre , il n'y auroit plus de sûreté , ni pour l'Espagne , ni pour les autres États Chrétiens.

A cela les Ministres de Philippe répondoient , qu'ils en écriroient à leur maître , & qu'ils le prioient de manifester pleinement ses intentions. Ils vouloient ensuite , au cas que la ligue fût conclue , se réserver le droit de donner le commandement en chef à un Général de leur nation , de pouvoir rappeler celui qu'ils auroient choisi , & lui en substituer d'autres sans être obligés de consulter leurs alliés.

An. 1570.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

An. 1570.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

Le Sénat voyant que le tems se passoit en vaines délibérations, tandis qu'il auroit fallu exécuter & agir, envoya un second Ambassadeur à Rome, pour presser la conclusion du Traité; mais les instances de ce nouveau Ministre eurent aussi peu d'effet contre le flegme Espagnol.

Les Vénitiens ont recours à l'Empereur sans rien obtenir.

Les Vénitiens n'avoient pas perdu toute espérance du côté de l'Empereur. Ils le firent solliciter de nouveau de s'allier avec eux contre les Infidèles. Il leur répondit, que des huit ans de Trêve qu'il avoit conclus avec Sélim, il ne s'en étoit encore écoulé que trois; qu'il ne pouvoit avec honneur violer la foi qu'il avoit donnée à ce Prince; que quand il le voudroit, il ne pouvoit le faire que de l'aveu du Corps Germanique; que la perte de Nicosie rendoit l'affaire beaucoup plus embarrassante; qu'au surplus, quoiqu'il demandât du tems pour consentir à la ligue qu'on lui proposoit, cela ne devoit pas empêcher les autres de la conclure, & que lui-même n'y renonçoit point. L'Empereur avoit d'assez bonnes raisons de ne pas s'engager facilement à rompre avec les Turcs. Les malheurs de Ferdinand son prédécesseur lui avoient appris que la

Porte Ottomane étoit un ennemi qu'on n'irritoit point sans danger. Il sçavoit que les forces de l'Empire avoient plus d'apparence que de réalité. Il comptoit foiblement sur le zèle du Corps Germanique défuni par la diversité de Religion, & mécontent de voir la Couronne Impériale devenue comme héréditaire dans la Maison d'Autriche. Cependant il ne vouloit point ôter aux Vénitiens l'espérance de son alliance, afin qu'ils s'engageassent d'autant plus aisément dans une guerre qui faisoit la sûreté de ses Etats, & qui laissoit moins d'obstacles à ses vues particulières.

La République ne voyoit dans cette indifférence des Princes pour son sort, que de nouveaux malheurs à craindre. L'Isle de Chypre étoit comme perdue pour elle. Il ne lui restoit dans tout ce Royaume que la seule ville de Famagouste, où le Généralissime Zané avoit fait passer un secours de seize-cents hommes, en partant de Candie pour aller hiverner à Corfou. On ne pouvoit pas espérer de sauver la place avec des forces si médiocres. Cependant elle continuoit à se bien défendre, & on se flatta qu'elle pourroit résister assez pour donner le tems d'opérer sa délivrance.

An. 1570.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

An 1570.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise,

Sur ces entrefaites, le Généralissime Zané tomba malade à Corfou, & demanda son rappel. On le lui accorda. La place fut donnée à Sebastien Vénier qui étoit à Candie, & on lui donna pour Adjoint Augustin Barbarigo, avec la qualité de Provéditeur-Général de mer, & le droit de commander en Chef en l'absence du Généralissime.

An. 1571.
 Le Grand-Visir propose la paix.

Le bruit du Congrès ouvert à Rome pour la négociation d'une ligue générale contre les Turcs, étoit parvenu à Constantinople, & donnoit beaucoup d'inquiétude au Grand-Visir Méhémet. Il avoit cette opinion commune à tous les Musulmans, & que le souvenir des anciennes Croisades a établie chez eux en maxime d'Etat, que l'Empire Ottoman a peu de choses à craindre des Etats Chrétiens, lorsqu'ils se trouvent divisés; mais que leur réunion peut lui causer de dangereux ébranlemens, si elle n'occasionne pas sa chute. Cette crainte & sa rivalité contre le Bacha Mustapha, le déterminèrent à faire des ouvertures de paix au Baile de la République. Il l'engagea à envoyer à Venise un homme de confiance, qui fût chargé d'informer le Sénat des dif-

positions pacifiques du Grand-Visir,

Les Vénitiens, fatigués des difficultés qui retardoient à Rome la conclusion de la ligue, embrassèrent avec ardeur ce nouveau moyen de sortir d'embarras. Ils augurèrent bien des conditions d'un accommodement que la Porte leur faisoit proposer malgré ses avantages; & ils jugèrent qu'en tout cas cette négociation, bien loin de leur nuire auprès de leurs Alliés, ne pouvoit, lorsqu'elle leur seroit connue, que les porter à déclarer manifestement leurs intentions. Le Grand-Visir demandoit, que la République lui envoyât un Ministre chargé de ses pleins pouvoirs. On choisit Jacques Ragazzoni, qui avoit été long-tems employé à Constantinople dans les affaires du Commerce. Le Conseil des Dix le chargea de porter au Baile une instruction secrète, par laquelle il lui étoit ordonné; 1°. de ne pas se montrer éloigné des propositions de paix que le Grand-Visir pourroit lui faire; 2°. d'insister pour que le Royaume de Chypre fût rendu aux Vénitiens moyennant une augmentation de tribut dont on conviendroit, ou du moins que la ville de Famagouste fût réservée à la

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Le Sénat envoie un Plénipotentiaire à Constantinople.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

République, ou enfin que la Porte lui donnât un équivalent en d'autres endroits, & que les limites de l'Albanie & de la Dalmatie fussent rétablies comme elles étoient avant la guerre. Le Sénat affecta de donner avis du départ de Ragazzoni à tous les Princes, qui avoient eu part à la négociation de la ligue, & de leur apprendre l'objet de sa Mission avec une sorte de déguisement.

Discours du
Duc de Paliano au Collège.

Cette conduite eut l'effet que les Vénitiens avoient prévu. Le Pape & le Roi d'Espagne ne doutèrent pas qu'il ne fût question d'un accommodement entre la République & la Porte, & ils en appréhenderent les suites. Le Duc de Paliano se rendit à Venise par ordre de Pie V. & dans une Audience qu'il eut au Collège, il parla en ces termes.

» Je ne viens point ici, Excellentif-
» simes Seigneurs, pour vous animer
» à continuer la guerre. Toute votre
» conduite jusqu'à présent a assez prou-
» vé la générosité de vos dispositions à
» cet égard. Je viens uniquement pour
» vous assurer, que vos espérances n'ont
» jamais été plus solidement fondées.
» Les intentions du Pape & du Roi

» Catholique sont telles, que vous pou-
 » vez compter avec certitude sur tout
 » leur appui. Le Saint Pere vous a dé-
 » ja prouvé sa bonne volonté par des
 » effets. Le Roi Catholique a faisi
 » avec empressement la proposition de
 » se liguier avec vous, & n'a pas fait
 » difficulté de vous prêter ses galeres
 » avant que la ligue fût conclue. A
 » l'heure qu'il est, nous avons des avis
 » certains, qu'on prépare un grand
 » armement dans les Ports d'Espagne,
 » & que Dom Juan d'Autriche doit
 » se rendre incessamment en Italie à
 » la tête d'une Escadre nombreuse. Si
 » la négociation a rencontré des dif-
 » ficultés de la part du Roi Catholi-
 » que, ce n'est pas qu'il ne desirât vi-
 » vement votre alliance; mais c'est qu'il
 » vouloit en cimenter avec plus de
 » solidité les fondemens. Il vient d'or-
 » donner au Vice-Roi de Naples de
 » faire armer vingt galeres dans ses
 » Ports. Il agit efficacement pour avoir
 » celles de Savoye, de Florence & de
 » Malte; en sorte qu'il sera en état
 » cette année de joindre à votre flotte
 » cent bonnes galeres. Vous êtes,
 » Seigneurs, renommés en tous lieux
 » par la sagesse de vos résolutions, &

An. 1571.

L O U I S
 MOCENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Ve-
 nise.

An. 1571. » on vous regarde comme les premiers
 LOUIS » Politiques de l'Europe. Vous com-
 MOCENIGO, » prendrez aisément, que la dissolu-
 LXXXV. » tion d'une ligue si puissante seroit
 Doge de Ve- » l'événement le plus avantageux pour
 nise. » les Infidèles, & le plus préjudicia-
 » ble à la Chrétienté. Ainsi je ne dou-
 » te pas que vous ne contribuiez de
 » tout votre pouvoir à la faire réuf-
 » sir, & je me flatte que j'aurai l'hon-
 » neur & la consolation de détruire
 » toutes les défiances qui vous arrê-
 » tent.

Délibération
 dans le Sé-
 nat.

Les Vénitiens, partagés entre l'es-
 pérance de terminer leurs affaires à
 Constantinople par la voie de la négocia-
 tion, & la crainte de s'exposer à
 de plus grands dangers en rejetant les
 secours qu'on leur offroit, ne firent
 d'abord au Duc de Paliano que des ré-
 ponses générales. Il reçut bientôt de
 Rome des ordres plus pressans, & des
 assurances plus positives du côté de l'Es-
 pagne. Le Pape même en vint jusqu'à
 accorder à la République pour cinq
 ans les trois dixièmes de tous les re-
 venus Ecclésiastiques de l'Etat de Veni-
 se. Il fallut se décider. La délibération
 fut portée au Sénat, & deux des Prin-
 cipaux Sénateurs agiterent la question

contradictoirement. Paul Tiépolo ouvrit la séance par le discours suivant.

» Si tout se borneroit pour le présent
 » à la perte de la réputation que nous
 » nous sommes faite , en opposant à
 » l'insolence des Turcs un courage à
 » toute épreuve ; quoique cette perte
 » soit très-considerable en elle-même ,
 » quoique la considération dont
 » on jouit au dehors influe plus qu'on
 » ne pense à la sûreté du dedans ; je
 » me contenterois de gémir dans le silence.
 » Mais comme je vois que nos lenteurs & nos irrésolutions nous entraînent vers le précipice , & qu'en nous livrant à une fausse espérance de paix , nous risquons de dégoûter nos amis , & de tomber dans les pièges de nos ennemis , je ne puis me taire , & je prétends , que dans la situation critique où l'Etat se trouve , le plus mauvais de tous les partis est de n'en prendre aucun. Je ne puis , Illustriſſimes Seigneurs , que m'étonner du grand changement qui s'est fait parmi vous. Lorsque l'année dernière vous avez montré contre la Porte une ardeur unanime , lorsque vous avez fierement renvoyé son Ambassadeur , ignoriez-vous que vous

An. 1571.

L O U I S
 MOCENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Venise.

» aviez affaire à un ennemi puissant ?

An. 1571.

» Son arrogance, ses injustes préten-
 » tions vous ont persuadé qu'il étoit
 » plus dangereux de lui céder, que
 » de lui faire résistance. Vous avez
 » espéré que les mêmes motifs déter-
 » mineroient les Princes Chrétiens à
 » vous secourir, & vous avez négocié
 » leur alliance. Faut-il presentement,
 » que les premiers malheurs d'une
 » guerre qui ne fait que de commen-
 » cer, & les premières difficultés qui
 » ont retardé la conclusion de votre
 » alliance avec Rome & l'Espagne,
 » vous jettent dans le découragement ?
 » Non, si vous voulez ouvrir les yeux,
 » le parti que vous avez à prendre n'est
 » point incertain. Acceptez la ligue
 » qu'on vous propose ; voilà le parti le
 » plus honnête & le plus sûr. Pouvez-
 » vous douter que le Pape n'ait un
 » zèle très-ardent pour le repos de la
 » Chrétienté, & que la principale vue
 » du Roi d'Espagne ne soit de mettre
 » ses États à couvert des entreprises
 » des Infidèles ? L'Empereur lui-même,
 » qui voit une partie de son
 » Royaume de Hongrie usurpée par
 » les Turcs, verra-t-il leurs nouveaux
 » progrès avec indifférence ? Si jusqu'à

L O U I S
 MOCENICO,
 L X X X V.
 Doge de Ve-
 nise.

„ présent tous ces Princes n'ont pas
 „ agi selon vos souhaits , croyez que
 „ c'est moins par défaut de bonne vo-
 „ lonté, que par l'embaras des circonf-
 „ rances où ils se trouvoient ; mais
 „ les événemens survenus leur impo-
 „ sent désormais la nécessité d'em-
 „ ployer avec nous toutes leurs forces ,
 „ pour que la Chrétienté entière ne
 „ devienne pas la proie des Musul-
 „ mans. Le Pape voit clairement , que
 „ si certaines barrières sont franchies ,
 „ il ne fera plus en sûreté dans Rome
 „ même. Le Roi Catholique ne voit-il
 „ pas , que si nous perdons Chypre ,
 „ Candie , Corfou & nos autres Isles ,
 „ ses Etats de Sicile & de Naples se-
 „ ront continuellement exposés aux in-
 „ vasions des Turcs ? L'Empereur peut-
 „ il se flatter de conserver la Hongrie ,
 „ s'il nous laisse succomber ? Pourquoi
 „ donc nous laissons-nous aveugler vis-
 „ à-vis d'eux par des doutes déraison-
 „ nables ? Pourquoi donnons - nous
 „ plus de confiance à un ennemi dont
 „ nous connoissons les artifices & la
 „ mauvaise foi ? Il dépend de nous
 „ actuellement de conclure la ligue
 „ avec les Princes Chrétiens. Sommes-
 „ nous également sûrs d'obtenir la paix

An. 1571.
 L O U I S
 MOCENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Ve-
 nise.

An. 1571. » du Sultan ? Si nous différons, le Con-
 LOUIS » grès de Rome va se dissoudre, &
 MOCENIGO, » nous perdons des Alliés, pour une
 LXXXV. » paix, ou qu'on ne nous accordera
 Doge de Ve- » point, ou qu'on nous vendra bien
 nise, » cher. Je pense en effet, que le des-
 » sein du Grand-Visir, en nous re-
 » cherchant, est moins de nous tirer
 » d'embarras, que de nous tendre un
 » nouveau piège. Il veut nous détour-
 » ner de conclure une ligue qu'il ap-
 » préhende. Le caractère des Turcs
 » est trop altier ; ils ont eu trop de
 » succès en Chypre, pour vouloir sin-
 » cèrement la paix. Quand même le
 » Grand-Visir la desireroit pour humi-
 » lier son rival, osera-t-il la proposer
 » à son maître, à moins que ce ne soit
 » à des conditions très-désavantageuses
 » pour nous ? Mais indépendamment
 » de toutes ces considérations, ne
 » craignons-nous point de déshonorer
 » la République en la faisant manquer
 » de foi à ses Alliés ? Pouvons-nous nous
 » dissimuler, que c'est nous qui avons
 » sollicité leur union ? Présentement
 » qu'ils nous accordent toutes nos de-
 » mandes, croirons-nous que nous
 » ne leur sommes point engagés ? Et
 » qui désormais voudra traiter avec

» nous , si nous manifestons une si pu-
 » fillanime inconstance ? Je le répète ,
 » nos espérances pour la paix ne sont
 » rien moins qu'assurées. Les avantages
 » de la ligue sont certains. C'est au Sé-
 » nat à prendre enfin une résolution
 » qui termine utilement la grande af-
 » faire qui nous occupe.

A peine Paul Tiépolo eut cessé de parler , qu'André Badouer , l'un des Sages-Grands , entreprit de le réfuter en ces termes :

» La grande considération dont la
 » République jouit dans l'univers , &
 » qu'il importe de lui conserver , aug-
 » mente l'embarras & les difficultés
 » de la présente délibération. Il s'agit ,
 » Illustriſſimes Seigneurs , de vous dé-
 » cider entre des Princes très-puissans ,
 » dont l'un vous propose la paix , &
 » les autres vous offrent leur alliance.
 » Une affaire de cette nature ne peut
 » être maniée avec trop de prudence.
 » L'un & l'autre parti a ses inconvé-
 » niens & ses dangers ; & quand on
 » voit, de part & d'autre, de grands
 » embarras ; le point capital est de
 » gagner du tems. Notre lenteur n'ar-
 » rêtera point les Espagnols. Ils hâ-
 » teront au contraire leurs prépara-

An. 1571.

L O U I S
 MOCENICO,
 L X X X V.
 Doge de Ve-
 nise.

An. 1571.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

» tifs pour augmenter nos espérances.
 » Quand même ils supposeroient que
 » nous devons désarmer, ce seroit une
 » nouvelle raison pour eux de se tenir
 » en défense, les Turcs ne devant
 » se résoudre à nous laisser tranquil-
 » les, que dans le dessein de fondre
 » sur eux. Je ne vois donc pas pour
 » quelle raison, ayant une négocia-
 » tion entamée avec la Porte, & avant
 » d'en sçavoir le succès, nous pren-
 » drions des engagements contraires.
 » Si la ligue ne s'est pas conclue plu-
 » tôt, c'est la faute de nos alliés. À la
 » veille peut-être de sortir d'embar-
 » ras, nous exposerons-nous à de nou-
 » veaux dangers, dans la crainte de
 » leur déplaire ? Mais quelles sont
 » donc nos espérances, pour que nous
 » nous déterminions si précipitam-
 » ment à continuer la guerre ? Ju-
 » geons-en par l'expérience du passé.
 » Jamais nous n'avons rompu avec les
 » Turcs, qu'il ne nous en ait coûté une
 » partie de nos Etats. Les malheurs
 » de l'année dernière sont encore ré-
 » cens. En moins de trois mois nous
 » avons perdu un Royaume des plus
 » florissans. Je vois dans la continua-
 » tion de la guerre des maux certains :

» & des avantages très-équivoques.
 » La voie de la mer nous est fermée,
 » & le commerce qui enrichit cette
 » Capitale est intercepté. Il y auroit
 » de la sagesse à supporter cette priva-
 » tion, si nous voyions le dédomma-
 » gement sûr & prochain ; mais la
 » puissance de notre ennemi, notre
 » foiblesse & nos malheurs ne nous
 » permettent pas de l'esperer. Quand
 » on compte sur les effets des ligue
 » en apparence les plus formidables,
 » on est communément trompé. Il est
 » rare qu'on en voie réussir quelque-une.
 » Les différens intérêts des alliés,
 » leurs jalousies & leurs défiances mu-
 » tuelles font que leurs forces n'agis-
 » sent presque jamais avec le concert
 » & le degré d'impulsion nécessaires.
 » Se flatter que la ligue qu'on nous
 » propose n'aura point cet inconvé-
 » nient, c'est présumer que le Ciel
 » en notre faveur changera la nature
 » des choses. On prétend, que si nous
 » nous détachons de cette ligue, nous
 » manifesterons une inconstance qui
 » dégoûtera pour jamais les Princes
 » de s'allier avec nous. A ce propos,
 » je voudrois pouvoir oublier la con-
 » duite que les Princes ont tant de

An. 1571.

L O U I S
 MOCENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Venise.

An. 1571.
 LOUIS
 MOCENICO,
 LXXV.
 Doge de Venise.

» fois tenue vis-à-vis de nous, & le
 » peu d'égard qu'ils ont eu pour notre
 » foi & notre constance; mais comment
 » perdre le souvenir de la maniere
 » dont le Roi de France Louis XII. nous
 » sacrifia, après nous avoir juré qu'il
 » vouloit rester notre ami fidèle; de
 » la perfidie de Ferdinand, Roi d'Es-
 » pagne, qui, en feignant de nous
 » secourir, machina notre ruine; des
 » variations de Jules II. & de Léon X,
 » tantôt pressés à nous défendre,
 » tantôt ligués pour nous anéantir?
 » Telle est la politique ordinaire des
 » Princes. Ils changent d'alliance &
 » de parti, en changeant d'intérêt; &
 » tous ceux qui veulent conserver leurs
 » Etats, doivent en user de même.
 » Ainsi nous ne devons considérer dans
 » l'affaire présente, que le plus grand
 » bien de la République, convaincus
 » que les Princes qui ont à traiter avec
 » nous, ne considéreront eux-mêmes
 » que leur plus grand intérêt. Et plût
 » au Ciel que cet intérêt de leur part
 » fût bien entendu! ils comprendroient
 » que leur conservation est insépara-
 » blement attachée à la nôtre. Au sur-
 » plus, nous ne leur avons point en-
 » gagé notre foi. Il n'y a rien eu de

» stipulé & d'arrêté entr'eux & nous.
 » Nous leur avons fait des proposi-
 » tions, ils nous ont opposé des diffi-
 » cultés. Si nous rompons la négocia-
 » tion, quel reproche auront-ils à nous
 « faire ? Ils affectent aujourd'hui une
 » volonté plus sincère, parce qu'ils
 » appréhendent de ne pouvoir nous
 » amener à leur but. Pourquoi le Roi
 » d'Espagne insiste-t-il tant sur l'expé-
 » dition d'Alger, sinon par cet esprit
 » d'intérêt particulier, qui le porte à
 » préférer son utilité à la nôtre ? Avec
 » de tels alliés, pouvons-nous nous
 » flatter de continuer la guerre avan-
 » tageusement, de sauver Famagouste,
 » de reconquérir le Royaume de Chy-
 » pre, de garantir la Dalmatie & le
 » Frioul des l'invasion des Turcs ? On
 » oppose que la paix que nous ferons
 » avec la Porte dans ces circonstances
 » ne peut être ni solide ni durable. Je
 » conviens que les Turcs n'auront
 » pour nous des égards, qu'autant qu'il
 » fera de leur intérêt de nous ména-
 » ger ; mais le même inconvénient se
 » trouve dans notre union avec les
 » autres Princes. Quand nous n'obtien-
 » drions qu'une paix de courte durée,
 » nous aurions du moins le bonheur

An. 1578.

LOUIS
MOCENIGO.

LXXXV.

Doge de Venise.

An. 1571.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 L. XXXV.
 Doge de Venise.

» d'être délivrés pour quelque tems
 » des maux qui nous affligent ; au lieu
 » que la ligue avec les Princes pro-
 » longe nécessairement nos maux, &
 » ne nous laisse que des espérances
 » fort incertaines. Le Sultan Sélim est
 » l'ennemi que nous avons le plus à
 » craindre. Nous avons essayé d'affoi-
 » blir sa puissance, nous n'avons fait
 » que l'irriter. Puisqu'il nous est im-
 » possible de l'abattre, il nous con-
 » vient de temporiser vis-à-vis de lui.
 » Donnons-lui de l'inquiétude, en ne
 » rejetant pas ouvertement la ligue
 » avec les Princes. Engageons-le par
 » une négociation de paix. Tenons plu-
 » sieurs voies ouvertes, afin de suivre
 » celle où le temps & les circonstances
 » nous montreront plus de sûreté.

Le Sénat
 accepte la li-
 gue.

On alla aux voix, & l'opinion de Tiépolo l'emporta à la très-grande pluralité. On déclara au Duc de Paliano, que la République venoit de se déterminer pour la ligue avec les Princes. Il retourna aussi-tôt à Rome. La plupart des articles étoient convenus. Le Pape tint un grand Consistoire, auquel les Ambassadeurs d'Espagne & de Venise furent appelés. Il fit lire en leur présence le Traité d'alliance, qui ve-
 noit

noit d'être rédigé. Il jura de l'observer, & les Ambassadeurs firent le même serment pour leurs maîtres. Le lendemain, on chanta une Messe Solennelle à Saint Pierre, à l'issue de laquelle la ligue fut publiée. Le Traité étoit conçu en ces termes.

Il y aura ligue & confédération perpétuelle entre le Souverain Pontife Pie V, qui s'engage pour lui & ses successeurs, de l'aveu & du consentement du Collège des Cardinaux, Philippe Roi Catholique, le Doge & le Sénat de Venise, pour abattre la puissance des Turcs, qui dernièrement ont envahi le Royaume de Chypre, dont la conservation est très-importante pour le recouvrement des Saints Lieux. Les forces des Confédérés seront de deux cents galeres, de cent vaisseaux, de cinquante mille hommes d'Infanterie, de quatre mille cinq cents chevaux avec une artillerie proportionnée. Ces forces seront également employées à défendre les Etats des Confédérés, & à attaquer ceux de l'ennemi, & principalement à la conquête d'Alger, de Tunis & de Tripoli. Elles se réuniront tous les ans au Port d'Otrante, dans le courant du mois d'Avril, & au

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Conditions
du Traité.

An. 1571.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

plus tard au commencement de Mai, pour se porter de-là dans les mers du Levant, & y tenter les entreprises que les Généraux jugeront les plus avantageuses. On pourra dans la suite augmenter ou diminuer le nombre de ces forces, suivant que les Confédérés le jugeront convenable; & pour cela chaque année leurs Plénipotentiaires se trouveront à Rome à la fin de la campagne. Alors, s'il arrive qu'on soit convenu de ne point se réunir pour une entreprise commune, chacun des Confédérés aura la liberté d'agir séparément; & le Roi Catholique en particulier pourra attaquer Alger, Tunis & Tripoli; auquel cas, si les Turcs n'ont pas de très-grandes forces en mer, les Vénitiens seront obligés de lui fournir cinquante galeres. Le Roi Catholique sera dans la même obligation à l'égard des Vénitiens, lorsque ceux-ci voudront dans l'intérieur de leur Golfe tenter quelque entreprise contre l'ennemi commun. Toutefois le Roi Catholique & les Vénitiens ne pourront se demander mutuellement les secours stipulés, qu'autant qu'ils auront en mer une flotte de plus de cinquante galeres. Tous les Confédérés seront tenus

réciiproquement de défendre les États de chacun d'eux, lorsqu'ils seront attaqués par les Turcs, & notamment les villes & les lieux du domaine de l'Eglise, abandonnant pour cela toutes les hostilités offensives qu'ils auroient commencées. Le Roi Catholique paiera la moitié de tous les frais de la guerre; de l'autre moitié le Pape paiera le tiers, & les Vénitiens les deux tiers. Si le Pape ne se trouve pas en état de payer sa quote-part, il y fera suppléé par les autres Confédérés, de manière que les deux tiers de toute la dépense seront à la charge du Roi Catholique, & l'autre tiers sera payé par les Vénitiens. Outre cela les Vénitiens fourniront au Pape douze corps de galeres avec leurs agrès; & Sa Sainteté les armera pour le service de la ligue. Chacun des Confédérés sera tenu de fournir aux autres les munitions & toutes les choses qui leur manqueront, & qu'il aura en abondance; desquelles fournitures on leur tiendra compte, en les imputant sur ce qu'ils doivent contribuer. La sortie des grains sera libre par-tout, moyennant un droit modéré. Les opérations seront décidées par les Généraux des Confédérés

An. 1571.
L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V
Doge de Venise.

à la pluralité des voix. Le seul Capitaine-Général de la ligue sera chargé de l'exécution. Don Juan d'Autriche remplira la fonction de Capitaine-Général de la ligue, & en son absence Marc-Antoine Colonne, Duc de Paliano. Maximilien d'Autriche, élu Empereur des Romains, le Roi Très-Chrétien, & le Roi de Portugal pourront se faire comprendre dans la présente Confédération; & chacun des Confédérés agira vivement auprès d'eux & des autres Princes Chrétiens pour les porter à y adhérer.

Dans un article séparé, il fut convenu que, cette année, quatre-vingts galeres d'Espagne seroient rassemblées à Otrante avant la fin de Mai pour se joindre à la flotte de la République, indépendamment des galeres du Pape, de Savoie & de Malte. Et comme, par cet arrangement, le gros de la dépense tomboit sur les Vénitiens, il fut dit que le Pape jugeroit du dédommagement qu'ils avoient droit de prétendre, & que le Roi Catholique se soumettroit à sa décision.

Armement à Venise.

Pendant qu'on terminoit à Rome la grande affaire de la ligue, le Sénat ordonnoit à Venise un nouvel armement

de vingt-cinq galeres. Le commandement en fut donné à des Nobles Vénitiens, & à plusieurs Gentilshommes de Terre-Ferme. Les Soldats & les Matelots manquoient. On publia une proclamation par laquelle la République accordoit la grace à tous les bannis, à condition de prendre du service sur la flotte, & l'exemption pour quatre ans de toute imposition à tous les gens de la campagne qui s'engageroient au même service.

Marc-Antoine Quirini étoit parti de Candie avec douze galeres pour porter du secours à Famagouste. Il trouva en arrivant le port bloqué par quelques galeres Turques. Il les attaqua, les mit en fuite, & fit entrer le convoi qui portoit aux Assiégés un renfort de Soldats avec quantité de munitions de guerre & de bouche. Pendant le séjour qu'il fit à Famagouste, il enleva aux ennemis un vaisseau & plusieurs autres bâtimens chargés de munitions. Il fit attaquer divers postes autour de la place, & après avoir détruit quelques ouvrages des Assiégés, il remit à la voile pour Candie. Un second convoi partit de Venise & porta à la place assiégée huit

An. 1571.

L O U I S
MOCENICCO,
L X X X A.
Doge de Venise.

Secours envoyé à Famagouste.

An. 1571. L O U I S MOCENIGO, L X X X V. Doge de Venise.

cents hommes d'Infanterie avec des armes & des vivres. On remit à Nicolas Donato qui fut chargé de le conduire, des lettres adressées aux habitans de Famagouste & à Astor Baglioné, leur Commandant, par lesquelles le Sénat leur exprimoit toute sa satisfaction de leur fidélité & de leur constance. Il leur promettoit d'en conserver à jamais le souvenir, & de les récompenser de toutes leurs peines, lorsque les conjonctures le lui permettroient. Il les exhortoit à mettre toute leur espérance dans leur bravoure & dans la protection de la République, en les assurant, qu'il n'auroit jamais rien plus à cœur, que d'employer tout ce qu'il avoit de pouvoir pour conserver une ville qui lui étoit si chere; & que toutes ses négociations, tous ses armemens, tous ses préparatifs de guerre avoient principalement pour but de les délivrer du joug des Barbares.

Opérations
en Albanie.

L'état actuel de l'Albanie partageoit les soins & les sollicitudes du Sénat. Les peuples de cette contrée, qui portoient impatiemment la domination des Turcs, profiterent de la circonstance de la guerre, pour exciter divers soulèvemens en faveur des Vénitiens. Le

Sénat envoya dans le Fleuve de la Boiana une Escadre de douze galeres pour appuyer ces mécontents. Nicolas Suriano, Commandant de cette Escadre, eut divers entretiens avec leurs Chefs, qui lui proposerent d'assiéger Durazzo, Scutari & Alessio ; mais après avoir pesé mûrement la chose, il y trouva de grandes difficultés, & ne jugea pas à propos de l'entreprendre. Jacques Malatesta, Commandant en chef des troupes de la République à Cattaro, fut consulté ; & trouva que Nicolas Suriano désespéroit trop aisément. Il le fit consentir au siège d'Alessio, après lui en avoir prouvé les facilités & les avantages.

Comme on faisoit les préparatifs de ce siège, Malatesta sortit de Cattaro avec un détachement, pour aller reconnoître la place. Il força tous les postes que les ennemis occupoient, & exécuta son opération avec une intelligence supérieure ; mais au retour, ayant imprudemment engagé sa troupe dans un défilé, il fut chargé par les Turcs qui étoient sur les hauteurs. Ses Soldats accablés par une grêle de pierres & de coups d'arquebuse, se débanderent & furent massacrés la plupart.

An. 1571.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

Leur peu
de succès.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

Il tint ferme avec quelques-uns des plus intrépides. Serré de très-près par l'ennemi, & se défendant avec beaucoup de valeur, il eut la jambe cassée d'un éclat de pierre, & fut obligé de se rendre prisonnier. Cet accident fit évanouir tous les projets & toutes les espérances qu'on avoit conçues.

Opérations
en Dalmatie.

Les Vénitiens eurent plus de succès en Dalmatie. Almar-Tiépolo qui commandoit les Fustes employées sur cette côte, & Astor, Visconti, Gouverneur de Sébénigo, attaquèrent conjointement la ville de Scardone, s'en emparèrent & mirent tout le pays voisin à contribution. Les Turcs de leur côté tenterent dans le pays Vénitien quelques surprises de places qui ne leur réussirent pas. Ils corrompirent en vain divers Officiers. Les traitres furent découverts & punis du dernier supplice.

Épuisement
des Finances.
Harangue du
Doge.

La guerre allumée en tant d'endroits obligeoit le Sénat à une vigilance extraordinaire, & lui occasionnoit une dépense de plus de trois cents mille ducats par mois. On avoit épuisé tous les moyens de se procurer de l'argent. On ne voyoit plus d'autre ressource que d'obtenir du zèle & de la générosité des Citoyens des secours volontaires.

An. 1571.

Le Doge Mocénigo faisoit tous ses efforts pour ranimer cet esprit de patriotisme dans tous les cœurs. Il exhortoit, il pressoit, il conjuroit les Nobles & les Citadins. Un jour qu'il présidoit au Grand-Conseil, il se leva de dessus son Trône & harangua tous les Nobles assemblés.

L O U I S
MOCENIGO
L X X X V. 6
Doge de Venise.

» Jamais, leur dit-il, les Citoyens
 » d'une République n'eurent une occasion si essentielle de signaler leur
 » amour pour la gloire & leur zèle pour
 » la Patrie. Il s'agit de conserver à l'Etat Vénitien, l'éclat & la splendeur
 » que lui ont acquis les services & la
 » magnanimité de nos peres. Ils nous
 » ont laissé une République supérieure
 » à toutes les autres par l'excellence de
 » son gouvernement, & qui ne le cède à aucune en degré de puissance.
 » Si les circonstances ne nous permettent pas d'augmenter son pouvoir,
 » du moins ne devons nous pas souffrir qu'il s'affoiblisse. La République
 » est confiée à nos soins. C'est à nous
 » de la laisser à nos Neveux, telle que
 » nous l'avons reçue de nos peres. Ce
 » ne sera pas pour nous une médiocre
 » gloire, de la maintenir contre un
 » ennemi dont les forces sont des plus

An. 1571. » redoutables , & de montrer pour cet
 L O U I S » effet une ardeur , une union , une
 MOCENIGO, » constance qui la délivre de l'oppres-
 L X X X V. » sion. Nos peres , au grand étonne-
 Doge de Ve- » ment des Nations, ont soutenu l'effort
 nise. » de tous les Princes Chrétiens achar-
 » nés à détruire cet Empire. Vaincus
 » d'abord , & presqu'accablés, leur fer-
 » meté ne s'est pas démentie , & ils
 » ont abattu leurs vainqueurs. Profi-
 » tons de cet exemple domestique , &
 » que les premières rigueurs de la for-
 » tune ne nous ôtent ni le courage ni
 » l'espérance. La perte de Nicosie est,
 » je l'avoue, un accident des plus mal-
 » heureux ; mais cette place importan-
 » te n'est pas perdue sans retour, les
 » événemens de la guerre sont varia-
 » bles , & la vraie bravoure l'empor-
 » te à la fin. Graces au Ciel , nos for-
 » ces sont encore entieres , & si elles
 » avoient été employées à tems , l'en-
 » nemi n'auroit pas à s'applaudir de
 » ses succès. Tous les Etats Chrétiens
 » nous préparent leur assistance ; mais
 » notre meilleure défense doit se trou-
 » ver dans nous-mêmes , & dans la
 » ferme persuasion où chacun de nous
 » doit être , que son bonheur dépend
 » du salut de l'Etat , & que ce n'est

» qu'en sauvant la République qu'il
 » peut conserver tout ce qu'il a de plus
 » cher. L'amour de la Patrie est un
 » sentiment qui embrasse toutes les
 » plus précieuses affections de nos
 » ames ; c'est un intérêt composé de
 » tous les intérêts. Quiconque est em-
 » brâsé de cet amour n'est arrêté ni
 » par les périls, ni par les fatigues, ni
 » par les dépenses. Il s'offre lui-même
 » & tout ce qu'il a en sacrifice pour
 » une mere dont il a tout reçu. C'est
 » donc à vous, Illustriſſimes Seigneurs,
 » de subvenir à l'envi aux besoins de
 » notre chere Patrie. Que tous ceux
 » qui sont en âge de porter les armes
 » & qui ont quelque expérience de la
 » guerre, aillent se réunir sur notre
 » flotte. Que ceux qui se sentent plus
 » d'habileté pour le conseil, s'occu-
 » pent sans relâche des moyens de nous
 » soustraire au péril & de ramener sous
 » nos étendards la victoire ; mais sur
 » toutes choses, que chacun, suivant
 » ses facultés, donne à la République,
 » se persuadant que l'argent qu'il ac-
 » cordera est le meilleur gain qu'il
 » puisse faire ; puisqu'il donnera une
 » partie pour conserver le tout : rien de
 » tout ce qu'il possède, pas même son

An. 1571.

L O U I S
 MOCENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Venise.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

» honneur & sa vie ne pouvant être en
 » sûreté, si la Patrie est en danger.
 » Nous avons la consolation de voir
 » que non-seulement les Sujets de
 » cette République ; mais que les
 » Etrangers eux-mêmes s'intéressent
 » & contribuent, pour que ce boule-
 » vard de la Chrétienté ne soit pas
 » ébranlé. Souffrirons-nous que les au-
 » tres en fassent plus que nous-mêmes
 » pour notre défense ? Au surplus nous
 » devons considérer que les circonf-
 » tances sont telles, que si nous foi-
 » blissons devant l'ennemi, non-seu-
 » lement le Royaume de Chypre ;
 » mais tout notre État de mer devien-
 » dra la proie des Infidèles. Au lieu
 » que si nous avons le bonheur de re-
 » prendre sur eux l'avantage, il en ré-
 » sultera pour nous une réputation,
 » qui fera perdre l'envie de nous atta-
 » quer. Et qui sçait si les suites de
 » cette guerre ne nous meneront pas
 » à faire des conquêtes que nous n'au-
 » rions jamais osé espérer ? Si tous les
 » autres Princes de la Chrétienté se
 » réunissoient à ceux avec qui nous
 » avons déjà fait alliance, que ne pour-
 » rions-nous pas entreprendre contre
 » l'Empire Ottoman ? Et pour nous

„ quelle source de prospérité ! Quicon-
 „ que n'est pas sensible à ce que je
 „ viens de vous exposer , ne mérite
 „ pas le nom de Citoyen.

Ce Discours inspira aux Nobles la plus grande ardeur pour le service de la Patrie , & chacun s'empressa à la manifester par des efforts. Les travaux pour l'armement furent poussés avec vivacité , l'argent fut fourni en abondance , & rien de tout ce qui pouvoit contribuer au succès ne fut négligé.

Mais déjà la flotte Ottomane étoit partie de Constantinople. Le Sultan Sélim en avoit ôté le commandement au Bacha Piali , parce que , l'année précédente , il n'avoit pas livré bataille à la flotte Chrétienne , & lui avoit substitué le Bacha Pertau , qui , résolu de justifier cette nouvelle faveur de son maître , avoit mis à la voile très-promp- tement pour empêcher la jonction des Escadres Chrétiennes , & les combattre avant quelles pussent se rassembler. Pertau , à la tête de deux cent-cinquante galeres , parut à la hauteur de Candie. Il exécuta une descente près de la Carneé. Ses Soldats pillèrent les Bourgs & les Villages & y mirent le feu. Ils se portèrent sur Rethimo , qu'ils trou-

An. 1571.

L O U I S
 MOCENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Venise.

Effet de ce
 Discours.

Départ de
 la flotte Tur-
 que.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

verent vuide d'habitans & qu'ils faccagerent. Une tempête qui survint & qui brisa contre la côte quelques unes des galeres Turques, obligea Pertau de rappeler ses Soldats ; dont plusieurs entraînés par l'ardeur du pillage, s'étoient dispersés dans l'Isle & avoient été massacrés par les gens de la campagne. Lorsqu'il voulut les faire rembarquer, il trouva que cette expédition peu glorieuse lui avoit coûté plus de deux mille hommes. Il remit à la voile, & ravagea successivement les Isles de Cérigo, de Zante & de Céphalonie. Il avançoit vers le Golfe Adriatique, tandis qu'une nombreuse armée de terre, aux ordres d'Achmet Bacha, pénétoit dans la Dalmatie.

Négocia-
tion infruc-
tueuse à
Constantino-
ple.

On apprit alors à Venise, que la mission de Ragazzoni à Constantinople pour traiter de la paix n'avoit operé aucun effet ; que le Grand-Visir en lui donnant de vaines espérances d'accommodement, avoit proposé la cession du Royaume de Chypre comme une condition de laquelle il falloit nécessairement convenir, avant d'entret en négociation sur les autres articles ; & que Ragazzoni, après avoir consulté le Baile, s'étoit déterminé à rompre les

Conférences & à repartir pour Venise.

An. 1571.

La réunion des forces navales des Confédérés devoit se faire à Otrante dans le courant du mois de Mai. On étoit à la fin de Juin, & cette réunion n'étoit point près de s'effectuer. Les galeres des Vénitiens étoient séparées en différens Ports. Le Provéditeur Canale en avoit mené quinze à Candie, où il y en avoit déjà trente-cinq. Il en restoit un petit nombre à Corfou. On achevoit d'armer les autres dans les Ports de Dalmatie. Les cinquante galeres de Candie avoient d'abord été destinées à envoyer par détachemens du secours à Famagouste ; mais le mouvement de la flotte ennemie vers le Golfe fit changer cette première destination. Le Généralissime Vénier jugea que la nécessité la plus urgente étoit de choisir une position qui mît tous les Confédérés à portée de se joindre, & assigna à toutes ses galeres Messine pour rendez-vous. Celles d'Espagne n'étoient point encore sorties du Port de Barcelonne ; celles de Naples & de Sicile attendoient l'escadre de Barcelonne pour se mettre en mer. Le Duc de Paliano étoit occupé à réunir les galeres de Malte & de Florence à celles

L O U I S
MOCENICO,
L X X X V.
Doge de Venise.

La flotte
Chrétienne
tarde à se réunir.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

La flotte
Turque entre
dans le Golfe,
& prend
Dulcigno,
Bandua &
Artivari.

de l'Eglise, en sorte qu'il falloit encore bien du tems pour que toute la flotte des Confédérés fut rassemblée.

Le Généralissime Vénier arriva à Messine avec soixante voiles. Ce mouvement laissa l'Isle de Corfou à découvert. L'ennemi s'en approcha ; mais ayant trouvé Corfou en bon état de défense, il se porta à Sopoto, qu'une lâche terreur de la garnison lui soumit sans coup férir. Pertau remit à la voile, & entra hardiment dans le Golfe avec toute sa flotte. L'armée de terre assiégeoit alors Dulcigno. On envoya deux galeres pour ravitailler la place ; mais à l'approche de la flotte Ottomane, elles voulurent revirer de bord, & furent prises par les Turcs. Les Dulcignotes désespérant du salut de leur ville, délibérèrent de l'abandonner & de se réfugier à Cattaro ; mais l'arrivée de Nicolas Suriano & de Sciarra Martinengo les détourna de cette lâcheté. Ils soutinrent quelque-tems avec beaucoup de courage les attaques de l'ennemi. La place étoit mauvaise, & il fallut capituler. La garnison obtint de sortir avec les honneurs de la guerre, & d'être transportée à Raguse. On promit aux habitans de leur conserver

la vie, la liberté & les biens ; mais les Turcs, peu fidèles à cet engagement, excitèrent une querelle en entrant dans la ville, & en prirent occasion de retenir les soldats prisonniers, & d'ôter la liberté aux Bourgeois. Le seul Gouverneur & les principaux Officiers furent exceptés de cette rigueur, & on les fit conduire à Raguse. La prise de Dulcigno fut suivie de celle de Bandua & d'Arivari. Les Isles de Curzola & de Lézina éprouverent toutes les horreurs du pillage.

L'épouvante étoit générale sur les côtes de la Dalmatie. Les habitans abandonnoient leurs demeures pour chercher leur sûreté dans les forteresses, ou dans les lieux inaccessibles. La consternation se communiqua à la Capitale de l'Etat Vénitien. Le Sénat se crut à la veille de voir Venise assiégée par les Turcs. On éleva en grande hâte des forts & des redoutes sur le Lido. Vincent Morosini & six autres Nobles furent chargés de présider à ce travail, & de pousser avec la plus grande vivacité les ouvrages. On multiplia les gardes & les patrouilles. On mit des canons en batterie dans les endroits les plus exposés aux entreprises de l'ennemi.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Terreur à
Venise.

An. 1571.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

Pertau étoit trop habile pour s'engager plus avant dans le Golfe, au risque d'y être enfermé par la flotte Chrétienne, qui ne pouvoit plus tarder de se réunir. Il n'y avoit pénétré, que pour profiter quelques instans de la terreur que sa présence inopinée ne pouvoit manquer de répandre. Il s'approcha de Cattaro, & somma le Gouverneur de lui livrer la place. N'ayant reçu pour toute réponse que quelques volées de canon, il retourna à la Vallone, & continua sa retraite jusqu'à Corfou: il débarqua dans l'Isle un corps de soldats, qui, après avoir vainement tenté de surprendre le Château Saint-Ange, furent obligés de revenir à bord après avoir perdu beaucoup de monde.

Les Vénitiens voyant toute la partie maritime de l'Etat en proie aux invasions de l'ennemi, se plaignirent vivement au Pape de la négligence du Roi d'Espagne à remplir ses engagements. Pie V écrivit à Philippe II. dans les termes les plus pressans. On sollicita en vain le Roi de Portugal. L'Empereur fortement invité de faire une diversion en Hongrie, fut retenu par la crainte d'une armée que le Sultan avoit fait avancer jusqu'à Sophie, & par la déclaration

qui lui fut faite de sa part, qu'il ne pouvoit conserver l'amitié de la Porte, qu'en évitant de se mêler de la querelle des Vénitiens.

Toutes les galeres de Venise se trouverent enfin réunies à Messine, avec celles du Pape, de Florence & de Malte. On attendoit celles d'Espagne. Don Juan d'Autriche qui les commandoit arriva à Gènes les derniers jours de Juillet. Il y laissa douze galeres aux ordres de Doria pour escorter les bâtimens de transport qui devoient lui porter des vivres & des munitions. Il partit pour Naples, où il reçut l'étendard que le Pape lui envoya en qualité de Général de la ligue. Peu de tems après il joignit les autres Confédérés à Messine. Don Juan, fils naturel de Charles - Quint, étoit alors âgé de vingt-deux ans. Il joignoit à un extérieur également noble & affable, la bravoure & l'amour de la gloire qui caractérisent les Héros. Le Roi son frere avoit choisi pour servir sous ses ordres des Officiers d'une grande réputation, tels que Don Bernardin de Requesens, Grand-Commandeur de Castille, le Marquis de Sainte-Croix, le Comte de Piégo, Don Juan de Car-

An. 1571.

LEOUI S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Réunion
de la flotte
Chrétienne à
Messine.

An. 1571.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

done, Antoine Doria, Charles d'Avalos ; & pour exciter son ardeur, il avoit promis de lui abandonner toutes les conquêtes qu'il feroit sur les Turcs. Ce Prince, en abordant à Gênes, avoit envoyé à Venise Michel de Moncade, l'un des principaux de son Conseil, pour informer le Sénat de son arrivée, & du desir qu'il avoit de mériter la confiance de la République.

Description
 de Famagouste.

La jonction des galeres d'Espagne fut un grand soulagement au trouble qui agitoit les Vénitiens ; mais elle s'effectua trop tard pour sauver Famagouste. Le Bacha Pertau s'étoit retiré à la hauteur de la Prevéfa, attendant l'occasion de combattre la flotte Chrétienne qui achevoit de se réunir. La ville de Famagouste résistoit depuis près d'un an aux attaques des Infidèles. Cette ville, anciennement nommée Amathonte, est située à l'orient de l'Isle de Chypre, au milieu des sables de la mer. Son Port peu vaste & peu profond ne peut contenir qu'un petit nombre de bâtimens de moyenne grandeur. L'entrée qui est au nord est défendue par deux châteaux, entre lesquels on tend une chaîne. La place de forme quarrée étoit fortifiée par une bonne

enceinte de murs bien terrassés & flanqués de quelques bastions. Le fossé creusé dans le roc avoit de douze à quinze pieds de large. Aux environs tout le pays est plat, à la réserve de quelques petits coteaux, qui sont au nord, à un mille de la place. Les Turcs avoient établi leur camp dans la partie opposée à ces coteaux. Leurs attaques d'abord assez vives s'étoient ralenties pendant l'hyver. Ils les avoient reprises au printemps avec la plus grande vivacité. Leurs tranchées creusées en beaucoup d'endroits dans le rocher vis étoient assez profondes pour qu'un homme à cheval y fût à couvert; & elles avoient assez d'étendue pour que toute l'armée du siège pût y être à son aise. Ils avoient élevé sur de larges redoutes dix batteries de canon, qui foudroyoient toute la partie de la ville entre l'Arseнал & la porte de Limizzo.

La garnison, appuyée d'un bon nombre de Volontaires choisis parmi les Nobles & les Bourgeois, s'étoit signalée dans les commencemens par des sorties fréquentes. Elle s'étoit débarrassée des bouches inutiles, & n'avoit laissé dans la place que sept mille hommes tous également actifs & intrépi-

An. 1571.
L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Brave conduite de la garnison.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

des. Ils travailloient jour & nuit à élever des Cavaliers sur leur rempart, à réparer les endroits foibles ou endommagés, à foudre de l'artillerie, à préparer des feux d'artifice, à multiplier les genres & les moyens de défense. Marc-Antoine Bragadino, Capitaine d'armes de Famagouste, excitoit par ses discours & par son exemple tout le monde à bien faire.

Affaires li.
vres & soutenus.

Les Turcs donnèrent au commencement de Juin le premier assaut, & s'établirent sur la contrescarpe. Les attaques qui avoient précédé cet assaut, avoient consumé la poudre des alliés, & elle commença à leur manquer. Bragadino fit défendre à ses Canoniers de tirer à moins d'un ordre exprès de sa part. Il permit seulement aux soldats d'employer les grenades & les feux d'artifice contre l'ennemi qui tentoit la descente du fossé. Quoique les Turcs fussent très-incommodés de ce feu, & qu'ils perdissent beaucoup de monde, ils ne laisserent pas de s'établir dans le fossé. Ils creuserent une mine sous la demi-lune de l'Arsenal. Ils la firent sauter, & tous les soldats qui y faisoient la garde furent ensevelis dans ses ruines. Ils donnerent un second

assaut qui dura cinq heures & qui fut très-meurtrier ; mais après s'être battu avec beaucoup d'acharnement, ils furent contraints de se retirer.

Les assiégés avoient fait des coupures & des retranchemens derrière la brèche qui arrêterent l'impétuosité de l'ennemi. Le Bacha Mustapha crut abrégier la difficulté en faisant bombarder la ville ; mais cette augmentation de péril n'ébranla point la fermeté des assiégés. Après avoir jetté pendant plusieurs jours inutilement leurs bombes, les Turcs entreprirent de saper le rempart ; & ce travail leur ayant réussi, Mustapha ordonna un assaut général, & voulut le commander lui même. Il fut terrible & soutenu avec une valeur incroyable. Les Turcs emporterent le ravelin de la porte de Limizzo ; mais à peine s'y étoient-ils établis, qu'une mine à laquelle on mit le feu les fit sauter.

Les assiégés n'étoient plus séparés des assiégeans que par un foible retranchement de terre. Les Turcs donnerent un quatrieme assaut. Le brave Astor Baglioné & Louis Martinengo se mirent à la tête de la garnison pour le soutenir ; & l'ennemi fut encore

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO.
L X X X V.
Doge de Venise.

Bombardement de la place.

z Suite des
attaques.

An. 1571.
 LOUIS
 MOCENICO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

repouffé. Il imagina un dernier stratagème. Il fit remplir le fossé de matières combustibles, & d'une espèce de bois particulier à l'Isle de Chypre, qui répand une odeur insupportable lorsqu'on y met le feu. L'embrâsement de ces matières incommoda beaucoup les assiégés ; mais l'inconvénient le plus funeste pour eux fut le défaut de vivres & de munitions. Il falloit se rendre ou périr. Cette foule de braves gens qui avoient supporté jusques-là les fatigues & les périls, & dont la plûpart étoient couverts de blessures, désespéra tout-à-coup de son salut. Ils députerent un des leurs à Bragadino & aux autres Généraux, pour leur représenter, que jusques-là ils avoient fait tout ce qu'on pouvoit attendre de gens d'honneur ; mais que les choses étoient réduites au point de ne plus laisser d'espérance ; qu'il ne restoit d'autre parti à prendre, que d'accepter les conditions que l'ennemi leur avoit déjà offertes plus d'une fois.

La place capitule.

On tint conseil de guerre. Quelques-uns furent d'avis, qu'il falloit fortir tous ensemble de la place, fondre sur l'ennemi & mourir les armes à la main ; & que ce parti étoit non-seulement

seulement le plus glorieux mais le plus sûr, rien ne pouvant leur garantir la parole des Infidèles. Le plus grand nombre jugea que cette conduite seroit plutôt une folle obstination que l'effet d'un véritable courage; que leur principale attention devoit être, ne pouvant éviter de succomber, de sauver du moins ce reste de braves gens, & de leur épargner s'il étoit possible les derniers malheurs. Il fut donc délibéré, que si l'on pouvoit obtenir des conditions honnêtes, on se rendroit. On arbora le drapeau blanc le premier jour du mois d'Août. On donna des ôtages de part & d'autre; & on capitula aux conditions suivantes; que toute la garnison sortiroit avec armes, bagages & trois piéces de canon, & qu'elle seroit conduite à Candie sur des vaisseaux Turcs; que tous les Bourgeois auroient la liberté de se retirer avec leurs effets où ils voudroient; & que ceux qui resteroient dans la ville seroient préservés de la captivité & du pillage.

Dès qu'on eut signé ces articles, quarante vaisseaux Turcs entrèrent dans le Port de Famagouste, pour recevoir à bord les soldats & tous ceux qui de-

AN. 1571.
L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Barbare infidélité des Turcs.

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

voient être transportés ailleurs. Trois jours après la ville fut livrée aux Turcs ; mais à peine y furent-ils entrés, qu'ils y commirent toutes sortes de violences. Bragadino s'en plaignit au Bacha Mustapha, & le pria de réprimer l'insolence de ses Janissaires. Mustapha eut égard à cette juste représentation. Il envoya ordre à ses troupes qui étoient dans la place de s'abstenir de toute voie de fait, & fit dire à Bragadino, que le reconnoissant pour un brave homme, il seroit bien-aïse de le voir avant son départ. Bragadino le jour même se rendit au quartier-général du Bacha, accompagné d'Astor Baglioné, de Louis Martinengo, d'Antoine Quirini, avec une escorte de quarante Arquebusiers. Le Bacha les accueillit fort honnêtement, & ayant discuté avec eux les principaux articles de la capitulation, il leur demanda quelle sûreté ils avoient à lui donner pour le retour des vaisseaux qui devoient transporter la garnison à Candie. Bragadino lui répondit, qu'à cet égard la capitulation ne l'obligeoit à rien, & qu'il n'avoit aucun ôtage à lui laisser. Mustapha lui dit en montrant Antoine Quirini : » Laissez-moi ce jeune homme, je ne vous

» en demande pas davantage. » Bragadino s'en défendit avec beaucoup de fermeté, sous prétexte que c'étoit violer la foi de la capitulation.

Alors Mustapha lui reprocha avec colere, de ce que contre les loix de la guerre & de l'humanité, il avoit fait mourir plusieurs Musulmans qui étoient ses prisonniers; & tout de suite il ordonna à ses soldats de se saisir de Baglioné, de Martinengo, de Quirini & de tous ceux qui étoient venus à leur suite, & leur fit trancher la tête en sa présence. Il se contenta pour le moment de faire couper les oreilles à Bragadino, le réservant pour des tourmens plus cruels. Il envoya ordre à ses gens de mer de mettre à la chaîne tous les Vénitiens & Cipriots qu'ils avoient à bord. Il étoit resté du monde dans la ville. La plûpart obtinrent leur liberté des Janissaires moyennant une rançon. Les autres furent faits esclaves. Laurent Tiépolo, Gouverneur de Baffo, étoit du nombre. Sa naissance & sa dignité attirerent l'attention du barbare Mustapha. Il le fit pendre à la vergue d'une de ses galeres.

Il réservoir Bragadino pour assouvir sur lui toute sa cruauté. Il le fit con-

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L. X X X V.
Doge de Venise.

Traitement
fait à Bragadino, & sa
constance.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

duire au milieu de la place de Famagouste, le fit lier à une colonne, & ordonna qu'il fût écorché tout vif. Mustapha voulut être témoin lui-même de cette horrible exécution. Bragadino en souffrit les douleurs avec la confiance d'un Héros & la résignation d'un Martyr. Après sa mort, Mustapha joignant l'insulte à la cruauté, fit empailer la peau de ce généreux athlète, la fit promener dans toute la ville sur une vache avec un appareil de dérision, & l'emporta comme un trophée attaché à la vergue de sa galere. Après avoir manifesté ainsi dans le triomphe toute la bassesse de ses sentimens, il laissa le commandement de la place au Bey de Rhodes, & partit le 24 Septembre pour se rendre à Constantinople, où il fut accueilli avec de grands honneurs, quoique sa conquête eut coûté à l'Empire plus de cinquante mille hommes, & malgré des traits de barbarie si propres à faire rougir une nation, qui mettoit l'humanité au rang des vertus.

La flotte
Chrétienne
met à la voi-
le.

La flotte des Confédérés réunie à Messine au nombre de deux cents vingt galeres, de six galeasses, de vingt-cinq vaisseaux, & de plusieurs autres petits

bâtimens, partit le 17 Septembre en ordre de bataille. Jean de Cardone faisoit l'avant-garde avec huit galeres ; le corps de bataille étoit en trois divisions, celle de Jean-André Doria étoit de cinquante-trois galeres ; celle du centre où étoient Dom Juan d'Autriche, le Généralissime Vénier & le Duc de Paliano, étoit de soixante & une galeres ; la troisième division aux ordres du Provéditeur Barbarigo, étoit de cinquante. Le reste formoit l'arrière-garde aux ordres du Marquis de Sainte-Croix. Les galeasses étoient en avant. Les vaisseaux & les bâtimens de transport avoient été envoyés à Corfou pour embarquer les munitions & les derniers renforts dont on avoit besoin. Toute la flotte suivit la même route & arriva à la hauteur de Corfou le 27 Septembre.

Les Généraux tinrent conseil de guerre, & il fut résolu qu'on iroit à l'ennemi pour le combattre. On remit à la voile vers Lépante, où d'après les avis qu'on avoit reçus, on espéra le rencontrer. Le Capitan Bacha, animé par les premiers succès des forces Ottomanes & par les ordres pressans de son maître, vint au-devant des Con-

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Le combat
est résolu. Ba-
taille de Lé-
pante.

fédérés, & les deux flottes se rencontrèrent le 6 Octobre dans cet espace de mer qui est entre le Golfe de Larta, celui de Lépante, & les Isles de Sainte-Maure, de Céphalonie & de Zante. Dom Juan fit aussi-tôt arborer sur sa galere l'étendard de la ligue, donna le signal du combat, & tous les équipages le reçurent en poussant de grands cris de joie. Toute la flotte fut mise en ligne sur un très-grand front. L'ennemi se présenta hardiment, & le combat s'engagea par un grand feu d'artillerie. Celui des galeasses Vénitiennes étoit terrible, & occasionna du désordre dans la flotte ennemie. On s'approcha davantage, & insensiblement l'action devint générale. Elle fut assez vivement disputée. Déjà plusieurs galeres Turques avoient coulé bas. Celle d'Ali-Bacha étoit prise, & il avoit péri en la défendant. Celle de Pertau avoit eu le même sort, & ce Capitan-Bacha avoit été forcé de se sauver dans un esquif. Trente galeres de son corps de bataille se fauvoient à pleines voiles vers la côte. Pour suivies par le Provéditeur Quirini, elles avoient été abandonnées de leurs équipages, qui gagnoient la terre avec

An. 1571.

I. O U I S
MOCENIGO,
L. A. X X V.
Doge de Venise.

effroi , & étoient restées en son pouvoir. L'aîle gauche des Turcs avoit fléchi , la confusion étoit dans leur corps de bataille, leur aîle droite n'étoit pas moins pressée. Tout-à-coup tous les Confédérés ensemble crient victoire , victoire. L'ennemi se précipite vers la côte , abandonne ses bâtimens à moitié fracassés & se sauve comme il peut. Tout plie , tout fuit. La mer est couverte de cadavres sanglans , la flotte Ottomane est entièrement détruite, & celle des Chrétiens remporte la victoire la plus complete qui fut jamais.

Cette victoire coûta aux Turcs plus de trente mille morts , & la plûpart de leurs Capitaines furent de ce nombre. Les Confédérés eurent cinq mille hommes tués & presqu'autant de blessés. Le Provéditeur Augustin Barbarigo , Benoît Soranfo , Marin & Jérôme Contarini , Marc-Antoine Lando , François Bueno , Jacques di-Mezzo , Catarin Malipier , Jean Lorédan , Vincent Quirini , André & Georges Barbarigo , tous Nobles Vénitiens , furent du nombre des morts , ainsi que plusieurs autres Capitaines de galere , Gentilshommes de Terre - Ferme ,

Liv

An. 1571.
L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Victoire des
Chrétiens.

An. 1571.
 LOUIS
 MOCENIGO.
 LXXXV.
 Doge de Venise.

le Grand Bailli d'Allemagne, Horace & Virginie des Ursins, Jean & Bernardin de Cardone Espagnols, le Comte de Briatico, Napolitain. Plus de deux cents galeres Turques resterent au pouvoir des vainqueurs ; & soixante & dix de leurs bâtimens furent brûlés ou coulés à fond.

Le succès de cette mémorable journée fut principalement attribuée à la bonté & à la force des bâtimens Vénitiens, à leur artillerie plus nombreuse & mieux servie que celle des Turcs, & à la forme de leurs galeres, qui ayant la proue basse, donnoient un si grand avantage sur celles de l'ennemi, dont la proue étoit beaucoup plus relevée, que pas un coup ne portoit à faux. Les soldats Italiens & Espagnols se distinguèrent beaucoup par leur ardeur & leur intrépidité. Les soldats Grecs se signalerent encore davantage par la légereté & la justesse de leurs mouvemens. Cette bataille connue dans l'histoire sous le nom de bataille de Lépante est un des plus grands événemens de ce siècle.

Joie des
 Vénitiens à
 cette nou-
 velle.

Le Généralissime Vénier en manda la nouvelle à Venise par une de ses galeres qui fit la traversée en dix jours.

An 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Elle y arriva le 17 Octobre, & on entendit l'équipage crier victoire en entrant dans le Port. Aussi-tôt tout le peuple accourut sur la place de Saint Marc. La foule fut si grande, que le Doge & la Seigneurie étant descendus du Palais pour se rendre à l'Eglise de Saint Marc, eurent beaucoup de peine à s'ouvrir un passage. On chanta le *Te Deum*, qui fut suivi de fêtes & de réjouissances dans la Capitale & dans toutes les Provinces. Le Sénat ordonna que le sept Octobre jour de Sainte Justine seroit fêté à perpétuité, & que chaque année le Doge & tous les Sénateurs iroient ce jour-là en Procession à l'Eglise de Sainte Justine en mémoire de ce grand événement. Il fit faire un Service solennel pour tous ceux qui étoient morts dans le combat, & les Poëtes ainsi que les Orateurs exalterent à l'envi la générosité de ces illustres défenseurs de la patrie. Onfred Justiniani, qui avoit apporté la nouvelle de la victoire, fut élevé au grade de Chevalier.

Le Sénat s'occupa ensuite des moyens de profiter d'une victoire si éclatante. Il envoya de nouveaux Officiers pour remplacer les morts. Il écri-

An. 1571. vit au Généralissime Vénier, & en le chargeant de témoigner à Dom Juan d'Autriche & aux principaux des Confédérés la satisfaction & la reconnoissance de la République, il lui recommanda particulièrement d'achever de dépouiller l'ennemi de toutes ses ressources pour le rétablissement de sa marine.

L O U I S
MOGENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Suites de la victoire.

Vénier trouva d'abord à cet égard dans les Généraux de la ligue les dispositions les plus favorables. Trente galeres furent destinées à la garde des prises qu'on avoit faites dans le combat. On résolut avec le reste de côtoyer la Morée, d'exciter les peuples de cette Province à un soulèvement, & d'en profiter pour se saisir des places qui pouvoient ouvrir la voie à des conquêtes plus importantes; mais ce plan qui avoit eu l'approbation unanime & qu'on étoit sur le point d'exécuter, souffrit de la part de Dom Juan des difficultés, qu'il multiplia par de nouvelles réflexions. L'incertitude du succès, le danger de tenir la mer dans une saison qui commençoit à devenir orageuse, la crainte de ternir la gloire qu'il venoit d'acquérir par des accidens qu'il n'étoit pas sûr d'éviter, le déter-

minerent à se borner à la conquête de l'Isle de Sainte Maure. Il détacha deux de ses bâtimens pour aller reconnoître l'état de cette Colonie; & sur le rapport qu'on lui fit, que cette entreprise entraîneroit des longueurs sujettes aux plus grands inconvéniens, toute la flotte retourna à Corfou. Là les divers Confédérés se séparèrent des Vénitiens, & chacun alla hiverner dans ses ports.

Les Vénitiens restés seuls à Corfou, ne purent jamais se résoudre à négliger tous les fruits d'une victoire qui sembloit leur promettre les plus grands succès. Les tempêtes qui agitoient la mer furent incapables de les arrêter. Ils envoyèrent un détachement de leur flotte pour assiéger le Château de Malgarithi sur la côte d'Albanie. L'affaire de Lépante avoit répandu une si grande terreur parmi les Turcs, que la garnison ennemie se rendit à la première sommation. Les Vénitiens prirent le Château & le rasèrent. Le Généralissime Vénier ne s'en tint pas là. Il voulut tenter la conquête de Sainte Maure. Il avoit eu avis que le principal Château, qui fait toute la force de cette Isle étoit en mauvais état, & n'avoit que trois

An. 1571.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

La flotte
Chrétienne
se sépare.
Opérations
des Vénitiens.

An. 1571.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

cents hommes de garnison. Il jugea que ce seroit l'affaire d'un coup de main. Le Provéditeur Général Soranzo eut beau lui représenter , qu'il ne lui convenoit point de se risquer sur des avis qui n'avoient pas toute la certitude nécessaire ; que ce seroit pour lui un grand affront d'entreprendre & de ne pas réussir ; & que ses équipages avoient besoin de repos pour se trouver prêts au mois de Mars : Vénier s'obstina dans son dessein , & dès le commencement de l'année suivante , il partit avec toute sa flotte pour Sainte Maure. Il débarqua dans l'Isle un corps d'Infanterie & de Cavalerie. Il alla lui-même reconnoître l'état du Château , & trouvant les choses bien différentes du rapport qu'on lui en avoit fait , il se vit dans la nécessité d'abandonner l'entreprise , il renvoya à Candie vingt-cinq galeres aux ordres du Provéditeur Général Soranzo , & ramena le reste de la flotte à Corfou.

An. 1572.

Grands pro-
jets des Con-
fédérés.

La victoire de Lépante avoit eu beaucoup d'éclat & des suites médiocres ; mais elle inspiroit aux Princes Confédérés les plus vastes desseins contre les Turcs. On ne se propoisoit pas moins que d'enlever au Sultan toute la Grèce , de forcer le passage des Dar-

danelles , d'aller jusqu'à Constantinople ébranler & abattre le siège de l'Empire Ottoman. Les plus sensés voyoient l'illusion de ces folles espérances. Ils jugeoient que les forces de terre de cet Empire n'ayant point été affoiblies , il seroit moins aisé qu'on ne pensoit d'entamer ses Provinces. Le bruit commençoit à se répandre , que contre toute attente , le Sultan auroit cette année une flotte nombreuse sur mer ; & ce bruit acquérant de jour en jour plus de certitude , on comprit que la marine Turque n'étoit rien moins qu'anéantie , & qu'il faudroit courir encore contre elle de nouveaux hazards.

Les Vénitiens recruterent la leur avec beaucoup de diligence. On fit de nouvelles tentatives auprès de l'Empereur , des Rois de France , de Portugal & de Pologne , pour les engager à joindre leurs forces aux troupes victorieuses des Confédérés ; mais tous ces Princes en témoignant beaucoup d'envie de servir la Chrétienté contre l'ennemi commun , ne faisoient qu'opposer leurs prétextes ordinaires , pour se défendre d'entrer en action. Pour surcroit d'infortune , le Pape & les Vénitiens eurent de justes raisons de dou-

AN. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

*Dispositions
des Princes.

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

ter du zèle du Roi Catholique lui-même. Ils scurent, que le Conseil de Madrid avoit blâmé Dom Juan, de s'être exposé au risque d'une bataille, pour un intérêt qui concernoit plus directement les Vénitiens que l'Espagne. De plus, le mauvais état des affaires de Flandres, où les cruautés des Gouverneurs Espagnols ne faisoient qu'opiniâtrer la rébellion des peuples, ne permettoit pas d'espérer, que la Cour de Madrid naturellement lente & circospecte, donnât à la guerre contre les Turcs, tous les soins qu'on auroit désirés.

Cette disposition des Princes n'empêcha point les Vénitiens de hâter tous leurs préparatifs pour l'ouverture de la campagne. Ils rappellerent le Généralissime Vénier. On le préposa à la garde du Golfe, & le Commandement de la flotte fut donné à Jacques Foscarini, qui étoit alors Provéditeur Général en Dalmatie.

Le Sultan Sélim désespéré du mauvais succès de la journée de Lépante, n'avoit rien perdu de son courage & de sa fierté. Par ses ordres un nouvel armement étoit sur le point de mettre à la voile. Il avoit fait proposer au

Nouvelle
Flotte Tur-
que.

Baile des conditions de paix , mais si dures , si déraisonnables , qu'il n'auroit pû en demander davantage , s'il avoit traité la victoire à la main. Une premiere division de soixante navires armés avoit passé le détroit & ravageoit les Colonies Vénitiennes del'Archipel. On annonçoit une seconde division beaucoup plus considerable , qui devoit joindre la premiere , & entreprendre la conquête de Candie. Le Sénat pressoit en vain la jonction des galeres d'Espagne ; & chaque jour le Conseil de Madrid trouvoit de nouvelles raisons de la différer , sa politique étant de balancer le succès entre la République & la Porte Ottomane , de maniere qu'aucune des deux Puissances ne pût prévaloir & que cet équilibre pût assurer les Etats de Sa Majesté Catholique en Italie.

Le Pape Pie V. mourut sur ces entreprises. L'Eglise perdit en lui un Chef qui l'honoroit par ses vertus , & les Vénitiens un protecteur pour eux rempli de zèle. Hugues - Buon Compagno , Cardinal de Saint Xiste , lui succéda & prit le nom de Grégoire XIII. En montant sur le Trône Pontifical , il ratifia tous les engagements de son prédeces-

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Mort de Pie
V. son suc-
cesseur est
Grégoire
XIII.

leur relativement à la ligue , en sorte qu'à cet égard rien ne parut changé. Dom Juan d'Autriche manda aux Vénitiens , qu'il se disposoit à aller incessamment joindre leur flotte à Corfou ; & le Sénat manda à son Généralissime Jacques Foscarini , de se tenir tranquille jusqu'à l'arrivée des galeres d'Espagne.

Tandis que les opérations de la flotte étoient ainsi suspendues , le Sénat ordonna à ses troupes en Albanie d'assiéger Castel-Nuovo. Cette place située à l'entrée du Golfe de Cattaro , gênoit infiniment les Vénitiens. Sciarra Martinengo , Gouverneur Général de la Province , s'étoit rendu pendant l'hyver à Venise pour faire sentir la nécessité de l'enlever aux Turcs. On lui donna cinq mille hommes de bonnes troupes & des lettres du Conseil des Dix , qui ordonnoient à Vénier , Capitaine du Golfe , de le seconder dans son entreprise. Il s'embarqua à Chiozza avec sa petite armée , rencontra le Capitaine du Golfe à la hauteur de Fezina , & ils firent voile de conserve jusqu'à l'entrée du Golfe de Cattaro. Martinengo exécuta sa descente près de Castel-Nuovo , investit la place , &

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Entreprise
manquée sur
Castel-Nuovo.

fit travailler tout de suite à l'ouverture de la tranchée. Les Turcs, qui étoient cantonnés dans le voisinage, se rassemblèrent aussi-tôt, & quoique Martinengo eut mis des postes à tous les débouchés pour les arrêter au passage, ils se présentèrent en si grand nombre, qu'il perdit l'espérance de leur résister. Il leva le siège précipitamment & se replia sur Cattaro, tandis que Vénier ramenoit son Escadre à Zara. Cette entreprise fit peu d'honneur à celui qui l'avoit conseillée, & diminua beaucoup de l'opinion qu'on avoit de ses talens.

Le Généralissime Jacques Foscarini souffroit impatiemment les lenteurs des Confédérés. Il se détermina à envoyer le Provéditeur Soranzo à Messine pour presser le départ de Dom Juan. Soranzo partit de Corfou avec vingt-cinq galeres, & trouva en entrant dans le Port de Messine le Duc de Paliano, qui lui témoigna beaucoup de regret, de ce que les vents contraires l'avoient empêché jusques-là de mener sa division à Corfou. Ils allèrent ensemble trouver Dom Juan. Soranzo exposa à ce Prince, que tout étoit prêt à Corfou pour le recevoir, que la flotte

An. 1572.

L O U I S
MOCÉNIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Les Vénitiens présentent Dom Juan d'Autriche de les joindre.

An. 1572.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise,

Vénitienne y étoit rassemblée avec vingt-cinq vaisseaux chargés de vivres & de munitions ; qu'il étoit venu pour l'en informer ; que les Généraux de la République avoient différé de se mettre en action , jusqu'à ce qu'il put venir les joindre , ne voulant rien entreprendre que sous ses auspices , & le Sénat lui réservant la principale gloire des opérations ; que tous les momens étoient précieux ; qu'en perdre un seul , c'étoit manquer l'occasion de remporter les plus grands avantages ; & que le souvenir de ce qui s'étoit passé l'année précédente , devoit faire sentir la nécessité d'abrégé tous les délais.

Il refuse de joindre.

Dom Juan prétexta divers empêchemens qui l'avoient retenu à Messine , & promit que dans peu il auroit cent galeres prêtes à mettre en mer avec vingt-quatre mille hommes de bonnes troupes ; mais les effets ne répondirent point à ces belles paroles. Il n'y avoit alors que soixante-quatre galeres à Messine. Les autres étoient attendues , sans aucun avis certain de leurs mouvemens. Les soldats n'étoient pas payés & refusoient de s'embarquer. On amusa par des espérances le Pro-

véditeur Vénitien jusqu'à la fin de Juin. Le Pape ne cessoit d'envoyer des Brefs & des Nonces à Dom Juan pour presser son embarquement. Les galeres de Naples arriverent enfin. Tout étoit préparé pour le départ, lorsque Dom Juan déclara, que les derniers ordres qu'il venoit de recevoir de la Cour d'Espagne, ne lui permettoient pas de s'écarter; que l'Espagne étoit sur le point d'avoir la guerre avec la France, qui appuyoit ouvertement les rebelles de Flandres; & que dans ces circonstances, le Roi son maître étoit obligé de tenir ses forces de mer à portée des lieux où il auroit besoin de les employer.

Cette déclaration fut un coup de foudre pour le Provéditeur Soranzo. Il vit bien que les plaintes & les reproches n'étoient plus de saison. Il demanda à Dom Juan, que puisqu'il ne pouvoit pas lui accorder le tout, il lui cédât du moins une partie. Dom Juan après bien des sollicitations accorda vingt-deux galeres & cinq mille hommes. Soranzo partit de Messine avec ce foible renfort. Le Duc de Paliano le joignit avec vingt-six galeres & arbora sur son bord l'étendard de

An. 1572.

L O U I S
MOGENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

An. 1572. Général de la ligue. Ils prirent ensemble la route de Corfou, tandis que L O U I S MOCENIGO, L X X X V. Doge de Venise. Dom Juan avec le reste de sa flotte faisoit voile vers Palerme.

La mauvais
se volonté de
la Cour d'Es-
pagne, est
prouvée.

La conduite du Roi d'Espagne fut diversement interprêtée ; & à en juger par les apparences, elle n'étoit pas susceptible de justification. Depuis la naissance des troubles en Flandres, il n'étoit rien survenu qui pût autoriser les ombrages affectés de Philippe II. A la vérité le Duc d'Albe Gouverneur des Pays-Bas cherchoit à les exciter & à les entretenir, en publiant par-tout que dans le parti des rebelles il se trouvoit habituellement une quantité de François ; que ce n'étoit point une affaire de hasard ; qu'on avoit lieu de croire que ces François avoient des ordres de leur maître ; & que ce n'étoit-là qu'un commencement d'hostilités, que la France avoit dessein de pousser beaucoup plus loin ; mais le Roi Charles IX, informé des vues qu'on lui imputoit, avoit déclaré à toute l'Europe par ses Ambassadeurs, que les François qu'on l'accusoit d'avoir envoyés à l'appui des rebelles de Flandres, étoient des Huguenots de ses Etats, rebelles eux-

mêmes à son autorité. Il avoit publié un Edit portant défense à tous ses sujets sous les plus grieves peines, de passer en Flandres avec des armes. Il avoit ordonné aux Commandans des Frontieres d'arrêter tous ceux qui seroient trouvés en contravention ; & pour donner un nouveau crédit au desir qu'il manifestoit de vivre en bonne intelligence avec l'Espagne, il avoit proposé de cimenter l'union des deux Couronnes par des mariages.

Le Conseil de Madrid refusoit de croire à ces dispositions pacifiques. Il prétendoit, que les Ministres de Charles IX. conseilloyent à ce Prince comme un moyen d'éteindre ou d'assoupir le feu des guerres civiles qui agitoient la France, de tenter quelque grande entreprise au-dehors, & que la Flandres dans l'état de convulsion où elle se trouvoit lui offroit un beau champ ; que la négociation du Maréchal de Montmorenci à la Cour d'Angleterre, n'avoit eu d'autre objet que de s'assurer du secours de la Reine Elisabeth pour fondre ensemble sur les Pays-Bas.

Ce pouvoient être là de vaines imaginations ; mais la politique Espagnole

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Prétex-
tes
dont elle la
couvre.

Ambassa-
deurs de Ve-
nise en Fran-
ce & à Ma-
drid.

An. 1572. y trouvoit trop de vraisemblances pour
 L O U I S ne pas s'en allarmer. Quoi qu'il en soit,
 MOCENIGO, les Vénitiens qui venoient d'éprouver
 L X X X V. le malheureux effet de ce commence-
 Doge de Ve- ment de division, se hâterent d'envoyer
 nise, un Ambassadeur extraordinaire aux
 deux Rois. Jean Michieli se rendit à
 la Cour de France, & exposa à Char-
 les IX. tout ce que la Chrétienté avoit
 à craindre des desseins que l'Espagne
 affectoit de lui attribuer, le conjurant
 au nom de la République, de lever
 cet obstacle aux progrès d'une ligue
 victorieuse, destinée à assurer contre
 les Turcs le sort des Etats Chrétiens.
 Charles IX lui répondit, que les inquié-
 tudes de l'Espagne n'avoient aucun
 fondement; que les troubles de son
 Royaume lui donnoient trop d'occu-
 pation, pour lui laisser les moyens de
 porter la guerre chez l'Etranger; qu'il
 avoit plutôt à craindre, que le Roi
 d'Espagne n'en profitât pour envahir
 ses Provinces.

Antoine Tiépolo envoyé en même
 tems à Madrid, apprit en arrivant,
 que Philippe II. guéri de ses craintes
 par une connoissance plus exacte des
 vraies dispositions de Charles IX, &
 peut-être aussi par les derniers succès

du Duc d'Albe contre les rebelles, venoit d'expédier des ordres à Dom Juan d'Autriche, pour joindre incessamment la flotte Vénitienne. Cet Ambassadeur, voyant que le principal objet de sa mission étoit rempli, se contenta de demander au Roi, qu'attendu que la saison étoit déjà bien avancée, il fût permis à Dom Juan d'hiverner dans les mers du Levant ; mais Philippe II. ne voulut jamais y consentir, son intention n'étant pas de laisser les Vénitiens les maîtres de disposer de ses galeres à leur fantaisie.

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L. X X X V.
Doge de Venise.

Toutes ces incertitudes avoient donné le tems aux Turcs de conduire dans l'Archipel une flotte de deux cents galeres, & de l'employer à désoler les côtes des Colonies Vénitiennes. Le Généralissime Foscarini, aussi-tôt après le retour du Provéditeur Soranzo, qui l'avoit joint avec les renforts des Confédérés, fit tout préparer pour aller à la rencontre de l'ennemi. Comme il étoit sur le point de partir, une frégate arrivée de Messine, lui apporta l'agréable nouvelle, que Dom Juan avoit reçu ordre de joindre, & qu'il joindroit incessamment. Ce bonheur inattendu augmenta beaucoup l'ardeur

Hostilités
des Turcs
dans l'Archipel.

An. 1572.
 L O U I S
 MOCENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Venise.

des Officiers & des Soldats. On mit à la voile. La galere de Jean Mocénigo fut détachée pour donner avis à Candie, que la flotte Chrétienne approchoit, & pour avoir des nouvelles de l'ennemi. Trois autres galeres furent détachées successivement dans la même intention : & on apprit par-là, que toute la flotte Ottomane étoit réunie dans la rade de Malvoisie, en Morée.

Les flottes
 sont en présence.

On étoit alors près de Cérigo. On alla en avant, & on aperçut l'ennemi à la hauteur de Capo-malio. On se mit en ordre de bataille. L'ennemi fit un mouvement par sa gauche, & se rapprocha de l'Isle aux Cerfs. Il s'allongea ensuite dans le Canal qui est entre cette Isle & celle de Cérigo. Toute sa manœuvre tendoit à prendre le vent sur les Confédérés. Ceux-ci manœuvrèrent avec beaucoup d'habileté pour lui ôter cet avantage. Le vent tomba. L'ennemi poussa vingt-cinq galeres contre l'aîle droite des Confédérés. Il y eut là un combat assez vif. L'artillerie des Vénitiens fit plier les galeres Turques. Le calme & la nuit qui survint empêchèrent de les poursuivre. Le lendemain on découvrit la flotte ennemie près de Brazzo Dimaina. On

retourna

retourna à Cérigo pour donner aux Chiourmes un peu de repos. On s'observa de part & d'autre jusqu'au 10 du mois d'Août.

Ce jour-là, l'ennemi croisant à la hauteur du Cap Matapan, le Généralissime Foscarini proposa la bataille, & tout le monde fut de son avis; mais le vent étant tombé tout-à-coup, les manœuvres devinrent lentes, & avec la meilleure volonté du monde, on manqua l'occasion. L'ennemi, qui paroïssoit desirer le combat, & qui se tenoit fierement à la portée du canon, se retira insensiblement, & la flotte Chrétienne retourna à Cérigo.

Quelques jours après on fut averti, que l'ennemi informé du départ de Don Juan pour venir joindre la flotte, étoit allé à sa rencontre dans le dessein de le combattre. Le Duc de Paliano ordonna en conséquence, qu'on appareillât pour aller au secours de Don Juan. Il y eut à ce sujet une dispute très-vive entre ce Général & les Vénitiens, qui lui représentèrent, que les vents contraires ne permettant pas à leurs galéasses & à leurs gros navires de quitter le Port de Cérigo, on ne

An, 1572.

L O U I S
MOCENIGO.

L X X X V.

Doge de Venise.

Dom Juan
joint la flotte
Chrétienne.

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

pouvoit les y laisser sans les exposer à devenir la proie de l'ennemi ; que tant qu'ils tiendroient toutes leurs forces réunies , & qu'ils seroient constans à observer tous les mouvemens des Turcs , il n'étoit pas à craindre que ceux-ci se hasardassent à combattre ; que le vent étoit favorable à Dom Juan ; qu'ayant à ses ordres cinquante bonnes galeres , il lui seroit facile de joindre le gros de la flotte , quoi que pût faire l'ennemi pour l'en empêcher. Comme on étoit à débattre cette question , arriva une frégate de Dom Juan , qui donnoit avis de son départ , & qui ordonnoit à la flotte de rétrograder , pour faciliter la jonction. Les Vénitiens firent en vain sentir les inconvéniens d'un parti si dangereux , qui les obligeoit à laisser leurs gros bâtimens en arriere , & leurs Colonies à découvert ; tout ce qui n'étoit pas Vénitien décida qu'il falloit obéir à Dom Juan. On remorqua comme on put les gros bâtimens jusqu'à l'Isle de Zante , où l'on avoit esperé de rencontrer Dom Juan ; mais on n'y trouva que de nouvelles dépêches de lui , qui ordonnoient de reculer encore plus en arriere. On laissa

les gros bâtimens dans le Port de Zante, non sans une grande inquiétude de la part des Vénitiens. On passa à Céphalonie, & de-là jusqu'à Corfou.

Dom Juan y étoit arrivé avec cinquante-cinq galeres, trente-trois vaisseaux, & quatorze mille hommes d'Infanterie. A peine l'eut-on joint, qu'on reçut avis que l'ennemi croisoit à la hauteur de Zante dans le dessein évident de s'emparer des gros bâtimens qu'on y avoit laissés. Le Duc de Paliano & quelques autres proposerent d'envoyer ordre aux Officiers d'y mettre le feu ; mais le Généralissime Foscari s'y opposa, & détacha vingt-cinq galeres aux ordres du Provéditeur Quirini, qui eut l'habileté de tromper l'ennemi, & de ramener avec lui à Corfou tous ces gros bâtimens, où étoient les vivres, les munitions & la principale artillerie.

La flotte des Confédérés se trouva alors composée de cent quatre-vingt-quatorze galeres, de dix galéasses, & de quarante-cinq gros navires. Elle repartit de Corfou au commencement de Septembre, & apprit en route que la flotte ennemie retirée sur les côtes

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Elle marche à l'encontre mi,

An. 1572.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

de Morée étoit partie à Modon, partie à Navarino. Il fut délibéré, qu'on navigeroit à couvert de l'Isle de Zante pour n'être pas apperçus ; qu'on tâcheroit de se porter promptement à l'Isle de Sapienza qui est entre Modon & Navarino, afin d'ôter aux deux divisions de la flotte Turque tout moyen de se réunir. Ce plan étoit bon, mais il fut mal exécuté. On arriva en plein jour, on fut découvert de très-loin, & les deux divisions de l'ennemi furent réunies en un instant. Il se présenta, détacha quelques petits bâtimens pour escarmoucher, & se retira sous le canon de Modon.

Les Turcs
évitent le
combat.

Les Confédérés délibérèrent entr'eux. Ils vouloient attaquer & combattre ; mais l'ennemi se trouvoit au fond d'un Canal, dont l'entrée étoit très-étroite, & dont tous les bords étoient garnis d'artillerie. Ils renoncèrent au dessein de le forcer dans cette position, & se replierent vers Porto-Longo dans l'Isle de Sapienza. Ce mouvement déterminâ l'ennemi à détacher cinquante galères pour charger leur arriere-garde. Le choc fut médiocre & l'ennemi fut aisément re

poussé. On fut ainsi plusieurs jours à manœuvrer d'une manière incertaine, sans pouvoir engager la bataille, que les Turcs évitoient soigneusement. On tenta successivement le siège de Modon & de Navarino, dans l'espérance que ces entreprises forceroient l'ennemi à quelque mouvement dont on pourroit profiter ; mais comme il sentoit la bonté de sa position, il n'eut garde de la changer, & laissa les Confédérés se morfondre à des attaques qui ne pouvoient leur réussir en sa présence.

Les Espagnols commençoient à manquer de pain, & déclarèrent qu'ils ne pouvoient demeurer plus long-tems. Le Généralissime Foscarini leur offrit de partager avec eux son biscuit. Ils le refusèrent, & Dom Juan entraîné par leurs clameurs, ordonna la retraite. Il voulut y faire consentir les Vénitiens, en leur représentant que c'étoit une nécessité que lui imposoient les approches de la mauvaise saison, & en leur promettant pour l'année suivante d'être moins tardif à les joindre. Les Vénitiens virent bien qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de l'arrêter, & pour

An. 1572.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Dogé de Venise.

La flotte
Chrétienne
se sépare.

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

éviter tout sujet de discorde, ils dissimulèrent leur mécontentement. Toute la flotte des Confédérés partit de l'Isle de Sapienza ; & à peine eut-elle remis en mer, que l'ennemi appareilla pour la poursuivre ; ce qui produisit encore un petit engagement entre l'avant-garde des Turcs & l'arrière-garde des Confédérés. Il en coûta aux Infidèles une galere qui resta au pouvoir des Espagnols. L'ennemi retourna à Constantinople. Les Confédérés se retirèrent à Corfou, & se séparèrent comme l'année d'au paravant. Ainsi cette campagne fut encore plus infructueuse que la précédente, par l'adresse qu'eurent les Turcs d'éviter toujours le combat & de choisir des positions sûres, méthode la meilleure de toutes, dans le cas d'une guerre défensive.

Opérations
en Dalmatie.

Il s'étoit passé divers évènements en Dalmatie. Les Vénitiens avoient enlevé aux Turcs le Fort de Macar sca & le Château de Clissa, qu'ils avoient été forcés de leur rendre bientôt après. Les Turcs, maîtres de la campagne, avoient tenté inutilement plusieurs entreprises contre les places Vénitiennes. Ils assiégoient actuellement Cattaro,

qui commençoit à s'affoiblir. Le Généralissime Foscarini en eut avis en arrivant à Corfou. Il détacha le Provéditeur Soranzo avec vingt-cinq galeres pour aller porter du secours à la place assiégée. Les Turcs avoient élevé à l'entrée du Golfe de Cattaro un Fort, & y avoient établi des batteries qui rendoient le passage extrêmement dangereux. Soranzo, arrivé près de ce Fort, fit ses dispositions pour l'attaquer. Ses Soldats & ses Matelots s'y porterent avec tant de bravoure, qu'en peu d'heures le Fort fut emporté. Il y trouva dix-huit gros canons & un grand nombre de petites pieces d'artillerie, qu'il envoya à Venise. Il fit sauter le Fort, donna du renfort & des vivres à la garnison de Cattaro, & retourna à Corfou couvert de gloire.

Il fut question à Rome pendant tout l'hyver des efforts que l'on devoit faire la campagne suivante; & les Vénitiens eurent plus d'une fois occasion de se convaincre, qu'ils avoient peu de chose à espérer de leurs Alliés. Les Espagnols consentoient à joindre leurs Galeres à celles de Venise; mais ils demandoient plus de tems qu'on ne vou-

An. 1572.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

An. 1573.

Les Vénitiens, mécontents de leurs Alliés, songent à faire la paix.

An. 1573.
 LOUIS
 MOCEMICO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

loit leur en accorder pour effectuer cette jonction ; & on avoit lieu de craindre que leur retardement , qui jusques-là avoit tant préjudicié à la cause commune , ne continuât à mettre un obstacle funeste aux opérations. Le Sénat sollicitoit le Pape de lui accorder un secours d'argent , ou la permission d'aliéner une partie des biens Ecclésiastiques de l'État des Vénitiens. Grégoire XIII. refusa l'un & l'autre , & on ne put obtenir de lui que la levée de cent mille ducats en décimes sur le Clergé de Venise ; en sorte qu'il ne restoit à la République d'autre ressource pour continuer la guerre , que la voie onéreuse des impôts & des emprunts.

Le Sénat mécontent du peu de chaleur que l'on témoignoit à Rome pour ses intérêts , reçut une Lettre du Baile de la République à Constantinople , qui l'informoit que le Grand - Visir lui avoit fait insinuer indirectement le desir qu'on avoit à la Porte de faire la Paix avec la République ; que ce desir paroissoit sincère , & qu'il étoit inspiré par la crainte qu'on avoit au Sérail de ne pouvoir résister plus longtemps aux forces de la ligue , dont on.

avoit déjà éprouvé la superiorité. Cette lettre fit impression. Les inconveniens & les suites jusques-là infructueuses d'une guerre qui épuisoit l'Etat & qui ruinoit le Commerce de la Nation, faisoient regarder la paix comme le seul bien auquel on pût aspirer dans les circonstances. Cependant les opinions sur cet article même étoient fort partagées, plusieurs Sénateurs regardant comme une lâcheté déshonorante de céder si aisément à un ennemi qu'on avoit vaincu, & de renoncer sitôt à tout espoir de le vaincre encore. Le Doge Mocénigo se rendit au Conseil des Dix, & y parla en ces termes :

» Lorsque nous nous sommes déterminés à repousser les attaques injustes de Sélim, notre intention n'a pas été, je crois, de perpétuer la guerre, mais d'éprouver ce que nous pouvions faire avec nos propres forces & avec le secours de nos Alliés, pour mettre notre État à l'abri des invasions de nos ennemis. Le grand but de la guerre est de procurer la paix, & de faire succéder le repos & la sûreté, aux fatigues & aux périls. L'expérience des années précédentes

An. 1573.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

Harangue
du Doge sur
ce sujet.

An. 1573

C I S

LEENIGO,

X X V

de V

„ nous montre clairement ce que nous
 „ pouvons espérer en continuant la
 „ guerre. La première année, occu-
 „ pés de réunir nos forces à celles de
 „ nos Alliés pour sauver le Royaume
 „ de Chypre, nous avons perdu l'im-
 „ portante place de Nicosie. L'année
 „ d'après, nous avons remporté contre
 „ les Turcs la plus éclatante victoire
 „ qui fût jamais, & nous avons perdu
 „ la ville de Famagouste; de manière
 „ que, quoique nous ayons eu la gloi-
 „ re de vaincre, tout le profit de la
 „ guerre est resté aux vaincus. Cette
 „ année encore, nous avons fait de
 „ très-grands efforts. Quels sont nos
 „ avantages? Nos Colonies ont été ra-
 „ vagées. Nous avons attendu long-
 „ tems la jonction de nos Alliés. Nos
 „ flottes ont vu l'ennemi; & au mo-
 „ ment qu'il y avoit espoir de le com-
 „ battre, ces Alliés nous ont abandon-
 „ nés & nous ont contraints sans né-
 „ cessité à une retraite honteuse. Il
 „ n'en faut pas douter; seuls nous ne
 „ pouvons soutenir la guerre contre
 „ les Turcs dont la puissance est trop
 „ supérieure à la nôtre. Les secours qui
 „ nous viennent d'ailleurs nous don-

» nent plus d'embarras que de soula- An. 1573.
 » gement. Nous avons espéré, que L O U I S
 » non - seulement le Pape & le Roi MOCENIGO,
 » Catholique se porteroient de bonne L X X X V.
 » grace à nous secourir ; mais que tous Doge de Ve-
 » les autres Princes Chrétiens s'uni- nise.
 » roient à eux pour nous défendre ; &
 » cette espérance s'est trouvée vaine ;
 » donnerons-nous encore dans la mê-
 » me erreur ? Notre condition empire
 » de jour en jour. Nous sommes épuisés
 » d'hommes & d'argent ; notre Etat de
 » Mer est divisé en tant de parties ,
 » toutes exposées aux premières hos-
 » tilités de l'ennemi , qu'il nous faut
 » un nombre considérable de garnisons
 » pour les défendre. La continuation
 » de la guerre ne peut que nous occa-
 » sionner des frais & des pertes. Pour-
 » quoi donc ferions-nous difficulté de
 » prêter l'oreille aux propositions de
 » paix , qui ont été faites à notre Baile ,
 » par ordre du Grand-Visir ? c'est l'u-
 » nique voie qui nous reste d'assurer
 » l'état de nos Colonies. Nous sçavons
 » que le Grand-Visir Méhémet est ve-
 » nu à bout d'inspirer au Sultan des
 » dispositions pacifiques , & que la
 » crainte d'éprouver de nouveaux dé-

An. 1573.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

» fastres pareils à ceux de la bataille de
 » Lépante a beaucoup adouci l'esprit
 » de ce Prince dur & altier. Si nous
 » manquons l'occasion qui se présente,
 » peut-être aurons-nous beaucoup de
 » peine à la retrouver. Qui auroit cru
 » qu'après la déroute de l'année précé-
 » dente, les Turcs seroient en état de
 » nous opposer, cette année, une flotte
 » capable de rendre toutes nos entre-
 » prises vaines? & que pourrons-nous
 » contr'eux désormais, puisque la vic-
 » toire la plus complete ne nous a
 » laissé sur eux aucun avantage? J'esti-
 » me donc, illusterrimes Seigneurs,
 » que nous ne devons pas commettre
 » plus long-tems le sort de la Répu-
 » blique aux évènements d'une guerre
 » qui nous a si mal réussi. Embrassons
 » la paix qu'on nous offre. Travaillons
 » dans le repos à rétablir nos finances
 » & notre commerce, & attendons
 » des tems plus heureux pour nous re-
 » faire de nos pertes. Ne craignons
 » point que cette résolution nous dés-
 » honore aux yeux de nos Alliés. Ils
 » ont vu nos efforts & leur inutilité;
 » pourront-ils nous blâmer, si nous
 » cédon à la nécessité, qui dans toute

» sorte d'affaires est la loi suprême ?
 » Que n'aurions-nous pas à leur repro-
 » cher nous-mêmes, s'ils osoient nous
 » faire un crime de cette infidélité à
 » nos premiers engagements ? Le carac-
 » tère de nos ennemis peut nous faire
 » appréhender, j'en conviens, que no-
 » tre paix avec eux ne soit pas de lon-
 » gue durée ; mais allons au plus pres-
 » sé. Remédions à nos maux actuels, &
 » reposons-nous sur les soins de la Pro-
 » vidence qui veille à la conservation
 » de cette République, & qui sçaura la
 » maintenir par des voies qui présen-
 » tement sont cachées & inconnues à
 » la prudence humaine.

Mocénigo avoit conseillé la guerre dans des circonstances où tout sembloit en garantir le succès. Il conseilla la paix, lorsqu'une expérience de deux ans eut fait connoître que les espérances qu'on avoit eues n'étoient qu'une illusion ; & son opinion, toujours également raisonnable, fut suivie par le Sénat. On envoya au Baile de pleins pouvoirs qui l'autorisoient à négocier & à conclure la paix aux mêmes conditions pour lesquelles on l'avoit autorisé deux ans auparavant. On em-

An. 1573.

LOUIS
 MOCENIGO,
 L'X'XV.
 Doge de Ve-
 nise.

Le Sénat
 cède à son
 opinion.

An. 1573.

L O U I S
MOCENICO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Paix des Vénitiens avec les Turcs.

ploya la médiation de l'Ambassadeur de France, qui servit la République avec beaucoup de zèle. La négociation rencontra peu de difficultés, & le Traité fut signé le 15 de Mars.

Par ce Traité, les Vénitiens s'obligèrent à céder au Grand-Seigneur à perpétuité tous leurs droits & prétentions sur le Royaume de Chypre, à lui rendre la ville de Sopoto qu'ils avoient conquise sur la côte d'Albanie, & à lui payer cent mille ducats pendant trois ans. A ces conditions ils obtinrent que toute hostilité cessât entre les deux peuples, que les Capitulations anciennes fussent renouvelées & confirmées, que la République jouît comme auparavant pour son commerce des privilèges & franchises accoumés dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman, & que les limites des deux États en Albanie & en Dalmatie fussent rétablies comme elles étoient avant la guerre.

Le Pape en est mécontent.

François Barbaro porta à Venise la copie de ce Traité, qui fut bientôt après rendu public. L'Ambassadeur de la République à Rome eut ordre de le notifier au Pape; mais Grégoire XIII.

en témoigna beaucoup de colere à l'Ambassadeur, & refusa ensuite pendant plusieurs jours de l'admettre à son audience. Ce mécontentement du Pontife décida celui des Cardinaux, qui parlerent de cette affaire avec une liberté très-offensante pour les Vénitiens. On croyoit que le Roi d'Espagne jetteroit feu & flamme, & cette crainte étoit la principale cause du chagrin du Pape tout dévoué à Philippe II; mais ce Prince, en recevant la nouvelle du Traité de paix, dit que les Vénitiens avoient eu sans doute de fortes raisons de le conclure, & que puisqu'ils en étoient satisfaits, ce n'étoit pas à lui à les désapprouver. Il montra cette modération, dans l'espérance que la République feroit pour lui ce qu'il avoit fait pour elle, lorsque les conjonctures le mettroient dans le cas d'avoir besoin de secours.

Le Sénat informé du mécontentement du Pape, chercha à le calmer en lui envoyant le Procurateur Nicolas Daponté avec la qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Ce Ministre, dans l'audience que Grégoire XIII. lui accorda, exposa fort au long les justes

An. 1573.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Il se calma.

An. 1573. motifs qui avoient déterminé la République à faire la paix avec les Turcs; & le Pape, déjà rassuré par la conduite du Roi d'Espagne, en parut satisfait, & rendit ses bonnes grâces aux Vénitiens.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Ratification
du Traité.

François Barbaro avoit été renvoyé à Constantinople pour y porter la ratification du Traité, en attendant l'arrivée d'André Badouer, nommé Ambassadeur à la Porte, qui devoit y porter les présens & faire l'échange des ratifications. Barbaro fit la traversée en quatorze jours & arriva très-à-propos. Car, sur le bruit qui s'étoit répandu, qu'on faisoit de grands préparatifs à Messine, les Turcs avoient soupçonné qu'on les trompoit, & que les Vénitiens n'avoient engagé avec eux une négociation, que dans le dessein de retarder la sortie de la flotte Ottomane. Le soupçon alla si loin, que, quoi que pût faire le Grand-Visir pour calmer l'agitation des esprits, il fut résolu au Divan, que la flotte passeroit le détroit & iroit à Négrepont, jusqu'à ce qu'on scût positivement à quoi s'en tenir. Les Vénitiens de leur côté apprenant que la flotte Turque avoit mis à la voile, soupçon-

nerent eux-mêmes un pareil artifice de la part de la Porte, & révoquerent les premiers ordres qu'ils avoient envoyés au Généralissime Foscarini, qui étoit sur le point de désarmer : en sorte que les ombrages mutuels acquérant une nouvelle force par les mesures de sûreté qu'on prenoit réciproquement, l'incendie qu'on croyoit éteint, fut sur le point de se rallumer.

Mais enfin l'Ambassadeur Badouer arriva à Constantinople. Admis à l'audience du Grand-Seigneur, il dit à ce Prince, qu'autant le Doge & le Sénat de Venise avoient ressenti de déplaisir, de l'accident qui avoit troublé l'ancienne intelligence entre la République & la Maison Ottomane, autant l'un & l'autre éprouvoient de joie de la voir enfin heureusement rétablie ; qu'ils espéroient que leur union ne recevrait plus d'atteinte à l'avenir ; que les Vénitiens y veilleroient de leur côté avec beaucoup d'attention ; & qu'ils se flattoient que sa Hautesse voudroit bien user à cet égard de toutes les précautions convenables à sa dignité & à sa justice. Sélim approuva en peu de mots le discours de l'Ambassadeur. Les rati-

An. 1573.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

An. 1573. fications furent échangées, & la paix
 L O U I S solidement rétablie.
 MOCENIGO, Antoine Tiépolo, qui étoit venu à
 L X X X V. la suite d'André Badouer, resta à Con-
 Doge de Ve- stantinople pour y faire les fonctions
 nise. de Baile de la République, & Marc-
 Antoine Barbaró, qui avoit exercé cette
 charge pendant sept ans & dans les
 conjonctures les plus malheureuses,
 eut permission de revenir à Venise
 avec Badouer.

Fin du Livre XXXVIII.





S O M M A I R E

D U

LIVRE TRENTE-NEUVIEME.

Cruauté exercée en France contre les Huguenots. Passage de Henri III. à Venise. Détails des honneurs qui lui sont rendus par la République. Monument érigé à cette occasion. Exécution du Traité de paix avec les Héretiques. Peste à Venise. Pirateries des Uscoques. Fausse allarme du côté des Turcs. Mort du Doge Mocénigo ; Sébastien Vénier lui succède. Réglemens pour l'administration de la Justice. Réforme de divers abus. Le Pape envoie la Rose d'or aux Vénitiens. Incendie du Palais Ducal. Mort du Doge Vénier ; Nicolas Daponté lui succède. Le Grand Duc épouse une Gentildone Vénitienne. Pirateries des

Uscoques. Mort du Doge Daponté, Paschal Cigogna lui succède. Affaire de la ligue en France. Conduite de Sixte V. Le Duc de Savoie envahit le Marquisat de Saluce. Assassinat de Henri III. Henri IV. reconnu par les Vénitiens. Délibération du Sénat à ce sujet. Troubles de France fomentés par la Cour de Rome. Peste en Candie. Embellissemens à Venise. Guerre des Turcs en Hongrie. Négociation à Rome en faveur de Henri IV. Il est réconcilié avec le Saint-Siége. Assassinat de Henri IV. Mort du Doge Cigogna. Marin Grimani lui succède. Affaire des Uscoques. Mort d'Alphonse II, Duc de Ferrare. Le Pape confisque le Duché de Ferrare. Bulle d'Excommunication contre César d'Est. L'affaires s'accommode. Pirateries des Uscoques. Le Sénat veut les pousser à bout. L'Archiduc réprime leur insolence. Affaires du Marquisat de Saluce. Henri IV & sa pos-

terite au nombre des Nobles Vénitiens. Affaires du Milanois & de la Hongrie. Alliance des Suisses renouvelée avec la France. Alliance des Grisons avec le Sénat. Mort d'Elizabeth, Reine d'Angleterre. Alliance des Vénitiens avec le Roi de Perse. Mort de Clément VIII. Caractère de Paul V. Ses vues à son avènement au Pontificat. Ses premières entreprises contre les Vénitiens. Ce qui occasionne sa rupture avec eux. Le Sénat justifie sa conduite. Nouveau grief qui irrite le Pape. Réponse ferme de l'Ambassadeur de Venise. Réponse du Sénat. Conduite précipitée du Pape. Sagesse du Sénat. Brefs envoyés à Venise. Mort du Doge Grimani; Léonard Donato lui succède. On fait lecture des Brefs. Le Sénat consulte les Docteurs. Réponse du Sénat au Bref du Pape. Elle ne satisfait point Sa Sainteté. Paul V. propose un expédient. Le Sénat

en conçoit de l'espérance. Second Bref du Pape. Le Sénat consulte de nouveau les Docteurs. L'Ambassadeur Extraordinaire de Venise arrive à Rome. Le Sénat communique l'affaire aux Ambassadeurs Etrangers. Les Cardinaux Vénitiens font de vaines représentations au Pape. Monitoire contre la République. Avis des Cardinaux. Le Monitoire est publié & affiché. Ce Monitoire est désapprouvé à Rome. Délibération du Sénat sur ce sujet. Le Sénat défend la publication du Monitoire dans ses États. L'Ambassadeur Extraordinaire sort de Rome. Conduite du Nonce à Venise. Il veut mettre l'affaire en négociation. Rupture ouverte entre la République & la Cour de Rome. Ordres intimés par le Conseil des Dix au Clergé Régulier. Délibération nouvelle au sujet du Monitoire. Dispositions du Clergé Régulier. Conduite des Jésuites. Ils sont mandés.

Ils sortent de l'État de Venise. Ils sont suivis par d'autres Religieux. La Cour de Rome est trompée dans son attente. Nouveau Consistoire à Rome. Jugement que l'on porte de cette affaire en Pologne ; à Vienne ; à Madrid ; à la Cour de France ; en Angleterre ; à Turin & dans les États d'Italie. Négociation entamée par la France. Réponse du Sénat à l'Ambassadeur de France. Tentative faite par le Résident de Mantoue. Expédient proposé par le Cardinal de Véronne. Résolution du Sénat. Intrigues des Jésuites. Le Sénat fait informer contr'eux. Décret de proscription publié contr'eux. Le Pape publie un Jubilé. Placard séditieux à Vicence. Le Pape veut faire la guerre aux Vénitiens. Partialité des Espagnols. Le Pape se livre à eux. Préparatifs de défense à Venise. Conduite du Gouverneur de Milan. Ordres rigoureux du Sénat. Politique artifi-

cieuse des Espagnols. Le Roi d'Espagne offre sa médiation. Entretien de son Ambassadeur avec le Doge. Négociation de l'Ambassadeur de France. Réponse du Sénat aux deux Ambassadeurs. Il tâche de pénétrer les dispositions des Princes. Sageffe de sa politique. Conduite des Rois de France & d'Angleterre. Mémoire donné par le Sénat à l'Ambassadeur de France. Nouveaux artifices de la Cour d'Espagne. Les Turcs veulent s'unir aux Vénitiens. Ecrits publiés de part & d'autre. Ecrit condamné par l'Inquisition de Rome. Effet de cette condamnation. Sageffe du Sénat. Maximes établies par les Vénitiens. Maximes des Ecrivains de la Cour de Rome.



HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE TRENTÉ-NEUVIÈME.



A France éprouvoit depuis bien des années les convulsions les plus violentes. La rébellion & le fanatisme des Huguenots

y entretenoient une guerre intestine, qui avoit rendu atroces & barbares les mœurs de la plus douce des nations. Charles IX. voulant attaquer le mal dans sa source, avoit ordonné l'horrible massacre de la Saint-Barthelemi, & n'avoit fait qu'outrager l'humanité, déshonorer son caractère, augmenter la férocité des deux Partis, se confondre lui-même dans la foule des Tyrans dont l'histoire a conservé avec

An. 1574.
L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Cruautés exercées en France contre les Huguenots.

AN. 1574.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

horreur la mémoire. Sa mort, qui arriva l'année suivante, laissoit le Trône au Duc d'Anjou son frere, que les Polonois avoient choisi pour leur Roi, & qui éprouvoit au milieu d'eux tous les désagrémens attachés à un vain fantôme de Royauté. Il lui fallut user de la dissimulation la plus profonde pour tromper la vigilance d'une Nation qui, en le choisissant pour son Chef croyoit avoir acquis sur sa personne, un droit inaliénable. Il se déroba à la violence qu'on étoit sur le point de lui faire, comme un prisonnier qui brise ses fers. Arrivé à Vienne où il fut accueilli avec tous les honneurs dûs au premier Roi de la Chrétienté, il se détermina à retourner en France par les Etats de Venise, afin de ne pas s'exposer une seconde fois à la mauvaise humeur des Princes Protestans d'Allemagne, qui lui avoient donné bien des mortifications, lorsqu'il avoit passé chez eux pour se rendre en Pologne.

Passage de Henri III. Dès que le Sénat fut informé de cette résolution de Henri III, il délibéra de lui préparer une réception qui pût donner idée à un si grand Prince de la magnificence de la République,

& qui pût servir à rendre plus étroits & plus durables les nœuds de son ancienne union avec la France. Il fit partir en poste pour Vienne un de ses Secrétaires, avec ordre de témoigner à Sa Majesté Très-Chrétienne l'extrême joie que tous les Vénitiens avoient ressentie, en apprenant l'honneur qu'elle vouloit leur faire. Il nomma quatre Ambassadeurs, André Badouer, le Chevalier Jean Michiéli, le Chevalier Jean Soranzo, & Jacques Foscarini, pour aller le recevoir sur la Frontiere. Plusieurs Nobles furent chargés de préparer les logemens dans tous les lieux par où il devoit passer. Tous les Capitaines d'Armes eurent ordre de rassembler leurs Compagnies d'Ordonnance & de les distribuer sur la route. On écrivit au Capitaine du Golfe & au Commandant des galeres de Candie, de ramener incessamment à Venise leurs escadres. Il fut ordonné à chacun des arts & métiers de la Capitale d'armer un brigantin. On choisit le Palais Foscarini, à cause de sa belle situation sur le grand Canal, pour y recevoir le Roi. On perça des communications avec deux Palais voisins, qui

An. 1574.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

An. 1574.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

Détail des
honneurs qui
lui sont ren-
dus par la Ré-
publique.

appartenoient aux Justiniani, & on les meubla magnifiquement.

Henri III. étoit parti de Vienne, & il approchoit de la Frontiere de l'Etat Vénitien. Jérôme Mocénigo Lieutenant-Général du Frioul, à la tête de cinq cents Gentilshommes à cheval, & de deux cents hommes d'Infanterie, s'avança jusqu'à la Ponteba pour lui rendre ses hommages. Il escorta ce Prince le lendemain jusqu'au Venzoné, où les quatre Ambassadeurs de la République l'attendoient avec un nombreux & brillant cortége. Ils lui présentèrent un superbe carrosse dans lequel il monta, au bruit de toute l'artillerie du Château d'Osopo. Il traversa le Tayamento sur un pont qu'on venoit de construire pour son passage, & qui étoit orné richement. Il coucha au Château de Spilimberg où le Duc de Ferrare s'étoit rendu pour lui faire sa cour. Le jour suivant il arriva à Conegliano à quinze milles de Trévise. Il passa la Piave le lendemain après-dîner; Barthelemi Lippoman, Podesta de Trévise, à la tête de toute la Noblesse du Trévisan, vint à sa rencontre, & lui présenta un cheval magnifiquement enharnaché. Le

cheval fléchit les deux genoux au moment que le Roi se dispoſoit à le monter. A la porte de Tréviſe, il trouva l'Evêque Cornaro avec tout le Clergé en habits de cérémonie. Il mit pied à terre & ſ'agenouilla devant l'Evêque, qui lui préſenta la paix à baiſer & qui lui donna la bénédiction. Enſuite il fut conduit au Palais qui lui avoit été préparé. Six Chevaliers portoient le dais ſur ſa tête. Toute la Bourgeoisie étoit ſous les armes. Les airs retentiſſoient du ſon de toutes les cloches & du bruit de toute l'artillerie.

Il ne partit de Tréviſe que le lendemain 17 Juillet après dîner, & arriva ſur le ſoir à Merghara au bord des Lagunes, eſcorté de trois compagnies d'Hommes d'Armes. Il trouva en arrivant ſoixante & dix Sénateurs en robe rouge, qui étoient venus chacun dans une magnifique gondole. Ils en avoient amené trois pour la perſonne du Roi, dont une étoit garnie de velours noir, l'autre de velours violet, la troiſième de brocard d'or, & un grand nombre d'autres pour les gens de ſa ſuite. Tous ces Sénateurs aborderent au rivage pour complimenter Sa Majeſté. Le Roi ſ'étant embarqué, toutes les gondoles

An. 1574.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
niſe.

An. 1574.
 L O U I S
 MOCENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Venise.

se rangerent autour de lui en demi-cercle. Il fut salué en passant par le canon de Saint-Julien, de Saint-Secund, de Saint-Louis & de Saint-Christophe de la paix. Lorsqu'il fut près de Murano, il trouva quarante autres gondoles qui venoient à sa rencontre toutes garnies de velours noir. Elles étoient montées par quarante jeunes Nobles destinés à le servir pendant tout le tems qu'il séjourneroit à Venise. Il descendit au Palais Capello, où il trouva une garde nombreuse, & un peuple immense qui étoit accouru de toutes parts pour jouir de sa présence. Là, les quatre Ambassadeurs qui ne l'avoient point quitté, lui présentèrent les quarante jeunes Nobles qui devoient le servir, & il leur fit un accueil rempli de bonté. Il passa la nuit du Samedi au Dimanche à Murano.

Le jour suivant, le Bucentaure fut envoyé de grand matin au Lido avec deux cents brigantins. Le Doge, accompagné de la Seigneurie, monta sur une galere, & se rendit à Murano suivi de quatorze autres galeres, de toutes les fustes du Conseil des Dix, & d'un nombre infini de barques. Le Roi, averti de son arrivée, alla à sa ren-

contre sur le haut de l'escalier. Ils se découvrirent l'un & l'autre pour se saluer. Le Roi répondit d'une manière obligeante au compliment du Doge ; & après qu'ils se furent entretenus quelque-tems , le Roi descendit pour s'embarquer sur la galere du Doge , qui étoit le plus beau bâtiment qui fût jamais sorti des chantiers de l'Arse-
 nal. Il y avoit à la poupe un trône élevé sur trois degrés. Le Roi s'y plaça. Le Cardinal de Saint-Sixte , neveu du Pape & Légat Apostolique , se mit à sa droite , & le Doge à sa gauche. Tous les autres Princes & Seigneurs furent placés sur des sièges , selon leur rang. La poupe de cette galere étoit toute couverte de sculptures dorées. Au grand mât étoit suspendue une flamme de damas cramoisi brodée en or avec un Saint Marc dans le milieu. Sur les deux bords de la galere étoient distribués trente étendarts de damas de diverses couleurs brodés en or & en argent avec le lion de Saint Marc. Il y avoit sur cette galere trente-quatre pieces de canon , & trois cents cinquante-quatre rameurs Esclavons en habit de taffetas violet doublé de jaune , qui étoit la livrée du Roi.

An. 1574.
 L O U I S
 MOCENIGO.
 L X X X V.
 Doge de Venise.

An. 1574.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Lorsque cette flotte approcha du Lido, elle fut sauvée par le canon des deux Châteaux, par celui de toutes les galeres & d'un nombre infini de bâtimens. Antoine Canale avoit été chargé de diriger cette marche maritime, qui avoit l'air d'un magnifique triomphe. Le Roi en fut si satisfait, qu'il fâta au cou de Canale, lui dit les choses les plus obligeantes sur la valeur qu'il avoit montrée à la bataille de Lépante, & le créa Chevalier. Il aborda au Lido, & fut reçu sous le dais porté par Thomas Contarini, Sébastien Vénier, Nicolas Daponté, Marc-Antoine Barbaro, Octavien Grimani & Jérôme Contarini, tous Procureurs de Saint-Marc. En allant à l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Nicolas, il passa sous un bel arc de triomphe construit d'après les desseins d'Antoine Palladio, & imité de l'arc de Septime Sévere qui est à Rome. Un des côtés de l'arc de triomphe portoit cette inscription.

Henrico III. Franciæ atque Poloniæ Regi Christianissimo & Invictissimo, Christianæ Religionis acerrimo propugnatori advenienti, Venetorum Respublica, ad veteris benevolentiæ atque observantiæ declarationem.

Sur l'autre côté on lisoit ce qui suit :

An. 1574.

Henrico III. Franciæ & Poloniæ Regi optimo atque fortissimo hospiti incomparabili, Venetorum Respublica, ob ejus adventum felicissimum.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Cet arc de triomphe étoit chargé de trophées & de bas-reliefs, relatifs aux victoires remportées par le Roi, lorsqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, à son couronnement en Pologne, & à son avènement à la Couronne de France.

Au devant de l'Eglise de Saint Nicolas, on avoit construit une grande loge d'ordre Corinthien. On voyoit dans le plafond quatre victoires avec des palmes & des couronnes à la main. Les entrecolonnemens étoient ornés de statues représentant les différentes vertus du Prince. Au fond de la loge étoit un Autel en niche. Le Roi s'étant approché de cet Autel, fit sa priere à genoux. Ensuite le Patriarche de Venise entonna le *Te Deum*, qui fut chanté en musique. Après que toutes les prieres furent finies, le Roi monta sur le Bucentaure, qui le conduisit à Venise, au milieu de navires sans

An. 1574.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

nombre & de toute espece, avec un fracas continuel produit par le mélange des coups de canon, du bruit des tambours, du son des cloches, des trompettes & de toute sorte d'instrumens militaires. Lorsqu'on fut arrivé devant la place Saint - Marc , toutes les galeres se mirent en ligne , & à mesure que le Bucentaure entroit dans le grand Canal , les salves d'artillerie redoublaient de tous les côtés du Port. Enfin le Roi aborda au Palais Foscarì. Le Doge le conduisit dans son appartement , & retourna avec le Bucentaure au Palais de Saint-Marc.

Dès qu'il eut prit congé de Henri III, ce Prince parut à une fenêtré de son Palais , pour jouir du spectacle d'une infinité de barques qui voguoient sur le grand Canal, & d'un peuple innombrable qui remplissoit toutes les avenues , qui étoit entassé aux fenêtrés & sur les toits des maisons , & qui manifestoit sa joie par des acclamations réitérées. La nuit toutes les maisons des deux rives du grand canal , ainsi que la place Saint-Marc furent illuminées , & les plus habiles Musiciens de Venise vinrent en gondoles sous les fenêtrés du Roi chanter un divertissement composé à sa louange.

Le lundi, on donna à ce Prince le spectacle d'une *Ragatte* ou course sur le grand Canal. On avoit construit en face de son Palais une grotte où Neptune environné des Tritons & des Naiades distribuoit les prix aux vainqueurs. Des navires de toute espece, ornés avec beaucoup de variété concoururent par la légèreté de leurs manœuvres & par l'agilité de leurs mouvemens, à augmenter les agrémens de ce spectacle. Le mardi, le duc de Savoie arriva à Venise, & alla rendre visite au Roi. Le même jour le Doge & la Seigneurie se rendirent à son Palais & le prièrent à dîner pour le lendemain dans le Palais Ducal. On prépara pour cela la salle du Grand-Conseil. Tous les bancs furent enlevés. Dans le fond de la salle on plaça sur une haute estrade couverte de riches tapis un trône garni de brocard d'or. Vis-à-vis on éleva un buffet chargé d'une quantité prodigieuse de vaisselle d'or & d'argent. Dans l'entre-deux on dressa plusieurs tables. La salle du Scrutin & toutes les autres salles adjacentes furent préparées dans le même goût pour donner à manger à trois mille personnes.

Le mercredi au matin, le Doge &

AR. 17

L O U I
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

An. 1574

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

la Seigneurie accompagnés de tous les Ambassadeurs & Ministres étrangers monterent le Bucentaure , allèrent prendre le Roi, & le conduisirent à la place Saint-Marc. On avoit construit depuis le lieu du débarquement jusqu'à l'Eglise un portique de colonnes & de pyramides, dont les intervalles étoient garnis d'étoffes de soie jaune & violette rehaussées de guirlandes & d'ornemens d'or. Le plafond & le pavé étoient couverts de tapis d'écarlate. Les Ducs de Savoie, de Ferrare & de Nevers précédoient le Roi. Il avoit à ses côtés le Cardinal de Saint-Sixte & le Doge ; six Procureurs porteroient le dais. Il entra dans l'Eglise & assista au *Te Deum* qui fut chanté par la musique. Ensuite il entra dans le Palais Ducal, où pendant le dîner qui fut des plus somptueux, les plus habiles Musiciens qu'on avoit rassemblés de toute l'Italie, lui donnerent des concerts inimitables.

Après le dîner il visita la salle d'armes du Conseil des Dix, & se reposa quelque-tems dans l'appartement du Doge, après quoi on le reconduisit avec le même appareil à son Palais. Le jeudi, il alla rendre visite au Doge &

se transporta ensuite au Palais Patriar-
 chal, où le Patriarche Grimani lui
 donna une fête particulière. Le ven-
 dredi, il assista à la séance du Grand-
 Conseil & fut placé entre le Cardinal
 de Saint-Sixte & le Doge. Un des
 Secrétaires lui présenta des ballotes,
 il en prit une d'or, & nomma Jacques
 Contarini Sénateur. Ce Noble vint se
 jeter à ses pieds pour le remercier de
 la faveur dont il venoit de l'honorer ;
 & le Roi lui répondit d'un air riant :
 » Remerciez ces Messieurs qui ont rendu
 » justice à vos talens & à votre mérite. »
 Le soir lorsqu'il fut rentré dans son
 Palais, on tira sous ses fenêtres un
 magnifique feu d'artifice. Le samedi
 après dîner ce Prince alla visiter l'Ar-
 senal. On lui servit dans une des salles
 une collation de toute sorte de fruits
 confits ; tous les plats & jusqu'aux cuil-
 lières & aux fourchettes étoient de su-
 cre. Pendant qu'il faisoit collation, on
 construisit sous les fenêtres de la salle,
 une galère qui fut commencée, ache-
 vée & fournie de tous ses agrès en
 deux heures de tems.

Le Dimanche au soir le Roi fut invi-
 té à un bal paré dans la salle du Grand-
 Conseil. Cette vaste salle étoit toute

AN. 1574.
 L O U I S
 MOCENIGO,
 L X X X V.
 Doge de Ve-
 nise.

An. 1574.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

tendue d'étoffes de soie jaune & violette. Le trône du Roi garni de draps d'or étoit à la place ordinaire du Doge. Le pavé étoit couvert de riches tapis, & toutes les banquettes étoient garnies de cuir doré d'un travail exquis. Deux cents Gentilsdones choisies parmi les plus belles femmes des Nobles, étoient assises sur ces banquettes. Elles étoient toutes vêtues de blanc, & leurs ajustemens étoient enrichis de perles & de diamans d'un grand prix. Lorsque le Roi entra dans la salle, toutes les Dames se leverent & lui firent une profonde révérence. Il leur rendit le salut le bonnet à la main, & aussi-tôt elles exécuterent autour de lui une danse grave & sérieuse dont il parut très-fatisfait. Il alla ensuite se placer sur son trône, & les danses fortes succéderent. Après le bal on lui servit dans la salle du Scrutin une magnifique collation en trois tables, où il se plaça avec toutes les Dames. Après la collation, le Doge & la Seigneurie le reconduisirent à son Palais avec le Bucentaure.

Le lendemain on donna au Roi le divertissement du combat des Castellans & des Nicolottes sur le pont des

Carmes. On le conduisit pour cela au Palais de Jacques Foscarini, où il se plaça sur un balcon à portée du lieu du combat. Les Castellans parurent les premiers au nombre de deux cents hommes avec le casque & le bouclier, & défilèrent deux à deux en présence du Roi. Les Nicolottes vinrent ensuite en nombre égal & avec les mêmes armes. Ces Castellans & ces Nicolottes sont des Bourgeois de deux quartiers de Venise, qui de tems immémorial étoient dans l'usage de divertir le public par le spectacle d'un combat en regle. On se mit en bataille & on se chargea. Les deux partis étoient tour à tour pressés, culbutés, précipités du haut du pont dans le Canal, avec des clameurs & des risées de tout le peuple de Venise, qui a toujours pris un singulier plaisir à cette espece de divertissement. On revint plusieurs fois à la charge sans autre accident que des chûtes & des culbutes dans le Canal. Dans une des dernières charges un des combattans fut poussé rudement à terre & parut dangereusement blessé. Aussi-tôt le Roi se leva, fit signe de la main aux combattans de cesser le combat, & partit tout de suite pour se rendre dans son Palais.

An. 1574.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

An. 1574.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

Son départ avoit été fixé au mardi 27 Juillet. Ce jour-là dès le matin, le Doge & la Seigneurie accompagnés des Ducs de Savoie, de Ferrare, de Mantoue, de Nevers, & d'un nombre considérable de Sénateurs & de Nobles de tout rang, se rendirent au Palais du Roi. Lorsqu'il fut sur le point de partir, il parla en termes très-obligeans à tous les Nobles Vénitiens qui étoient présens. Il monta dans sa gondole, & ne voulut avoir que le Doge avec lui. Tout le cortège se distribua dans une foule d'autres gondoles qui étoient toutes prêtes. Son départ fut annoncé par plusieurs salves d'artillerie, qui continuerent sans interruption jusqu'à ce qu'on l'eût perdu de vue. Lorsqu'on fut arrivé à Lizza-Fusina, le Doge & la Seigneurie prirent congé du Roi, qui embrassa tendrement le Doge, le remerciant du bel accueil qu'il lui avoit fait, & l'assurant qu'il seroit toujours sincèrement affectionné à la République.

Après que le Doge se fut retiré, le Roi se ressouvint qu'il avoit oublié de lui donner un diamant de grand prix qu'il lui avoit destiné. Il le lui envoya par un de ses Gentilshommes, avec

ordre de lui dire, qu'il lui donnoit ce diamant, & qu'il le prioit de le porter comme une marque de sa grande amitié pour lui. Il dîna ce jour-là à Moranzano dans le Palais des Foscari. Il voulut voir en passant celui de Frédéric Contarini qui lui plut beaucoup. Il arriva fort tard à Padoue. Les Recteurs de cette ville étoient venus à sa rencontre, avec trois compagnies d'Hommes d'Armes, plusieurs bataillons de Gardes Bourgeoises, & toute la Noblesse du Padouan. Il alla descendre au Palais de Pierre Foscari, où il soupa & dîna le lendemain. Il fut conduit jusques sur la Frontiere avec le même cortège qui l'avoit accompagné à son arrivée; & il sortit des États de Venise donnant des marques d'une grande estime pour les Vénitiens, & d'une satisfaction parfaite de tous les agrémens qu'ils lui avoient procurés pendant le séjour qu'il avoit fait parmi eux.

Jamais les Vénitiens n'en avoient tant fait pour aucun des Princes qui avoient honoré leur Capitale de leur présence. Toutes les circonstances concoururent à augmenter l'éclat de cette réception; la paix dont la République

An. 1574.

L O U I S
MOGENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Monument
érigé à cette
occasion.

An. 1574.
 LOUIS
 MOCENIGO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

jouissoit depuis peu, le degré de perfection où une multitude d'excellens Artistes en tout genre avoit poussé à Venise les arts, la grande réputation que Henri III. s'étoit faite en Europe, la brillante destinée qui, après l'avoir placé quelque tems sur un Trône ordinaire, l'appelloit au premier Trône de l'univers, l'ancienne inclination des Vénitiens pour la France, le plaisir de donner quelque opinion de leur puissance à un Monarque si distingué, l'espérance enfin de se concilier pour jamais son amitié & de la faire servir à leurs vues politiques. L'Ambassadeur du Roi demanda après le départ de son maître que l'on conservât à la postérité la mémoire d'un évènement qui devoit être également cher à Venise & à la France; & on fit graver sur le marbre au haut du grand escalier du Palais Ducal l'inscription suivante.

Henricus III. Galliaë Rex & I. Poloniaë Christianissimus accepto de immaturâ Caroli IX Galliaë Regis fratris conjunctissimi morte tristi nuncio, à Polonia in Franciam ad in eundum Regnum hæreditarium properans, Venetias Anno salutis MDLXXIIII, XIIII. calendas Augusti accessit, atque ab Aloisio Mocenigo Serenissimo Venetic-

rum Principe , & omnibus hujusce Reipublicæ ordinibus , non modò propter veteris amicitix necessitudinem , verùm etiam ob singularitatem de ipsius eximiâ virtute atque animi magnitudine opinionem , magnificentissimo post hominum memoriam apparatu , atque alacri Italiæ propè universæ summorumque Principum præsertim concursu exceptus est. Adcujus rei gratique Regis animi erga hanc Rempublicam memoriam sempiternam Senatus hoc Monumentum fieri curavit , Arnoldo Ferrerio secretioris Consilii particeps , regio apud Rempublicam legato , id etiam postulante.

An. 1574.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Venise.

Les Vénitiens employèrent le reste de cette année & la suivante avec les Commissaires de la Porte au règlement des limites en Dalmatie & en Albanie, & à réparer les pertes que la dernière guerre leur avoit occasionnées par le rétablissement de leur commerce dans toutes les échelles du Levant. Ils jouissoient d'une tranquillité profonde, tandis que la France & les Pays-Bas continuoient d'éprouver les horreurs de la guerre civile.

An. 1575.

Exécution
du Traité de
paix avec les
Turcs.

Un fléau dont ils avoient été affligés plus d'une fois, les rejetta dans l'agitation & dans les allarmes. La peste se déclara presqu'en même tems dans

An. 1576.

l'este à Venise.

An. 1576.
 LOUIS
 MOGENICO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

la Capitale & dans les Provinces, & y fit des ravages extraordinaires. Dans l'espace de quelques mois, elle emporta plus de quarante mille personnes dans Venise seule; le Doge & le Sénat rechercherent avec beaucoup de zèle tous les moyens de faire cesser cette calamité. Après avoir épuisé toutes les ressources de la prudence humaine, ils firent vœu de dédier à Jesus-Christ un magnifique temple, en le conjurant d'être le libérateur d'un peuple qui mettoit en lui sa dernière espérance. La contagion se ralentit & cessa enfin entièrement. Le temple fut érigé dans l'isle de la Giudecca, & on choisit les Capucins pour le desservir. André Palladio en donna les desseins; & le 3 de Mai de l'an 1577, après une Procession générale, le Doge & le Patriarche mirent la première pierre.

Pirateries
 des Uscoques.

Les Uscoques, espèce de Pirates dont nous avons déjà parlé, & qui avoient leur principale retraite à Segna dans la Dalmatie Autrichienne, continuoient d'infester la navigation du Golfe, courant indifféremment sur toute sorte de navires Vénitiens & Turcs. Outre que le commerce de Venise en souffroit beaucoup, la Cour

An. 1576.

L O U I S
MOCENIGO,
L X X X V.
Doge de Ve-
nise.

de Constantinople en recevoit journallement des plaintes, & elle paroiffoit foupçonner les Vénitiens de favoriser ce défordre, comme une guerre indirecte à l'Empire Ottoman. Le Sénat avoit donc un double motif de réprimer ces Pirates. Il chargea Vincent Trono son Ambassadeur à la Cour de l'Empereur Maximilien, de solliciter l'appui de ce Prince contre ces violeurs du droit des gens. Maximilien promit beaucoup de choses & n'executa rien. Le Sénat ne s'en tint pas là; il donna une escadre à Hermolas Tiépolo, avec ordre de donner la chasse aux Uscoques & de les traiter sans ménagement. Dès que Tiépolo parut, tous ces Pirates se réfugièrent dans leurs asyles ordinaires, & il croisa inutilement pendant quelques mois sur les côtes de Dalmatie. Ils n'osèrent sortir tant qu'ils le virent tenir la mer, & il revint à Venise sans avoir pû leur faire subir la vengeance qu'on leur destinoit.

Sélim II. étoit mort depuis quelques années, & son fils Amurat III. lui avoit succédé. On apprit à Venise qu'il faisoit de grands préparatifs de guerre, & on en craignit les suites. On envoya

Fausse al-
larne du cô-
té des Turcs.

An. 1576.

LOUIS
MOCENIGO,
LXXXV.
Doge de Venise.

des Ingénieurs pour augmenter & perfectionner les fortifications de Corfou. On arma des galeres. On leva des troupes à la hâte, afin de n'être pas pris au dépourvu, comme on l'avoit été sous son prédécesseur; mais la nouvelle qu'on reçut bientôt après, qu'il s'agissoit d'une expédition en Perse, dissipa cette allarme.

Mort du
Doge Mocénigo; Sébastien Vénier
lui succéd.

Ils perdirent cette année leur Doge Louis Mocénigo. La voix publique lui donna pour successeur le brave Sébastien Vénier qui commandoit la flotte de la République à la bataille de Lépante. Tous les Citoyens desirerent unanimement que l'on récompensât les services de ce Général en l'élevant à la premiere dignité de l'Etat. Ce vœu universel fut rempli. Le 11 de Juin, dès le premier Scrutin, Vénier eut tous les suffrages. Lorsque son élection fut rendue publique, tout le peuple en témoigna sa joie par des acclamations & des transports. Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que parmi la foule de gens de tous les Ordres de l'Etat qui coururent au Palais pour lui rendre hommage, on vit dix Turcs se jeter à ses pieds, les baiser avec respect, en disant que la Cou-

ronne Ducale ne pouvoit être mieux placée que sur la tête d'un homme qui avoit vaincu la Puissance Ottomane. Le nouveau Doge parut très-sensible à cet hommage extraordinaire. Il parla aux Turcs avec bonté, leur fit divers présents & les renvoya charmés de l'accueil qu'il leur avoit fait.

Quelques jours après la cérémonie de son Couronnement, le Sénat s'occupa de divers objets qui intéressoient la félicité publique. La chicane avoit introduit dans le jugement des procès, des longueurs & des disputes de formalité qui étoient fort à charge aux parties. On nomma cinq Correcteurs pour y remédier, & les procédés de la justice furent réduits à leur première simplicité. C'étoit remplir à l'égard des Citoyens un devoir indispensable & trop souvent négligé. On les fauve mal de l'oppression en leur donnant des Juges qui les fatiguent par des lenteurs, & qui peuvent les ruiner en frais. Rien n'est plus fatal au bon droit que le cahos des formalités qui jettent de l'embarras dans une cause simple, & qui pour chaque incident mettent à contribution les Plaideurs. La guerre & la peste avoient haussé considérable-

An. 1577

SEBASTIEN
VENIER,
LXXXVI.
Doge de Venise.

Réglemens
pour l'admini-
stration de
la Justice.

Réforme
de divers
abus.

An. 1577.
 SEBASTIEN
 VENIER,
 LXXXVI.
 Doge de Ve-
 nise.

ment le prix des denrées & des marchandises. Cinq autres Nobles furent chargés de corriger cet abus. Ce soin de police est l'un des plus essentiels ; & il n'y a de vrai bonheur pour la multitude que dans les lieux où l'on ne souffre pas que la cupidité particulière enchérisse le prix des choses de consommation. On commit encore trois Sénateurs pour aviser aux moyens d'acquitter les dettes publiques. On les trouva dans le retranchement de toutes les dépenses superflues, & dans une administration plus économique des deniers de l'Etat. La puissance d'une nation décroît dans la même proportion que ses dettes se multiplient, & l'économie portée dans tous les détails est le seul moyen qu'ait une nation de se libérer. Les Vénitiens sentirent la justesse de cette maxime ; ils eurent le courage de s'y assujettir ; & ils eurent le bonheur d'amortir insensiblement leurs dettes, sans rien changer à la régularité des paiemens.

Le Pape en-
 voie la rose
 d'or aux Vé-
 nitiens,

Le Pape Grégoire XIII. donna cette année à la République une marque de sa bienveillance, en lui envoyant la rose d'or. Alexandre III. avoit fait quatre cents ans auparavant la même faveur

*England then the
 colony of the*

faveur à un autre Sébastien Vénier , l'un des ancêtres du Doge actuel , & qui occupoit lui-même le Trône Ducal. La rose d'or fut portée à Venise par l'Archevêque d'Otrente ; & la cérémonie de la remettre au Doge se fit dans l'Eglise de Saint Marc avec beaucoup de pompe.

An. 1577.
SEBASTIEN
VENIER,
LXXXVI.
Doge de Venise.

Un nouvel accident jetta la désolation dans cette Capitale. La nuit du 20 Décembre le feu prit au Palais. La salle du Scrutin fut d'abord réduite en cendres. L'incendie gagna le Collège & l'anti-Collège, la Chancellerie, la Quarantie neuve, la salle du Grand-Conseil, qui furent consumés en peu de tems. Tout le Palais auroit été dévoré par les flammes sans les prompts secours que tous les Citoyens y apportèrent avec émulation. Le dommage fut très-considérable , & le Doge Vénier en conçut une affliction si vive, qu'il tomba dans un état de langueur auquel il ne fut plus possible de remédier.

Incendie
du Palais Du
cal.

Il mourut le 3 de Mars de l'an 1578, & laissa de grands regrets au peuple de Venise. On lui donna pour successeur Nicolas Daponté âgé de quatre-vingt-huit ans. La République, délivrée de toute crainte du côté des Turcs

An. 1578.
Mort du
Doge Vénier ; Nicolas Daponté lui succède.

An. 1578.
 NICOLAS
 DAPONTE,
 LXXXVII.
 Doge de Vénise.

alors aux prises avec les Persans, voyoit avec indifférence les grands évènements qui agitoient l'Europe, parce qu'ils étoient de nature à ne donner aucune atteinte à sa prospérité. La France étoit livrée aux fureurs de la ligue. Tous les Pays-Bas étoient en feu. Philippe II. se préparoit à envahir le Portugal. Ces révolutions multipliées n'étoient pour les Vénitiens que des tempêtes qui n'effraient point le spectateur tranquille sur le rivage.

An. 1579.
 Le Grand
 Duc épouse
 une Gentil-
 done Vénitienne.

L'année suivante, François de Médicis, Grand-Duc de Toscane, demanda en mariage la fille de Barthélemi Capello Noble Vénitien. Cette demande fut faite par Marius Sforce son Ambassadeur, qui eut ordre de la notifier au Sénat. Tous les Sénateurs en marquerent la plus grande joie. En considération de ce mariage Barthélemi Capello & son fils aîné furent créés Chevaliers. La République adopta pour sa fille la nouvelle grande Duchesse, comme elle en avoit usé autrefois à l'égard de la fameuse Catherine Cornaro devenue Reine de Chypre. Les suites de la première adoption auroient dû faire craindre pour la seconde ; mais les Médicis ne crurent pas

qu'il fut aussi facile aux Vénitiens de se faire des droits sur la Toscane, qu'il l'avoit été pour eux de s'en arroger sur le Royaume de Chypre ; parce que les Puissances de l'Occident médiocrement intéressées au sort de ce dernier Royaume, ne pouvoient pas voir avec la même indifférence la Toscane entre les mains des Vénitiens. Le Grand-Duc envoya à Venise son frere Joanin de Médicis pour célébrer le mariage en son nom ; & le Sénat nomma deux Ambassadeurs Jean Michiéli & Antoine Tiépolo, qui suivirent la grande Duchesse à Florence, & qui assisterent à la cérémonie de son couronnement.

Une seconde escadre mit cette année en mer pour réprimer les pirateries des Uscoques, & les tint long-tems bloqués dans le Port de Segna. On eut recours à l'Empereur Rodolphe II, qui avoit succédé depuis peu à son pere Maximilien II ; il donna des ordres contr'eux, qui furent foiblement exécutés ; & la République fut encore long-tems tourmentée de cette inquiétude. Ses galeres sortoient tous les ans, & ne revenoient point sans avoir pris ou coulé à fond quelques bâtimens de ces Corsaires insolens ;

An 1579.

NICOLAS
DAPONTE,
LXXXVII.
Doge de Venise.

Pirateries
des Usco-
ques.

An. 1579.

NICOLAS
DAPONTE,
LXXXVII.
Doge de Venise.

An. 1585.

Mort du Doge Daponté,
Paschal Cigogna lui succéda.

Affaire de la Ligue en France.

mais tout cela n'aboutissoit qu'à couper quelques-unes des têtes de l'Hydre, qui renaissoient à l'instant.

Le Doge Nicolas Daponté n'eut pas la consolation de voir de son vivant cette engeance exterminée. Il mourut accablé de vieillesse l'an 1585 & Paschal Cigogna lui succéda. C'est le second Doge choisi parmi les nouveaux Nobles. André Vendramino avoit été le premier, deux siècles auparavant.

La grande affaire qui occupoit alors l'attention de l'Europe étoit la ligue formée en France pour exclure de la Couronne l'héritier légitime sous prétexte de religion. Cette ligue, ouvrage de l'ambition des Guises, avoit entraîné tous les Catholiques superstitieux. Le Roi d'Espagne la protégeoit ouvertement pour entretenir le feu de la discorde parmi les François & tirer parti de leurs divisions. Le Pape Grégoire XIII. n'avoit pas osé l'approuver directement; mais il avoit fait suffisamment connoître ce qu'elle pouvoit attendre de sa faveur, si le succès couronnoit l'entreprise. Le Roi Henri III. lui-même, qui, depuis son avènement à la Couronne, n'avoit manifesté qu'un ame foible & un cœur corrompu, e

An. 1535.

PASCHAL
CIGOGNA,
LXXXVIII.
Doge de Venise.

étoit venu au point de confirmer par un Edit solennel cette Confédération séditieuse, qui tendoit à anéantir l'autorité Royale, & à donner une atteinte mortelle à la premiere des loix du Gouvernement François. Une foule de Prêtres & de Religieux fanatiques s'efforçoient de persuader à tous ceux qu'ils pouvoient séduire, qu'un Hérétique sur le Trône seroit le plus grand des malheurs, & que c'étoit un devoir de conscience de mettre tout en œuvre pour empêcher un si grand scandale.

Les Vénitiens, qui n'ont jamais eû sur ces matieres les préjugés des autres nations, regardoient cette fameuse ligue comme un complot également criminel & dangereux. Sixte V. qui venoit de succéder à Grégoire XIII. en avoit la même opinion, & ne fit pas difficulté de la manifester très-haut à son avènement au Trône Pontifical; mais bientôt après, les préventions de son Siége l'emportèrent dans son esprit sur toute autre considération; & il publia une Bulle portant excommunication contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, privation pour eux & leurs successeurs de tous leurs Etats,

Conduite de
Sixte V.

An. 1585.

PASCHAL
CIGOGNA.
JXXXVIII.
Doge de Ve-
rife.

& notamment du droit de succession à la Couronne de France, absolution à tous leurs vassaux & Sujets de leur serment de fidélité. Sixte V. avoit trop de lumieres pour ne pas sentir l'injustice de cet anathème, & combien dans des circonstances moins orageuses il auroit été impuissant. Il voulut donc en le lançant encourager les ligueurs dont il condamnoit la témérité comme Souverain, mais dont la conduite lui étoit avantageuse comme Pontife.

An. 1586.

An. 1587.

Dès l'année suivante la guerre fut très-vive entre les deux partis. On se battoit avec cet acharnement, qui devient atroce lorsque le fanatisme de Religion s'en mêle. Tandis que les Catholiques & les Huguenots inondoient la France de meurtres & de carnage, Marie Stuart, Reine d'Ecosse, expiroit en Angleterre sous la main d'un bourreau; & c'étoit Elifabeth, cette Reine dont la postérité a tant exalté le caractère, qui donnoit à l'univers le funeste exemple d'une condamnation prononcée sans autorité, contre une Souveraine que ses crimes ne rendoient justiciable que de Dieu seul.

An 1588.

Le Duc de Savoie envahit le Marquisat de Saluces.

Le Duc de Savoie profita des divi-

sions des François pour envahir sur eux le Marquisat de Saluces. Cette usurpation qui fut agréable à tous les ennemis de la France, & que la Cour de Rome approuva pour l'intérêt de la Religion, déplut à tous ceux que l'esprit de parti n'aveugloit pas. Les Vénitiens surtout en furent très-mécontents ; l'entreprise leur parut un attentat contre le droit des gens. Elle manifestoit de la part du Duc de Savoie une ambition de s'agrandir dont ils jugerent les conséquences pernicieuses pour le repos de l'Italie ; d'autant plus que la Maison de Savoie avoit eu jusques-là les liaisons les plus particulières avec celle d'Autriche, dont l'énorme puissance avoit toujours donné à la République les plus justes allarmes. Le Marquisat de Saluces, perdu pour la France, nuisoit infiniment au dessein le plus constant des Vénitiens de se prévaloir de l'amitié & des forces de cette couronne pour maintenir l'équilibre en Italie.

Le Sénat n'auroit pas laissé le Duc de Savoie jouir en paix de son usurpation, si la France s'étoit trouvée dans des circonstances moins malheureuses ; mais une fatale anarchie avoit relâ-

An. 1588.

PASCHAL
CIGOGNA,
LXXXVIII.
Doge de Venise.

An. 1588.

PASCHAL
CIGOGNA,
LXXXVIII.
Doge de Venise.

ché tous les ressorts de cette grande machine. Henri III. détesté des uns, mal servi par les autres, méprisé de tous, luttoit avec inégalité contre un rival audacieux, que ses qualités avoient rendu l'Idole de la multitude. Ne pouvant en triompher par la force, il résolut de s'en défaire par la trahison. Il l'attira aux Etats de Blois, & l'ayant appelé au Conseil, il le fit égorger dans sa propre chambre par des assassins qu'il avoit apostés lui-même avec beaucoup de précaution. Ainsi perit le Duc de Guise, rebelle trop fameux & trop accredité. Le Cardinal son frere eut le même sort.

An. 1589.

Affassinat
de Henri III.

La ligue avoit perdu ses chefs; mais il lui restoit encore bien des bras; & après le meurtre des Guises, la haine des ligueurs contre le Roi se changea en une rage furieuse. Le Pape témoigna la plus vive indignation de ce qu'un Roi de France avoit osé attenter à la vie d'un Cardinal son Sujet. Son mécontentement fut si public & accompagné de tant de menaces, qu'il augmenta beaucoup en France la chaleur des esprits. Henri III. voyant le soulèvement général de sa Capitale & de ses Provinces, appella le Roi de Navarre

à son secours & s'unit à lui pour faire le siège de Paris. Le fanatisme avoit renversé toutes les têtes. Un Jacobin nommé Clément, croyant marcher sur les traces de Judith, & envisageant dans son Roi un Tyran pire qu'Holopherne, obtint un Passe-Port pour aller parler à Henri III. Introduit dans la chambre de ce Prince, il lui présenta à genoux sa Lettre de Créance, & un moment après il lui enfonça un poignard dans le sein. Terrible effet d'un enthousiasme de religion porté au dernier excès. Clément crut glorifier Dieu en commettant ce monstrueux parricide, & les ligueurs le préconisèrent comme un martyr de la foi.

An. 1601
PASCHALE
CIGOGNA.
LXXXVIII.
Doge de Venise.

Immédiatement après la mort de Henri III. le Roi de Navarre fut proclamé Roi de France par son armée & prit le nom de Henri IV. Les Puissances Etrangères ne se pressèrent point de reconnoître le nouveau Roi. Dès que la nouvelle de cette grande révolution fut parvenue à Venise, le Sénat s'assembla extraordinairement pour délibérer sur le parti qu'il avoit à prendre. Les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi d'Espagne & du Duc de Savoie firent les derniers efforts pour empêcher les

Henri IV.
reconnu par
les Vénitiens.

An. 1589.

PASCHAL
CIGOGNA,
LXXXVIII.
Doge de Venise.

Vénitiens de reconnoître Henri IV. mais comme toutes ces Puissances étoient intéressées à entretenir les troubles de la France, leurs insinuations firent peu d'effet sur l'esprit des Sénateurs. Le Nonce du Pape représenta avec chaleur, qu'il étoit du devoir de tout Etat Catholique, de ne point adhérer à un Prince excommunié par le Saint-Siège comme Hérétique relaps, & déchu par-là même de tout droit de succession à la Couronne; mais il parloit à des gens qui faisoient le cas qu'on doit faire des censures ecclésiastiques pour pareil objet, & qui n'avoient jamais cru que les Vicaires de Jesus-Christ eussent aucun pouvoir sur le temporel des Rois.

Délibération
du Sénat à ce
sujet.

La délibération dura deux jours. Le droit de Henri IV. à la Couronne de France parut incontestable à tous les Sénateurs, & sur ce point les suffrages furent unanimes. On proposa de le reconnoître sur le champ. Alors les avis se partagerent. Quelques Sénateurs plus timides prétendirent, qu'il convenoit de ménager l'esprit d'un Pape tel que Sixte V.; que la prudence exigeoit que la République ne précipitât rien dans une affaire où le Saint-Siège étoit

intéressé, & qui, d'ailleurs, ne concer-
noit les Vénitiens ni directement, ni
indirectement. Mais le très-grand nom-
bre soutint, qu'il étoit de l'intérêt de
tous les Souverains de ne pas autoriser
le préjugé qui attribuoit à l'excom-
munication du Pape le dangereux effet
de dépouiller un Roi de sa couronne ;
qu'au surplus le repos de l'Europe ne
pouvoit être affermi, si on ne réta-
blissoit au plutôt l'équilibre de puis-
sance qui avoit fait la sûreté de tous
les Etats ; que la France seule pouvoit
rétablir cet équilibre en reprenant son
ancienne splendeur ; que ce Royaume
ne la recouvreroit jamais s'il étoit dé-
membré ; & qu'il le feroit infaillible-
ment par les divers prétendans à la
Couronne, si chacun d'eux trouvoit de
l'appui ; qu'il n'y avoit qu'un Prince bel-
liqueux comme le Roi de Navarre,
qui pût prévenir ce malheur ; que les
grandes qualités dont il avoit donné
tant de preuves étoient plus que suffi-
santes pour réunir les esprits & relever
cette Monarchie de ses ruines ; & que,
comme il étoit le successeur légitime
du feu Roi par le droit de sa naissance,
la justice & l'intérêt général de l'Eu-
rope demandoient qu'on le reconnût
sans délai.

An. 1589.

PASCHAL
CICOGNA
LXXXVIII.
Doge de Ven-
nise.

An. 1589.
 PASCHAL
 CIGOGNA,
 LXXXVIII.
 Doge de Ve-
 nise.

Ces considérations parurent décisives, & le Sénat fit son décret en conséquence. La Seigneurie déclara à l'Ambassadeur de France à Venise, qu'il pouvoit y continuer ses fonctions, jusqu'à ce que le nouveau Roi lui eût fait connoître ses volontés. L'acte de reconnoissance produit par le Sénat, excita dans Venise une joie extraordinaire. Le peuple de cette Capitale attacha les idées les plus heureuses à l'espérance de voir les troubles de la France assoupis par un Roi dont il avoit conçu la plus haute opinion. On chercha partout le portrait de ce Prince. On crut en avoir découvert un. On en tira une infinité de copies, qui furent affichées dans les places publiques, dans les rues & à l'entrée du Palais Ducal. Le Sénat laissa libre carrière à ce transport de la multitude, malgré le chagrin qu'en témoignoit le Nonce du Pape, ainsi que les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi d'Espagne & du Duc de Savoie, à qui il ne fut pas fâché de donner cette petite mortification.

Jean Mocénigo, Ambassadeur de la République à la Cour de France, eut ordre de complimenter le Roi de la

part de la Seigneurie sur son avènement à la Couronne, & de continuer sa fonction auprès de lui. Il se rendit à Tours où Henri IV. tenoit sa Cour, & le reconnut solennellement pour Roi de France. Le Roi lui en marqua une reconnoissance très-vive ; il en fut d'autant plus touché, que cette démarche de la part d'un Sénat aussi sage que celui de Venise, pouvoit servir d'exemple à d'autres Etats, & persuader à ceux qui doutoient encore, que la différence de religion ne devoit point nuire à ses droits, puisqu'on voyoit un Etat Catholique en juger ainsi, après avoir examiné la chose sans prévention.

An. 1589.
 PASCAL
 CIGOGNA,
 LXXXVIII.
 Doge de Venise.

Une suite de victoires & de prospérités préparoit le moment où Henri IV. devoit être tranquille possesseur de son Royaume. Le parti qu'il avoit pris de se faire instruire, & l'espérance qu'on avoit de le faire rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique, applanissoient les difficultés qu'il pouvoit rencontrer du côté de la Cour de Rome. Sixte V. témoignoit pour lui une estime qui pouvoit faire croire, qu'il n'avoit usé de rigueur jusques-là, que pour satisfaire aux bienféances de sa dignité ;

An. 1590.
 Troubles
 de France
 fomentés par
 la Cour de
 Rome.

An. 1590.
 PASCHAL
 CIGOGNA,
 LXXXVIII.
 Doge de Ve-
 nise.

mais la mort de ce Pape , l'un des plus grands hommes qui ait paru sur la Chaire de Saint Pierre , fit renaître les incertitudes à cet égard. Il eut pour successeur le Cardinal Castanéa, sous le nom d'Urbain VII. qui ne survécut à son élection que treize jours.

An. 1591.

Le Cardinal Nicolas Sfondrate le remplaça & prit le nom de Grégoire XIV. A un mérite médiocre, il joignoit une passion ardentè contre l'hérésie. Son premier soin fut de s'unir étroitement aux Ligueurs de France , & de publier des Monitoires contre le Roi ; ce qui retarda à son égard la soumission des peuples.

Peste en
 Candie.

Pendant ce tems là la peste ravageoit l'Isle de Candie , & les malheurs de cette Colonie désolée intéressoient la sollicitude paternelle du Sénat. Il lui envoya des secours , & prit toutes les précautions nécessaires , pour que les Turcs ne pussent pas se prévaloir de cette triste conjoncture. La contagion ne dura que quelques mois , & on en fut quitte pour la perte de plusieurs milliers de Sujets.

An. 1592.
 Embellisse-
 mens à Ve-
 nise.

La paix dont on jouissoit à Venise , & le Commerce qui devenoit de jour en jour plus florissant , firent naître di-

vers projets d'embellissement pour cette Capitale. On avoit reconstruit la partie du Palais Ducal incendiée quelques années auparavant. On acheva les bâtimens de la Place Saint - Marc , & on fit bâtir en pierre le beau Pont de Rialte , qui joint par une seule arche les deux rives du grand Canal. Il fallut encore cette année envoyer une Escadre contre les Uscoques. Almor Barbaro en eut le commandement & les poursuivit avec tant de vigueur , qu'ils furent quelque tems sans oser reparoître. Tous ceux qui étoient pris étoient pendus sans miséricorde ; mais cette sévérité ne faisoit que les irriter & les engager à de fâcheuses représailles , lorsque la surprise les rendoit maîtres de quelque navire Vénitien.

Le Sultan Amurat III. porta , l'année suivante , la guerre en Hongrie , où il eut peu de succès. Les partis Turcs s'avancèrent jusqu'aux confins du Frioul ; & comme cette Province avoit autrefois été exposée à leurs ravages , le Sénat prit la sage précaution de bâtir une forteresse capable de les arrêter. On choisit pour cela la plaine de Palma , à dix milles d'Udiné , & à huit de Marano , afin que la nouvelle place

An. 1592.

PASCHAL
CIGOGNA,
LXXXVIII.
Doge de Venise. †

An. 1593.

Guerre des
Turcs en
Hongrie.

An. 1593.
 PASCHAL
 CIGOGNA,
 LXXXVIII.
 Doge de Venise.

ne fût point dominée, & qu'elle pût recevoir aisément des secours par terre & par mer. Ce fut Jules de Savargnano qui donna le plan des fortifications. Marc-Antoine Barbaro dirigea les travaux, & en peu de tems la forteresse fut achevée, & on la nomma Palma-nuova.

Négociation
 à Rome en
 faveur de
 Henri IV.

Le Pape Grégoire XIV. mourut cette année. Il eut pour successeur Innocent IX. qui n'occupa le siège que deux mois, & fut remplacé par le Cardinal Aldobrandin, qui prit le nom de Clément VIII. Henri IV. avoit abjuré le Calvinisme & travailloit efficacement à se réconcilier avec l'Eglise Romaine. Il envoya pour cela un Ambassadeur à Rome, & sollicita l'appui des Vénitiens pour lui procurer un accès favorable. Le Sénat, qui s'intéressoit au repos de la France, donna ordre à son Ambassadeur près le Saint-Siège d'employer toute sorte de bons offices pour adoucir l'esprit de Clément VIII. que les intrigues de l'Espagne avoient prévenu & mal disposé.

Il s'agissoit de faire ratifier par le souverain Pontife l'absolution que les Evêques de France avoient déjà donnée à leur Roi. Cette affaire rencontra bien des difficultés, non que Clément

VIII. ne sentît combien il importoit à l'intérêt du Saint-Siége d'enlever au parti Protestant un Roi tel que Henri; mais il crut son devoir & son honneur engagés à éclaircir les doutes qu'on élevoit contre la sincérité de la conversion de ce Prince; & ce scrupule devint la matiere d'une longue négociation.

An. 1593.
 PASCHAL
 CIGOGNA,
 LXXXVIII.
 Doge de Venise.

An. 1594

Cela n'empêcha pas les Evêques de France de procéder dès l'année suivante à la cérémonie du Sacre, qui se fit à Chartres avec beaucoup d'appareil, la ville de Rheims étant occupée par les Ligueurs. L'obstacle de la Religion étant ainsi levé, tous les François qui n'étoient pas aveuglés par l'esprit de cabale se rangerent avec empressement sous l'Empire de leur légitime maître. Paris lui ouvrit ses portes. Toutes les Provinces suivirent l'exemple de la Capitale. Les Chefs mêmes de la ligue firent leur accommodement. La subordination renaissoit parmi les François, & la France, si cruellement agitée depuis cinquante ans, commençoit à se retrouver dans un état tranquille; lorsqu'un reste de fanatisme arma un assassin pour frapper Henri IV. d'un coup mortel qu'il n'évita que par un hasard extraordinaire. Le coupable nommé

Assassinat de
 Henri IV.

An. 1594. Jean Châtel, déclara dans son interrogatoire qu'il avoit étudié trois ans chez les Jésuites ; & comme les Jésuites avoient donné avec chaleur dans le parti de la ligue, il s'éleva contr'eux de soupçons. Le Parlement envoya chez eux des Commissaires qui trouverent dans la chambre de Jean Guignard leur Bibliothéquaire, des écrits séditieux contre la personne du Roi, dont il s'avoua l'auteur. Ce délit donna une nouvelle force aux présomptions qu'on avoit déjà contre les maximes & l'enseignement de ces Peres. Le supplice de Jean Châtel condamné à être écartelé fut suivi de celui de Jean Guignard condamné à être pendu, & tous les Jésuites furent bannis du Royaume par Arrêt du Parlement.

An. 1595. Il étoit à craindre que cet incident ne retardât l'absolution du Roi que l'on continuoit de négocier à Rome. Le Pape en effet, en détestant l'exécrationnable attentat de Jean Châtel, témoigna beaucoup de chagrin des suites qu'il avoit eues pour la Société des Jésuites. Cependant il ne laissa pas d'effectuer la résolution qu'il avoit déjà prise de réconcilier Henri IV. avec le Saint-Siège ; & il prononça enfin solennel-

PASCHAL
CIGOGNA,
LXXXVIII.
Doge de Venise.

Il est réconcilié avec le Saint-Siège.

lement son absolution, aux acclamations de tout le peuple Romain.

Le Doge Paschal Gigogna mourut sur ces entrefaites, & on lui donna pour successeur Marin Grimani, dont l'élection fut très-agréable aux Vénitiens à cause de son affabilité & de la douceur de son caractère.

Les Pirateries des Uscoques n'avoient été que suspendues par le châtement qu'on avoit fait subir aux plus coupables. Ces brigands qui étoient utiles à la Maison d'Autriche contre les Turcs, en étoient secrètement protégés; & cette faveur leur inspiroit une insolence intolérable. Ils avoient enlevé aux Infidèles la forteresse de Cliffa, & n'avoient pu s'y maintenir malgré les secours que les Gouverneurs des places Autrichiennes avoient eu ordre de leur fournir. Après avoir signalé infructueusement leur audace contre les Turcs, ils avoient recouru à des exploits plus faciles, en détachant une multitude de Corsaires, contre les navires Marchands qui passaient des côtes de Dalmatie à Venise.

Le Sénat ne put supporter cette nouvelle témérité; il envoya une escadre aux ordres de Jean Bembo, & lui

An. 1595.

PASCHAL
GIGOGNA,
LXXXVIII,
Doge de Venise.

Mort du
Doge Cigo-
gna; Marin
Grimani lui
succède.

An. 1596.

Affaires des
Uscoques.

An. 1597.

An. 1597.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

donna pleine autorité d'exercer à son gré la vengeance de la République contre ces Pirates incorrigibles. Bembo se porta en diligence vers les lieux où ils pratiquoient leur infâme métier ; mais à son approche ils se sauverent, comme ils avoient toujours fait, dans des endroits inaccessibles. Bembo s'avança jusqu'à Segna, & bloqua la ville si étroitement, qu'elle fut réduite à la dernière extrémité. L'Empereur & le Pape se porterent pour Médiateurs dans cette affaire, & ils engagèrent le Sénat à suspendre le châtimement, d'après l'assurance que les Uscoques donnerent de s'abstenir désormais de toute hostilité contre les Vénitiens. Le Sénat se détermina à cette complaisance contre ses lumieres, étant d'ailleurs persuadé, que le repentir de ces fortes de gens cesse avec la crainte qui la fait naître, & que le seul moyen de s'en débarrasser, c'est de les détruire.

Mort d'Alphonse II.
Duc de Ferrare.

Alfonse II. Duc de Ferrare, mourut cette année le 17 Octobre. Il ne laissa point d'enfans quoiqu'il se fût marié trois fois. Il institua pour son héritier César d'Est, fils d'Alfonse d'Est, Marquis de Montecchio. Celui-ci étoit fils d'Alfonse I. Duc de Ferrare, & d'une

An. 1597.

M A R I N
GRIMANI,
LXXIX.
Doge de Venise.

troisième femme de basse condition que ce Prince avoit épousée en secret. Il étoit né avant la célébration du mariage. Cette circonstance servit de motif au Pape Clément VIII. pour déclarer toute la branche du Marquis de Montecchio inhabile à posséder le Duché de Ferrare. César d'Est ne laissa pas d'en prendre possession, & il fut reçu à Ferrare avec de grandes démonstrations de joie. Il étoit question d'obtenir l'investiture du Pape, le Duché de Ferrare étant de la mouvance du Saint-Siège. Clément VIII. la refusa & menaça de procéder contre César d'Est par les Censures Ecclésiastiques & par les armes temporelles.

César eut recours aux Vénitiens, qui employèrent avec zèle leur médiation auprès du Pape, mais sans pouvoir le fléchir. Ils exhortèrent César d'Est à tenir ferme, & lui promirent que la République l'assisteroit de tout son pouvoir. En effet le Sénat fit marcher un gros corps de troupes sur la Frontière du Ferrarois, sous le prétexte apparent d'empêcher la guerre qui s'allumoit, d'étendre ses ravages dans les Provinces de la République, mais avec le dessein de les opposer aux troupes que

Le Pape confisque le Duché de Ferrare.

An. 1597.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Bulle d'ex-
communica-
tion contre
César d'Est.

le Pape ressembloit pour envahir le Ferrarois.

La premiere hostilité de Clément VIII. fut une Bulle, qui prononçoit excommunication contre César d'Est, ses auteurs & adhérents, & qui délioit tous ses sujets du serment de fidélité. Cette censure, qui comprenoit indirectement les Vénitiens, ne les effraya point. La Bulle fut publiée dans toutes les villes de l'Italie ; mais personne n'osa la publier dans l'Etat de Venise.

La guerre étoit déclarée & pouvoit avoir de grandes suites. La France & l'Espagne menaçoient de se mêler de cette querelle, dans laquelle les Vénitiens étoient déjà engagés fort avant. Le Cardinal Aldobrandin, neveu du Pape, s'avançoit à la tête d'une armée. César d'Est n'avoit aucune des qualités dont les Princes ont besoin pour se maintenir dans les circonstances difficiles. Il fut épouvanté de l'orage qui le menaçoit. Il n'avoit ni troupes ni argent. Il voyoit la fidélité de ses sujets ébranlée par la crainte de l'excommunication. Il prit le parti de se soumettre.

An. 1598.

L'affaire s'ac-
commode.

Il proposa un accommodement au Cardinal Aldobrandin, & il fit son

Traité avec lui le 28 Janvier de l'an 1598. Il céda au Pape le Duché de Ferrare avec ses dépendances, & ne s'y réserva que les biens allodiaux de sa famille. Le Pape consentit qu'il restât maître de Modène, de Reggio, de Carpi, & de toutes les terres qui relevoient de l'Empire. L'Empereur Rodolphe II. lui en donna l'investiture avec les mêmes prérogatives dont ses prédécesseurs avoient joui. César d'Est transporta sa résidence à Modène, & substitua le titre de Duc de Modène à celui de Duc de Ferrare. Il obtint pour son frere Alexandre un chapeau de Cardinal ; & moyennant cet accord, l'incendie de guerre qui devoit embrâser l'Italie, se trouva, contre l'opinion de tout le monde, soudainement éteint. C'est depuis cette époque, que le Duché de Ferrare a été réuni au Saint-Siège.

An. 1598.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Cet évènement a établi le préjugé que la branche d'Est Modène dérive d'un bâtard. Il n'y avoit en effet que l'illégitimité de la naissance qui pût donner droit au Saint-Siège de confisquer le Duché de Ferrare à son profit ; mais si le troisieme mariage d'Alphonse I. est aussi net que l'assurent tous les His-

An. 1558.

M A R I N
G R I M A N I,
L X X X I X.
Doge de Venise.

toriens de la Maison d'Est ; s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que les enfans nés avant le mariage sont légitimés par le mariage subséquent, le Marquis de Montecchio, pere de César d'Est, ne doit point être regardé comme un enfant illégitime. On convient qu'il fut le fruit d'un mariage secret ; & il est certain que Clément VIII. appuya principalement ses droits sur la clandestinité de ce mariage ; mais le Marquis de Montecchio fut reconnu par son pere, qui lui donna un établissement, & qui lui fit prendre le nom & les armes de la Maison d'Est. Hercule II. & Alphonse II. successeurs d'Alphonse I. le reconnurent toujours pour leur parent, & le traiterent en conséquence. Ainsi tous les soupçons d'illégitimité doivent cesser ; & si la Maison d'Est perdit le Duché de Ferrare par la pusillanimité de César, ce fut une injustice manifeste, qui laisse les droits de sa postérité dans leur entier.

Pirateries des
Uscoques.

Cette affaire étoit à peine terminée, que les Uscoques, contre la foi de leurs promesses réitérées, recommencerent leurs courses. Ils aborderent à l'Isle de Pago & y attaquèrent cinq bâtimens appartenans

appartenans à des Dalmates, sujets de la République. On ne laissa point cette témérité impunie. Deux galeres qui étoient dans le voisinage fondirent sur ces brigands, en prirent plusieurs qui furent pendus sur-le-champ, surprirent le Château de Norino près de Segna, & le saccagerent sans miséricorde. Les Autrichiens firent grand bruit de cette hostilité ; mais le Sénat, qui ne pouvoit douter de leur connivence, eut peu d'égard à leurs plaintes.

An. 1598.
M A R I N
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Les Uscoques toujours plus audacieux se présentèrent bientôt après à Albona au nombre de six cents. Ils se jetterent à quelques milles de-là sur Fianona, surprirent la place, la pillerent, y arborerent les armes de l'Empereur, & contraignirent tous les habitans à lui jurer fidélité. Le Sénat donna une escadre à Nicolas Donato, avec ordre d'assiéger Segna & même Trieste, afin d'ôter aux Pirates toute ressource du côté de la mer. Il ordonna une levée de quatre mille hommes d'infanterie, appella à son service le Prince François de Vaudemont, & lui donna le commandement de toutes les troupes étrangères à la solde de la République.

An. 1599.
Le Sénat
veut les pousser à bout.

An. 1599.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

L'Archiduc Ferdinand voulut mettre l'affaire en négociation ; mais les Vénitiens n'en furent pas moins constans dans le projet qu'ils avoient formé de pousser à bout les Uscoques. Donato les serra de si près , qu'ils ne pouvoient plus faire un pas sans tomber entre les mains de ses Soldats , qui ne faisoient quartier à aucun. Ces malheureux mourant de faim , prirent le parti de se sauver dans les montagnes. De-là ils parvinrent avec beaucoup de peine dans l'Istrie , & pillèrent le pays pour avoir du pain. Le Sénat envoya un corps de troupes dans cette Province , & donna ordre à François Cornaro qui y commandoit , de n'avoir aucun ménagement pour la partie Autrichienne , & d'exterminer les Uscoques par-tout où il les rencontreroit.

L'Archiduc réprime leur insolence.

Cet ordre fut exécuté à la rigueur. Cornaro brûla tous les villages qui avoient donné retraite aux brigands. Il fit massacrer tous ceux que l'on put atteindre , & jamais exécution militaire ne fut plus terrible. L'Archiduc comprit tout ce qu'il avoit à craindre du ressentiment d'une République qui voyoit sa gloire & sa sûreté intéressées à cette vengeance. Il envoya à Segna Joseph

Rabatta, avec commission de punir les coupables. Rabatta en fit pendre plusieurs & fit mettre les autres en prison. Il signa un Traité avec le Provéditeur Philippe Pasqualigo, dans lequel il fut stipulé que les Uscoques n'auroient plus la liberté de sortir de leurs montagnes, & qu'il leur seroit défendu sous peine de la vie, de faire aucune insulte aux navires Vénitiens & Turcs. Le Traité eut son exécution; mais les Uscoques se vengerent de la contrainte à laquelle ils étoient condamnés sur l'infortuné Rabatta, qu'ils surprirent dans sa maison, & qu'ils immolerent à leur désespoir.

Henri IV. paisible possesseur de son Royaume, songeoit à retirer des mains du Duc de Savoie le Marquisat de Saluces qu'il avoit envahi pendant les troubles. On craignit que cette affaire ne rallumât la guerre en Italie. Le Marquisat de Saluces étoit trop à la bienfiance des Ducs de Savoie, & cet Etat, l'une des portes de l'Italie, étoit trop avantageux à la France, pour espérer de terminer la dispute par les voies ordinaires de la négociation. Le Pape s'en mêla ainsi que la République. On proposa divers accommodement

An. 1599.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1600.

Affaire du
Marquisat de
Saluces.

An. 1600.
 MARIN
 GRIMANI,
 LXXXIX.
 Doge de Venise,

mens, & l'affaire fut terminée par un échange. La France eut la Bresse & ses dépendances en dédommagement du Marquisat de Saluces, & sacrifia, pour un Etat médiocre mais contigu, l'avantage inestimable d'avoir un passage ouvert en Italie. Henri IV. avoit fait casser son premier mariage avec Marguerite de Valois. Il épousa cette année Marie de Médicis, fille de François, Grand-Duc de Toscane. La République lui envoya à cette occasion une Ambassade solennelle, & ce Prince, qui avoit une estime particulière pour les Vénitiens, demanda à leurs Ambassadeurs, que son nom fût inscrit au Livre d'or, & que lui & tous ses descendans fussent comptés au nombre des Nobles Vénitiens.

Henri IV.
 & sa postérité
 au nombre
 des Nobles
 Vénitiens.

Le Sénat regarda cette demande de la part d'un aussi grand Roi, comme capable d'illustrer à jamais son Gouvernement. On ordonna une Assemblée extraordinaire du Grand Conseil. Il fut composé de quatorze cents trente-sept Nobles ayant voix délibérative; & à la grande unanimité des suffrages, il fut rendu un décret par lequel Henri de Bourbon, quatrième du nom, Roi de France & de Navarre, fut déclaré No-

ble Vénitien, avec le droit de transférer cette prérogative à toute sa postérité. Rien ne prouve mieux la haute considération dont la République jouissoit en Europe, que de voir que le privilège de lui appartenir pût flatter l'ambition du premier Potentat de la Chrétienté.

La paix étoit générale. Cependant l'Espagne préparoit un grand armement, & le nombre des troupes Espagnoles grossissoit de jour en jour dans le Milanois. Le Gouvernement de ce Duché venoit d'être donné au Comte de Fuentes qui avoit fait la guerre avec succès dans les Bays-Bas. Le Sénat prit ombrage de ces dispositions, & fit part de ses justes allarmes au Pape & au Roi de France. Le Pape ne parut y prendre qu'un foible intérêt; mais le Roi de France s'en occupa sérieusement, & éclaira avec la même sollicitude que les Vénitiens, la conduite des Espagnols. On ne tarda pas d'être rassuré. Les troupes du Milanois furent divisées en trois corps, dont l'un fut envoyé dans les Pays-Bas, l'autre marcha en Hongrie, le troisiemé s'embarqua sur la flotte destinée à la conquête d'Alger, entreprise que

An. 1600.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1601.

Affaires du
Milanois &
de la Hongrie.

An. 1601.
 MARIN
 GRIMANI,
 LXXXIX.
 Doge de Venise.

les vents contraires firent échouer. Les Turcs continuoient la guerre en Hongrie, où Mahomet III. successeur d'Amurat, l'avoit portée. Elle eut des suites peu favorables pour la Porte Ottomane. Ses armées furent battues. On lui enleva Albe Royale & plusieurs autres places, & les progrès des troupes Impériales affranchirent la Moldavie, la Valachie & la Transilvanie du joug Ottoman.

An. 1602.
 Alliance
 des Suisses re-
 nouvelée
 avec la Fran-
 ce.

La France renouvela, l'année suivante, avec beaucoup de solemnité son alliance avec les Suisses & les Grisons. Les Vénitiens virent avec beaucoup de satisfaction resserrer les nœuds de cette union, qui devoit opposer une barriere insurmontable aux projets du Roi d'Espagne & du Duc de Savoie. L'ambition & l'habileté de Charles Emmanuel, qui se servoit de la politique artificieuse des Espagnols pour arriver à ses fins, tenoit toute l'Italie attentive aux démarches de ce Prince. Il tenta une entreprise sur Genève, dont il fut sur le point de se rendre maître. Elle le rendit infiniment suspect aux Suisses, & la France, qui depuis long-tems se défioit de lui, se déclara ouvertement pour les Génevois.

Les Vénitiens entretenoient avec beaucoup de dextérité les mécontentemens de la France & des Cantons contre un Prince qui, soutenu de toutes les forces du Milanois, pouvoit leur donner beaucoup d'embaras. Ils rechercherent eux-mêmes l'alliance des Grisons leurs voisins, & ils eurent le bonheur de réussir dans cette négociation. Le Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanois, fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour la traverser; mais l'intérêt commun, qui réunit toujours infailliblement les Princes, fut plus fort que toutes ses intrigues. Il étoit avantageux aux Grisons déjà assurés de l'appui des Suisses & de la protection de la France, d'avoir pour eux encore les Vénitiens. Cette chaîne de défenseurs les mettoit dans le cas de ne plus craindre les mauvais desseins qu'ils soupçonnoient les Espagnols de former contre leur liberté. Il n'étoit pas moins intéressant pour les Vénitiens de tenir par les Grisons à tous ceux que l'Espagne avoit le plus à craindre. On convint entre les deux Etats d'une garantie mutuelle, & on signa une ligue défensive en s'engageant à se secourir réciproquement dans le cas qu'on fût attaqué.

An. 1603.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Alliance
des Grisons
avec le Séaat.

An. 1603.

M A R I N
GRIMANI,
LXXXIX
Doge de Venise.Mort d'Elisabeth Reine
d'Angleterre.

Elisabeth Reine d'Angleterre mourut cette année, & eut pour successeur Jacques VI. Roi d'Ecosse, fils de Marie Stuart. Cette Reine, qui à la réserve de plusieurs traits de cruauté que la postérité lui reprochera toujours, avoit regné de la maniere la plus glorieuse, connoissoit la politique ambitieuse des Espagnols & en avoit été l'ennemie la plus déclarée. Sa mort inspira à l'Europe des regrets d'autant plus fondés, que son successeur aveugle sur ses plus chers intérêts, ne fit pendant tout son regne que fléchir devant les Espagnols & être la dupe de leurs artifices. A peine fut-il placé sur le Trône, que la France le pressa vivement de s'allier avec elle contre l'Espagne. Elle eut beaucoup de peine à l'y déterminer. Il consentit enfin à signer une ligue défensive; mais quelques mois après il signa un Traité de paix avec l'Espagne.

An. 1604.

Alliance des
Vénitiens
avec le Roi
de Perse.

Les Vénitiens avoient pourvu à la sûreté de leur Etat de Terre-Ferme par leur alliance avec les Grisons. Ils se procurerent une sûreté pareille pour leurs Colonies du Levant en renouvelant leur ancienne alliance avec les Rois de Perse. Un Ambassadeur de cette

Couronne vint à Venise conclure le Traité par lequel les deux Etats s'engagerent à une défense mutuelle contre les efforts de la Puissance Ottomane. Le Sénat fit rendre de grands honneurs à cet Ambassadeur, & le renvoya chargé de présens.

An. 1604.
M A R I N
G R I M A N I,
L X X X I X.
Doge de Ve-
nise.

Clément VIII. mourut le 3 Mars de l'an 1605. Il avoit obtenu peu de tems avant sa mort le rétablissement des Jésuites en France. Il avoit voulu terminer les disputes sur la grace & sur le libre arbitre, qui ont causé dans la suite de si grands troubles. Ces disputes avoient été occasionnées par les nouvelles opinions de Molina Jésuite Espagnol, qui s'écartoient sensiblement de la doctrine de Saint Augustin & de Saint Thomas. Clément VIII. forma une Congrégation où ces questions épineuses furent discutées avec beaucoup de chaleur de part & d'autre. Il alloit prononcer lorsque la mort le surprit. Léon XI. de la Maison de Médicis, n'occupa le Siège après lui que trois semaines. Le Cardinal Camille Borghese lui succéda & prit le nom de Paul V.

An 1605.
Mort de Clé-
ment VIII.

Le fameux démêlé de ce Pape avec la République exige que je le fasse con-

Caractère de
Paul V.

An 1605.

MARIN
GRIMALI,
LXXXIX,
Doge de Venise.

notre plus particulièrement. L'histoire de ce démêlé nous a été fidèlement transmise par le fameux Pierre Sarpi, plus connu sous le nom de Fra-Paolo, contre la foi duquel on n'a élevé tant de doutes, que parce qu'il a dit la vérité plus hardiment que beaucoup d'autres, remplissant avec courage le devoir de l'Historien, qui consiste non-seulement à ne rien dire que de vrai, mais à oser dire tout ce qui est vrai.

Paul V. fut élevé dès sa jeunesse comme tous les Prélats de la Cour de Rome, dans le préjugé que l'Ordre Ecclésiastique a des Privilèges qui l'élevent au-dessus des Loix de la Puissance séculière, & que la Jurisdiction de son Chef embrasse toutes les branches d'autorité, & doit prédominer sur elles. Comme il avoit reçu de la nature un caractère vif & ardent, les préjugés de son éducation laisserent dans son ame des traces si profondes, qu'il manifesta toujours un grand desir de réprimer tous ceux qui osoient réstreindre la liberté ecclésiastique, & qui entreprenoient de mettre des bornes à l'usage arbitraire des excommunications. Plein de ces sentimens, il nourrissoit dans son cœur de fâcheuses

préventions contre les Princes qui n'avoient pas un aveugle respect pour tout ce qui procède de la Puissance ecclésiastique. Il haïssoit particulièrement la République de Venise, parce qu'elle avoit toujours maintenu avec beaucoup de fermeté son indépendance ; parce qu'elle excluoit tous les Ecclésiastiques de son Gouvernement ; parce qu'enfin elle étoit la seule de toutes les Puissances Catholiques qui n'entretenoit point de pensionnaires à la Cour de Rome.

À peine fut-il parvenu au Souverain Pontificat, qu'il s'occupa du dessein de rétablir l'autorité ecclésiastique, accusant quelques-uns de ses prédécesseurs de l'avoir laissé décheoir. Sa première idée fut d'établir une Congrégation particulièrement chargée de cet objet. Il choisit pour les Cours des Princes, les Nonces les plus attachés à sa façon de penser. Celui qu'il envoya à Venise, plus passionné que tous les autres, osa dire au Doge en plein Collège, que toutes les œuvres de piété ne pouvoient être d'aucun mérite à ceux qui manquoient de zèle pour la liberté ecclésiastique. Dans les conversations particulières on l'entendit dire plus d'une fois, qu'on lui avoit

NO. 1103.
 MAURIZIO
 GRIMANI,
 LXXXIIII.
 Doge de Venise.

Ses vues à son avènement au Pontificat.

An. 1605.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

vante la piété des Vénitiens ; mais qu'il en cherchoit en vain des preuves , le fondement de toutes les vertus étant le zèle pour la Jurisdiction ecclésiastique ; que pour lui il s'estimeroit fort heureux d'en être le martyr.

Paul V. jaloux de son autorité qu'il croyoit suprême dans toutes les matieres , en fit divers essais dans les Etats Catholiques. Il agit vivement en France pour y faire recevoir le Concile de Trente ; en Espagne, pour y exempter les Jésuites de toute espèce d'imposition ; à Naples, pour soutenir un décret de l'Inquisition contre un Seigneur de ce Royaume. Il eut différentes contestations avec les Ducs de Savoie & de Parme, & les Républiques de Gènes & de Lucques.

Ses premières entreprises contre les Vénitiens.

Sa première entreprise contre les Vénitiens, fut d'exiger d'eux un secours d'argent pour la guerre contre les Turcs en Hongrie. Son Nonce fit cette demande avec un ton d'autorité qui déplut, & il fut refusé. Le Pape trouva ce refus extrêmement téméraire ; il le dissimula pourtant, Il voulut faire révoquer un décret que le Sénat avoit rendu l'année précédente, par lequel il étoit défendu à tous les Sujets de la Ré-

publique de fretter aucun vaisseau; de faire aucune société de commerce ou d'assurance pour le transport des marchandises étrangères d'un pays à un autre dans toute l'étendue du Golfe sans passer par Venise. Le Pape prétendoit que ce décret diminuoit la facilité du commerce sur les terres de l'Eglise, & que par conséquent il étoit contraire à la liberté ecclésiastique. Le Sénat lui répondit, que chaque Prince étoit maître de commander & de défendre à ses Sujets ce qu'il croyoit convenable au bien de son Etat, sans considérer si l'étranger devoit en souffrir du préjudice; & que lorsque Sa Sainteté donneroit de pareils ordres dans ses Etats, la République n'y trouveroit point à redire.

Ce n'étoient-là que les avant-coureurs de la tempête que Paul V. devoit bientôt exciter. Un Chanoine de Vicence nommé Scipion Sarracéno, fut accusé d'avoir rompu le scellé mis par autorité publique à la Chancellerie Episcopale de Vicence, pendant la vacance du Siége, & d'avoir fait différentes insultes à une Gentildone sa parente. On le cita devant le Podesta qui le fit mettre en prison. Le

An. 1605.

MAKIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Ce qui occasionne sa rupture avec eux.

An. 1605. **M A R I N GRIMANI, LXXXIX.** Doge de Venise. Pape, informé par son Nonce de cet emprisonnement, en parla avec beaucoup de hauteur à Augustin Nani, Ambassadeur de la République à Rome, & lui déclara que, pour quelque cause que ce fût, il ne souffriroit point que les Juges séculiers entreprissent de juger un Ecclésiastique, contre la disposition du Concile de Trente. Nani répondit qu'il en rendroit compte au Sénat.

Dans une seconde audience, Paul V. parla à cet Ambassadeur d'un nouveau décret du Sénat; qui défendoit à l'avenir toute aliénation de biens en faveur des gens d'Eglise. Il prétendit que ce décret étoit nul de plein droit, contraire aux Canons des Conciles & aux Loix Impériales; qu'il étoit injuste & scandaleux en faisant les Ecclésiastiques de pire condition que les personnes infâmes; & que tous ceux qui avoient eu part à ce décret avoient encouru les censures de l'Eglise. Il ordonna à son Nonce de parler à Venise sur le même ton, & lorsque la République lui envoya, suivant l'usage, l'Ambassade d'Obédience, il fit la même déclaration aux Ambassadeurs extraordinaires, & les chargea d'informer le Sé-

nat de ses intentions à leur retour.

Les ordres du Sénat arriverent à Augustin Nani vers le milieu de Novembre. Il se rendit à l'audience du Pape, & lui prouva que la possession où la République étoit de juger les Ecclésiastiques de son Etat dans les délits civils, étoit fondée sur le pouvoir naturel à tous les Souverains, sur une coutume non interrompue depuis plus de mille ans, & reconnue légitime par plusieurs Brefs de Souverains Pontifes que l'on conservoit dans les archives du Palais Ducal; que la défense d'aliéner les biens laïcs en faveur des Ecclésiastiques étoit juste & nécessaire, pour que l'Etat ne vît point affoiblir son domaine temporel; & qu'on n'avoit fait qu'imiter en cela ce qui avoit été pratiqué dans plus d'un Etat Catholique. Le Pape l'écouta avec humeur, & lui répondit que toutes ses raisons ne valoient rien; que l'ancienneté des coutumes ne suffisoit pas pour les justifier; que les Brefs dont il lui parloit étoient certainement faux & supposés; que les études qu'il avoit faites dans sa jeunesse & les connoissances qu'il avoit acquises en passant par divers emplois, ne lui laissoient au-

AN. 1605.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Le Sénat
justifie sa conduite.

An. 1605.

MARIN
GRIMANI.
LXXXIX
Doge de Venise.

cun doute sur l'injustice de la loi dont il se plaignoit ; que la propriété des biens appartient aux particuliers ; qu'on doit donc leur en laisser la disposition libre ; & que restreindre cette liberté c'étoit une tyrannie ; que s'il y avoit de pareilles loix dans d'autres Etats, elles avoient été faites avec l'autorisation du Saint - Siége ; qu'il n'appartenoit point aux Vénitiens de gouverner l'Etat Ecclésiastique, mais aux Papes qui étoient seuls maîtres d'en décider à leur volonté ; & qu'en un mot il vouloit être obéi.

Nouveau
grief qui irrite le Pape.

Peu de tems après le Pape apprit que l'Abbé de Nervesa, accusé de délits très-graves, avoit été arrêté & mis en prison par ordre du Conseil des Dix. Il en fit les plus vives plaintes à Augustin Nani, & prit de-là occasion d'invectiver contre une loi portée à Venise deux ans auparavant, qui défendoit de bâtir de nouvelles Eglises sans la permission du Sénat. Il dit que cette loi sentoit l'hérésie. Il lui rappella une somme de cinquante mille écus qu'il prétendoit être due par les Vénitiens aux Légats du Saint-Siége, & il ajouta qu'il vouloit absolument satisfaction sur tous ces articles.

Nani lui répondit avec beaucoup de fermeté, que Dieu avoit donné un égal pouvoir à tous les Souverains pour gouverner leurs Etats; & que, comme il n'appartenoit point aux Vénitiens de gouverner l'Etat Ecclésiastique, il ne convenoit à aucun Ecclésiastique de vouloir donner des loix à l'Etat Vénitien; que le décret dont on se plaignoit étoit fondé sur les plus essentielles prérogatives de l'autorité souveraine; qu'il étoit faux qu'il fût rien dû par la République à aucun Légat du Saint-Siège; & que si Sa Sainteté vouloit incidenter sur tout ce qui se faisoit à Venise, la contestation ne finiroit point. Alors le Pape lui déclara qu'il se bornoit à trois chefs, la défense de bâtir des Eglises sans la permission du Sénat, celle d'aliéner les biens laïcs en faveur des Ecclésiastiques, & les procédures commencées contre le Chanoine de Vicence & contre l'Abbé de Nervesa. » Je veux, » ajouta-t-il, être satisfait sur ces trois » points. Il ne s'agit point ici de temporiser vis-à-vis de moi. Il me faut » une décision nette & prompte, sans » quoi j'usurai des remèdes qui me » paroîtront nécessaires. Le Siége sur

An. 1605.

M A R I N
G R I M A N I,
L X X V I X.
Doge de Venise.

Réponse ferme de l'Ambassadeur de Venise.

An. 1605.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

» lequel je suis assis m'impose l'obligation de maintenir la Jurisdiction Ecclésiastique au prix de mon sang. »
 » Mon intention est d'envoyer un Bref adhortatoire à la République, & je procéderai plus avant, si je ne suis pas obéi. »

L'Abbé de Nervesa, qui étoit dans les prisons du Conseil des Dix, outre plusieurs injustices dont il s'étoit rendu coupable, étoit accusé de mener une vie scandaleuse avec les femmes, d'avoir empoisonné un de ses Religieux, deux ou trois domestiques & son propre pere; d'avoir fait assassiner un de ses ennemis, & de s'être défait de l'assassin par le poison, afin de n'être pas découvert.

Réponse du
Sénat.

La réponse du Sénat étoit sollicitée par le Nonce du Pape à Venise, & par l'Ambassadeur de la République à Rome. Il la donna le premier Décembre, en déclarant qu'il ne pouvoit rendre les deux prisonniers légitimement arrêtés, ni révoquer les loix justement établies, sans préjudicier à l'autorité souveraine que la République avoit reçue de Dieu, & sans mettre dans son Gouvernement une incertitude & une confusion qui auroient les suites

les plus dangereuses. Les avis des Sénateurs furent unanimes dans la délibération qui donna lieu à cette réponse ; & le Pape en fut d'autant plus surpris, que son Nonce, sur la foi des Jésuites de Venise, l'avoit assuré que les suffrages seroient au moins assez partagés pour occasionner des débats extraordinaires.

Cette réponse ne fit point changer d'idée au Saint-Pere. Nani eut beau lui représenter les justes motifs qui en prouvoient la nécessité, & les inconvéniens extrêmes qui pouvoient résulter, si Sa Sainteté en venoit à des moyens violens, Paul V. fit rédiger deux Brefs, un sur les loix, & un autre sur les prisonniers ; & dès le 10 Décembre il les envoya par deux différens couriers à son Nonce, avec ordre de les présenter. Le surlendemain il assembla le Consistoire des Cardinaux, & leur exposa que la République de Venise avoit violé la liberté ecclésiastique, en établissant des loix qu'il interpréta de la maniere la plus odieuse, & en faisant mettre en prison deux Ecclésiastiques, attentat dont il exagéra beaucoup la témérité. Il ne prit point l'avis des Cardinaux suivant l'u-

An. 1605.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Conduite
précipitée du
Pape.

An. 1605.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

sage. Il ne leur permit pas même de dire un mot. Cette conduite fut désapprouvée par les principaux du Sacré Collège, qui prétendirent que le devoir des Papes ne se bornoit pas à leur faire part de leurs résolutions, mais qu'ils étoient obligés de les consulter avant de rien résoudre.

Sagesse du
Sénat.

Cependant le Sénat pour donner au Pape une nouvelle marque de son respect, délibéra de lui envoyer un Ambassadeur extraordinaire, & choisit pour cela le Chevalier Léonard Donato, Procureur de Saint Marc, & l'homme de la République le plus distingué par ses qualités personnelles. Il chargea en même tems par une dépêche commune ses Ministres dans toutes les Cours, de faire part aux Princes près lesquels ils résidoient, de la querelle que le Pape venoit de susciter aux Vénitiens, & de tout le détail de cette affaire.

Brefs envoyés à Venise.

Les Brefs parvinrent au Nonce le lendemain du jour que le Sénat avoit pris cette dernière délibération. Il surfit à les présenter jusqu'au retour du courier qu'il envoya à Rome pour informer le Pape de ce qui venoit de se passer; mais Paul V. témoigna un dé-

plaisir mêlé d'indignation, de ce que son Nonce s'étoit arrogé le droit de suspendre l'exécution de ses ordres. Il renvoya le courier sur-le-champ, & ordonna avec hauteur que les Brefs fussent présentés sans délai.

Le courier arriva à Venise la nuit de Noël. Dès le lendemain matin le Nonce se rendit au Collège, & présenta les Brefs aux Conseillers de la Seigneurie. Le Doge Marin Grimani étoit alors à l'extrémité, & il mourut le lendemain; en sorte que les Brefs ne furent point ouverts; & on renvoya suivant l'usage à les ouvrir après l'élection du nouveau Doge. Le Pape, informé de cet accident par son Nonce, lui envoya ordre de s'opposer à l'élection, & de protester contr'elle de nullité, comme étant faite par des personnes excommuniées. Le Nonce demanda audience à la Seigneurie; mais elle lui fut refusée en conséquence de la loi, qui défend d'admettre dans l'interregne les Ministres étrangers à l'audience pour aucune affaire particulière, toute négociation devant être suspendue jusqu'à ce que le Trône vacant ait été rempli. Le Nonce n'ayant pu exécuter sa commission, s'en expli-

An. 1605.

MARIN
GRIMANI,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Mort du
Doge Marin
Grimani.

An. 1605. **M A R I N GRIMANI, LXX XIX.** Doge de Venise. qua avec divers particuliers, qui lui firent sentir que cette nouvelle entreprise de la Cour de Rome seroit très-mal reçue; qu'on ne devoit point ainsi confondre le spirituel avec le temporel; que ce procédé seroit une insulte, dont non-seulement la République, mais toutes les Puissances auroient à se ressentir; que bien-loin qu'elle pût produire de la division parmi les Vénitiens, elle les réuniroit tous pour soutenir la dignité publique, & les porteroit peut-être à rompre tout commerce avec la Cour Romaine.

An. 1606. **Leonard Donato** lui succéda. Léonard Donato, qui avoit été nommé Ambassadeur extraordinaire près le Saint-Siège, fut élu Doge le 10 Janvier suivant. Tous les Ambassadeurs & Ministres Étrangers vinrent le complimenter. Le Nonce seul s'abstint de lui rendre visite, jusqu'à ce qu'il eût appris de son maître la conduite qu'il devoit tenir. Le nouveau Doge ne laissa pas d'écrire au Pape comme à l'ordinaire pour lui faire part de son élection. Paul V, qui ne voulut pas arrêter l'affaire principale par cet incident, ne fit aucune difficulté de recevoir la lettre du Doge. Il lui envoya un Bref de félicitation, & ordonna à

son Nonce d'aller à l'audience comme à l'ordinaire.

An. 1606.

Le premier objet dont s'occupa le Sénat après l'élection du Doge, fut de nommer un nouvel Ambassadeur, & le choix tomba sur le Chevalier Pierre Duodo. Ensuite on procéda à l'ouverture des Brefs. Par une erreur de la Chancellerie Romaine, au lieu de deux Brefs différens, il se trouva qu'on avoit envoyé deux copies du même Bref. Il contenoit en substance; que Sa Sainteté étoit informée que la République avoit depuis quelques années fait plusieurs entreprises contre la liberté Ecclésiastique, contre les Canons, les Conciles & les Constitutions de ses prédécesseurs; qu'entr'autres par un décret de l'an 1603 le Sénat avoit défendu de bâtir de nouvelles Eglises sans sa permission; qu'il avoit étendu cette défense à tous les lieux dépendans de l'Etat de Venise, avec menace de punir les contrevenans, comme si les Eglises & les personnes ecclésiastiques étoient en aucune manière sujettes à la Jurisdiction temporelle, comme si bâtir des Eglises étoit un crime qui pût mériter quelque châ-timent; que dans le mois de Mars de

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

On fait
lecture des
Brefs.

An, 1606.
 LEONARD
 DONATO,
 LXXXV.
 Doge de Venise.

l'année précédente, le Sénat avoit rappelé & confirmé une loi plus ancienne, qui défend à perpétuité l'aliénation des biens laïcs en faveur des Ecclésiastiques, loi que le Sénat étoit obligé de révoquer, qu'il avoit cependant renouvelée & étendue à tous les lieux de sa dépendance, comme s'il étoit permis à des Seigneurs temporels, sans l'intervention des Ecclésiastiques & du Pape en particulier, de disposer des biens laissés par les fidèles pour la rémission de leurs péchés & à la décharge de leurs consciences; lesquelles loix tendant à la perte des ames, & au scandale de plusieurs, & étant contraires à la liberté ecclésiastique, étoient nulles de plein droit; qu'il les déclaroit telles, & que personne n'étoit obligé d'y avoir égard; que tous ceux qui avoient concouru à porter de telles loix ou à les faire observer, avoient encouru les censures ecclésiastiques, avec privation de tous les fiefs qu'ils tenoient de l'Eglise, & que leurs États & Domaines étoient encore soumis à d'autres peines; que si toutes choses n'étoient pas rétablies sur l'ancien pied, les peines susdites seroient nécessairement aggravées, & que la seule ré-
 vocation

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

vocation des nouvelles loix, pourroit en affranchir. Le Pape ajoutoit, qu'étant placé sur le trône suprême de la Religion, & ne pouvant dissimuler de tels excès, il avertissoit la République de considérer le danger où elle se trouvoit pour son salut éternel, & lui commandoit sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, de révoquer lescdites loix, de faire publier cette révocation dans tous les pays de son obéissance; que si elle ne le faisoit pas, il seroit obligé d'en venir à l'exécution de peines plus graves sans autre citation, & d'employer les remèdes les plus efficaces, ne voulant pas qu'au jour du jugement Dieu lui reprochât d'avoir manqué à son devoir. Il protestoit, que n'ayant d'autre but que de maintenir en paix la République Chrétienne, il ne pouvoit souffrir que l'autorité du Saint-Siège fût méprisée, la liberté ecclésiastique opprimée, les canons violés, les droits des Eglises & les privilèges des personnes ecclésiastiques anéantis; qu'ayant à répondre de toutes ces choses, il ne seroit arrêté par aucune considération humaine; que comme il n'avoit pas dessein de rien entreprendre contre

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

l'autorité féculiere, il ne permettroit jamais les atteintes données à l'autorité spirituelle ; que si la République obéissoit à ses commandemens, elle le délivreroit d'une grande inquiétude d'esprit ; qu'elle pourroit conserver les fiefs qu'elle tenoit de l'Eglise ; & que rien n'étoit plus propre à la garantir de toute insulte de la part des Infidèles, que de protéger les droits & immunités des Ecclésiastiques qui nuit & jour prioient pour sa prospérité.

Le Sénat
consulte les
Docteurs.

L'affaire parut d'assez grande conséquence au Sénat, pour ne rien décider, sans avoir pris l'avis des plus habiles Jurisconsultes. Il consulta Erasme Gratien & Marc-Antoine Pellegrini qui avoient alors beaucoup de célébrité pour la connoissance des loix. Fra-Paolo fameux Théologien de l'Ordre des Servites, & les Docteurs le plus renommés de l'Université de Padoue. Il écrivit à toutes les Universités d'Italie, de France & d'Espagne qui toutes répondirent uniformément que les choses contestées par le Pape appartenoient à l'autorité temporelle & étoient hors du ressort de la puissance spirituelle ; qu'ainsi la République à cet égard étoit en droit de sta

ner ce qu'elle jugeoit convenable ; mais avant que toutes les réponses des Jurisconsultes étrangers fussent parvenues à Venise, le Sénat, sur l'avis des Docteurs qu'il avoit rassemblés, rédigea le 28 Janvier sa réponse au Bref du Pape.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Il y disoit en substance ; qu'il avoit reconnu avec autant de douleur que de surprise par les lettres de Sa Sainteté, que les loix de la République ; observées depuis tant de siècles, sans qu'il fût jamais venu dans la pensée d'aucuns des Papes ses prédécesseurs d'en contester la légitimité, des loix dont la révocation seroit le bouleversement de l'Etat, étoient blâmées à Rome comme contraires à l'autorité du Saint-Siège ; & que ceux qui les avoient portées, gens religieux & très-dévoués au Saint-Siège, étoient notés comme violateurs de la liberté ecclésiastique ; que pour se conformer à l'avertissement de Sa Sainteté, il avoit examiné & fait examiner ces loix anciennes & nouvelles ; & qu'on n'y avoit rien découvert, que tout Souverain ne fût en droit d'établir, ou qui pût offenser l'autorité Pontificale, chaque Prince étant fondé à décider de

Réponse du
Sénat au Bref
du Pape.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Docteur de Venise.

l'administration ou de l'exclusion des nouvelles Sociétés ecclésiastiques dans ses Etats, & à empêcher qu'on n'y construise des édifices, qui pourroient nuire à la sûreté publique; que quoique les Eglises & les lieux de piété soient dans l'Etat de Venise en aussi grand nombre que par-tout ailleurs, cependant, lorsque la chose avoit été jugée convenable, on n'avoit point refusé la permission de bâtir des Eglises nouvelles, & on avoit contribué à leur construction d'une partie des deniers publics; que la loi qui défend à perpétuité d'aliéner les biens laïcs en faveur des Ecclésiastiques, étoit une affaire purement temporelle, qui n'avoit rien de contraire aux Saints Canons; que comme les Papes avoient pu défendre aux Ecclésiastiques d'aliéner leurs biens sans permission, les Princes pouvoient en user de même à l'égard des biens laïcs; que les Ecclésiastiques ne perdoient rien pour cela de ce qui leur appartenoit; qu'il étoit aussi contraire au bien de l'Eglise qu'à l'intérêt de l'Etat, d'affoiblir par ces sortes d'aliénations les forces du gouvernement temporel; que le Sénat croyoit donc n'avoir encouru aucun

censure, en usant du droit que Dieu a donné à tous les Princes, & qu'aucun pouvoir humain ne peut leur enlever, de faire des loix sur les choses temporelles; que les Monitoires de Sa Sainteté ne pouvoient avoir lieu dans une affaire qui ne touchoit point au spirituel, & qui étoit totalement étrangère à l'autorité du Saint-Siège; qu'enfin le Sénat ne pouvoit croire qu'un Pape rempli de piété & de religion persistât sans connoissance de cause dans ses procédures menaçantes; qu'au surplus on s'en rapportoit à ce qui lui seroit déclaré plus amplement par l'Ambassadeur extraordinaire, qui devoit bientôt se rendre à sa Cour.

L'Ambassadeur Nani présenta cette réponse à Paul V, qui témoigna d'abord du mécontentement de l'erreur qui avoit occasionné l'envoi d'un seul Bref au lieu de deux. Il dit ensuite après avoir lu la réponse, qu'elle ne contenoit que des raisons frivoles; qu'il étoit question d'obéir; que sa cause étoit la cause de Dieu, & que les portes de l'enfer ne prévaudroient point contre elle; que si quelques Religieux de l'Etat de Venise multiplioient trop leurs acquisitions, c'étoit à lui d'y pourvoir, l'autorité

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Elle ne satisfait pas Sa Sainteté.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

Paul V.
propose un
expédient.

féculiere ne pouvant se mêler de ces sortes d'affaires ; & que la conduite des Vénitiens étoit une vraie tyrannie.

Il parla avec tant de feu, que l'Am-
bassadeur ne jugea pas à propos d'en-
trer dans de plus grands éclaircisse-
mens. Comme il étoit sur le point de
se retirer, le Pape le rappella, & l'ayant
mené dans son cabinet, il lui dit d'un
ton plus radouci, que pourvu qu'on
révoquât les deux loix en question, &
qu'on remit à son Nonce le Chanoine
de Vicenze prisonnier, il abandonne-
roit par grace l'Abbé de Nervesa au
bras féculier ; mais qu'il falloit qu'on
se décidât promptement ; qu'il étoit
ennemi des longueurs ; qu'il ne vou-
loit pas qu'on ralentît le cours de cette
affaire avec espérance de ne la finir qu'a-
près sa mort ; que si sous quinze jours
on lui donnoit satisfaction, il laisse-
roit les Vénitiens tranquilles tout le
reste de son Pontificat ; mais que si on
différoit au-delà de ce terme, il pro-
céderoit à toute rigueur. Il chargea
Nani d'écrire en conséquence & d'en-
voyer un courier exprès. Son Nonce à
Venise eut ordre de parler au Collège
dans le même sens.

Le Sénat en
conçoit de
l'espérance.

Cette espèce de modération de la

part du Pape persuada au Sénat, que les difficultés pourroient s'appplanir aussitôt que Duedo son Ambassadeur extraordinaire seroit arrivé à Rome, & il suspendit toute résolution jusqu'à ce moment : mais à peine les quinze jours que le Pape avoit prescrits furent-ils écoulés, que Paul V. fit demander à Nani la réponse du Sénat. Ce Ministre lui dit que l'Ambassadeur extraordinaire étoit en route & qu'il falloit attendre son arrivée. Le Pape y consentit avec quelque peine, en disant : » Il est » inutile qu'il vienne ici me dire des » raisons ; vous m'en avez dit assez , » c'est de l'obéissance que je veux. »

Deux jours après le départ de Duedo, le Nonce présenta au Doge le second Bref au sujet des prisonniers. Ce Bref étoit daté du 10 Décembre & adressé à Marin Grimani, Doge, & à la République des Vénitiens. Le Doge regnant fit sentir au Nonce qu'on avoit lieu de se plaindre de la présentation d'un nouveau Bref sur une affaire pour laquelle on venoit de faire partir un Ambassadeur extraordinaire, & qu'on seroit en droit de rejeter un Bref adressé à un Doge mort.

Le Pape disoit dans ce Bref, qu'il

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.Second Bref
du Pape.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

avoit appris par son Nonce & par l'Am-
bassadeur même de la République ,
que le Chanoine de Vicence & l'Abbé
de Nervesa étoient toujours en prison ;
que les Vénitiens s'étoient crus en
droit de les arrêter en vertu de privi-
lèges obtenus du Siège Apostolique &
de l'usage qui les autorisoit à juger les
Ecclésiastiques ; que si cette coutume
étoit conforme aux Saints Canons , il
n'y tronveroit pas à redire ; mais qu'é-
tant contraire & aux Saints Canons &
à l'immunité ecclésiastique qui est de
droit divin , le devoir de sa charge l'o-
bligeoit d'avertir le Sénat que cette
coutume étoit abusive ; qu'en consé-
quence si la République avoit reçu des
Papes ses prédécesseurs quelque Privi-
lège sur cette matiere , elle devoit le
communiquer avec franchise , pour
être examiné par lui & par l'Eglise
Romaine ; que pour lui il étoit per-
suadé que la République avoit été trop
loin ; qu'elle avoit étendu ses privilèges
à des sujets & à des cas qui n'étoient
point de son ressort , comme ses prédé-
cesseurs s'en étoient plaints plus d'une
fois ; & que si elle avoit abusé de ses
privilèges , elle les avoit perdus ; qu'il
lui commandoit sous peine d'excom-
munication encourue par le seul fait ,

de remettre incessamment les deux prisonniers à son Nonce, qui les châtieroit suivant la nature de leurs délits, afin qu'on ne crût pas que ses Ministres faisoient de l'immunité ecclésiastique un principe d'impunité; que si les Juges séculiers avoient déjà prononcé dans cette cause, il déclaroit leur jugement nul; que si on ne lui obéissoit pas, ou si on différoit d'obéir, il pousseroit les choses beaucoup plus loin, ainsi que la justice l'exigeoit; & qu'il n'omettroit aucun des moyens que Dieu lui avoit mis en main pour conserver la Jurisdiction ecclésiastique.

Le Sénat rassembla de nouveau tous les Docteurs & les Jurisconsultes qu'il avoit consultés à l'occasion du premier Bref; & ayant trouvé leurs avis uniformes sur cette matiere, il répondit le 11 Mars au Pape; que le Bref de Sa Sainteté avoit été lu avec respect, mais non sans beaucoup de déplaisir; qu'il étoit douloureux pour les Vénitiens de voir que Sa Sainteté vouloit détruire les loix de leur Gouvernement, qui n'avoient jamais reçu d'atteinte; que la République ne pouvoit remettre les deux prisonniers au Nonce, sans se dépouiller du pouvoir de punir

An. 1606.

LEONARDO
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.Le Sénat
consulte de
nouveau les
Docteurs.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Ve-
nise.

les crimes, pouvoir qu'elle avoit constamment exercé depuis son origine, de l'aveu même des Souverains Pontifes ; que les premiers Fondateurs de la République avoient reçu ce pouvoir de Dieu, & qu'ils l'avoient transmis à leurs descendans ; que si quelques Papes avoient fait des tentatives au préjudice de ce pouvoir indépendant, elles n'avoient point empêché la République d'user de son autorité ; que le Sénat étoit fermement convaincu, qu'attendu la justice de sa cause, les menaces de Sa Sainteté ne pouvoient avoir lieu ; & qu'il espéroit qu'elle prendroit en bonne part, ce que la République avoit fait dernièrement, pour l'honneur de Dieu, la tranquillité des peuples & le châtement des coupables.

Il étoit en effet assez surprenant, que depuis quelques siècles il y eût à Rome une assez grande confusion de principes, pour exiger que l'on recherchât sur quelle loi des Papes étoit établie l'indépendance des Souverains, tandis qu'au contraire on auroit dû examiner sur quel privilège des Princes étoit fondée l'immunité ecclésiastique.

La réponse du Sénat arriva à Rome avant l'Ambassadeur extraordinaire.

Nanil a présenta au Saint-Pere , qui ne la lut point en sa présence. Il dit seulement qu'il attendoit que Duedo fût arrivé ; que sans doute on essaieroit de temporiser avec lui , mais qu'il ne le souffriroit pas. Il se plaignit de ce que l'Ambassadeur extraordinaire étoit si long-tems en route. Il ajouta qu'il n'espéroit pas grand'chose de sa mission ; que son parti étoit pris de procéder contre la République à toute rigueur ; mais que comme il s'étoit engagé vis-à-vis des Ministres de différens Princes à l'attendre & à l'écouter , il vouloit remplir cet engagement.

Duedo arriva à Rome les derniers jours de Mars. L'impatience du Pape lui fit abréger les complimens & les cérémonies ordinaires , & dès la premiere audience il entra en matiere avec cet Ambassadeur. Duedo lui exposa les justes raisons qui fondoient le droit de la République ; mais Paul V. persista toujours à dire , que l'immunité ecclésiastique étoit de droit divin ; qu'il ne prétendoit point toucher aux choses temporelles ; que les loix dont il se plaignoit étoient de vraies usurpations ; qu'aucune passion ne le faisoit agir ; que sa cause étoit celle de Dieu ; que

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L. X X X X.
Doge de Venise.

L'Ambassa-
deur extr ordi-
naire de Venise arrive à Rome.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

toutes les raisons qu'il avançoit lui avoient déjà été inculquées par l'Ambassadeur Nani; qu'elles étoient vaines & illusoires; qu'il l'écoutoit pour lui faire plaisir, mais que sa façon de penser ne pouvoit changer, & qu'il vouloit être obéi.

Duedo le voyant obstiné dans son sentiment, lui offrit d'écrire à Venise & de rendre compte au Sénat du détail de cette audience. Le Pape dit qu'il le vouloit bien. Il calcula le tems qu'il falloit au courier pour l'allée & le retour, & protesta qu'il n'attendroit pas un moment de plus.

Le Sénat
communique
l'affaire aux
Ambassadeurs
Etrangers.

Le Sénat ayant reçu les dépêches de Duedo, prit le parti de les communiquer aux Ambassadeurs de l'Empereur, de France & d'Espagne, qui tous les trois furent d'avis, que les prétentions du Saint-Siège contre l'autorité temporelle étoient insoutenables, & que la République faisoit bien de préférer son indépendance à toute autre considération.

Duedo dans une seconde audience s'efforça d'inspirer au Pape des vues plus modérées; mais Paul V. lui dit, qu'il avoit porté la patience au-delà de toutes les bornes; que les Vénitiens

s'endurcissoient par les ménagemens ; qu'il sçavoit qu'on disoit publiquement à Venise , que le Pape ne feroit point obéi ; que dans le Sénat il n'y avoit pas un seul homme instruit ; & que c'étoit pour cela qu'on avoit été obligé de consulter les Docteurs ; qu'en un mot il étoit résolu d'employer les armes spirituelles.

Le lendemain , les Cardinaux de Vérone & de Vicence étant à l'audience du Pape , le prièrent de ne pas aller si vite vis-à-vis des Vénitiens. Il répondit , qu'il avoit trop différé ; qu'ayant proposé à Nani de se contenter qu'on lui remît un des prisonniers & que les loix fussent abrogées , on n'avoit pas même daigné répondre à cette proposition ; qu'il avoit eu la complaisance d'écouter l'Ambassadeur extraordinaire Duedo , quoique ce Ministre lui eût parlé très-vivement ; qu'il avoit plus de trente Lettres de Venise où on lui marquoit , qu'il ne devoit point s'attendre à recevoir aucune satisfaction du Sénat ; que cependant il vouloit bien accorder encore vingt-quatre jours , ce qui étoit beaucoup , pour donner le tems aux Vénitiens de venir à résipiscence. Les deux Cardinaux lui représentèrent

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L. X. X. X.
Doge de Venise.

Les Cardinaux Vénitiens font de vaines représentations au Pape.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.Monitoire
contre la Ré-
publique.

tous les inconvéniens qui pouvoient résulter , si les censures ecclésiastiques étoient méprisées . Il répondit qu'alors il auroit recours aux armes temporelles.

Quelques jours après il fit imprimer un monitoire contre la République , & résolut de le publier au Consistoire qui devoit se tenir le 17 Avril. Il se rendit en effet ce jour-là au Consistoire des Cardinaux , où il exposa fort au long les atteintes données par la République de Venise aux libertés & aux immunités ecclésiastiques. Il alléguait qu'elles étoient contraires aux Canons de plusieurs Conciles & notamment à ceux de Constance & de Basle ; que la chose avoit été décidée contradictoirement contre plusieurs Souverains ; qu'il n'ignoroit pas que quelques Canonistes approuvoient la défense d'aliéner les biens laïcs en faveur des Ecclésiastiques ; mais qu'ils étoient en petit nombre , & que s'il restoit du doute sur ce sujet , il déclaroit la défense contraire à la liberté ecclésiastique. Au sujet du droit de juger les personnes ecclésiastiques , il observa que les Vénitiens prétendoient l'étendre jusqu'aux Evêques même. Il exagéra la patience dont il avoit usé si long-tems , tandis

qu'il étoit fondé à lancer l'interdit , dès la première résistance. Il ajouta , que pour plus grande modération , il avoit résolu d'accorder encore un délai de vingt-quatre jours, & que pour faire les choses canoniquement , il vouloit avoir le suffrage des Cardinaux.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Les premiers qui opinèrent , donnerent formellement leur approbation à la volonté du Pape. Le Cardinal de Vérone loua le zèle de Sa Sainteté , en ajoutant qu'un Sénat aussi nombreux que celui de Venise ne pouvoit pas expédier les affaires bien promptement ; qu'on ne devoit rien précipiter contre une République qui méritoit des égards ; qu'on pourroit en différant un peu davantage , trouver des moyens d'accommodement ; & qu'en un mot , dans les affaires de quelque importance les petits délais ont de grands avantages. Le Pape lui répliqua qu'il n'avoit point agi de son propre mouvement , qu'il avoit consulté d'habiles gens dont l'avis l'avoit décidé. Alors le Cardinal de Vérone dit , que puisque la chose étoit ainsi , il ne pouvoit contredire à ce qui plaisoit à Sa Sainteté. Les Cardinaux qui suivirent se répandirent en éloges affectés

Avis des
Cardinaux.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Ve-
nise.

du zèle & de la sagesse du Pape. Le Cardinal Baronius établit son sentiment sur le double Ministère conféré à Saint Pierre, dont l'un consiste à paître les brebis soumises, & l'autre à tuer les indociles. Tous les autres enchérèrent sur les allégations du Pape; quelques-uns-même trouverent un excès de modération dans le délai de vingt-quatre jours, qu'il avoit accordé.

Il n'est pas bien étonnant que parmi quarante - un Cardinaux dont le Consistoire étoit composé, le Pape trouvât si peu de contradicteurs. Plusieurs de ces Prélats avoient sur cette matiere les mêmes préjugés & la même passion. D'autres étoient intéressés à affecter le même zèle pour ne pas s'exclure du Pontificat; & les derniers craignoient de déplaire au Pape & de se priver par-là des émolumens attachés à sa faveur. Il y en eut en effet qui dirent depuis qu'ils avoient pris le parti d'opiner dans le goût de Sa Sainteté, parce que s'ils avoient opiné autrement, ils se seroient fait tort à eux-mêmes, sans aucune utilité pour la République. Telle est la politique ordinaire des Cours. L'intérêt personnel y introduit la flatterie, & la flatterie en bannit la vérité.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.Le Moni-
toire est pu-
blié & affi-
ché.

Le Monitoire fut affiché à Rome dans les endroits ordinaires. On en distribua une infinité de copies en Latin & en Italien. On en répandit dans toutes les villes d'Italie & dans l'Etat de Venise même. On en envoya aux Jésuites & aux autres Religieux qui paroissoient les plus affectionnés au Pape, en les accompagnant de lettres outrageantes contre les Vénitiens. Le Monitoire étoit adressé aux Patriarches, Archevêques, Evêques, & à tous ceux des Ecclésiastiques séculiers & réguliers ayant dignité dans l'Etat Vénitien. Le Pape y exposoit, qu'il étoit parvenu à sa connoissance, que le Doge & le Sénat avoient fait dernièrement plusieurs décrets contre l'autorité du Saint-Siège & l'immunité Ecclésiastique, au mépris des Canons, des Conciles, & des Constitutions des Papes. Il rappeloit le décret de l'an 1602, qui ôtoit aux ecclésiastiques le droit de retrait sur les biens qui relevoient d'eux, & qui ne leur conservoit sur ces biens que le droit de mouvance ordinaire; celui de 1603 qui étendoit à toutes les Provinces de l'Etat la défense de bâtir de nouvelles Eglises, & de fonder de nouveaux lieux de piété sans permission;

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Ve-
nise.

celui de 1605 qui rendoit également générale la défense d'aliéner les biens laïcs en faveur des Ecclésiastiques. Il rappelloit encore l'emprisonnement du Chanoine de Vicence & de l'Abbé de Nervesa, disant : que toutes ces choses étoient au préjudice des droits & de l'autorité de l'Eglise, des privilèges & des libertés des personnes ecclésiastiques ; qu'elles intéressoient la conscience du Doge & du Sénat ; qu'elle étoient un sujet de scandale pour plusieurs ; que tous ceux qui y avoient en part avoient encouru les Censures ecclésiastiques avec la privation de leurs fiefs, peine dont ils ne pouvoient être absous que par le seul Pontife Romain après avoir abrogé lesdits décrets, & rétabli toutes les choses susdites dans leur premier état ; & que comme le Doge & le Sénat, après plusieurs monitions paternelles, n'avoient point encore, ni abrogé les loix, ni rendu les prisonniers, ne devant en aucune manière souffrir qu'on donnât atteinte aux libertés & immunités de l'Eglise & à l'autorité du Siège Apostolique, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, & après avoir consulté mûrement ses freres les Cardinaux, quoi-

que les susdits décrets fussent nuls par eux-mêmes, il les déclaroit tels ; & de plus, qu'il excommunioit & dénonçoit pour excommuniés le Doge & le Sénat tels qu'ils se trouvoient alors, & tels qu'ils pourroient être dans la suite, & ensemble leurs auteurs, consultants & adhérens, si dans l'espace de vingt-quatre jours depuis la publication du présent Monitoire qui devoit être renouvelée de huit en huit jours, le Doge & le Sénat n'avoient pas révoqué, cassé & annullé les susdits décrets, & toutes les choses qui s'en étoient suivies, sans faire aucune exception, notifié par-tout cette révocation & cassation, rétabli toutes choses dans leur premier état, rendu compte au Pape de l'exécution de ses ordres, avec promesse de n'y plus contrevenir, & remis au Nonce les deux prisonniers ; de laquelle excommunication ils ne pourroient être absous que par le Pontife Romain, excepté à l'article de la mort ; que s'ils revenoient en santé, ils retomberoient dans les liens de l'excommunication en n'obéissant pas de tout leur pouvoir à son commandement ; & que s'ils mouroient, ils ne seroient point enterrés en terre sainte, jusqu'à ce

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

que les autres eussent obéi. Que si après le délai des vingt-quatre jours expiré, le Doge & le Sénat persévéroient trois jours dans leur obstination, tout l'Etat de Venise seroit soumis à l'interdit, de maniere qu'on n'y célébreroit, ni la Messe, ni aucune partie de l'Office divin, sauf les lieux & les cas exceptés par le droit commun; que le Doge & le Sénat demeureroient privés de tous les biens qu'ils tenoient de l'Eglise Romaine ou de quelque autre Eglise, de tous les privilèges & indults obtenus d'elles, & spécialement du privilège de procéder contre les Ecclésiastiques dans de certains cas; se réservant Sa Sainteté & à ses successeurs, d'aggraver & de réaggraver les Censures & les peines contr'eux, leurs adhérens, fauteurs & consultants, & de procéder à d'autres peines & à d'autres remèdes, s'ils persévéroient dans leur contumace; enjoignant aux Patriarches, Archevêques, Evêques, & autres Ecclésiastiques inférieurs, sous peine d'excommunication, d'abord après la réception des présentes, de les faire publier dans les Eglises devant tout le peuple, & de les faire afficher aux portes des Eglises; voulant que foi fût ajoutée aux copies

même imprimées qui seroient souscrites par un Notaire, & scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique; & que la publication faite à Rome équivalût à une intimation personnelle.

La publication de ce Monitoire fut désapprouvée à Rome par tous les Ministres étrangers. Ceux de l'Empereur, du Roi de France, du Duc de Savoie, & du Grand-Duc de Toscane, firent sur ce sujet les plus fortes représentations au Saint-Pere; mais sans pouvoir l'ébranler. L'Ambassadeur de France & l'Envoyé de Toscane se rendirent chez les Ambassadeurs de Venise pour leur témoigner la part qu'ils prenoient à cet événement, & les assurer qu'il n'avoit pas tenu à eux de le prévenir.

Lorsque cette nouvelle fut parvenue à Venise, le Sénat ordonna des prières publiques dans toutes les Eglises pour implorer l'assistance du Ciel. Ensuite il fut mis en délibération, si les deux Ambassadeurs qui étoient à Rome seroient rappelés. L'affirmative fut soutenue par plusieurs qui pensoient que la République, après avoir été offensée si grièvement, ne pouvoit avec honneur conserver des Ministres à Rome.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.Ce Moni-
toire est dés-
approuvé à
Rome.Délibéra-
tion du Sé-
nat sur ce su-
jet.

An. 1606.

LEONARD
DONATO.
LXXX.
Doge de Venise.

D'autres soutinrent la négative, prétendant que le rappel des Ambassadeurs annonçeroit une rupture entière qu'on pouvoit encore éviter. On concilia les deux opinions, en arrêtant que l'Ambassadeur extraordinaire seroit rappelé, pour marquer qu'on n'étoit pas insensible à l'injure; & que l'Ambassadeur ordinaire resteroit, pour ne rompre avec le Saint-Siège qu'à la dernière extrémité. On résolut en même tems de faire part de ce démêlé à l'Ambassadeur d'Angleterre à qui on ne l'avoit point encore communiqué, parce qu'on n'avoit pas cru devoir intéresser cette Couronne à un différend qui concernoit le Pape. George Justiniani, Ambassadeur de la République à Londres, eut ordre d'en informer le Roi Jacques I. & son Ministre à Venise à qui on en parla, après s'être plaint honnêtement de la réserve dont on avoit usé à son égard, dit, au sujet des prétentions du Pape, qu'il ne comprenoit rien à cette Théologie Romaine, & qu'elle lui paroissoit contraire à la justice & à l'honnêteté.

Le Sénat
défend la publication
du Monitoire
dans les
Etats.

Ensuite, pour prévenir les inconvéniens qui pouvoient résulter du Monitoire de Sa Sainteté, il fut défendu

An. 1506.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Ve-
nise.

à tous les Prélats de publier, ou de laisser publier ou afficher en quelque lieu que ce fût, aucune Bulle, Bref ou autre écrit qui leur seroit envoyé. On publia une proclamation qui enjoignoit à tous les Sujets de l'Etat, sous peine d'encourir la disgrâce du Prince, de rapporter aux Magistrats tous les exemplaires qu'ils pourroient avoir d'un certain Bref publié à Rome contre la République. Le Sénat fut ponctuellement obéi. Un nombre infini d'exemplaires du Monitoire fut remis aux Magistrats. Aucun exemplaire ne fut affiché, les peuples ayant partout veillé d'eux-mêmes pour l'empêcher & pour saisir tous ceux qui auroient entrepris de le faire. On fit part de ces dispositions à tous les Ministres Etrangers & on en envoya le détail dans toutes les Cours de l'Europe. On écrivit à tous les Podestats & Gouverneurs de Provinces d'informer les Officiers municipaux des villes de ce qui venoit de se passer; & le Sénat eut la consolation d'apprendre que tous les Sujets de la République témoignoi-ent la même ardeur pour le maintien de son indépendance, & que toutes les Provinces offroient des secours d'hommes, d'argent & de munitions.

An. 1606. Pierre Duedo, Ambassadeur extraordinaire de la République à Rome, LEONARD DONATO, LXXXIX. ayant reçu ses Lettres de rappel, prit Doge de Venise. congé du Pape le 27 Avril en lui disant, que comme il n'avoit pas pû obtenir de Sa Sainteté d'avoir égard aux justes raisons qu'il étoit chargé de lui représenter, son Ministère étant désormais inutile, il étoit rappelé à Venise. Paul V. lui répondit, que sa conscience l'obligeoit à faire ce qu'il avoit fait; qu'il y étoit autorisé par l'exemple de ses Prédécesseurs; que les armes spirituelles dont il avoit fait usage ne diminuoient rien de l'amour paternel qu'il conserveroit pour la République, au cas qu'elle lui rendît l'obéissance que tous les Princes lui devoient.

Conduite
du Nonce à
Venise.

Depuis la publication du Monitoire, le Nonce du Pape à Venise étoit tous les jours chez les Jésuites, qui avoient parmi eux des Sujets d'un très-grand mérite; entr'autres le Pere Bernardin Siennois leur Provincial, le Pere Antoine Possevin, fameux par les affaires qu'il avoit traitées en Moscovie & en Pologne, le Pere Jean Barone Vénitien, qui étoit fort accredité parmi les Nobles & les Citadins, & le Pere Jean Gentès grand Casuiste & célèbre Directeur. Le

Le Nonce ne parut à l'audience au Collège que le 28, après avoir témoigné une douleur sensible de ce qui étoit arrivé; il ajoûta, qu'il seroit dangereux d'opposer au Pape une résistance formelle; que Sa Sainteté avoit agi par un motif de zèle; & que si on vouloit céder un peu, toutes choses s'accorderoient; qu'il prioit Sa Sérénité de proposer quelque tempérament; que pour lui il seroit charmé d'y employer son Ministère, & de travailler à le faire agréer. Le Doge lui répondit gravement: que les rigueurs exercées contre une République qui avoit toujours montré tant d'amour pour la Religion, devoient déplaire à tout homme sensé: que personne au monde n'approuveroit la conduite d'un Pape, qui sans vouloir écouter un Ambassadeur extraordinaire envoyé exprès pour lui exposer les justes droits de la République, avoit fait afficher sous ses yeux un monitoire manifestement injuste, & généralement tenu pour tel; & qui avoit pris ce parti extrême, sans avoir appris auparavant comment le monde se gouverne: qu'on ne pouvoit rien hazarder de plus favorable aux ennemis du Saint-Siège, qui par-là demeureroit exposé à la censu-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Il veut mettre l'affaire en négociation.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Ve-
nise.

re de l'Univers : que si la République se séparoit du Pape , ce seroit pour lui une perte qu'il ne répareroit pas aisément : mais , que sans en venir là , elle trouveroit bien les moyens de se défendre : qu'il faisoit bien de conseiller la paix ; mais qu'il falloit donner ce conseil au Pape qui étoit l'auteur du trouble.

Le Nonce demanda qu'il en fût délibéré dans le Sénat , & huit jours après on lui déclara que le Sénat n'avoit rien à ajoûter à ce que le Doge lui avoit déjà dit. Alors il témoigna un nouveau chagrin de ce qu'on n'avoit trouvé aucun tempérament à cette affaire ; & il ajoûta que la République devoit prendre garde à ne pas s'attirer les plus grands malheurs pour un intérêt de peu de conséquence. Le Doge lui répliqua ; qu'il falloit inspirer cette prudence au Pape , dont la précipitation pouvoit l'exposer à de grands dangers :
 » faites-les lui sentir , ajoûta-t-il , enga-
 » gez-le à s'en défendre. Mon grand
 » âge & ma longue expérience dans les
 » affaires m'autorisent à vous donner
 » ce conseil. »

Rupture
ouverte entre
la Républi-
que & la Cour
de Rome.

Lorsque Paul V. fut informé de la proclamation publiée à Venise contre

son monitoire , il jugea qu'il n'étoit pas de sa dignité d'y laisser son Nonce plus long-tems ; & dès le 6 de Mai , il fit dire à l'Ambassadeur Nani de se retirer , & de ne laisser à Rome aucun de ses gens. Nani demanda audience pour le lendemain. Il lui fut répondu , qu'on ne pouvoit le recevoir en qualité d'Ambassadeur ; mais que s'il venoit en personne privée , le Pape le verroit volontiers. Nani représenta , qu'il ne pouvoit se dépouiller de sa qualité d'Ambassadeur , sans l'aveu de la République qu'il avoit l'honneur de représenter ; & que dès-que Sa Sainteté lui refusoit audience en cette qualité , il partiroit sans la voir. Nani partit en effet accompagné de tous les protégés de sa Nation , & d'un grand nombre de Gentilshommes Romains. Tous les Prélats envoyèrent leurs carrosses pour grossir le cortége ; mais la crainte de déplaire au Pape , empêcha le plus grand nombre de ces Prélats d'accompagner en personne l'Ambassadeur. Il traversa l'État ecclésiastique & fut reçu partout avec les honneurs accoutumés.

Cependant les Chefs du Conseil des Dix avoient mandé tous les Supé-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Ordres intimes par le Conseil des Dix au Clergé Régulier,

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L'X X X X.
Doge de Ve-
nise.

rieurs des Eglises & des Monastères de Venise. Ils leur signifient que l'intention du Prince étoit , que le service divin ne fût interrompu nulle part , & que personne ne sortît des terres de la République sans permission du Sénat ; qu'on protégeroit tous ceux qui voudroient rester ; que quant à ceux qui voudroient partir , il leur étoit défendu d'avance d'emporter avec eux des effets de quelque valeur ; qu'il étoit ordonné à tous , au cas qu'ils reçussent par quelque voie que ce pût être , des brefs de Rome ou des ordres de leurs Supérieurs majeurs , de les porter cachetés aux Magistrats. Les Gouverneurs des Provinces eurent ordre de signifier les mêmes choses aux Ecclésiastiques de leur ressort.

Délibération nouvelle
au sujet du
monitoire.

Immédiatement après , en délibérant sur l'espèce d'opposition qu'on devoit faire au monitoire du Pape. Plusieurs furent d'avis d'en interjetter appel au futur Concile ; expédient qui avoit été mis en usage depuis plus de trois cents ans par tous les Souverains contre les entreprises de la Cour de Rome , & que le Sénat avoit employé lui-même contre Pie II. Sixte IV. & Jules II. mais les plus sages observerent qu'on ne doit

user de l'appel ; que lorsqu'il s'agit d'une entreprise qui a quelque apparence & quelque couleur de justice ; & que , le contraire se trouvant dans le monitoire en question , il suffisoit de consigner dans un écrit public ce que la Seigneurie en pensoit. Cet avis prévalut , & le lendemain on fit imprimer une espèce de manifeste qui fut affiché dans tous les carrefours , & qui contenoit en substance : que la Seigneurie ayant eü connoissance d'un monitoire publié à Rome le 17 Avril contre le Doge & le Sénat , le soin qu'elle devoit au maintien de la tranquillité publique & de son autorité Souveraine , l'obligeoit à protester devant Dieu & devant les hommes , qu'elle n'avoit négligé aucun des moyens de faire connoître au Pape ses justes droits ; mais qu'ayant trouvé ses oreilles fermées à la vérité , & ayant vu publier ce monitoire contre toute raison & toute justice , contre la Doctrine de la Sainte Ecriture , des Canons & des Peres , au préjudice de l'autorité que les Princes tiennent de Dieu , de la liberté de l'Etat , du repos des peuples , & au grand scandale de tous , elle ne faisoit aucune difficulté de regar-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1606.
LEONARD
DONATO.
LXXXIX.
Doge de Venise.

der ce monitoire comme injuste, irrégulier & nul; qu'elle y trouvoit tant de titres de nullité, qu'elle n'avoit pas jugé à propos d'user du remède employé dans d'autres occasions par la République & par d'autres Puissances contre les Papes qui passoient les bornes du pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu; qu'elle étoit persuadée que tous les Prélats Vénitiens pensoient de même, & qu'ils seroient exacts à continuer les exercices du culte divin, la République étant résolue de persévérer dans la Foi Catholique & dans l'obéissance à l'Eglise Romaine, qu'elle avoit constamment professées depuis sa fondation.

Dispositions
du Clergé
Régulier.

Aucuns des Religieux n'avoient paru jusques-là dans la résolution de garder l'interdit. Les Capucins eux-mêmes, qui furent dans la suite des plus ardens, avoient d'abord délibéré entr'eux, que comme la foi n'étoit point intéressée dans le démêlé de la République avec le Pape, ils n'étoient pas obligés d'obéir au monitoire de Sa Sainteté, & lorsque leur Général leur envoya ordre de sortir de l'Etat de Venise, ils prièrent les Magistrats de le leur défendre sous peine de la vie; ils

obtinrent cette défense , & la signifierent comme une excuse légitime à leur Général. Les Jésuites , qui ne vouloient ni déplaire au Pape , ni perdre leur établissement dans l'Etat de Venise , envoyèrent un des leurs à Rome , pour représenter à Sa Sainteté les services qu'ils feroient en état de lui rendre , si on ne les obligeoit pas à sortir des terres de la République ; & en attendant la réponse de Rome , lorsqu'on leur signifia les intentions de la Seigneurie , ils promirent de continuer la célébration du Service divin , de prêcher & de confesser comme à l'ordinaire.

Mais le même courier qui apporta au Nonce l'ordre de partir , leur porta à eux-mêmes un commandement exprès de garder l'interdit ; le Pape préférant à tout le reste , que son monitoire eût l'effet qu'il avoit prétendu. Les Jésuites se trouverent alors dans un grand embarras. Ils employèrent toute leur adresse pour concilier ce qu'ils devoient au Sénat avec ce qu'ils croyoient devoir au Pape ; mais ils virent bien qu'il leur seroit impossible de donner le change aux deux partis , & ils prirent la résolution de se retirer.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.Conduite
des Jésuites.

An. 1606.

LEONARD
DONATO.
L X X X X
Doge de Ve-
nise.

Il leur paroïsoit dur d'être obligés d'en venir là, tandis que les Capucins restoient tranquilles dans leurs Couvens. Ils firent donc agir leurs Emissaires auprès de ces bons Religieux. On leur représenta que tout l'Univers avoit les yeux fixés sur eux ; que leur conduite décideroit infailliblement de la validité ou de l'invalidité du monitoire ; & que leur opinion devant servir de règle aux autres, c'étoit à eux à donner le premier exemple de fidélité & de zèle pour le Saint-Siége. Cette flatterie persuada les Capucins. Leur Provincial alla à l'audience du Doge déclarer qu'ils étoient résolus d'abandonner leurs Couvens plutôt que de ne pas garder l'interdit. Le Frere Théodore de Bergame, compagnon du Provincial, ajoûta ; que leur situation différoit beaucoup de celle des autres Religieux, dont la conduite étoit de peu de conséquence ; mais que les Capucins étant la règle vivante, leur opinion étoit d'un trop grand poids pour ou contre, & qu'il en résulroit pour eux une obligation spéciale de faire respecter les censures du Pape.

Ils sont
mandés.

Les vingt-quatre jours de délai accordés par le monitoire étant sur le

point d'expirer, on manda les Jésuites pour sçavoir leur dernière résolution. Ils répondirent que la Messe ne seroit point célébrée dans leurs Eglises, ce qui n'avoit rien de contraire à leur premier engagement : la Messe par son excellence n'avoit point été comprise dans ce qu'on appelle le Service divin dont ils avoient promis la célébration. On sentit tout le mérite de cette restriction ; & dès le jour même, le Sénat envoya ordre à tous les Jésuites de sortir des terres de la République.

Ceux de Venise partirent le 9 Mai sur les neuf heures du soir. Un peuple nombreux les accompagna jusqu'au lieu de leur embarquement. Leur Provincial, qui s'embarqua le dernier, demanda la bénédiction au Vicaire Patriarchal, qui, après avoir pris possession de leur Eglise, les avoit suivis vers le port. Mais le peuple qui étoit présent, répondit à cette demande par des huées & des imprécations, regardant comme ennemis de la Patrie, des hommes qui en sacrifioient les intérêts à une politique complaisante pour la Cour de Rome. Ils avoient confié à leurs dévots l'argenterie & les plus beaux ornemens de leur Sacristie, les

An 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.Ils sortent
de l'état de
Venise.

AN. 166.

SONAR.

ONATO.

XXXA.

ge de ve-

meilleurs effets de leur maison , & le plus grand nombre des livres de leur Bibliothèque. On trouva en différens endroits de leur Maison des restes d'une quantité de papiers qu'ils avoient brûlés avant leur départ. Ce qui étonna le plus , ce furent plusieurs creusets qu'ils avoient négligé de briser. Le bruit qui s'en répandit dans la Ville scandalisa les personnes même qui leur étoient les plus dévouées. Ils apprirent dans leur dispersion qu'on leur imputoit d'en faire usage pour fondre de l'or & de l'argent ; mais une Lettre de leur pere Possevin , qui fut rendue publique , fit cesser ce scandale , en apprenant à tout le monde , que ce qu'on prenoit pour des creusets , n'étoit autre chose que des formes pour arrondir leurs calotes. On trouva dans leur Maison de Padoue , plusieurs copies d'un écrit qui avoit pour titre : *Regula aliquot servanda ut cum Orthodoxâ Ecclesiâ verè sentiamus*. Deux articles de cet écrit parurent répréhensibles : le premier qui recommandoit aux Prédicateurs de ne pas attribuer un souverain pouvoir à la grace divine : le second qui ordonnoit une soumission aveugle à l'Eglise , quand même elle

diroit que ce qui est blanc est noir.

Après le départ des Jésuites, on espéra que tous les autres Religieux seroient tranquilles ; mais les Capucins & les Théatins protestèrent qu'ils ne pouvoient se dispenser de garder l'interdit. Bien des gens auroient désiré qu'on compatît à leur scrupule, qui n'étoit l'effet d'aucune mauvaise intention. Les plus sages des Sénateurs ne furent pas de cet avis. Ils observerent qu'il ne convenoit ni à la justice de la cause, ni à la tranquillité de la Religion, ni à l'édification des peuples, qu'il y eût dans le l'Etat un seul Ecclésiastique qui osât garder l'interdit ; & le 11 Mai il fut ordonné à tous ceux qui ne vouloient pas continuer leurs fonctions, de sortir ce jour-là même des terres de la République. Les Capucins, les Récollets & les Théatins, après avoir célébré une Messe basse dans laquelle ils consommerent toutes les hosties consacrées, & qu'ils terminèrent sans donner la bénédiction au peuple, partirent pour le pays étranger, & leurs Couvens furent donnés à d'autres Religieux. Les Capucins de Bresse & de Bergame ne suivirent point l'exemple de leurs Confreres de Venise. Ils ne

AN. 1504.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Ils sont suivis par d'autres Religieux.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

garderent point l'interdit & ils restèrent dans leurs Couvens. Le Général de l'Ordre lança contr'eux l'excommunication ; mais assurés de la protection du Sénat , ils méprisèrent le courroux de ce Supérieur majeur , & publièrent des apologies de leur conduite , qui firent beaucoup d'honneur à leurs lumières. Tous les Religieux qui avoient voulu se conformer au monitoire , laisserent en partant à leurs dévots une instruction sur la maniere dont ils se devoient conduire pendant l'interdit. Comme ils n'avoient pas eu le tems de se concerter , les maximes ne furent rien moins qu'uniformes. Les uns avertissoient , que tous les Sacremens conférés par les Prêtres de l'Etat de Venise étoient nuls , & qu'ayant perdu le pouvoir de consacrer , ce seroit un acte d'idolâtrie que d'assister à leur Messe. Les autres bornoient ce délit à un simple péché véniel. Quelques-uns en faisoient un péché mortel , quoiqu'ils reconnussent la validité de la consécration.

Les Jésuites & les autres Religieux qui avoient été obligés de sortir de l'Etat de Venise , se disperserent dans le Milanois , dans le Mantouan , dans

le Duché de Ferrare, & dans le Boulonnois, pour être à portée de correspondre avec les amis qu'ils avoient laissés dans l'intérieur de l'État, & de les fortifier dans les résolutions qu'ils leur avoient inspirées.

On avoit cru à Rome, que le monitoire auroit trois principaux effets ; 1^o. que tous les Religieux seroient obligés de sortir de l'État de Venise, & qu'ainsi l'interdit auroit lieu nécessairement ; 2^o. que les peuples de la Capitale & des Provinces, se voyant privés des exercices de la Religion, se soulèveroient & contraindroient le Sénat de satisfaire au Pape ; 3^o. que le Corps des Nobles lui-même se diviserait, & que les scrupules de conscience l'emporteroient dans le cœur de plusieurs sur la raison d'État. Dans cette espérance, on laissa non-seulement expirer les 24 jours & les trois autres assignés dans le monitoire ; mais on prit encore de nouveaux délais. On ne fut pas long-tems dans cette erreur. On apprit, qu'à la réserve des Jésuites, des Théatins, des Capucins & des Recollets, tous les autres Religieux avoient obéi au Sénat ; que le Service divin se faisoit dans toutes les

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.La Cour de
Rome est
trompée dans
son attente.

AN. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Eglises comme à l'ordinaire, & qu'il n'y avoit de changement à cet égard que dans un plus grand concours du peuple aux exercices de la Religion; que le Sénat étoit parfaitement uni de sentimens; que toutes les villes avoient envoyé des députés à Venise, pour assurer la Seigneurie qu'elles ne reconnoîtroient jamais d'autre autorité que la sienne dans les choses temporelles; que tout étoit tranquille dans la Capitale & dans les Provinces.

Nouveau
consistoire à
Rome.

Le Pape assembla le Consistoire des Cardinaux, & leur fit de vives plaintes du mépris qu'on faisoit à Venise de ses censures. Il en conclut la nécessité de recourir à d'autres moyens, & ordonna à tous ceux qui étoient présents de penser à ce qu'il conviendrait de faire, & de lui en rendre compte séparément. Les Cardinaux ne pouvoient se persuader, qu'à Venise l'opinion des Ecclésiastiques fût la même que celle du plus grand nombre de Séculiers sur la nullité des censures. Ils présumoient qu'ils ne s'étoient déterminés à ne pas garder l'interdit que par crainte, & en attendant qu'on les mît dans le cas de tenir avec sûreté une conduite différente. C'est pour-

AN. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

quoiles Cardinaux Protecteurs des Congrégations régulières, de concert avec les Généraux de ces mêmes Congrégations, employerent tour-à-tour les menaces d'excommunication, de privation de biens & de privilèges contre les délinquants, & les promesses d'élever aux plus grands honneurs & aux premières dignités ceux qui obéiroient. On ne traitoit pas de la même maniere avec tous. On ordonnoit aux Religieux Mendians d'abandonner leurs Monasteres, & de souffrir le martyre plutôt que de désobéir au Pape. On mandoit aux Religieux non Mendians, que la volonté du Saint-Pere étoit qu'ils gardassent l'interdit, sans abandonner pour cela leurs maisons. On voulut envoyer des Commissaires des différens ordres pour exciter leurs confreres à la rébellion; mais la vigilance du Gouvernement empêcha ces boute-feux de pénétrer dans l'Etat de Venise. Cette tentative ne servit qu'à procurer un ordre du Sénat en date du 24 Mai, envoyé à tous les Recteurs des villes, de défendre l'entrée de l'Etat à tout Religieux & à tout Prêtre étranger, que l'on soupçonneroit être porteur de lettres capables de troubler le repos public.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
E X X X X.
Doge de Venise.

Jugement
que l'on por-
te de cette af-
faire en Ro-
logne.

Dans les Cours étrangères, cette affaire fut prise diversement. Louis Foscarini avoit été envoyé en Pologne pour complimenter le Roi au sujet de son mariage. Le Nonce & les Jésuites firent tous leurs efforts auprès de Sigismond pour le prévenir contre cet Ambassadeur. Le Nonce voulut l'engager à faire publier dans ses Etats le monitoire du Pape ; & n'ayant pû l'obtenir, il ordonna à tous les Religieux de refuser l'entrée de leur Eglise à l'Ambassadeur de la République. En effet, quelques jours après deux Gentilshommes de la suite de Foscarini étant allés entendre la Messe aux Cordeliers, on les fit sortir de l'Eglise. Foscarini en porta ses plaintes au Maréchal de la Cour ; & le Cardinal Evêque de Cracovie ayant mandé le Gardien des Cordeliers, lui ordonna de célébrer le lendemain une Messe solennelle, & d'y inviter l'Ambassadeur de Venise, après lui avoir demandé pardon de l'insulte faite à ses deux Gentilshommes. Cet ordre fut exécuté. Le Roi en témoigna sa satisfaction, & le Sénat publia un Edit pour défendre qu'il fût rien fait qui pût déplaire à la République. Dans une lettre que Sigismond écrivit au

Pape, ce Prince se plaignit à Sa Sainteté du procédé de son Nonce, en lui disant qu'il ne convenoit pas d'agir avec tant de rigueur pour des causes légères & où la foi n'étoit point intéressée; qu'au surplus jamais il n'avoit été d'usage en Pologne de publier des censures contre quelque Souverain que ce fût. Sigismond communiqua cette lettre à l'Ambassadeur de Venise & l'assura que son caractère seroit respecté de tous les Polonois.

Le Chevalier François Soranzo, Ambassadeur de la République à Vienne, trouva les Ministres de cette Cour dans des sentimens très-favorables à la cause des Vénitiens; & l'Empereur, à qui il communiqua toute l'affaire, après l'avoir remercié de cette marque de confiance, l'exhorta à chercher quelque voie d'accommodement. Le jour de la Fête-Dieu on faisoit une Procession chez les Jésuites, à laquelle tous les Ministres étrangers étoient dans l'usage d'assister. Ces Peres prièrent l'Ambassadeur de Venise de s'en abstenir; mais il leur répondit avec aigreur qu'il y assisteroit malgré eux. Il y assista en effet, & le Nonce feignit une incommodité pour ne pas s'y trouver avec lui.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

A Vienne.

An. 1606.

LÉONARD
DONATO.
LXXX.
Doge de Venise.

Il devoit y avoir deux autres Processions pareilles les jours suivans. Le Nonce pria l'Envoyé de Toscane d'engager l'Ambassadeur de Venise à ne pas s'y trouver, le menaçant, s'il se présentoit, de lui faire fermer la porte de l'Eglise, d'interdire la Procession, & de le faire dénoncer comme excommunié. L'Ambassadeur répondit qu'il se conformeroit en cela au bon plaisir de l'Empereur; mais Sa Majesté Impériale n'ayant pas voulu s'expliquer, l'Ambassadeur, pour éviter un éclat, prit médecine afin d'avoir un prétexte de rester chez lui; mais il fut blâmé à Venise de n'avoir pas tenu ferme. On lui ordonna de représenter à l'Empereur; qu'indépendamment de l'insulte faite à la République, il étoit contre la dignité, que le Pape osât donner des ordres dans sa Cour, & exercer sous ses yeux une espece de juridiction sur les Ministres des autres Princes. L'Empereur répondit que la chose s'étoit fait à son insçu; & le Nonce n'osa plus renouveler de pareilles entreprises.

A Madrid.

A la Cour d'Espagne, l'affaire de la République de Venise fut regardée d'abord comme intéressant les droits

& l'autorité de tous les Souverains ; & on donna de grandes louanges à la fermeté du Sénat. Le Marquis de Villenas, Ambassadeur de Philippe III. à Rome , faisoit le complaisant auprès du Pape pour obtenir le chapeau de Cardinal à son frere. Il écrivit en Espagne, qu'il n'y avoit pas d'apparence que ce démêlé occasionnât la guerre ; mais que quand même cela seroit, il ne pouvoit qu'être avantageux à l'autorité du Roi d'entretenir la discorde entre les principaux Potentats de l'Italie ; en sorte que le Conseil de Madrid ne parût pas s'en inquiéter beaucoup : mais lorsque Philippe III. eut nouvelle de l'interdit, il parût fâché d'avoir négligé d'accommoder l'affaire. Le Nonce demandoit que l'Ambassadeur fût dénoncé excommunié dans toutes les Eglises de Madrid, protestant que, s'il se présentoit dans la Chapelle du Roi, il ordonneroit aux Chapelains de cesser le Service, & que s'il n'étoit pas obéi, il retourneroit à Rome. Il étoit fortement appuyé par les Jésuites. On fit une consultation de douze Théologiens en présence du Cardinal Archevêque de Toledé. Ils décidèrent que l'Ambassadeur de la République ne devoit

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

point être exclus de l'assistance au Service divin ; & lorsque le Nonce cita au Roi ce qui s'étoit passé à la Cour de l'Empereur au sujet des Processions, Philippe III. lui répondit , que l'Espagne ne se gouvernoit point par des exemples étrangers.

A la Cour
de France.

En France , lorsque l'Ambassadeur Pierre Priuli rendit compte au Roi de cette malheureuse affaire , Henri IV. lui témoigna un grand desir de l'accommoder , & déclara que son avis étoit qu'on tâchât de gagner du tems, ainsi qu'il en usoit lui-même à l'égard des instances que la Cour de Rome lui faisoit , pour que le Concile de Trente fût reçu dans son Royaume, avec offre de modifier les articles que l'on jugeroit contraires aux libertés de l'Eglise Gallicane. Il s'informa en détail des moyens que les Vénitiens pourroient avoir de sortir d'embaras , sans altérer les maximes essentielles de leur Gouvernement ; il recommanda leurs intérêts à M. d'Alincourt son Ambassadeur à Rome , & leur fit offrir sa médiation par M. de Fresnes, son Ambassadeur à Venise. Lorsque la nouvelle de la publication du monitoire parvint en France, le Nonce Barberini

demanda que l'entrée des Eglises fût interdite à l'Ambassadeur de la République ; mais il ne put l'obtenir, non-seulement parce que le Roi voulut observer une exacte neutralité, mais parce qu'en France c'est une maxime constante, que les Papes n'ont aucun pouvoir sur le temporel des Princes, & qu'ils ne peuvent user contr'eux, ni contre leurs Officiers, du glaive de l'excommunication, dans les choses qui appartiennent au Gouvernement. Ainsi le monitoire ne produisit aucun changement. Le Roi désapprouva la conduite du Pape. Il lui écrivit pour obtenir un délai, qui lui donnât le tems d'interposer ses bons offices ; mais son courrier étant arrivé à Rome après l'expiration du terme prescrit dans le monitoire, le Pape dit à M. d'Alincourt, qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas satisfaire au desir de Sa Majesté.

An. 1606.

LEONARD
DONATO
L X X X X;
Doge de Venise.

En Angles-
terre.

Les préjugés qu'on avoit en Angleterre contre l'autorité des Papes, suffisoient pour décider la façon de penser de Jacques I. sur cette affaire. Lorsque l'Ambassadeur Georges Justiniani lui en parla, il loua beaucoup les loix & la conduite des Vénitiens. Il ajoûta, que son plus grand desir seroit de faire

An. 1606. assembler un Concile libre , qui pût
 LEONARD mettre fin à une infinité de disputes ,
 DONATO, qui n'avoient leur source que dans
 LXXXIX. les usurpations temporelles des Papes ;
 Doge de Venise. qu'il l'avoit dit nettement à Clément
 VIII, lorsqu'à son avènement au Trône
 d'Angleterre , ce Pape l'avoit exhorté à
 se réunir à l'Eglise Romaine ; que ce
 qui faisoit le plus de tort à cette Egli-
 se, c'est que les Papes s'estimoient plus
 que Dieu, la flatterie les corrompant
 au point , que la raison chez eux n'é-
 toit plus écoutée.

A Turin &
 dans les Cours
 d'Italie.

Les Etats-Généraux des Provinces-
 Unies , & le Comte Maurice de Nas-
 sau en particulier , offrirent aux Vénitiens leur amitié & leur assistance. Le
 Duc de Savoie évita de tenir Chapelle
 en présence de l'Ambassadeur de la
 République , quoiqu'il n'eût pas fait
 difficulté de dire, que la cause des Vénitiens étoit la cause de tous les Sou-
 verains ; mais il crut devoir ce ménage-
 ment au Pape. Son Ambassadeur à
 Venise ne fut pas si circonspect. Il rom-
 pit tout commerce avec le Doge & les
 Sénateurs , & se retira à la campagne.
 La Seigneurie ayant eu occasion d'é-
 crire aux fils du Duc de Savoie , ne
 leur donna que le titre d'Excellence,

comme elle avoit toujours fait. Alors ce Prince affecta de tenir Chapelle, sans y admettre l'Ambassadeur de Venise, disant que c'étoit en punition de ce que la Seigneurie n'avoit pas donné le titre d'Altesse aux Princes ses fils. Le Grand-Duc de Toscane ne changea rien à l'égard de l'Envoyé de Venise. Le Vice-Roi de Naples & le Gouverneur de Milan en usèrent de même, ainsi que les Ducs de Modène & de Mantoue.

An. 1606.

LEONARD
DONATO;
L X X X X.
Doge de Venise.Négocia-
tion entamée
par la France.

Tous les Ministres des Princes agirent auprès du Pape, pour l'engager à une conduite plus modérée. M. d'Alincourt, de concert avec les Cardinaux François, le pressa de suspendre le monitoire, en lui représentant que, dans les circonstances où se trouvoit le Saint-Siège, il n'étoit pas de son intérêt de se couper le bras droit. Paul V. lui répondit qu'il en avoit conféré avec divers Cardinaux; & qu'ils lui avoient tous dit qu'il ne pouvoit avec honneur suspendre son monitoire, depuis que les Vénitiens avoient publié leur protestation conçue en termes injurieux contre sa personne. Cependant le Cardinal Borghese lui dit en particulier que, si les Vénitiens

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX
Doge de Ve-
nise.

vouloient révoquer une des loix dont on se plaignoit, & remettre les deux prisonniers au Roi, on pourroit suspendre le monitoire pendant quelques jours, & entrer en négociation d'accordement.

M. de Fresnés informa le Doge de ces particularités. Il l'exhorta à accepter la médiation du Roi, qui aimoit sincèrement les Vénitiens, & à lui exposer avec confiance ce que la République avoit dessein de faire. Dans une autre audience, il avertit, qu'il venoit d'apprendre par un courier de M. d'Alincourt, que le Marquis de Villena avoit prié le Pape de différer de quelques jours, parce qu'il attendoit des ordres d'Espagne, & que le Roi son maître étoit résolu de lui procurer toutes sortes de satisfactions; que le Pape en avoit paru fort content, & en étoit venu jusqu'à dire que, pour peu qu'on voulût l'aider, il avoit de quoi citer le Doge à l'Inquisition & le faire condamner comme Hérétique. M. de Fresnés concluoit de-là, que la République devoit promptement déclarer ses intentions, afin de ne pas se mettre dans le cas de faire forcément & avec ignominie, ce qu'elle pouvoit
faire

faire alors avec honneur & de son plein gré.

Le Sénat lui fit répondre, qu'il étoit très-reconnoissant des bontés du Roi & de ses bons offices ; que comme ils n'avoient fait aucune impression sur l'esprit du Pape, il y avoit peu d'espérance de le ramener à des sentimens pacifiques ; qu'il étoit impossible d'ouvrir la voie à un accommodement, tandis que Sa Sainteté persisteroit à ne pas révoquer les censures ; que la République lui avoit donné une marque touchante de son respect en lui envoyant un Ambassadeur extraordinaire ; qu'il ne lui convenoit pas de rien faire de plus, le Pape ayant poussé les choses trop loin ; que la République n'avoit par sa protestation prétendu injurier personne, mais se défendre ; & qu'elle y avoit été contrainte, pour manifester à l'univers, que l'affaire injuste qu'on lui suscitoit, n'altéreroit point ses sentimens de soumission à l'Eglise Catholique ; que lorsque le Pape auroit levé les censures, le Sénat s'occueroit de ce que le Roi lui voudroit proposer, pourvu qu'il n'y eût rien de contraire à l'indépendance & au bon ordre de son Gouvernement ; que

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Réponse du
Sénat à l'Ambassadeur de
France.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

quant au dernier entretien de l'Am-
bassadeur d'Espagne avec le Pape, il
n'y avoit autre chose à dire, sinon,
que dans toutes les occasions la Répu-
blique défendrait son honneur & sa
liberté ; qu'elle espéroit que Sa Ma-
jesté Très-Chrétienne ne seroit jamais
dans le cas de lui retirer sa faveur ;
que les Vénitiens feroient à sa confi-
dération tout ce qu'il étoit possible de
faire ; qu'ils ne feroient jamais pour
d'autres ce qu'ils n'auroient pas fait
pour elle ; que les expressions indécentes
que le Pape venoit d'employer contre
le Doge, offensoient encore plus toute
la République que la personne de son
Chef ; & qu'elle sçauroit se venger
d'un aussi grand excès d'iniquité.

M. de Fresnes approuva la réponse
du Sénat, & il ajouta, que le Pape
avoit dit en pleurant à M. d'Alincourt ;
que son intention n'avoit jamais été
de donner atteinte aux droits de la
République, mais seulement de con-
server l'autorité & la dignité du Saint-
Siège ; que si le Sénat révoquoit ses
loix, il révoqueroit ses censures ; & qu'il
seroit content, que les choses fussent
ensuite rétablies dans leur premier état,
promettant d'approuver les loix & de

permettre qu'elles fussent observées. L'Ambassadeur observa, qu'il seroit peut-être convenable de lui faire quelque ouverture sur ce sujet ; & que si la République pouvoit agréer la proposition du Pape, il valoit mieux le déclarer plutôt que plus tard ; que les délais ne pouvoient qu'augmenter l'aigreur mutuelle ; que le Roi desireroit, que celui qui a fait la première insulte fût le premier à la réparer ; mais que si le Pape s'opiniâtroit, on pourroit prendre le tempérament de suspendre les loix & le monitoire en un même jour.

Le Résident de Mantoue reçut un courrier & alla immédiatement après à l'audience du Doge, pour l'informer de la part de son Maître, que le courroux du Pape paroissoit s'adoucir, & qu'il y avoit de fortes espérances d'accommodement. L'expédient qu'il proposa, fut d'envoyer à Rome un Ambassadeur extraordinaire pour supplier le Pape de révoquer les censures & de faire décider le fond de l'affaire par une Congrégation de Cardinaux. Il prétendit que cette démarche n'avoit rien d'humiliant pour la République, d'autant que les actes de respect & de soumission au Saint-Siège ne compro-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Tentative
faite par le
Résident de
Mantoue.

An. 1606.
LEONARD
DONATO
LXXXIX.
Doge de Ve-
nise.

mettent jamais la dignité des Souverains. Le Doge remercia le Duc de Mantoue de sa bonne volonté, en ajoûtant, que la République avoit fait tout ce qui étoit en son pouvoir de faire ; que ce qu'il proposoit auroit de trop grands inconvéniens ; & que si on prenoit quelque résolution sur cette affaire, on lui en feroit part.

Expédient
proposé par
le Cardinal
de Vérone.

Augustin Valier, Cardinal, Evêque de Vérone, qui malgré le préjugé attaché à sa dignité, conservoit à Rome un cœur tout Vénitien, écrivit au Doge ; qu'il avoit parlé au Pape en particulier & qu'il l'avoit trouvé assez favorablement disposé ; mais qu'il ne falloit pas espérer de parvenir à rien de bon par la médiation des Princes. Il proposa un autre expédient, c'étoit d'envoyer à Rome le Patriarche de Venise qui venoit d'être élu ; qu'il y vînt comme simple particulier, avec un pouvoir secret de traiter pour la République, si l'occasion s'en présentoit ; le Cardinal donnant sa parole, que ce Prélat seroit bien vû du Pape.

Résolution
du Sénat.

Mais le Sénat, après avoir pésé mûrement la valeur des divers expédient qu'on lui proposoit, se détermina à le rejeter tous, exigeant pour premier

condition, que les censures fussent levées, & promettant ensuite d'avoir pour le Pape toutes les déférences qui pourroient se concilier avec l'indépendance de la République.

M. de Fresnes, à qui cette résolution fut communiquée, insista pour que l'on lui confiât ce qu'on étoit résolu de faire, au cas que les censures fussent levées, prétendant que cette connoissance pourroit induire le Pape à suspendre son monitoire; & que si le Sénat continuoit à s'en tenir à des généralités, le Roi ne pourroit plus se mêler de cette affaire; parce qu'on ne devoit pas espérer d'obtenir la moindre complaisance du Pape, tandis qu'on lui cacheroit l'espèce de satisfaction qu'on devoit lui faire. Cette représentation tendoit à pénétrer les vues ultérieures du Sénat; mais il se tint sur la réserve & resta impénétrable.

Pendant qu'on négocioit ainsi à Rome, à Venise & dans les Cours étrangères, les Jésuites intriguoient en Italie & ailleurs. Leur animosité se manifestoit dans leurs conversations, dans les Lettres qu'ils écrivoient à leurs amis & jusques dans leurs prédications publiques. Ils envoyoit dans l'Etat de Venise

An 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.Intrigue:
des Jésuites.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

des indulgences à tous ceux qui soutenoient la cause du Pape. Il parut une fausse Lettre de la République de Gènes à celle de Venise, & une autre de la ville de Vérone à celle de Bresse, où toutes les fausses maximes de la Cour de Rome étoient inculquées avec chaleur; & tout le monde les leur attribua.

Le Sénat
fait informer
contr'eux.

Le Sénat jugea qu'il étoit nécessaire de remédier aux troubles qu'ils vouloient exciter. Il ordonna qu'il fût informé criminellement contr'eux. Il fut averti par les informations, qu'à Ferrare, à Boulogne, à Mantoue, à Bari, à Palerme & dans d'autres lieux, ils avoient parlé injurieusement de la République dans leurs sermons, la traitant d'Hérétique, de Luthérienne, de Gouvernement tyrannique & abominable; qu'ils avoient procuré tous les désagrémens qu'on avoit fait essuyer à ses Ambassadeurs en Espagne & à la Cour de l'Empereur; qu'ils avoient tenté les mêmes choses en France & en Pologne; que jusques en Angleterre, ils avoient voulu soulever les Catholiques de ce Royaume contre l'Ambassadeur de Venise; que dans les différentes Cours d'Italie ils avoient ma-

nœuvré pour empêcher la République d'enrôler des Soldats, & qu'ils avoient injurié dans les villages, tous ceux qui s'engageoient à son service; que dans l'intérieur de l'Etat ils avoient écrit des Lettres féditieuses; qu'ils avoient attiré sur la frontiere plusieurs de leurs dévots, pour leur inspirer l'esprit de révolte; que la plûpart des choses faites par le Pape avoient été à leur instigation. On rappella, que lorsqu'après la mort de Henri III la République s'étoit déterminée à reconnoître Henri IV pour Roi de France, ils en avoient fait un cas de conscience à plusieurs Sénateurs, & avoient refusé l'absolution à tous ceux qui ne vouloient pas réparer ce prétendu scandale. On fut informé en détail de tout l'argent qu'ils tiroient de leurs pénitens & pénitentes. On éplucha leur Doctrine, & on la trouva infectée de maximes contraires à la tranquillité du Gouvernement.

Toutes ces accusations ayant été portées, & examinées au Sénat, il rendit un Décret en date du 14 Juin, où il étoit dit; que la Congrégation des Jésuites ayant été reçue à Venise dès les premiers jours de son origine,

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Décret de
prescription,
publié con-
tre eux.

An. 1606.
LEONARD
DONATO
LXXXIX.
Doge de Venise.

& y ayant joui d'une faveur spéciale, elle ne s'en étoit prévaluë que pour signaler son ingratitude envers la République; qu'elle avoit toujours paru portée à lui nuire; & que dans les circonstances actuelles ayant affecté de l'offenser par toutes sortes d'intrigues, d'écrits & de discours insolens, il étoit arrêté, qu'elle ne pourroit plus être admise dans aucun lieu de l'Etat de Venise; & que ce Décret ne pourroit jamais être révoqué, qu'après une nouvelle lecture faite des présentes informations, avec le consentement unanime de tout le Collège & des cinq sixièmes du Sénat composés de cent quatre-vingts membres. On procéda à ce Jugement rigoureux par voie de scrutin; & quoique dans le nombre des Sénateurs, il y en eût plusieurs, qui ci-devant étoient amis des Jésuites & se confessoient à eux, personne ne parla en leur faveur, & leur exclusion à perpétuité eut l'unanimité des suffrages.

Le Pape publie un Jubilé.

Ce nouvel acte de rigueur, de la part du Sénat, fit connoître au Pape, qu'il essayeroit en vain d'ébranler la fermeté des Vénitiens. Il tenta un dernier remède, ce fut de publier un Jubilé, invitant tout le peuple Chrétien à se

joindre à lui pour implorer le secours du Ciel dans les pressans besoins de l'Eglise. La grace fut générale, & il n'y eut d'excepté que les lieux soumis à l'interdit. Comme de toutes les récompenses spirituelles, il n'en est point que le peuple d'Italie desire avec plus d'ardeur & reçoive avec plus de dévotion que le Jubilé, il se flatta, & les Jésuites lui persuaderent que le peuple de Venise se voyant privé d'une si grande grace dont tous les autres Catholiques jouissoient, feroit au moins quelque démarche pour se la procurer; mais cette espérance fut vaine. Alors les Jésuites écrivirent à leurs adhérens; que quoique l'Etat de Venise fût exclus de la grace du Jubilé, ils avoient pouvoir du Pape de le faire gagner aux particuliers qui se soumettroient à certaines conditions, comme de ne pas assister à la Messe, & de désapprouver les prétentions & les procédures du Sénat. Ce stratagème, qui eut peu d'effet, ne servit qu'à les rendre encore plus suspects & plus odieux.

Quelques jours après on afficha à Vicence un placard, dans lequel la République étoit exhortée à se séparer de l'Eglise Romaine, & du Pape qui

An. 1606.

LEONARDO
DONATO,
XXXX.
Dogé de Venise.Placard sé-
ditieux à Vi-
cense.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Ve-
nise.

étoit nommé l'Ant-Christe. Le Sénat ne crut pas devoir garder le silence contre une insulte pareille faite à sa Religion dont il avoit bien résolu de ne pas se départir. Il publia un Ban très-sévère contre les auteurs de ce placard, promettant récompense à ceux qui les dénonceroient, & ordonnant aux Rec-teurs des villes d'en faire la plus exacte recherche. Cette enquête exécutée avec toute l'attention possible, ne produisit que de foibles indications contre quelques Ecclésiastiques étrangers, qui avoient voulu par-là soulever le peuple.

Le Pape veut
faire la guer-
re aux Véné-
tiens.

Le Pape se dispoisoit à poursuivre, les armes à la main, des hommes que ses censures n'effrayoient point. Il fit demander au Roi d'Espagne sa protection & un secours de troupes; & pour intéresser la petite vanité du Duc de Lerme, qui avoit la confiance de Philippe III, il écrivit à ce Ministre une lettre pleine d'adulation; il lui donna le titre d'Excellence, & se recommanda à lui dans les termes les plus affectueux. En prenant ainsi le Duc de Lerme par son foible, il obtint ce qu'il desiroit. Le Roi d'Espagne lui répondit; qu'il auroit souhaité que ses dif-

férénds avec la République de Venise eussent été poussés moins avant ; mais que comme la dignité du Saint-Siége y étoit compromise , il avoit résolu d'appuyer Sa Sainteté de tout son pouvoir , qu'il avoit écrit ses intentions à tous ses Ministres en Italie , avec ordre de les faire connoître aux Princes ses adhérens.

L'Ambassadeur d'Espagne, accompagné de trois Cardinaux , présenta cette Lettre à Paul V, & la regardant comme un moyen sûr de rendre au Saint-Pere toute sa considération & d'en acquérir beaucoup aux Espagnols , il pria Sa Sainteté d'ordonner des réjouissances publiques , de faire lire la Lettre en plein Consistoire , de la consigner dans les archives du Vatican & de ne plus permettre que le Roi de France intervînt dans cette négociation. M. d'Alincourt, informé de cette présomption du Marquis de Villéna, demanda une audience à Paul V, & après lui avoir exposé les bruits qui couroient dans Rome , il lui représenta , que les Espagnols faisoient cette manœuvre uniquement pour fomenter la discorde entre les deux premières Puissances d'Italie , dont l'union pourroit nuire à leurs des-

AN. 1506.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Partialité
des Espagnols.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX
Doge de Venise.

seins ; que les malheurs qu'ils éprouvoient en d'autres lieux leur faisoient sentir leur propre foiblesse ; qu'ils parloient ailleurs plus modestement ; qu'ils réservoient toute leur arrogance pour l'Italie où ils trouvoient plus de facilité à établir leur empire ; mais que s'ils faisoient du mouvement , les autres Puissance ne se tiendroient pas les bras croisés.

Le Pape se
livre à eux.

Paul V. avoua la vérité des demandes de l'Ambassadeur d'Espagne ; mais il assura qu'il ne donnoit point dans ces pièges & qu'il continueroit à se ménager la faveur de la France. Cependant les Espagnols avoient la meilleure part à sa confiance ; & ils le sentirent si bien que les Ministres de Philippe III. proposerent à son Nonce d'affranchir le Royaume de Naples de la mouvance du Saint-Siège , en reconnoissance des grands services que la Couronne d'Espagne avoit dessein de lui rendre ; de laisser entrer leurs troupes dans Ferrare & leur flotte dans le port d'Ancone. Ces prétentions exorbitantes n'empêcherent point Paul V. de serrer de plus en plus les chaînes qui devoient le mettre sous la dépendance des Espagnols. Il parut très-sensible au zèle du

Comte de Fuentès Gouverneur de Milan, qui envoya des négociateurs dans toutes les Cours d'Italie pour les intéresser à la défense de Sa Sainteté.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

A Venise, le Sénat craignant les suites de cette partialité de la Cour d'Espagne, fit ses préparatifs pour n'être pas pris au dépourvu. Le Provéditeur-Général de Candie eut ordre de faire passer ses galeres dans le Golfe. Celui de la Dalmatie fut chargé de lever un corps d'Infanterie Croate & Albanoise. On nomma trente Capitaines de galeres, avec ordre de se tenir prêts à armer, si on le jugeoit nécessaire. Philippe Pasqualigo eut le commandement général des Isles du Levant, & Benoît Moro celui de l'Etat de Terre-Ferme.

Préparatifs
de défense à
Venise.

De son côté le Pape rassembla quelques Milices. Il fit réparer les fortifications d'Ancone & de Rimini, & il renforça de mille hommes de pied la garnison de Ferrare. Il envoya dans cette dernière ville & à Boulogne des Légats, dont la fidélité lui étoit assurée. Il fit enlever le trésor de Lorette, sous prétexte de le mettre en sûreté, & pour s'en servir dans le besoin. Il fut obligé de mettre de nouveaux im-

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

pôts. Il voulut taxer les Cardinaux, qui s'en défendirent, & rejeterent le fardeau sur les Ordres réguliers, qui n'eurent pas le pouvoir de s'en défendre.

Conduite
du Gouverneur de Milan.

Le Gouverneur de Milan n'avoit en tout que neuf cents soldats Espagnols. Il en fit venir d'Espagne dix-huit cents. Il fit courir le bruit, qu'il en attendoit de Naples, d'Allemagne & de Suisse, & qu'il comptoit avoir bientôt vingt-cinq mille hommes sur pied. Le Pape pour l'animer aux plus grands efforts, conféra divers bénéfices à ses parens & à ses créatures. Il lui accorda une décime sur le Clergé de Milan; mais le Cardinal Borromée assambla le Synode de sa Province, & s'opposa à cette nouveauté. Le Comte de Fuentes ne fit pas paroître beaucoup d'envie de se prévaloir de la concession du Pape, & la décime n'eut pas lieu. A Naples on arma vingt-six galeres qui eurent ordre de se tenir prêtes.

Ordres rigoureux du Sénat.

Cet armement déterminâ le Sénat de joindre aux vingt-huit galeres préposées à la garde du Golfe, dix autres galeres & trois galéasses. Il ordonna à tous ses Officiers de mer d'arrêter & d'envoyer à Venise tous les vaisseaux

qu'ils rencontreroient dans le Golfe, & qui ne seroient pas munis d'une Patente du Roi d'Espagne, attestant qu'ils navigeoient pour les affaires de cette Couronne. Il défendit toute exportation de bled dans l'Etat ecclésiastique. Il fit saisir les revenus de tous les Bénéficiers qui se trouvoient hors des terres de la République ; ce qui fut très-fâcheux pour quantité de Prélats Romains, que cette saisie obligea à réformer leur train & à renvoyer une partie de leurs gens. Il fit armer le tiers des Milices qui montoit à douze mille hommes. Il joignit aux premières levées deux mille soldats Italiens, six cents Corfes & cent cinquante Cavaliers Albanois, qu'il distribua avec ses vieux Gendarmes dans les places de Terre-Ferme. Il augmenta successivement ses troupes réglées jusqu'au nombre de douze mille hommes de pied & de quatre mille chevaux. Tous les Sujets de l'Etat offroient à l'envi leurs services & leur argent. Les Etrangers eux-mêmes faisoient aux Vénitiens des offres avantageuses qu'ils ne furent pas dans le cas d'accepter. L'Archevêque de Philadelphie se faisoit fort de procurer à la République, avec la

AN. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

An. 1606. permission de la Porte, autant de soldats Grecs qu'elle en voudroit. Plusieurs Seigneurs François lui proposèrent de passer à son service, & tous les Protéstans de France sollicitèrent l'honneur de combattre sous ses étendards.

Politique
artificieuse
des Espa-
gnols.

Malgré les promesses de la Cour d'Espagne & les mesures prises par le Gouverneur de Milan, le Pape eut bientôt occasion de se convaincre, que cette Couronne n'avoit point envie de faire la guerre pour le tirer d'embaras ; & qu'elle ne cherchoit qu'à s'attribuer la gloire d'être exclusivement l'arbitre du différend. Le Duc de Lerme dit à l'Ambassadeur de Venise, qui lui parloit de cette affaire, que la République avoit droit pour le fond, & que sa cause étoit celle de tous les Souverains ; mais que pour la forme, elle auroit pu employer des moyens plus doux ; qu'elle pouvoit, par exemple, engager le Roi son maître à faire sentir au Pape, le tort qu'il se faisoit à lui-même, en mettant les Vénitiens dans le cas de lui désobéir ; que Sa Majesté Catholique avoit ordonné d'abord à ses Ministres en Italie de ne porter que des paroles de paix ; & qu'elle auroit continué à agir dans les

mêmes vues, si on ne l'avoit pas forcée de faire autrement, en recherchant la médiation des Princes qui n'avoient aucun intérêt aux affaires d'Italie. Le Comte d'Olivarès pressa le même Ambassadeur de faire quelque démarche auprès du Roi, pour l'engager à se charger de cette affaire; mais l'Ambassadeur s'en excusa, en disant qu'il n'y étoit pas autorisé.

Alors on envoya ordre à l'Ambassadeur d'Espagne à Venise, de représenter à la Seigneurie; que Sa Majesté Catholique, qui aimoit la paix, desiroit mettre fin aux divisions survenues entre la République & le Saint-Siège; qu'elle avoit ordonné à tous ses Ministres de préparer la voie à un accommodement; & qu'elle l'avoit chargé en particulier de prier la Seigneurie d'entrer dans ses vues, l'assurant que tout ce qu'elle feroit en conséquence seroit très-agréable à Sa Majesté.

L'Ambassadeur remplit sa commission le 13 Juillet. Le Doge lui répondit; que la République avoit fait tout ce qu'elle pouvoit faire; & qu'il falloit s'adresser à ceux qui avoient excité le trouble: » Il ne dépend pas de nous, » ajouta-t-il, d'ouvrir une voie qui est

An. 1606.

LEONARD
DONATO.
L X X X X.
Doge de Venise.

Le Roi d'Espagne offre sa médiation.

Entretien de son Ambassadeur avec le Doge.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

» fermée par d'autres. Le Pape en ren-
 » voyant notre Ambassadeur & en rap-
 » pellant son Nonce , a rompu la né-
 » gociation. On ne peut la reprendre ,
 » si au préalable il ne lève pas les cen-
 » sures , qui sont un outrage fait à la
 » République.» L'Ambassadeur le pria
 de vouloir bien l'écouter , en lui disant ;
 que lorsqu'il s'agit d'accommodement ,
 il n'est pas question de rappeler les in-
 jures passées ; ce qui ne sçauroit pro-
 duire un bon effet ; que si la Républi-
 que se croyoit offensée , le Pape ne se
 plaignoit pas moins ; que ce n'étoit
 point à lui à décider qui avoit tort ou
 raison ; que le mieux étoit d'oublier le
 passé , & de ne s'occuper que des
 moyens de rétablir l'intelligence mu-
 tuelle ; que la prudence de Sa Séréni-
 té n'avoit pas besoin qu'on lui insinuât
 rien de particulier sur ce sujet ; qu'il
 étoit notoire à tout le monde , que le
 Pape avoit deux fonctions à remplir ,
 celle de Vicaire de Jésus-Christ , cellé
 de Prince temporel ; qu'en bien distin-
 guant ces deux caractères , on pouvoit
 connoître l'espèce de satisfaction qu'il
 convenoit de lui donner ; que comme
 Prince temporel , on ne lui devoit rien
 de plus qu'aux autres Souverains : mais

que comme Vicaire de Jésus-Christ, chacun étoit obligé de lui obéir ; que l'intention de Sa Majesté Catholique n'étoit pas qu'on envoyât au Pape les loix controversées, pour être réformées à sa volonté, ni qu'il fût rien effectué de contraire à l'indépendance & à la dignité de la République ; que quand même le Sénat pourroit se résoudre à en venir là, il avoit ordre du Roi de faire tout son possible pour l'empêcher de se dégrader à ce point ; mais qu'à l'égard du Chef de l'Eglise, la République, sans compromettre son autorité, pouvoit bien donner quelque démonstration d'obéissance purement spirituelle, qui dans le fond ne signifieroit rien.

Le Doge l'assura, que toutes les démonstrations de respect & d'obéissance filiale avoient été épuisées, & qu'on ne pouvoit en faire de nouvelles, si la révocation des censures n'en ouvroit la voie. L'Ambassadeur lui demanda, si Sa Sérénité trouveroit bon qu'il priât le Pape au nom de Sa Majesté Catholique de lever l'excommunication. Le Doge répondit : » Je ne puis » que vous répéter ce que je vous ai déjà dit. Que les censures soient levées

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

AN. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

» de maniere ou d'autre ; que le Pape
 » agisse de son propre mouvement ou
 » à la priere d'autrui , peu importe. Sa
 » Majesté peut faire sur cela ce qu'elle
 » trouvera bon. L'Ambassadeur ajoûta :
 » votre Sérénité approuvera - t - elle
 » que je prie aussi le Pape en son nom ? »
 Le Doge répliqua , que pour prévenir
 les suites d'un trouble capable d'allu-
 mer la guerre , si le Roi étoit certain
 que cette maniere d'agir auprès du
 Pape fût efficace , il n'y auroit pas d'in-
 convenient d'en venir là ; que cepen-
 dant il ne pouvoit s'engager positi-
 vement sans avoir consulté le Sénat.
 L'Ambassadeur saisit cette parole & lui
 dit : » Votre Sérénité me permet donc
 » de faire la priere au Pape en son
 » nom. Au surplus , comme il sera né-
 » cessaire de traiter la chose honnête-
 » ment , je serai obligé de dire , que
 » votre Sérénité est fâchée de lui avoir
 » donné du déplaisir , expression de
 » pure politesse & qui ne veut rien
 » dire. Non , Monsieur , répliqua le
 » Doge ; je n'entends point que vous
 » parliez de la sorte. Ni moi , ni le
 » Sénat n'avons donné au Pape aucune
 » sorte de déplaisir. S'il en a pris , c'est
 » volontairement , & il ne doit l'im-
 » puter qu'à lui-même.

Le même jour l'Ambassadeur de France vint à l'audience, & rapporta au Doge, que le Pape avoit dit à M. d'Alincourt, qu'il avoit pris les suffrages des Cardinaux; qu'ils avoient opiné unanimement, que Sa Sainteté ne pouvoit pas suspendre les censures, à moins que la République ne donnât quelque marque de soumission. L'Ambassadeur ajouta; que peut-être obtiendrait-on de Paul V. de céder le premier; mais qu'il falloit absolument sçavoir dans cette supposition ce que la République avoit intention de faire; qu'on ne pouvoit refuser cette confiance au Roi son maître, qui aimoit sincèrement les Vénitiens, & qui n'avoit d'autre but que de leur prouver son amitié. Le Doge répondit; que la Seigneurie avoit écrit au Roi, & qu'elle attendoit sa réponse. M. de Fresnes répliqua; qu'il en prévoyoit le contenu; qu'on n'avoit écrit au Roi que des généralités; que Sa Majesté exigeroit quelque chose de plus particulier, étant bien assuré, que pour la moindre satisfaction qu'elle seroit fondée à promettre, le Pape lèveroit les censures sur le champ; qu'on sçavoit ce que le Roi d'Espagne avoit promis au Pape,

An. 1606.
LEONARD DONATO, LXXXIX. Doge de Venise.
Négociation de l'Ambassadeur de France.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

& qu'il y auroit du danger à dégoûter le Roi de France, qui ne pouvoit pas manquer de se plaindre, si on ne lui parloit pas avec plus d'ouverture.

A cela le Doge dit ; que les sentimens de la Cour d'Espagne n'étoient pas tels qu'on les imaginoit ; & que son Ambassadeur qui venoit d'avoir audience, avoit parlé sur un ton bien différent ; que le Roi d'Espagne vouloit accommoder l'affaire ; & qu'il seroit bien fâché que l'indépendance de la République reçût la plus légère atteinte ; qu'ainsi rien ne pressoit ; & que, quoi qu'il arrivât, les Vénitiens ne dégénéroient point de la fermeté & de la constance de leurs ancêtres. M. de Fresnes le pria de ne point prendre en mauvaise part ce qu'il venoit de lui dire ; qu'il lui avoit paru que le Pape étant convenu avec les Cardinaux de ne point lever les censures, sans une sorte de satisfaction préalable, il étoit nécessaire de voir à quoi l'on pouvoit se déterminer ; & qu'on devoit assez compter sur l'amitié du Roi pour lui en faire la confidence.

Réponse
du Sénat aux
deux Ambas-
sadeurs.

Le Sénat après avoir délibéré sur les insinuations des deux Ambassadeurs, leur répondit séparément ; que le re-

mède devoit s'appliquer à la source du mal ; que la République n'avoit donné aucune occasion à la rupture ; que le Pape en étoit le seul auteur , ayant voulu violer la liberté de la République , & lui ravir son pouvoir , ayant même porté la chose jusqu'au mépris & à l'insulte ; que les Princes qui vouloient accommoder cette affaire , devroient premierement s'adresser au Pape , pour l'engager à révoquer les censures ; que si Sa Sainteté y paroïsoit déterminée , la République consentiroit qu'on l'en priât en son nom.

Ce fut-là de la part des Vénitiens la première parole d'accommodement ; mais comme on vit qu'elle ne produisoit aucun effet , le Sénat songea à se précautionner contre les évènements. Ses Ambassadeurs à Paris & à Londres eurent ordre de pénétrer les véritables intentions des Rois de France & d'Angleterre , au cas que l'Espagne prît les armes en faveur du Pape. Le Doge fit venir à l'audience les Ambassadeurs des deux Couronnes. Celui d'Angleterre promit toute sorte de secours , & proposa de lui-même une ligue avec Jacques I. & ses adhérens. Celui de France assura que , si les Espagnols déclara-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Il tâche de pénétrer les dispositions des Princes.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

roient la guerre, les Vénitiens devoient compter sur tout l'appui de son Maître; mais que la chose n'étoit point à craindre, & que les menaces de la Cour de Madrid n'avoient d'autre objet, que de forcer la République à se jeter entre ses bras. Il ajoûta, que le Pape étoit beaucoup adouci; qu'il promettoit de suspendre ses censures, si la République suspendoit ses loix; & même de faire le premier pas, s'il étoit assuré que la République feroit le second. Il proposa comme de lui-même d'abandonner la décision du procès à l'arbitrage des Cours de France & de Madrid, lesquelles étant interressées à maintenir les droits des Souverains, ne pourroient manquer de prononcer en faveur des Vénitiens: mais on lui observa qu'il seroit très-difficile de faire agréer au Pape ce compromis, & que la rivalité des deux Couronnes retarderoit infailliblement la conclusion de l'affaire. L'Ambassadeur en convint & n'en parla plus.

Sagesse de
sa politique.

Les Vénitiens étoient trop pénétrés pour ne pas remarquer que le principal but de la France & de l'Espagne dans cette affaire, étoit de se procurer la considération attachée au bonheur d'avoir

d'avoir donné la paix à l'Italie ; avantage que chacune de ces deux Puissances se disputoit avec émulation. La France leur étoit beaucoup moins suspecte qu'Espagne ; mais ils craignoient également, vis-à-vis de l'une & de l'autre, l'inconvénient de choisir un médiateur en état d'agir en maître ; & leur politique s'efforçoit de leur inspirer une jalousie capable de prévenir ce danger. Avant de confier à aucune d'elles ses véritables intentions, le Sénat vouloit être assuré des secours qu'il pouvoit attendre, au cas que la rupture dégénérât en une guerre ouverte. Les Ambassadeurs de la République exécutèrent avec beaucoup de zèle l'ordre qu'ils avoient reçu de sonder sur ce sujet les dispositions des Cours de France & d'Angleterre.

Jacques I. fit dire au Sénat, que son intention étoit de se déclarer pour les Vénitiens, de les aider de toutes ses forces, d'engager tous ses amis à faire de même ; & qu'il laissoit la liberté à la Seigneurie de tenir cette déclaration secrète ou de la rendre publique. Henri IV. qui vouloit conserver la neutralité convenable à un médiateur, évi-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise, &Conduite des
Rois de France
& d'Angleterre,

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

ta sagement de s'engager à aucune partialité. Son Ambassadeur à Venise s'efforça de faire agréer au Doge les motifs de cette conduite. Il lui dit, que Sa Majesté desiroit l'accommodement ; qu'elle avoit une sincere envie d'y interposer ses bons offices ; que pour cela il falloit qu'elle fût parfaitement instruite de tous les objets qui avoient donné lieu à la rupture , & de tout ce qui avoit été fait depuis la publication du monitoire ; notamment des raisons qu'on avoit eues d'intercepter tous les vaisseaux destinés pour les ports de l'Etat Ecclésiastique , & de bannir à perpétuité la Société des Jésuites ; griefs dont le Pape se plaignoit amèrement.

Mémoire
donné par le
Sénat à l'Ambassadeur de
France.

Pour satisfaire à la volonté du Roi , le Sénat fit donner à M. de Fresnes un Mémoire qui contenoit le récit détaillé de toute l'affaire. Par rapport aux vaisseaux interceptés , il étoit allégué que la sûreté du Gouvernement exigeoit qu'on se pourvût des choses nécessaires & qu'on n'abandonnât pas à d'autres ce dont on avoit besoin pour soi ; que c'étoit-là l'unique motif qui avoit engagé les Vénitiens à saisir en mer tous les vaisseaux chargés de pro-

visions dont la République manquoit ; & que s'il en étoit résulté quelque inconvénient pour l'Etat Ecclésiastique, c'étoit le sort des choses humaines. Quant aux Jésuites, il fut dit ; que d'abord ils n'avoient point été chassés, s'étant retirés volontairement, pour ne pas obéir au commandement qui leur avoit été fait de continuer le Service divin ; mais qu'après leur départ, le Sénat ayant eu connoissance de leurs intrigues pernicieuses, avoit justement arrêté leur exclusion à perpétuité.

Les Espagnols, qui soupçonnoient aux Vénitiens plus de penchant pour la France, essayèrent un nouveau moyen de les contraindre à recourir à eux. Le Marquis de Sainte-Croix partit de Naples avec une Escadre de vingt-six galères, en prit quatorze à Messine, se porta directement à Durazzo, ville de l'Albanie, soumise aux Turcs, s'en rendit maître, pilla les maisons & y mit le feu, encloua le gros canon, & emmena les petites pièces avec cent cinquante prisonniers. La nouvelle de cette hostilité parvenue à Venise, découvrit au Sénat les vues secrètes de la Cour de Madrid. Il comprit qu'elle

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Nouveaux
artifices de la
Cour d'Espa-
gne.

An. 1606.
LEONARD
DONATO
LXXXIX.
Doge de Venise.

avoit voulu par cette insulte mettre les Turcs dans le cas de se venger des Chrétiens, exposer la République à partager cette vengeance, & la forcer ainsi de s'unir à l'Espagne plus étroitement. Le Doge en fit de vives plaintes à l'Ambassadeur de cette Puissance, lui disant avec fermeté que si pareille chose arrivoit à l'avenir, la République ne le souffriroit pas, & qu'elle se conduiroit de maniere à faire connoître à la Porte quels étoient ses vrais amis.

Les Turcs
veulent s'unir
aux Vénitiens.

Heureusement les Turcs ne prirent point le change. Ils armerent une flotte, & ordonnerent au Capitan-Bacha de conserver la bonne intelligence avec les Vénitiens & de tâcher de s'unir à eux pour attaquer conjointement les terres du Roi d'Espagne & du Pape. Le Grand-Visir manda le Baile de la République & lui parla avec beaucoup de ressentiment de l'affaire de Durazzo. Il ajouta, que les Vénitiens devoient en être tout aussi mécontents que les Turcs; parce qu'on n'ignoroit pas que cette entreprise n'avoit été tentée, que pour brouiller la République avec la Porte Ottomane. Il lui offrit d'unir les forces du Grand-Seigneur à celles de Venise con-

tre les Espagnols & le Pape ; l'assurant que la République n'avoit pas de plus grands ennemis, que les Espagnols & les Prêtres. Il ajouta, que si l'on trouvoit de l'inconvénient à l'union des deux flottes, on pourroit prendre un autre parti ; ce seroit que les Turcs attaquaissent les côtes de Naples ou de l'Etat Ecclésiastique d'un côté, tandis que les Vénitiens les attaqueroient de l'autre ; & qu'alors il écriroit à tous les Bachas, pour leur enjoindre de donner toutes sortes de secours aux Vénitiens, sans attendre des ordres plus particuliers de la Porte. Le Baile n'étoit point autorisé à recevoir une pareille proposition. Il promit seulement d'en rendre compte au Sénat.

La flotte Ottomane, forte de cinquante-cinq galeres, avoit mis à la voile. Elle arriva dans le voisinage de Corfou. Le Provéditeur général Pasqualigo envoya son Secrétaire pour faire compliment à Jafet Bacha qui la commandoit, & pour se plaindre à lui de quelques Corsaires Musulmans qui avoient insulté les bâtimens Vénitiens. Jafet détacha aussi-tôt vingt galeres pour don-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

ner la chasse aux Corsaires. Ils furent pris, il fit pendre leur Chef, & témoigna honnêtement au Secrétaire de Pasqualigo, la haute estime que le Grand-Seigneur avoit pour la République. Il lui ajoûta, qu'il avoit reçu depuis peu l'ordre de s'unir à la flotte Vénitienne, pour attaquer les terres de l'Espagne & du Pape, de la maniere que les Capitaines de la République jugeroient la plus avantageuse; ou, s'ils l'aimoient mieux, d'agir & d'attaquer séparément. Il envoya à Pasqualigo trois de ses galeres avec les Beys de Damiete & de Scio, pour lui faire part de ses ordres & scavoir ses intentions. Pasqualigo remercia le Capitan-Bacha, en lui disant, qu'il alloit rendre compte au Sénat de ses offres, & qu'il se décideroit d'après les ordres qu'il auroit reçus. Les Turcs lui offrirent d'expédier pour cela une de leurs galiotes, qui étoit excellente voiliere: mais il s'en défendit, en disant, qu'il ne vouloit pas les retenir si long-tems dans une mer ordinairement fort orageuse. Il les pria de continuer leur route & leur promit de les informer de la réponse du Sénat.

Ecrits de
part & d'autre.

Pendant que les hostilités commen-

coient sur mer, une autre guerre moins sanglante s'allumoit sur terre, par des écrits que le Pape & les Vénitiens répandoient réciproquement dans le Public. Le Pape commença, & pour se disculper du reproche qu'on lui faisoit à Rome même d'avoir agi inconsidérément, il fit imprimer une justification de sa conduite, dont il envoya un grand nombre d'exemplaires en Espagne & dans toutes les villes d'Italie. On délibéra à Venise, si on répondroit à cet écrit. Bien des gens croyoient la chose d'autant plus nécessaire, que les amis du Pape, & les Jésuites en particulier, ne cessent de publier partout, que si la République avoit eu quelque chose à répondre aux fortes & puissantes raisons de Sa Sainteté, elle l'auroit fait. D'autres soutenoient au contraire, que la République, dans sa protestation du 6 Mai, avoit dit tout ce qu'il étoit nécessaire de dire pour sa défense; & que son silence désormais ne pouvoit être attribué qu'à un motif de respect pour le Saint-Siège. Cet avis prévalut; mais il ne fut pas possible de retenir la plume de différens particuliers, qui entreprirent de signaler leur zèle dans

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

des écrits anonymes, où, parmi bien des vérités, ils glisserent des expressions hardies & satyriques. Bien-tôt la licence devint excessive de part & d'autre. Il sortit de l'Imprimerie de Milan un libelle, dans lequel on affirmoit, qu'une conséquence nécessaire de l'interdit de Venise, étoit la nullité de tous les mariages contractés depuis, & l'illégitimité des enfans; que non-seulement tous les Pasteurs pouvoient, mais qu'ils étoient obligés d'abandonner leur troupeau, &c. On opposa à ce libelle le témoignage du célèbre Gerson qui avoit écrit cent cinquante ans auparavant sur la matiere de l'interdit d'une manière très-propre à rassurer les consciences.

Ferit con-
damné par
l'Inquisition
de Rome.

L'Inquisition de Rome condamna ce dernier écrit, & en défendit la lecture sous peine d'excommunication, comme contenant des propositions téméraires, scandaleuses, calomnieuses, séditionnaires, schismatiques, & hérétiques. Le Cardinal Bellarmin publia une réfutation de la Doctrine de Gerson. Le Cardinal Baronius & le Cardinal Colonne suivirent son exemple. Alors le Sénat se crut obligé à rompre le si-

lence. Il fit imprimer un *Traité de l'Interdit*, dans lequel toutes les fausses maximes de la Cour de Rome étoient sçavamment discutées & combattues, & les principes de l'indépendance des Souverains dans le temporel étoient établis avec une grande force de raison. La permission fut donnée à tous les particuliers d'écrire en faveur de la République, pourvû qu'ils évitassent de rien avancer contre la Foi & les bonnes mœurs, & comme l'Inquisiteur étoit sans pouvoir, on nomma cinq Théologiens chargés de concert avec le Vicaire Patriarchal de faire la censure des livres.

Les nouveaux écrits favorables aux Vénitiens furent encore condamnés par l'Inquisition de Rome avec défense de les lire sous peine d'excommunication réservée au Pape; mais cette rigueur produisit le contraire de l'effet qu'on s'étoit proposé. Les personnes indifférentes disoient hautement, qu'il falloit que le droit du Pape fût bien mal fondé, puisqu'on prenoit tant de soin d'empêcher le Public de s'instruire du fond de l'affaire. D'autres conjecturoient que les trois Cardinaux avoient dissimulé la vérité dans leurs écrits,

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Effet de cette condamnation.

An. 166.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX
Doge de Ve
nise.

& qu'ils ne vouloient pas que leur infidélité fût découverte. D'autres encore concluoient, qu'il falloit qu'on n'eût rien trouvé de répréhensible dans les écrits condamnés, puisqu'on s'étoit borné à une condamnation générale, sans rien censurer en détail. Chacun disoit son sentiment; & il en résulroit cette confusion de principes, qui prend toujours le dessus, lorsque certaines questions sont agitées dans le public.

Sageffe du
Sénat.

On proposa dans le Sénat d'user de représailles contre la Cour de Rome en flétrissant ses écrivains, & en défendant les distributions de leurs ouvrages; mais il fut observé que ce seroit tomber précisément dans la faute qu'on reprochoit avec tant de raison aux adversaires de la République; qu'il étoit beaucoup plus honorable de laisser lire à tout le monde le pour & le contre, & de témoigner par-là que la République, assurée de la justice de sa cause, ne vouloit rien dissimuler à personne. Ainsi loin d'empêcher la vente & la distribution des écrits de la Cour de Rome, elle fut ouvertement permise.

Maximes
établies par
les Vénitiens.

Le Public fut alors en état de juger sainement du droit des parties. Les

écrits en faveur de la République portoi-
 ent tous sur ces maximes fonda-
 mentales ; que Dieu a établi deux pou-
 voirs pour gouverner le monde, l'un
 spirituel & l'autre temporel , tous
 les deux souverains dans leur ressort ,
 & indépendans l'un de l'autre ; que le
 premier est le Ministère Ecclésiastique,
 le second est le gouvernement politi-
 que ; que Dieu a donné le soin du
 spirituel aux Apôtres & à leurs succes-
 seurs ; qu'il a remis le temporel aux
 Princes , & que les uns ne doivent
 point s'ingérer dans ce qui appartient
 aux autres ; que le Pape n'a point le
 pouvoir d'annuller les loix des Princes
 sur les choses temporelles , de les pri-
 ver de leurs Etats , ou de délier leurs
 Sujets du serment de fidélité ; que cette
 autorité usurpée par les Papes depuis
 quatre ou cinq cents ans , étoit con-
 traire à l'Écriture , à la Morale de Jé-
 sus-Christ & des Saints ; que la doc-
 trine qui , dans le cas d'une dispute
 entre le Pape & un Souverain , ensei-
 gne qu'il est permis de poursuivre le
 Souverain par trahison & à force ouver-
 te , & que les Sujets en se révoltant
 contre lui obtiennent la rémission de

AR. 1651.
 LEONARDO
 DONATO
 LXXXIX.
 Doge de Ve-
 nise.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

leurs péchés , est une doctrine féditieuse & sacrilège ; que les Ecclésiastiques n'ont , de droit divin , aucune exemption de la puissance séculière , ni par rapport à leur personne , ni par rapport à leurs biens ; que depuis Constantin ils ont obtenu des Princes religieux différentes exemptions réelles & personnelles , avec plus ou moins d'étendue, selon l'exigence des tems & la convenance des lieux ; que les Princes , en consentant qu'ils fussent soustraits à la Jurisdiction des Magistrats ordinaires , n'avoient jamais permis qu'ils voulussent s'affranchir de leur autorité suprême ; que les privilèges accordés par les Papes à l'Ordre Ecclésiastique n'avoient point été reçus en beaucoup d'endroits , & qu'ils avoient été reçus dans d'autres avec des restrictions & des modifications ; que nonobstant toute exemption & privilège , le Prince a tout pouvoir sur leurs personnes & sur leurs biens , lorsque la raison d'Etat l'exige ; que si les exemptions même reçues occasionnent du trouble , le Prince est dans l'obligation d'y pourvoir ; qu'on ne doit point tenir le Pape pour infallible , sinon , dans les choses où Dieu lui a

promis son assistance particuliere, ce que les Docteurs modernes les plus prévenus en sa faveur bornent exclusivement aux choses de foi, en supposant encore que la décision aura été précédée de consultations & de prieres; que le pouvoir de lier & de délier n'est point arbitraire; que lorsque le Pape, étant en dispute avec des Princes, fulmine des censures, il est permis aux Docteurs d'examiner si c'est injustement ou avec raison; que lorsque le Prince est assuré de la nullité des censures, il peut & doit pour le maintien du repos public en empêcher l'exécution; que suivant la doctrine de Saint Augustin, l'excommunication lancée contre la multitude est pernicieuse & sacrilège; que le mot nouveau d'obéissance aveugle, inventé par Ignace de Loyola, étoit avant lui inconnu à toute l'Église, & l'est encore de tout bon Théologien, qu'il détruit le mérite essentiel de la vertu qui consiste dans la connoissance & dans le choix, qu'il expose à offenser Dieu, & peut enfanter des séditions, telles qu'on en a vu, depuis que cet abus s'est introduit.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.Maximes des
écrivains de
la Cour de
Rome.

Les écrits en faveur de Rome in-

AN. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

culquoient au contraire ; que la puissance temporelle des Princes est surbordonnée à la puissance ecclésiastique ; que le Pape a l'autorité de priver les Princes de leurs États , en punition des fautes qu'ils commettent dans l'administration de leur Gouvernement , & même sans qu'ils aient commis de fautes , lorsque le Pape juge que la chose fera utile pour le bien de l'Eglise ; qu'il a le droit de délier les sujets du serment de fidélité ; que ceux-ci doivent refuser l'obéissance à leur Souverain , & même le poursuivre , lorsque le Pape le commande. Tous avançoient ces maximes. Quelques-uns à la vérité y mettoient cette vaine restriction ; que si le Pape a cette autorité , ce n'est pas que Jésus-Christ lui ait accordé aucun pouvoir temporel ; mais parce que cette autorité est nécessaire au libre exercice de la puissance spirituelle ; & qu'ainsi Jésus-Christ en donnant le spirituel , a donné indirectement le temporel ; mais le plus grand nombre soutenoit ouvertement que le Pape a toute autorité dans le ciel & sur la terre , le pouvoir temporel comme le spirituel sur tous les Princes du monde comme sur

autant de sujets & de vassaux ; qu'il a droit de les corriger de toutes sortes de fautes ; qu'il est le Monarque temporel de tout l'univers ; que de tout Prince Souverain on peut appeler au Pape ; qu'il peut imposer des loix à tous les Princes & annuller les leurs ; que les immunités ecclésiastiques ne viennent point de la cōcession des Princes. Les uns disoient, qu'elles étoient de droit divin ; d'autres les regardoient comme des graces accordées par les Papes & par les Conciles. Tous s'accordoient à soutenir, que les Ecclésiastiques ne sont point justiciables des Princes, même pour le crime de leze-majesté ; qu'ils ne sont point tenus d'exécuter leurs loix ; qu'ils sont en droit de juger si les loix des Princes sont justes ; & qu'ils ne doivent aux Princes ni tribut ni contribution ; que le Pape ne peut se tromper ; qu'on est obligé d'obéir à tous ses commandemens justes ou injustes ; que c'est à lui qu'il appartient de résoudre les doutes ; que quand le Pape auroit contre lui l'opinion de tout le monde, sa seule décision doit l'emporter ; que le jugement de Dieu & du Pape, c'est la même chose ; & que le tribunal du Pape est le tribunal de Dieu.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Dans ce combat de maximes, tout l'avantage étoit du côté des Vénitiens. Ce qui faisoit encore pour eux, c'est que les Ecrivains du Pape marquoient beaucoup d'animosité & de passion, tandis que ceux de Venise expofoient la vérité avec modération & retenue. Cette guerre d'écritures dura jusqu'à l'accommodement, & ne servit qu'à éclairer un plus grand nombre de gens sur l'abus qu'on faisoit à Rome du pouvoir des clefs.

Fin du Livre XXXIX.





S O M M A I R E

D U

LIVRE QUARANTIEME.

On desire à Rome la médiation de la France. Lettre de Henri IV. au Sénat. Expédiens proposés par l'Ambassadeur. Délibération dans le Sénat. Réponse faite à l'Ambassadeur de France. Proposition de l'Ambassadeur d'Espagne. Congrégation établie à Rome pour la guerre. Réponse à l'Ambassadeur d'Espagne. Suite de la Négociation avec la France. Sentimens du Roi d'Angleterre. Proposition du Grand-Duc. Réponse du Sénat au Grand-Duc. L'Empereur offre ses bons offices. Embarras de la Cour de Rome. Le Sénat donne son Ultimatum. Le Roi de France est mécontent du Pape. Variations de Paul V. Ses propositions sont rejetées par le Sénat. Ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Venise. Réponse qu'il reçoit du Sénat. On lui communique l'état de la Négociation avec la France.

Le Sénat persiste dans son Ultimatum. Instances de l'Ambassadeur d'Espagne. Elles sont sans effet. Il revient à la charge, mais en vain. Plénipotentiaires de l'Empereur. Préparatifs de guerre de part & d'autre. Difficultés que rencontrent les Vénitiens auprès des Grisons & des Suisses. Suite de la négociation avec la France. Situation embarrassante des Vénitiens. Instances de l'Ambassadeur d'Espagne. Sage conduite de Henri IV. Ses propositions au Sénat. Elles sont refusées. Le Pape veut déclarer la guerre aux Vénitiens. Conduite des Espagnols. Objet de cette conduite. Les Vénitiens traitent avec le Comte de Vaudemont leur Capitaine général. Sentimens du Duc de Lorraine. Il offre sa médiation. Il change de sentiment par égard pour le Pape. Secrétaire du Sénat envoyé au Comte de Vaudemont. Réception que le Duc de Lorraine lui fait. Bref du Pape en Lorraine. Allarmes chez les Grisons. Intrigues du Comte de Fuentès. La France lève des troupes en Suisse. Le Pape sent la nécessité de s'accommoder. Henri IV. envoie le Cardinal de Joyeuse en Italie. Intrigues des Jésui-

tes. Le Cardinal de Joyeuse arrive à Venise. Il entre en négociation. Réponse du Sénat. Le Cardinal s'en contente. Il demande le secret vis-à-vis des Espagnols. Le Sénat le refuse. Nouvelles intrigues du Comte de Fuentès. Sentimens pacifiques du Roi d'Espagne. Embarras du Comte de Vaudemont. Conduite du Duc de Lorraine. Le Pape lui envoie un nouveau Bref. Insinuations de la France. Instances du Résident Vénitien. Conseil tenu par le Duc de Lorraine. Sa Réponse au Résident de Venise. Représentation de ce Résident. Inquiétude du Comte de Vaudemont. Nouveau subterfuge du Pape. Ambassadeur de Savoie à Venise. Le Cardinal de Joyeuse part pour Rome. Conduite du Sénat vis-à-vis du Plénipotentiaire de l'Empereur. Effet de l'arrivée du Cardinal de Joyeuse à Rome. Sentimens des Cardinaux Romains. Le Pape insiste sur le rétablissement des Jésuites. L'accommodement est prêt à se faire. Le Pape en parle aux Cardinaux. Le Cardinal de Joyeuse applanit toutes les difficultés. Il reçoit ses instructions du Pape. Il donne avis en France & en Lorraine du

succès de sa négociation. Conduite des Jésuites Lorrains envers le Résident de Venise. Le Cardinal de Joyeuse arrive à Venise. Il expose les conditions de l'accommodement. La République rejette tout acte qui avoit l'air d'absolution. On convient de tout. L'accommodement s'effectue. Le Cardinal dit la Messe à Saint-Pierre. Faux bruits répandus dans Venise. Le Sénat nomme un Ambassadeur pour Rome. Mécontentement de la Cour Romaine. L'Ambassadeur de Venise y est bien accueilli. Artifices vains des Partisans de Rome. Ils sont détruits par le Sénat. Calamités dans l'Etat Vénitien. Contestation avec la Ville d'Istrie. Galere Turque prise par les Vénitiens ; réparation de ce grief. Nouveau différend avec le Pape ; il est accommodé. Imposition des ennemis des Vénitiens. Henri IV. en informe le Sénat. Conduite du Sénat dans cette occasion.



HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

LIVRE QUARANTIÈME.



'ÉTOIT beaucoup pour les Vénitiens d'avoir mis toute l'Europe à portée de juger de la solidité de leur droit & de la conséquence

de leur conduite. Leur cause obtint la faveur générale, & dès-lors il ne leur étoit plus possible de succomber. On sentit à Rome même que, bien loin de gagner vis-à-vis d'eux du terrain, on seroit obligé de leur en céder; à moins qu'on ne trouvât quelque Puissance médiatrice assez zélée pour sauver le deshonneur du Saint-Siège, & assez respectée des Vénitiens pour les

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

On desire
à Rome la
Médiation de
la France.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Vene-
nise.

Lettre de
Henri IV. au
Sénat.

engager à quelque complaisance. La France étoit seule dans le cas. Les Romains le voyoient & desiroient son entremise.

Henri IV. ne désespéra pas de l'accommodement, & le 17 Août M. de Fresnes son Ambassadeur présenta au Collège une lettre dans laquelle ce Prince exhortoit de nouveau la République à expliquer définitivement ses intentions. Après que la lettre fut lue, M. de Fresnes représenta, que ce seroit un grand déplaisir pour Sa Majesté, si, après tout ce qu'elle avoit fait auprès du Pape pour lui inspirer de la modération, la République persistoit à ne lui faire aucune ouverture particulière; que le Pape s'étoit enfin réduit à des conditions honnêtes, & qui sembloient pouvoir se concilier avec la dignité & l'indépendance de la Seigneurie; que si les Vénitiens, ayant droit pour le fond, étoient convaincus d'avoir péché dans la forme, tout le monde se tourneroit contr'eux; que le Roi lui-même ne pourroit se dispenser de les condamner; qu'au contraire il se déclareroit pour eux ouvertement, si le Pape entreprenoit de toucher à leur liberté. Il ajouta, que

Sa Majesté avoit bien voulu encore faire la démarche de prier le Sénat de s'ouvrir à elle, & de lui dire ce qu'il croyoit pouvoir accorder, afin de donner une sorte de satisfaction au Pape, étant assurée, que Sa Sainteté se contenteroit des moindres choses que l'on feroit pour sauver à son égard les apparences.

M. de Fresnes proposa divers expédiens. Le premier étoit de suspendre l'exécution des loix & la protestation faite contre le monitoire, à condition que le Pape suspendroit de son côté le monitoire & les censures, afin de pouvoir se rapprocher, pour examiner tranquillement le fond de l'affaire. Il observa, que la suspension des loix ne devoit souffrir aucune difficulté, parce que ces loix étant simplement prohibitives, il ne résulteroit ni nouveauté ni changement de leur exécution suspendue. Quant à la protestation contre le monitoire, il dit qu'il n'étoit pas question de toucher aux principes qui prouvent la nullité & l'invalidité des censures, mais seulement de suspendre tout ce que la protestation contenoit de relatif à la rupture survenue.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Expédiens
proposés par
son Ambassadeur.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Le deuxieme expédient que M. de Fresnes proposa, fut de rendre les deux prisonniers, sans préjudice du droit que la République avoit de les juger, de permettre aux Religieux expatriés de rentrer dans leurs maisons, & que le monitoire de Rome fût suspendu à ces conditions. Il dit ensuite, que l'intention du Roi son maître n'étoit pas d'insinuer aux Vénitiens des choses qui pussent leur déplaire; que si les propositions qu'il venoit de leur faire de sa part, leur paroissent tourner au préjudice de leurs droits, il consentiroit qu'il n'en fût plus parlé; mais qu'il étoit nécessaire de fournir au Pape quelque occasion de revenir sur ses pas; & que si on trouvoit de l'inconvénient à rendre les prisonniers ou à suspendre l'exécution des loix à la réquisition de Sa Sainteté, on pouvoit faire l'une de ces deux choses à la demande du Roi & en considération de Sa Majesté, sans faire aucune mention du Pape.

Délibération dans le Sénat.

On délibéra dans le Sénat sur les propositions de l'Ambassadeur de France; & après avoir bien contrebalancé l'inconvénient de plier & les dangers de la résistance, il fut unanimement arrêté,

An. 1606.

LEONARD
DONATO.
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

arrêté, que toute autre considération devoit céder à la nécessité de maintenir la Souveraineté de la République inviolable, laquelle recevoit certainement une atteinte fâcheuse, si le Sénat étoit obligé, pour quelque raison que ce fût, de changer la moindre chose à ses loix; que, quant à la proposition de céder au Roi les deux prisonniers, comme une simple complaisance qu'on vouloit bien avoir pour lui, il n'en résulroit aucun préjudice pour la République, quoiqu'il parût que la chose fût faite à dessein de donner au Pape une sorte de satisfaction; parce que ce n'étoit-là qu'une chose de fait & qui ne tiroit point à conséquence pour l'avenir.

• Il y eut sur ce sujet deux opinions. Les uns vouloient qu'on n'accordât qu'un des deux prisonniers; mais le plus grand nombre observa, qu'à raison de l'identité du cas, il n'y avoit pas de motif pour accorder l'un & refuser l'autre; & qu'il falloit éviter de laisser entendre qu'on n'avoit pas fait d'abord tout ce qu'on pouvoit faire, ce qui ouvreroit la porte à des demandes plus embarrassantes. On observa encore, que si l'on accordoit au Roi

An. 1605.
 LIONARD
 DONATO,
 LXXXIX
 Doge de Venise.

de France un des prisonniers, quel-
 qu'autre Prince se croiroit en droit
 de demander le second, que si on le
 refusoit, on perdrait son amitié; &
 si on le lui accordoit, le Roi de France
 pourroit dire qu'on n'avoit fait pour
 lui rien de spécial. Ainsi il fût unani-
 mement résolu de lui livrer les deux.

Réponse fai-
 te à l'Ambas-
 sadeur de
 France.

Le Doge chargé de rendre à M. de
 Fresnes la réponse du Sénat à ses pro-
 positions, lui dit, que la République
 remercioit le Roi de la bonté qu'il
 avoit d'interposer ses bons offices; que
 comme elle recevoit en bonne part
 tout ce qui lui venoit de Sa Majesté,
 elle la prioit de ne pas désapprouver
 que le Sénat ne lui eût fait aucune
 ouverture particuliere, ne sçachant à
 quoi se déterminer dans une querelle
 qu'on lui avoit suscitée contre toute
 espece de raison; qu'on voyoit bien
 quel étoit le but du Pape, qui s'aperce-
 vant que toute l'Europe donnoit droit
 à la République pour le fond, vouloit
 tâcher de la rendre répréhensible dans
 la forme; mais que tout l'univers étoit
 témoin que, quoique la République
 eût été excessivement outragée, elle ne
 s'étoit jamais écartée des bornes de la
 modération, ne se permettant que le

choses à quoi l'obligeoit la nécessité d'une juste défense ; que les difficultés que le Pape lui avoit faites au commencement de la dispute , étoient tout-à-fait déraisonnables ; que ce qui avoit suivi , montrait le plus grand excès de passion , le Pape ayant cherché à ébranler le Gouvernement de la République , à fomenteur des séditions dans son sein , à soulever contr'elle les peuples ; & qu'après tant de traits d'animosité , le Pape vouloit se conduire encore comme si le droit étoit de son côté ; que néanmoins la République avoit toujours été disposée à faire tout ce qui dépendroit d'elle , sans préjudicier à ses libertés ; que suspendre l'exécution de ses loix , ce seroit faire entendre qu'elle manquoit d'autorité pour les établir ; que tous les nerfs du Gouvernement seroient affoiblis , s'il arrivoit que les censures d'un Pape obligassent à suspendre les loix du Gouvernement même ; que les Souverains n'auroient plus d'autorité , si la Cour de Rome réussissoit dans cette entreprise ; que le prétexte de la liberté ecclésiastique étendroit la censure du Pape à toutes sortes de loix ; que , quoique celles dont il s'agissoit ne fus-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Ve-
nise.

fent que prohibitives , on ne pou-
voit les suspendre sans danger pour la
Souveraineté, parce que la suspension
d'une loi laisse la liberté d'y contreve-
nir ; que toute suspension en ce genre
prouve, ou défaut d'autorité, ou dé-
faut de sagesse ; & qu'agir en cela d'a-
près les menaces d'autrui, c'est avouer
sa dépendance ; que la République
s'autorisoit de la parole que le Roi
avoit donnée, de ne rien exiger qui
pût préjudicier à ses droits ; qu'ainsi
elle le prioit de trouver bon que les
loix ne fussent pas suspendues ; qu'elle
n'avoit jusqu'à présent rien proposé à
Sa Majesté, parce qu'elle avoit jugé
que c'étoit à celui qui avoit fait le mal
à indiquer le remède ; mais que pour
lui donner une preuve de sa considé-
ration, la République vouloit bien
enfin lui déclarer ce qu'elle pourroit
faire, au cas que le Pape eût levé les
censures, afin de convaincre le Roi
de son inclination pour la paix, & de
la résolution où elle étoit de faire pour
lui ce qu'elle ne feroit pas pour un
autre ; & que lorsque Sa Majesté au-
roit la parole du Pape pour lever tota-
lement les censures, & pour ne plus
parler du passé, la République promet-

toit en reconnoissance de remettre à Sadite Majesté les deux prisonniers, quoique prévenus de délits très-graves, & de supprimer la protestation, en se réservant le droit de pouvoir juger les Ecclésiastiques lorsque l'intérêt du Gouvernement l'exigeroit.

A peine le courier qui portoit cette réponse en France étoit parti, que l'Ambassadeur d'Espagne se présenta au Collège, & demanda d'être autorisé à proposer de la part du Sénat quelque tempérament, avec lequel le Roi son maître pût accommoder l'affaire.

» Faites-moi, ajouta-t-il, Avogador
 » pendant deux heures seulement, &
 » tout sera bientôt aplani. » Le Doge
 lui demanda ce qu'il vouloit dire.

» Oui, répliqua-t-il, donnez-moi pour
 » quelques instans le pouvoir d'un de
 » vos Avogadors, & vous verrez l'usage
 » que j'en ferai ; car quand il s'agit
 » du Pape, il ne faut point être diffi-
 » cile sur les soumissions. » On ne
 répondit rien à cette insinuation bisarre. Quelques jours après le même Ambassadeur vint à l'audience & voulut prouver qu'il n'y avoit pas d'inconvénient à suspendre les loix par considération pour le Roi d'Espagne ;

An. 1606.

LEONARD
 DONATO,
 L X X X X.
 Doge de Venise.

Proposition
 de l'Ambas-
 sateur d'Es-
 pagne.

AN 1606.
LEONARD
DONATO.
L X X X X
Doge de Ve-
nise.

Congrégation
on établie à
Rome pour la
guerre.

que la chose pourroit être dangereuse, si on la faisoit à la réquisition du Pape; mais que l'accorder à un autre Prince, cette complaisance étoit sans danger.

Tandis qu'on se dispofoit à délibérer sur ce fujet, on reçut avis de Rome que le Pape venoit de former une nouvelle Congrégation qu'il avoit intitulée Congrégation de la guerre, & qui devoit s'assembler deux fois la semaine, pour avifer aux moyens d'employer les armes temporelles. Cette nouveauté fit grand bruit en Italie & dans Rome même. On fut fort étonné que, contre l'usage de cette Cour de voiler les intrigues pour le temporel sous l'apparence de l'autorité spirituelle, Paul V. affectât sans déguifement le faîte des Souverains. Il acheva de se démasquer en composant cette Congrégation de quinze Cardinaux qui étoient tous de la faction d'Espagne.

Réponse à
l'Ambassadeur
d'Espagne.

Les réflexions que l'on fit à Venise sur cette Congrégation, dirigerent la réponse du Sénat à l'Ambassadeur de Philippe III. Il lui fut dit, qu'il étoit notoire à tout le monde que la République ne pouvoit en aucune manière toucher à ses loix, sans qu'il en résultât un grand préjudice contre la

sûreté de son Gouvernement ; qu'il étoit surprenant qu'on fit à la République de pareilles propositions, tandis qu'on ne faisoit pas difficulté de favoriser d'ailleurs les injustes prétentions du Pape ; que si le repos de l'Italie & de la Chrétienté étoit l'objet de cette conduite, on devoit être assuré que la République ne mettroit point d'obstacle à une si bonne intention ; mais qu'il n'y avoit pas sujet d'espérer du Pape la même sagesse ; que la Congrégation de la guerre qu'il venoit de former, manifestoit clairement ses vues ; & que le choix des sujets pour la composer annonçoit sur quel appui il croyoit pouvoir se fonder ; mais que la République songeroit aux moyens de se défendre.

Le Doge fit part à M. de Fresnes de ce qui se passoit. Cet Ambassadeur témoigna beaucoup de chagrin de cette nouvelle impétuosité du Pape, & de l'affront qu'il avoit fait au Roi de ne pas attendre sa réponse, comme il s'y étoit engagé. Il ajouta, qu'il venoit de recevoir des instructions au sujet de la dernière délibération du Sénat ; que le Roi étoit très-satisfait du parti que l'on avoit pris de lui accorder les

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.Suite de la
négociation
avec la France.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

deux prisonniers ; mais qu'il craignoit que, les loix étant l'objet principal des censures, le Pape ne refusât de révoquer son monitoire, si on refusoit de suspendre les loix ; que Sa Majesté avoit examiné avec soin les raisons que la République opposoit à cette suspension ; qu'elle les trouvoit justes & qu'elle les feroit valoir auprès du Pape ; mais qu'elle n'étoit pas assurée de les lui faire goûter ; que le Pape sentoit son embarras & ne sçavoit comment en sortir ; que de-là venoient ses incertitudes & ses irrésolutions ; que le Roi étoit persuadé que, sans la suspension des loix, on ne finiroit rien ; que ce n'étoit dans le fond qu'une pure formalité ; & qu'en l'accordant pour complaire à Sa Majesté, elle ne tiroit point à conséquence. L'Ambassadeur assura que si la guerre avoit lieu, la République pouvoit compter sur l'appui de la France ; mais il demanda qu'on lui promît de n'employer dans cette affaire que la seule médiation du Roi, ajoutant que Sa Majesté n'avoit pas encore de certitude que le Pape se fût jetté entre les bras de l'Espagne ; & que si elle la voyoit déterminée à la guerre, elle sçauroit bien l'arrêter.

An. 1606.

Le Sénat, avant de s'expliquer, voulut avoir les mêmes assurances de la bouche même du Roi ; & il ordonna à Priuli son Ambassadeur à la Cour de France, de tâcher de découvrir les vrais sentimens de Sa Majesté, en lui disant que, le Pape continuant ses préparatifs de guerre avec l'assistance des Espagnols, & n'y ayant pas de tems à perdre, on prioit Sa Majesté de vouloir bien employer son autorité pour en prévenir les suites ; que si le Pape ne s'arrêtoit pas, la République ne pourroit se dispenser de recourir à ses vrais & anciens amis, parmi lesquels Sa Majesté tenoit le premier rang ; & que, lorsqu'elle voudroit bien communiquer ses intentions sur ce sujet, on lui enverroit une personne expresse pour traiter.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Le Roi répondit à Priuli ; que le Nonce du Pape l'avoit sollicité de se déclarer pour Sa Sainteté ; & qu'il alloit lui répondre ce qu'il avoit déjà répondu au Nonce ; que se déclarer pour l'un des partis, ce seroit fomenter la discorde ; qu'ainsi il ne lui convenoit de se déclarer ni pour le Pape ni pour les Vénitiens ; que si les Espagnols rompoient ouvertement, on

AN. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

pouvoit croire qu'il feroit alors ce qui feroit convenable ; mais qu'en attendant on ne devoit point le presser de se déclarer ; mais travailler à prévenir la rupture , à cause des calamités qui accompagnent la guerre & qui ne peuvent se comprendre que par ceux qui les ont éprouvées ; qu'il falloit employer tous les moyens possibles pour entretenir la négociation , & pour ne pas lui ôter le pouvoir de conclure l'accommodement : ce qui arriveroit par nécessité, s'il se déclaroit pour un parti ; qu'il ne feroit par-là que se rendre suspect au Pape , & donner lieu aux Espagnols de faire de fâcheuses impressions sur l'esprit de Sa Sainteté.

Sentimens
du Roi d'Angleterre.

On eut recours au Roi d'Angleterre, lequel, selon sa coutume, promit tout ce que l'on voulut, raisonna beaucoup sur l'injustice du Pape & l'aveuglement des Espagnols, tout aussi intéressés que les autres Etats à la cause des Vénitiens, assura qu'il agiroit auprès des Princes de l'Empire & des Puissances du Nord, parla avec l'éloquence qui lui étoit naturelle, & qui prouvoit de sa part bien plus de facilité pour le raisonnement, que de volonté & de pouvoir pour l'action.

Le Grand-Duc voulut aussi se mêler de l'accommodement. Il fit dire au Sénat ; que son intention n'étoit pas de lui donner des conseils dont il n'avoit pas besoin, ni de l'engager à préférer sa médiation à celle de la France ; mais qu'il croyoit devoir l'informer, que le Pape parlant dernièrement à son Envoyé, l'avoit assuré positivement qu'il ne devoit ni ne pouvoit accepter les conditions proposées par M. de Fresnes ; qu'il étoit contre sa dignité de Chef de l'Eglise, de recevoir les prisonniers de la main du Roi ; & qu'il ne suspendroit jamais l'excommunication, à moins qu'on ne lui remît directement les prisonniers, & qu'on ne supprimât tout ce qui avoit été écrit en faveur de la République ; que pour le reste il formeroit une Congrégation de Cardinaux & de Théologiens, pourvu que le Roi de France & lui Grand-Duc fussent garans qu'on s'en tiendroit à ce que cette Congrégation auroit décidé. Le Grand-Duc ajoûtoit, qu'il avoit cru devoir donner cet avis, & qu'on devoit prendre garde que la pire de toutes les résolutions étoit d'avoir la guerre avec le Pape, parce qu'il n'avoit rien à perdre,

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.Proposition
du Grand-Duc.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

& que ses ennemis pouvoient perdre beaucoup ; d'autant que si on avoit sur lui l'avantage des armes, on étoit obligé ensuite de lui rendre au double ce qu'on lui avoit enlevé : que si la guerre avoit lieu, le Pape auroit infailliblement pour lui les Espagnols ; qu'il étoit beaucoup plus expédient de choisir les Rois de France & d'Espagne pour arbitres ; que la République, en leur donnant cette marque de confiance, ôteroit au Pape l'appui de l'Espagne ; & que les deux Rois ayant intérêt de maintenir les droits des Vénitiens, décideroient infailliblement en leur faveur ; qu'on pouvoit encore s'y prendre d'une autre manière, qui étoit de répandre quelque argent parmi les Romains ; qu'il connoissoit le Seigneur Jean-Baptiste Borghese frere du Pape, & qu'avec un peu d'argent on l'engageroit à faire beaucoup de choses.

Réponse
du Sénat au
Grand-Duc.

Le Sénat remercia le Grand-Duc de son attention à lui communiquer ce qu'il savoit des intentions du Pape. Il lui déclara en même tems que, cette affaire étant entre les mains du Roi de France, il attendoit d'être instruit par ce grand Prince de ce dont il seroit convenu avec Sa Sainteté ; que cepen-

dant il vouloit bien lui dire confidement, que la République entrevoyoit des difficultés insurmontables dans ce que Paul V avoit exposé à l'Envoyé de Toscane ; que quant aux prisonniers, les ayant accordés au Roi de France, elle n'avoit plus rien à changer à cet égard ; que, Rome ayant été la première à répandre dans le public des écrits injurieux contre les Vénitiens, la République ne consentiroit point à supprimer ceux qui avoient été faits pour sa défense, si ceux de Rome n'étoient supprimés en même tems ; que sur l'article de la Congrégation, il n'y avoit qu'une chose à dire, c'est que la République n'est pas en usage de remettre à la décision d'autrui les choses qui concernent son Gouvernement.

L'Empereur offrit encore son entremise, en protestant, comme tous les autres, qu'il n'exigeroit rien des Vénitiens qui pût préjudicier à leur dignité & à leur indépendance. Le Nonce & l'Ambassadeur d'Espagne le pressoient de se déclarer pour le Pape ; mais l'Empereur ne leur dissimula pas qu'il désapprouvoit la partialité qu'on avoit montrée, & qui n'étoit propre

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

L'Empereur
offre ses bons
offices.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

qu'à éloigner l'accommodement. Il dit en particulier à l'Ambassadeur d'Espagne ; qu'il seroit bon que Philippe III. mortifiât un peu le Pape , afin de l'amener à souscrire à des conditions raisonnables. Le Sénat , informé de ces dispositions de l'Empereur , lui en témoigna sa reconnoissance , en le priant d'agir auprès de Paul V. pour qu'il se contentât de ce que le Roi de France avoit bien voulu se charger de lui offrir.

Embarras
de la Cour de
Rome.

L'affaire devenoit de jour en jour plus embarrassante pour la Cour de Rome , qui voyoit ses prétentions ouvertement désapprouvées par les Couronnes , à la réserve de l'Espagne , qui les soutenoit encore très-foiblement , & qui , après bien des tergiversations , avoit borné ses engagements à secourir le Pape , au cas qu'il fût attaqué dans ses propres Etats. L'ardeur de Paul V. étoit déconcertée par la fermeté inébranlable des Vénitiens , & par le refus que faisoient toutes les Puissances d'épouser sa querelle. Il commença à craindre les suites de son entreprise. Sur la fin d'Octobre il fit appeller M. d'Alincourt , & le pria d'imaginer quelque expédient qui pût le tirer d'affaire

avec honneur. Cet Ambassadeur en conféra avec quelques Cardinaux, & écrivit à M. de Fresnes de proposer au Sénat les conditions suivantes : 1°. que le Pape révoqueroit les censures, pourvu qu'il en fût prié au nom du Roi & de la République, & que l'interdit fût gardé seulement quatre ou cinq jours ; 2°. que les prisonniers seroient rendus au Pape par considération pour le Roi ; 3°. que le Sénat révoqueroit sa protestation & supprimeroit tous les écrits publiés en sa faveur ; 4°. que tous les Religieux qui s'étoient retirés pour cause de l'interdit seroient rappelés ; 5°. que la République enverroit un Ambassadeur pour remercier le Pape ; qu'on ne parleroit ni de révoquer ni de suspendre les loix ; mais que les censures une fois levées, on traiteroit de tout le reste comme de Prince à Prince ; & qu'on fixeroit un jour, afin que les choses convenues de part & d'autre fussent effectuées en même tems.

M. de Fresnes, en présentant ce projet de traité au Sénat, employa toutes les considérations propres à le faire agréer ; mais le Sénat, qui reconnut dans cette conduite du Pape le sort

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Le Sénat
donne son
Ultimatum.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Ve-
nise.

d'une place aux abois qui fait sa capitulation de son mieux, répondit que la République consentoit que l'Ambassadeur de France priât le Pape au nom des Vénitiens de révoquer les censures, & que les deux prisonniers fussent donnés au Roi, sauf les droits de la République; qu'à l'égard de la protestation, il n'y avoit aucune difficulté de la lever, lorsque les censures seroient levées; que pour tous les autres écrits la République en useroit comme le Pape en auroit usé lui-même pour les écrits publiés en sa faveur; que garder l'interdit non pas quatre ou cinq jours, mais une heure seulement, ce seroit reconnoître sa légitimité, & condamner les procédés de la République les plus légitimes; qu'on ne pouvoit donc passer cet article; qu'il ne devoit être question du rappel des Religieux, que lorsqu'on traiteroit directement avec Sa Sainteté; qu'aussitôt que les censures seroient levées, la République enverroit à Rome un Ambassadeur pour y résider comme par le passé; que tout ce que dessus n'auroit lieu, que dans la supposition que les Ministres de France donneroient de la part du Pape les sûretés conve-

nables , fans quoi le Sénat entendoit ne s'être obligé à rien.

M. de Fresnes dit qu'il ne se feroit point avisé de rien proposer , si le Pape n'avoit pas engagé sa parole ; mais qu'il l'avoit donnée ; & il répéta plusieurs fois qu'elle étoit donnée. Il ajouta ensuite : » Il est vrai que les Papes pen-
 » sent qu'il leur est permis quelque-
 » fois de retirer leur parole ; mais je
 » présume que Paul V sera fidèle à la
 » sienne. C'est pourquoi , j'accepte la
 » condition de prier le Pape au nom
 » du Roi & de la République pour qu'il
 » leve les censures ; l'envoi de l'Ambaf-
 » sadeur qui sera reçu de Sa Sainteté
 » avec les honneurs accoutumés , car
 » elle l'a promis ainsi à M. d'Alincourt ;
 » & les prisonniers au nom du Roi &
 » fans préjudice des droits de la Ré-
 » publique. Il est vrai que le Pape ne
 » donnera sur ce sujet aucune déclara-
 » tion ; mais il suffit que ce n'est
 » point avec le Pape , mais avec le Roi
 » que la République traite actuelle-
 » ment. Quant aux Religieux , ils au-
 » ront en moi un mauvais Avocat ;
 » parce que je ne puis disconvenir
 » qu'ils n'aient commis une grande
 » faute en défobéissant à leur Souve-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

» rain, eux à qui il appartient de prê-
» cher l'obéissance à tout le monde ,
» outre qu'ils ont abandonné une pa-
» trie dont ils n'avoient reçu que des
» bienfaits. Leur inquiétude me paroît
» si monstrueuse , que si j'en étois le
» maître , je les ferois décimer pour
» l'exemple ; c'est bien assez que la
» République consente que son Ambaf-
» sadeur traite avec Sa Sainteté de leur
» sort.

Le Roi de
France est
mécontent du
Pape.

Henri IV, qui avoit sçu que le Pape ,
après avoir recherché sa médiation ,
prêtoit l'oreille à tous ceux qui entre-
prenoient de s'y faire adjoindre, & no-
tamment au Grand-Duc , en fut très-
piqué. Il en témoigna son mécontente-
ment au Nonce & en même tems qu'il
fit remercier le Sénat de la parole qu'il
avoit donnée de s'en tenir à sa seule
médiation, il ordonna à M. d'Alin-
court de signifier au Pape que, puis-
qu'il avoit espéré de mieux réussir par
la médiation des autres, Sa Majesté
ne se mêleroit plus de cette affaire.
Paul V. en parut très-allarmé, & il
s'excusa en disant qu'il n'étoit pas
en son pouvoir d'empêcher que d'autres
Princes ne voulussent interposer leurs
bons offices, & qu'il ne pouvoit pas

pouffer l'incivilité à leur égard jufqu'au refus de les écouter ; mais qu'il avoit toujours eu toute confiance en Sa Majefté ; qu'il ne vouloit point d'autre Médiateur qu'elle. Il répéta plusieurs fois avec ferment , qu'il defiroit de tout fon cœur qu'on pût terminer l'affaire fur le champ & fans l'intervention d'autres que du Roi ; & que, pour en donner la preuve, il acceptoit les conditions propofées par le Roi , & promettoit de nouveau d'affembler une Congrégation de fix Cardinaux & de fix Auditeurs de Rote pour en décider inceffamment.

M. d'Alincourt lui repréfenta avec furprife , qu'il n'avoit jamais été queftion de cette Congrégation ; & comme Sa Sainteté affirmoit qu'il en avoit été parlé, l'Ambaffadeur l'affura avec modeltie qu'il étoit certain qu'on ne lui en avoit pas dit un mot ; & que la République n'y confentiroit jamais. Le Pape disputa quelque tems , mais enfin il céda fur l'article de la Congrégation. Quand M. d'Alincourt vint à entrer dans le détail des conditions , Paul V. le pria pour l'amour de Dieu de n'en rien dire à perfonne , parce que les Efpagnols étoient aux aguets pour embrouiller l'affaire & traverfer

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Variations
de Paul V.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

l'accommodement. Il s'engagea à lever les censures, à condition que les prisonniers seroient livrés à un Prélat de sa nomination ; que la République enverroit un Ambassadeur pour demander la révocation des censures ; qu'il lui seroit amené par M. d'Alincourt, promettant de le recevoir & de le traiter convenablement ; que le même jour la protestation seroit révoquée avec tout ce qui s'en étoit suivi ; que les Religieux seroient rappelés , & que le Roi engageroit sa parole ; que pendant qu'il traiteroit avec l'Ambassadeur Vénitien, l'exécution des loix seroit suspendue à Venise. Il ajoûta que ce qu'il en faisoit, c'étoit pour l'acquiescement de son devoir qui l'obligeoit à maintenir la dignité du Siège Apostolique ; & qu'il n'étoit pas sûr que dans le Consistoire la pluralité des Cardinaux fût de ce sentiment. M. d'Alincourt lui observa, que la mission de l'Ambassadeur n'avoit pas été convenue comme il le prétendoit. Le Pape lui répliqua qu'il ne pouvoit faire autrement pour sauver son autorité & montrer la validité de l'excommunication. M. d'Alincourt eut beau lui représenter qu'il y avoit contradic-

tion à recevoir honorablement un Ambassadeur que l'on supposoit excommunié : » Écrivez , dit le Pape , » écrivez à M. de Fresnes comme je » vous ai dit , & non autrement.

Ce nouveau projet d'accommodement fut présenté en effet par M. de Fresnes au Collège. Le Doge fit sentir d'abord toute l'indécence des variations du Pape vis-à-vis d'un Prince tel que le Roi de France. Il ajouta que traiter sur ce pied , c'étoit perdre le tems ; puisque , accorder ce que le Pape proposoit , ce seroit céder le tout ; & que si on étoit capable d'en venir là , on n'avoit pas besoin de Médiateur. Le Sénat répondit ensuite ; qu'il avoit vu avec la plus grande surprise les changemens faits par le Pape au projet d'accommodement ; qu'on voyoit clairement que l'intention de Sa Sainteté étoit très-oppoée à ce qu'elle vouloit faire croire au monde , puisque ses nouvelles conditions étoient entièrement inadmissibles ; que les prisonniers avoient été accordés au Roi sans préjudice des droits de la République , & que toutes les autres clauses ajoutées à cette concession ne pouvoient avoir lieu , étant contraires à l'autorité de la Républi-

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX,
Doge de Venise.

Ces propositions sont rejetées par le Sénat.

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

que ; qu'envoyer un Ambassadeur avant la conclusion de l'accommodement, ce seroit avouer qu'on avoit péché ; que l'excommunication étoit juste, & que tout ce qu'on avoit fait en conséquence étoit irrégulier ; que rappeler en même tems les Religieux, ce seroit les faire sortir à leur honneur d'une action pleine de défobéissance, & que c'étoit beaucoup qu'on consentît à traiter de leur rappel après l'accommodement ; que demander parole au Roi, touchant l'inexécution des loix, c'étoit une demande tout-à-fait indue, aussi préjudiciable à Sa Majesté qu'à la République, qui étoit fermement résolue de faire exécuter ses loix, & qui déclaroit sans ambiguité qu'elle ne consentiroit jamais ni à les suspendre ni à les altérer le moins du monde ; que la République se persuadoit que Sa Majesté trouveroit mauvais ces variations du Pape, qui marquoient un défaut d'égards pour un si grand Roi, en faveur duquel la Seigneurie s'étoit relâchée à faire plus qu'elle ne devoit ; que, quoiqu'elle fût autorisée par les variations du Saint-Pere à revenir sur ses premiers pas, cependant afin de prouver de plus en plus son amour

pour la paix, elle étoit résolue de s'en tenir à son premier projet d'accommodement ; ayant lieu d'espérer que Sa Majesté au moins seroit convaincue de son empressement à correspondre à ses bonnes intentions.

Au milieu de Novembre, Dom François de Castro, Ambassadeur extraordinaire du Roi Catholique, arriva Venise. L'objet de sa mission étoit de à travailler à l'accommodement de la République avec le Pape. Paul V. avoit sollicité lui-même l'envoi de cet Ambassadeur, dans l'espérance qu'après avoir déjà obtenu une partie de ce qu'il prétendoit, par l'entremise de la France, il pourroit se procurer de nouveaux avantages par la médiation de l'Espagne. Castro étoit neveu du Duc de Lerme, ce qui paroissoit devoir lui concilier une considération particulière. Il débarqua à Naples, & en passant à Rome il eut une audience secrète de Paul V, dans laquelle ce Pontife lui donna ses instructions. Il vouloit mener avec lui un Jésuite nommé Cigala, qui passoit pour un homme habile en affaires ; mais, tout bien considéré, il prit le parti de le laisser à Rome.

Il fut reçu à Venise de la maniere

An 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Ambassadeur
extraordinaire à Venise.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

la plus honorable. Il présenta ses Lettres de créance, dans lesquelles Sa Majesté Catholique disoit, qu'elle s'étoit déterminée à l'envoyer, pour accommoder à la satisfaction de la République, son différend avec le Saint-Siège. Castro ajoûta qu'il se flattoit que la négociation ne rencontreroit aucune difficulté, étant chargé de traiter de la part d'un Roi dont les bonnes intentions étoient connues pour une République qu'il regardoit comme le boulevard de la Chrétienté, & ayant affaire à un Sénat ami de la paix, ennemi des nouveautés, & qui de tout tems avoit été un modèle de prudence. Il exposa fort au long les inconvéniens de la guerre, & en conclut la nécessité de la prévenir. Il dit ensuite; que Philippe III, en offrant aux Vénitiens sa médiation, acquittoit un devoir de reconnoissance pour les importants services que la République avoit rendus à l'Empereur son Ayeul & au Roi son pere, dans leurs différends avec les Papes. Il observa qu'il importoit beaucoup aux Souverains de conserver leur considération; mais que ce point d'honneur ne devoit pas être poussé trop loin vis-à-vis du Pape :

» le

» le Roi mon maître , s'écria-t-il , a
 » un si grand desir de vous réconcilier
 » avec le Saint-Siége , que s'il y falloit
 » sacrifier un de ses fils , il le feroit sans
 » difficulté. Il est bien évident que cette
 » affaire ne finira point , si on ne donne
 » pas au Pape quelque satisfaction. J'i-
 » gnore ce que le Sénat a la volonté
 » d'accorder. Si on veut bien m'en inf-
 » truire , j'irai le communiquer au Pa-
 » pe , & je ferai tout ce qui sera en mon
 » pouvoir pour qu'il s'en contente. Au
 » surplus , je ne viens point ici pour
 » croiser la négociation que vous avez
 » entamée par une autre voie ; le Roi
 » mon maître ne prétend point en en-
 » lever la gloire à Sa Majesté Très-
 » Chrétienne. Pourvû que l'accord se
 » fasse , il lui sera tout aussi agréable
 » par la médiation d'un autre que par
 » la sienne.

On lui témoigna beaucoup de sen-
 sibilité aux bontés du Roi Catholique ,
 & aux attentions du Duc de Lerne
 son Ministre ; & entrant ensuite dans
 le fond de l'affaire , on l'assura ; que la
 République avoit épuisé vis-à-vis de
 Paul V. tous les égards & toutes les
 prévenances pour le détourner de l'a-
 bîme dans lequel il s'étoit précipité ;

An. 1606.

LEONARD
 DONATO,
 LXXXX.
 Doge de Ven-
 nise.

Réponse
 qu'il reçoit
 du Sénat.

AN. 1666.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX
Doge de Venise.

que depuis elle avoit écouté toutes les propositions d'accommodement qui lui avoient été faites , tandis que les Emissaires de la Cour de Rome n'avoient cessé de la diffamer par des libelles , & de fomenter contr'elle des complots séditioneux ; que le Pape ne faisoit que changer & retourner ses projets d'accommodement , révoquant sans cesse ses premieres paroles ; qu'on lui voyoit faire des préparatifs de guerre , qui prouvoient certainement qu'il n'avoit point une sincère envie de s'accommoder ; que la République étoit résolue de se renfermer dans les bornes d'une juste défense ; qu'ainsi il étoit superflu de lui conseiller la paix ; qu'il falloit donner ce conseil au véritable auteur du trouble ; que si , outre les avances que la République avoit déjà faites & qui surpassoient de beaucoup ses obligations , elle voyoit quelque nouvelle démarche à faire qui ne préjudiciât ni à l'indépendance ni au bon ordre de son gouvernement , elle montreroit sur cela la même bonne volonté qu'elle avoit déjà manifestée.

Castro répliqua , qu'il ne pouvoit répondre ni des intentions ni de la conduite du Pape , n'étant point en-

voyé de sa part, ayant ordre seulement de Sa Majesté Catholique de procurer avec zèle l'accommodement, sans autre instruction particuliere; qu'il seroit trop long d'envoyer des couriers à Madrid pour avoir des ordres plus précis; qu'il ne lui convenoit pas de rien proposer dans une affaire qu'il ne connoissoit encore qu'imparfaitement; & que si le Sénat vouloit l'honorer de sa confiance, il donneroit tous ses soins à faire accepter ce qui lui seroit proposé de sa part.

Le Doge lui dit; que la seule proposition qu'on eût à faire étoit que toutes choses fussent remises dans l'état où elles étoient avant la fulmination du monitoire. L'Ambassadeur représenta que le Pape pourroit bien remonter à une époque plus ancienne, & l'exiger que tout fût rétabli comme il étoit avant la promulgation des nouvelles loix: mais le Doge lui fit sentir qu'il suffisoit que l'affaire fût portée au point de pouvoir traiter avec le Pape, comme des enfans traitent avec leur pere; qu'alors tout s'accommoderoit aisément, comme on l'auroit déjà fait, si le Pape n'avoit pas déposé le caractère de pere, pour prendre celui d'en-

An. 1606.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

AN. 1606.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

nemi ; que l'article des loix n'auroit souffert aucune difficulté du tems de Clément VIII. & de Léon X. qui connoissoient les droits des Princes , & qui ne cherchoient point à se mêler du gouvernement des autres.

On lui communique l'état de la négociation avec la France.

Le Sénat jugea , que ce seroit manquer aux égards dûs à l'Ambassadeur d'un si grand Roi , & lui donner lieu de se retirer mécontent, si on n'entroit pas avec lui dans un plus grand détail ; & il résolut de lui communiquer l'état de la négociation commencée par l'entremise de la France. On consulta auparavant M. de Fresnes , qui non-seulement approuva cette communication, mais qui la jugea nécessaire ; d'autant plus qu'on devoit croire que le Pape avoit tout dit aux Espagnols ; & que si on leur dissimuloit la moindre chose , ce seroit leur marquer une défiance dont ils auroient sujet de se plaindre. Il ajoûta , que le Pape l'avoit fait solliciter par M. d'Alincourt de joindre ses bons offices à ceux de Dom François de Castro ; que ne pouvant deviner le motif de cette sollicitation , il avoit fait prier Sa Sainteté de le lui confier , parce que , si son intention étoit que les Vénitiens accordassent

en faveur de l'Espagne, ce qui avoit déjà été accordé en considération de Sa Majesté Très-Chrétienne; ce seroit changer l'état de la négociation, & qu'il ne pourroit y consentir sans un ordre exprès du Roi; qu'ainsi on pouvoit tout communiquer à Dom François, pourvu qu'on n'allât pas plus loin, & que l'influence de l'Espagne n'entrât pour rien dans le projet d'accommodement qu'on avoit arrêté.

D'après cet éclaircissement, Dom François de Castro fut invité à se rendre au Collège, où on lui fit part de tout ce qui s'étoit passé. Il répondit; que pour achever de rompre la glace qui paroissoit commencer à se fondre, il auroit une facilité à proposer; qu'il ne parleroit point de révoquer ou de suspendre indéfiniment les loix, ce qui seroit une atteinte à l'autorité souveraine; mais qu'on pourroit les suspendre pour trois ou quatre mois, avec déclaration expresse, que la République n'usoit de cette condescendance, que par égard pour les deux Rois; que moyennant cette déclaration, l'autorité ne recevoit aucune atteinte, & on ne se lioit les mains en aucune manière; que la République avoit fait

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1606.

LEONARD
DONATO.
LXXXIX.
Doge de Venise.

pour le reste tout ce qu'on pouvoit désirer ; que rien n'étoit plus convenable que de céder les deux prisonniers en réservant le droit de Souveraineté sur les personnes ecclésiastiques ; qu'il croyoit que le Pape devoit être content de toutes les autres conditions ; qu'il proposoit l'expédient de suspendre les loix pour peu de tems, afin d'accelerer la conclusion ; & que si on jugeoit à propos qu'il envoyât à Rome un de ses Gentilshommes, ou qu'il y allât lui-même , il étoit tout prêt.

Le Sénat
persiste dans
son *Ultima-
tum*.

» Je suis fort aise, lui dit le Doge ,
» que vous ayez été satisfait de notre
» candeur dans le maniement de cette
» affaire. Vous voyez que nous som-
» mes bien éloignés des mauvais des-
» seins que les personnes mal inten-
» tionnées nous imputent ; que bien
» loin de vouloir nous désunir d'avec
» le Saint-Siège , nous ne cherchons
» qu'à nous maintenir dans la tran-
» quille possession de nos droits ; &
» puisque vous convenez vous-même
» que nous avons déjà fait beaucoup ,
» il est inutile de nous engager à des
» avances plus considérables. Les pré-
» tentions du Pape ne finissent pas. Il

» n'a pas plutôt obtenu un point ; qu'il
 » en exige un autre. Il avoit dit d'a-
 » bord qu'il se contenteroit de peu, &
 » on a vu ensuite qu'il ne se contentoit
 » pas de beaucoup. Quoi qu'il en soit,
 » la République est fermement déter-
 » minée à ne rien accorder de plus,
 » & à s'exposer aux plus grands dan-
 » gers, plutôt que de se laisser mettre
 » le pied sur la gorge. Ses vrais amis
 » ne doivent lui demander que des
 » choses honnêtes & convenables ; &
 » ils doivent craindre de fournir à l'ob-
 » tention du Pape des prétextes, en
 » lui faisant espérer des avantages con-
 » traire aux droits de tous les Souve-
 » rains.

An. 1606.

 LEONARD
 DONATO,
 LXXXIX.
 Doge de Ve-
 nise.

La réponse du Sénat fut dans le
 même goût. Il refusa nettement de
 suspendre l'exécution de ses loix, ne
 fût-ce que pour un jour. Il soutint que
 le projet d'accommodement convenu
 avec la France, étoit le seul qui fût
 recevable ; que le Pape devoit s'en con-
 tenter, & que Dom François de Cas-
 tro pouvoit se joindre aux négociateurs
 de Henri IV. pour le lui faire agréer.

Castro représenta, que ce n'étoit
 pas la peine qu'il fît le voyage de Ro-
 me, pour n'y apporter rien de nou-

 Instances
 de l'Ambas-
 sadeur d'Es-
 pagne.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

veau ; & que ses instructions le bor-
noient aux choses qui seroient accor-
dées à la considération de son maître.
Il insista avec beaucoup de force à prou-
ver , que la suspension des loix pour
un tems étoit sans inconvénient ; que
puisque'on avoit déjà tant accordé au
Roi de France , on ne pouvoit faire
moins , que de passer cet article en
faveur du Roi d'Espagne ; que les hon-
neurs qu'il recevoit à Venise le tou-
choient bien moins , que la complaisan-
ce qu'on auroit de faciliter le succès de
sa négociation ; & que s'il n'obtenoit
rien , sa réputation en souffriroit , ainsi
que celle du Duc de Lerme son Oncle.

Elles sont
sans effet.

Une insinuation si pressante déter-
mina le Sénat à justifier son procédé ,
en discutant avec beaucoup de soin les
inconvéniens de la proposition. Il ré-
pondit ; que la demande de suspendre
les loix pour un tems seroit exempte
de contrainte , si l'excommunication
n'avoit pas précédé ; mais que les cen-
sures étant encore dans toute leur vi-
gueur , la suspension accordée dans de
pareilles circonstances ne pouvoit pa-
roître entierement libre ; que le Pape
continuoit à aigrir la plaie , en soule-
vant les Ecclésiastiques , en portant les

peuples à la rébellion , en multipliant les calomnies & les libelles ; que dans cet état de choses , la République ne pouvoit rien céder , sans donner à entendre , qu'elle avoit été forcée de se rendre , que ses loix étoient dignes de censure , que l'excommunication étoit légitime & juste , & qu'on n'avoit fait que prendre un tournant pour sauver les apparences à son égard ; qu'on lui avoit toujours dit & qu'on lui répétoit encore , que lorsque les censures seroit levées & qu'on pourroit traiter à l'amiable , tout le reste s'applaniroit ; qu'on ne convenoit point que la suspension des loix , même pour un tems très-court , fût sans préjudice ; parce que si la révocation étoit préjudiciable , il étoit conséquent que la suspension le fût , le plus ou moins de tems ne faisant rien à la chose ; qu'il y avoit une grande différence entre le parti qu'on avoit pris d'accorder les prisonniers , & le parti qu'on pourroit prendre de suspendre les loix ; que l'affaire des prisonniers n'étoit qu'un cas particulier , au lieu que les loix étoient une police générale ; que pour cette raison on avoit refusé de les suspendre au

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXXX.
Doge de Venise.

An. 1606.

LEONARD

DONATO

LXXXV.

Doge de Venise.

Roi de France lui-même qui l'avoit demandé très-instamment; que de plus toute suspension donnoit lieu de révoquer en doute la justice de la loi suspendue, ce qui tournoit au préjudice de l'autorité; qu'au surplus après toutes les paroles que le Pape avoit données & malgré ses variations, le Sénat étoit persuadé, que si Dom François joignoit ses instances à celles des négociateurs François, il obtiendrait de Sa Sainteté ce que les autres n'avoient pû obtenir; qu'ainsi il ne s'en retourneroit pas tout-à-fait les mains vuides, mais avec la gloire d'avoir eu beaucoup de part à s'accommodement; que si le Sénat avoit pû consentir à la suspension de ses loix, il n'auroit pas eu besoin de médiateur pour s'accommoder avec le Pape; que d'ailleurs rien ne ressembleroit moins à un accommodement, que de mettre toute la charge d'un côté, & sur tout du côté de la partie offensée.

Il revient à la charge, mais en vain.

Castro ne fut point satisfait de cette réponse. Il représenta, que s'il alloit à Rome sans avoir rien obtenu de plus particulier, le Pape lui diroit qu'il étoit inutile d'y venir pour ne lui porter que ce qui lui étoit déjà parvenu par

d'autres ; que le Roi son maître méritoit de plus grands égards, ayant envoyé à Venise un Ambassadeur exprès, ce que les autres n'avoient pas fait. Il pria le Doge affectueusement d'engager le Sénat à délibérer de nouveau sur sa proposition ; mais n'ayant pû l'obtenir, il demanda à entretenir le Doge en particulier dans son appartement. Cette conférence lui fut accordée, mais les Conseillers de la Seigneurie se trouverent présens. Dom François de Castro s'y étant rendu, dit qu'il avoit été bien-aïse de se trouver dans le cas de parler librement & sans un si grand nombre de témoins ; mais il ne fit que répéter avec l'éloquence qui lui étoit naturelle, toutes les raisons qu'il avoit déjà détaillées, & il insista principalement sur ce qu'il y alloit de la réputation du Roi, de celle du Duc de Lorme & de la sienne. Le Doge ne pouvoit que répéter lui-même tout ce qui lui avoit été déjà répondu, & il n'obrint rien de plus.

L'Empereur qui avoit résolu de se mêler de la négociation, jetta les yeux sur le Duc de Savoie & sur le Marquis de Castiglioné, de la maison de Gonzague, pour les charger de ses pleins

AN. 1606.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Plénipotentiaires de l'Empereur.

An. 1606.

LEONARD
MONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

pouvoirs. Le Sénat, qui en fut averti, fit prier Sa Majesté Impériale, de diriger toute l'activité de ses bons offices du côté du Pape, parce que plus la Sainteté voyoit de Négociateurs employés auprès de la République, plus elle augmentoit ses prétentions & ses espérances. Le Duc de Savoie, qui aimoit à jouer un rôle, se voyant chargé de représenter l'Empereur dans cette affaire, agit à Paris & à Madrid, pour se procurer encore les pleins pouvoirs de la France & de l'Espagne, ne doutant pas, s'il les obtenoit, qu'il ne remportât toute la gloire de l'accommodement : mais Philippe III. lui fit répondre ; que l'intérêt qu'il prenoit à sa réputation comme son parent ne permettoit pas qu'il l'exposât à se compromettre dans une négociation où il n'étoit rien moins qu'assuré de réussir ; que d'ailleurs en ayant chargé Dom François de Castro son Ambassadeur, il convenoit de lui en laisser voir la fin. La Cour d'Espagne n'avoit garde de céder à un autre la considération qu'elle prétendoit acquérir en Italie par son influence dans une affaire de cette conséquence. Henri IV. présuma que la demande du Duc de Savoie étoit

un nouvel artifice des Espagnols ; & il répondit , qu'il avoit choisi le Cardinal de Joyeuse pour terminer la négociation que ses Ambassadeurs avoient entamée.

An. 1606.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Au mois de Janvier de l'année suivante , l'Italie fut effrayée des préparatifs de guerre , qui se faisoient dans le Milanois & dans l'Etat de Venise.

An. 1607.

Préparatifs
de guerre de
part & d'autre.

Le Pape envoya à Gènes pour obtenir la levée de quatre mille Corfes , & fit demander aux Cantons Catholiques celle de trois mille hommes de leur nation. Le Comte de Fuentès , Gouverneur de Milan , eut ordre d'augmenter ses troupes de trois mille soldats , avec défense pourtant de rien entreprendre en faveur du Pape , à moins qu'il n'eût reçu le commandement exprès. Il fut prouvé par l'évènement , que l'intention de Philippe III. n'avoit jamais été d'allumer la guerre en Italie , & que son unique dessein fut en marquant beaucoup de zèle pour le Pape , d'obtenir sa confiance exclusivement. Le Comte de Fuentès écrivit en Espagne , que l'argent lui manquoit pour exécuter l'ordre qu'il avoit reçu ; & que faire des démonstrations sans effet , ce seroit donner du dégoût à ceux

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

qui hésitoient, des prétextes aux mal-intentionnés, & perdre l'estime de ceux qui vouloient autre chose que des apparences. On lui répondit, que la volonté du Roi étoit d'avoir dans le Milanois vingt-cinq mille hommes d'Infanterie, & quatre mille chevaux, qu'on lui enverroit pour cela tout l'argent nécessaire, & qu'il prît ses mesures en conséquence.

Le Comte envoya à Naples, en Suisse & en Allemagne des Officiers chargés d'y lever des soldats. Il agit dans les mêmes vues auprès du Grand-Duc, des Ducs de Mantoue, de Modène, de Parme & d'Urbin, & de la République de Gènes. Il affecta de tenir de grands & longs conseils de guerre, de demander aux principales villes du Milanois certain nombre de travailleurs, de charrettes & de bêtes de trait, de faire des amas de mousquets & d'arquebuses. Ces préparatifs affectés prouvoient bien moins le dessein de faire du mal, que l'envie d'inspirer de la crainte.

Cependant le Sénat jugea qu'il avoit des mesures à prendre pour sa sûreté. Il fit distribuer cinq cent mille écus aux villes de Padoue, de Vérone, de Bresse, de Crème, & de Bergame

pour les approvisionner de vivres & de munitions. Il recrûta & augmenta ses forces de terre & de mer. Il reçut à cette occasion de nouvelles offres de la part des Turcs. Le Grand - Visir, qui comptoit tirer de grands avantages des divisions des Puissances Chrétiennes, ne se rebuta pas du refus que les Vénitiens avoient fait l'année précédente de joindre leur flotte à celle du Grand-Seigneur. Il fit appeller le Baile de la République & lui dit ; que l'ordre étoit donné dans tout l'Empire Ottoman de fournir aux Vénitiens tout ce qu'ils demanderoient pour leur défense ; & que s'ils faisoient bien, ils uniroient leurs forces à celles du Sultan, pour se délivrer une fois pour toutes des ennemis qui cherchoient à les opprimer. Le Sénat fit remercier le Grand-Visir de sa bonne volonté, en l'assurant que, comme il n'avoit d'autre dessein que de se tenir sur la défensive, les forces & les secours des Princes Chrétiens ses alliés lui suffisoient. Il accepta seulement la permission de tirer des Etats du Grand-Seigneur des vivres & des levées de soldats Grecs.

Dès l'année précédente, le Sénat avoit chargé son Résident auprès des

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Difficultés
que rencontrent les Vénitiens auprès des Grisons & des Suisses.

An, 1607.
LEONARD
DONATO,
L X X X X,
Doge de Venise.

ligues Grises, de solliciter dans cette partie la levée de trois Régimens. Le conseil secret des Grisons avoit alors fait difficulté d'effectuer cet article de leurs dernières conventions avec la République, sous prétexte qu'il leur falloit le consentement des Communes. Cette résistance avoit ébruité le projet des Vénitiens & donné lieu à ceux de la faction Espagnole de s'y opposer, en représentant qu'il y avoit du danger à laisser ainsi le pays dépourvu de ses meilleurs soldats, surtout depuis que le Gouverneur de Milan, en faisant bâtir sur leur frontière le fort de Fuentès, avoit manifesté des vues qu'on devoit appréhender; que d'ailleurs si l'on fournissoit des soldats aux Vénitiens, le Roi d'Espagne pourroit être mal-satisfait & se ressentir de cette partialité. Les Agens eux-mêmes du Roi de France avoient croisé cette négociation, parce que les Officiers destinés à commander les troupes étant presque tous du conseil secret & très-affectionnés à la France, ils avoient craint que leur départ ne fît substituer à leur place des sujets beaucoup moins attachés à leur parti.

Il étoit survenu une autre difficulté,

de la part des Suisses du Canton de Berne, qui étant en contestation avec l'Evêque de Basle, au sujet d'un échange de quelques terres, & craignant d'être forcés d'en venir aux mains, avoient fait dire aux Grisons de tenir prêts les secours auxquels le devoir de l'alliance les obligeoit. Cependant, dans l'assemblée générale des Grisons qui s'étoit tenue au mois de Septembre, le plus grand nombre avoit décidé en faveur des Vénitiens sans aucune condition. Les autres avoient pareillement consenti à la levée, mais ils avoient exigé que les Vénitiens déclaraient l'espèce d'assistance qu'ils donneroient aux Grisons, supposé, ce qu'on prévoyoit, que l'Archiduc Maximilien, Gouverneur du Tirol, & le Comte de Fuentès, Gouverneur du Milanois, entreprissent de s'ouvrir à main armée une communication par la Valteline. Cette considération avoit prévalu, & on avoit envoyé à Venise Hercule de Salis, pour sçavoir si les ligues en accordant dans les circonstances leurs soldats à la République, pouvoient espérer de sa part une assistance réciproque contre les entreprises des Autrichiens. Le Sénat avoit

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

AN. 1607.

LEONARD
DONATO
L X X X X.
Doge de Venise.

Suite de la
négociation
avec la France.

répondu qu'il seroit fidèle à remplir tous ses engagements avec les Grisons, & la chose en étoit restée là.

On avoit voulu sçavoir de M. de Fresnes ce que l'on pouvoit se promettre de l'amitié de la France en cas de guerre ; & on le pria de parler sincèrement. Cet Ambassadeur répondit ; que le Roi son maître ayant sçu que le Roi d'Espagne envoyoit à Venise Dom François de Castro , avoit ordonné à M. d'Alincourt de suspendre jusqu'à ce qu'on vît l'effet de cette mission ; que le succès n'ayant pas répondu aux espérances , & le Roi d'Espagne s'étant déterminé à lever des troupes , afin de prouver au Pape un zèle plus efficace , Sa Majesté Très-Chrétienne lui ordonnoit d'assurer la République qu'elle se comporteroit à son égard en bon ami & en bon frere. Il ajoûta , qu'il y avoit déjà plus de trois mois , qu'il avoit ordre d'informer la République d'une particularité dont il lui paroïssoit essentiel qu'elle fût instruite ; c'étoit que le Roi avoit sçu de bonne part , que le Comte de Fuentès formoit le projet de se porter dans le Vicentin avec dix mille hommes de pied & quinze cents chevaux , & d'y

prendre une position qui rompit la communication des Provinces de l'Etat de Terre - Ferme ; qu'il seroit bon de le prévenir ; que Sa Majesté avoit dessein de porter les Grisons à faire une irruption dans le Milanois ; que c'étoit pour cela qu'Hercule de Salis étoit venu à Venise ; que si la République appuyoit les Grisons , le Roi se déclareroit ouvertement pour elle contre le Pape ; mais qu'il falloit avant toutes choses bien arranger la partie , & convenir sans équivoque des efforts que la République étoit résolue de faire , & des secours qu'elle desiroit obtenir de la France ; qu'elle ne pouvoit se dispenser de soutenir ses droits par la force , tous les ménagemens jusques-là n'ayant abouti à rien ; que si dans les conjonctures elle accordoit quelque chose de nouveau au Pape , on pourroit dire que sa fermeté constante lorsqu'il ne s'étoit agi que de négociations , s'étoit démentie aux premières menaces de guerre , & qu'alors même le Roi ne seroit plus tenu à rien vis-à-vis d'elle , voyant qu'elle faisoit pour d'autres ce qu'elle n'avoit pas voulu faire pour lui.

Et afin que le Sénat fût bien au fait

An. 1607.

LEONARD
DONATO.
L X X X X.
Doge de Venise.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Ve-
nise.

des intentions du Pape, M. de Fresnes dit encore ; que Sa Sainteté vouloit que le Roi lui garantît que les loix ne feroient point exécutées, pendant qu'on traiteroit de l'accomodement ; que cette assurance une fois donnée, le Pape exigeoit qu'on traitât tout de suite & qu'on ne le renvoyât point aux Kalendes Grecques ; qu'il se propoisoit de bien examiner les loix, de les casser s'il ne les trouvoit pas convenables, & s'il les jugeoit bonnes & justes, d'ordonner par une Bulle aux Ecclésiastiques Vénitiens de les observer, non comme loix de l'Etat, mais comme ordonnances du Saint - Siége ; que le Pape vouloit encore décidément le rappel de tous les Religieux, & notamment des Jésuites ; que néanmoins toute espérance d'accomodement n'étoit pas perdue ; mais qu'il y auroit du désavantage à continuer la négociation, tandis que les Espagnols avoient les armes à la main ; qu'il étoit question pour le présent de prendre d'autres mesures ; & qu'il jugeoit qu'on ne feroit pas mal d'envoyer en France quelque personne habile pour en conférer avec le Roi.

Situation
embarrassante.

Rien n'étoit plus embarrassant pour

la République que d'avoir à soutenir les assauts de deux grandes Puissances, telles que la France & l'Espagne, de leur marquer assez d'égards pour ne pas les aigrir, & d'éviter tout à la fois les pièges que leur politique particulière pouvoit lui tendre. On ne peut trop admirer en cela la prudence & la dextérité des Vénitiens, qui vinrent à bout de triompher dans une affaire où des rivaux de cette importance influoient contradictoirement, & contre une autorité qui trouvoit de si forts appuis dans la superstition générale.

Le Sénat répondit à M. de Fresnes; qu'il ne craignoit rien pour le Vicentin; que si le Comte de Fuentès s'y présentoit ou dans tout autre endroit des terres de la République, il trouveroit à qui parler; qu'il suffisoit que le Roi voulût bien déclarer ce que l'on pouvoit se promettre de sa bonne volonté en cas de guerre, la République étant déterminée à défendre ses droits, quoi qu'il pût lui en coûter, & à n'en pas céder la moindre chose; qu'elle donneroit aux Grisons toute l'assistance dont ils auroient besoin; qu'elle s'expliqueroit sur cela plus en détail avec le Roi par l'organe de Priuli son Am-

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Instances
de l'Ambassadeur
d'Espagne.

ambassadeur ; & que s'il étoit nécessaire , elle enverroit en France un Ambassadeur extraordinaire.

Dom François de Castro ne laissoit pas passer une semaine sans demander une réponse satisfaisante à ses propositions. Il prétendoit , que les ordres qu'il recevoit de sa Cour étoient de jour en jour plus pressans ; qu'il avoit voulu se concerter avec les Ministres de France , & qu'ils avoient reçu ses avances froidement. Il garantissoit , que le Pape léveroit l'excommunication , si on lui donnoit parole de suspendre l'exécution des loix ; qu'on devoit l'en croire , n'ayant jamais varié dans ses discours ; que tout l'embaras venoit du peu de franchise des Médiateurs dont on s'étoit servi précédemment , lesquels , en paroissant désirer la paix , avoient peu-être intérêt à fomentier le trouble ; au lieu que le Roi d'Espagne avoit autant d'intérêt que la République à prévenir la guerre en Italie ; mais toutes ces insinuations ne purent lui procurer que la même réponse qu'on lui avoit déjà faite plus d'une fois.

Sage conduite de Henri IV.

L'Ambassadeur de Venise à la Cour de France exécuta la commission qu'il

avoit reçue du Sénat en conformité de la dernière conférence avec M. de Fresnes : mais Henri IV. lui répondit ; qu'il n'avoit point perdu de vue l'accommodement ; que tous les Princes d'Italie l'exhortoient à le poursuivre , & que le Cardinal de Joyeuse partiroit incessamment pour y travailler. Priuli lui représenta , que le Pape sur ce sujet donnoit peu d'espérance ; que les promesses qu'il avoit reçues de la Cour d'Espagne avoient augmenté sa présomption ; & qu'on ne doutoit point que , si l'Espagne se déclaroit pour le Pape , la France ne se déclarât en faveur des Vénitiens , M. de Fresnes l'ayant promis au nom de Sa Majesté , & la République ne s'étant déterminée à secourir les Grisons que d'après ses instances. Le Roi lui dit ; que la République agiroit pour sa propre utilité en secourant les Grisons , afin de conserver l'amitié de ces peuples , & d'assurer par leur pays le passage aux troupes qu'elle faisoit venir d'au-delà des Monts ; qu'il ignoroit ce que M. de Fresnes avoit promis , ne lui ayant rien ordonné à cet égard ; que s'il se déclaroit , il perdrait tout crédit auprès du Pape. Il le renvoya à M. de

An. 1607.

LEONARD
DONATO.
LXXXIX.
Doge de Venise.

AN. 1607.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Ses propositions au Sénat.

Villeroi, pour être plus particulièrement informé de ses intentions.

M. de Villeroi lui dit ; que Sa Majesté, voyant de grandes dispositions à un accommodement, ne se déclareroit point, afin de ne pas se rendre suspecte ; qu'en conséquence le Cardinal de Joyeuse avoit ordre de passer à Venise avant de se rendre à Rome. En même tems on écrivit à M. de Fresnes d'informer le Doge ; que le Roi étoit assuré, que le Pape ne feroit aucune difficulté de s'accommoder aux conditions suivantes ; 1°. que les prisonniers seroient remis entre les mains d'un Commissaire Ecclésiastique ; 2°. qu'on enverroit un Ambassadeur à Rome, lequel étant arrivé à un endroit convenu, le Pape révoqueroit les censures, & le même jour le Sénat révoqueroit sa protestation ; que l'Ambassadeur arrivé à Rome seroit reçu comme à l'ordinaire & présenté au Pape par M. d'Alincourt ; que le Pape exigeant la garantie du Roi sur l'inexécution des loix, Sa Majesté voudroit bien la donner, si la République l'avoit pour agréable, & si elle étoit sûre de n'être pas désavouée ; que sur le rappel des Jésuites, le Roi ne voyoit pas qu'il pût

y avoir de difficulté, quoique Priuli lui eût témoigné à cet égard une répugnance extraordinaire; mais que Sa Majesté espéroit plus de condescendance de la part de la Seigneurie.

Le Doge, à qui M. de Fresnes fit part de cette instruction, lui dit, que si on accordoit de pareilles choses au Pape, on prouveroit à tout l'Univers que la République avoit été dans son tort, on rendroit les Romains plus insolens qu'à l'ordinaire, & qu'aucun Prince ne seroit à l'abri de leurs orgueilleuses prétentions; qu'on avoit accordé les prisonniers au Roi, & qu'il pouvoit en faire ce qu'il jugeroit à propos; mais que la République n'iroit point au-delà; qu'elle n'enverroit point d'Ambassadeur que les censures ne fussent levées; que les insultes faites par les Jésuites étoient trop excessives, s'étant montrés les principaux auteurs de la discorde, & ayant voulu faire essuier à la République des affronts dans tous les Etats de la Chrétienté; qu'il ne convenoit à personne de recevoir ses ennemis dans sa maison; que si ailleurs on en avoit usé autrement, c'étoit pour des raisons que la République n'avoit point; que chacun sçavoit ce

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.Elles sont
refusées.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

qu'il devoit faire chez foi ; & que ce qui convenoit aux uns ne convenoit pas toujours aux autres ; que si le Cardinal de Joyeuse venoit à Venise , il y seroit très-bien reçu ; mais qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'il se rendît directement à Rome pour tâcher de réduire le Pape à des termes qui pussent conduire à un accommodement.

Le Pape
veut déclarer
la guerre aux
Vénitiens.

Après tant d'assurances données du côté de la France, on fut bien étonné d'apprendre , que le Pape avoit dit en plein Consistoire, que son dessein étoit de déclarer la guerre à la République ; que le Roi d'Espagne lui avoit promis une armée auxiliaire de vingt-cinq mille hommes de pied & de quatre mille chevaux ; & qu'il avoit nommé le Cardinal Borghese son neveu , pour présider à cette expédition en qualité de Légat. Cette levée de bouclier déplut à tous les Princes d'Italie, qui avoient tout à craindre des Espagnols. Le Duc de Savoie & le Grand-Duc de Toscane en vinrent jusqu'à offrir au Pape le secours de leurs armes, pour le détourner des pièges de l'Espagne dans lesquels il s'engageoit de plus en plus ; mais le Pape reçut mal leur proposition, & leur reprocha assez durement de ce qu'ils paroissoient

craindre de faire cause commune avec les Espagnols, pour vaincre l'obstination des Vénitiens.

A Madrid le Duc de Lerme se plaignit à l'Ambassadeur d'Angleterre, de la faveur que le Roi son maître accordoit à la République, en lui disant qu'elle n'auroit jamais eu la hardiesse de résister au Pape, si elle n'avoit pas été animée par l'Angleterre; que Jacques I s'opposoit à la réconciliation des Provinces-Unies avec l'Espagne, afin d'affoiblir les secours que le Pape pouvoit recevoir de cette Couronne; mais que Sa Majesté Catholique abandonneroit tout le reste pour soutenir la Religion; que même, avec l'aide de Dieu & une armée de cinquante mille hommes, elle pourroit tout ensemble poursuivre les Flamands & défendre le Pape; qu'au surplus il ne seroit pas aisé au Roi de la Grande-Bretagne de donner aux Vénitiens des secours, ses forces n'étant point aussi considérables qu'on affectoit de le dire, son trésor étant vuide, & ses sujets mécontents.

Toute la manœuvre des Espagnols tendoit à intimider les Vénitiens & à les obliger de céder au Pape; mais elle eut l'effet contraire. Les Vénitiens

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Conduite
des Espagnols.

Objet de
cette conduite.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

tiens se persuaderent que le Pape n'avoit point une volonté sincère de s'accommoder, & que les menaces de guerre qu'on faisoit retentir à leurs oreilles, auroient bientôt des effets sérieux. Ils résolurent en conséquence d'ajouter aux troupes qu'ils avoient déjà, six mille François, Lorrains ou Walons, trois mille Suisses, & d'envoyer au Comte de Vaudemont, qu'ils avoient déjà choisi pour leur Capitaine-Général, un Secrétaire avec de l'argent.

Les Vénitiens traitent avec le Comte de Vaudemont leur Capitaine général.

L'année précédente, le Chevalier Verdelli étant à Venise de la part de ce Prince, on le prévint, que si la guerre avoit lieu, la République auroit besoin de troupes Ultramontaines, & qu'il eût à écrire à son maître de se tenir prêt à en faire passer en Italie le nombre qu'on lui demanderoit. Il répondit alors, qu'on auroit plus de soldats qu'on n'en voudroit, & qu'il seroit aisé de déterminer les Suisses & les Grisons à leur donner passage; mais qu'on seroit bien de communiquer toute cette affaire au Duc de Lorraine, pere du Comte de Vaudemont. Le Sénat ne demandoit pas mieux, & il donna ordre à son Ambassadeur en France d'envoyer son Secrétaire en

Lorraine avec les instructions convenables. Lorsque Priuli reçut cet ordre, le Comte de Vaudemont se trouvoit à Paris, où il étoit venu faire part au Roi du mariage du Duc de Bar son frere avec la fille du Duc de Mantoue. Priuli conféra d'abord avec le Comte, qui approuva sans hésiter la conduite des Vénitiens, & promit de leur mener tout autant de soldats qu'ils en désireroient.

Priuli fit partir pour la Lorraine son Secrétaire Dominici, qui étant arrivé à Nanci, informa le Duc du sujet de la contestation entre la République & le Pape. Le Duc ne trouva rien que de légitime dans les loix dont la Cour de Rome se plaignoit. Il dit, que si le Cardinal son fils vouloit sans sa permission acquérir des biens dans ses États, il ne le souffriroit pas; que le droit de juger les Ecclésiastiques étoit établi en Lorraine & en France, parce que le devoir de ces gens-là étant de se montrer meilleurs que les autres, il convenoit de les retenir dans la bonne voie par la crainte des peines; qu'au sujet des troupes que la République demandoit, le Comte de Vaudemont feroit son devoir; & que toute sa mai-

An. 1607.

LEONARDO
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.Sentimens
du Duc de
Lorraine.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.Il offre sa
médiation.

son feroit très-aïse de donner aux Vénitiens des preuves d'amitié & de zèle. Quelque tems après, lorsque tous les Princes offroient à l'envi leur médiation pour accommoder ce différend, le Duc de Lorraine envoya à Venise M. de Marinville, dans la même vue.

Les choses en étoient là, lorsque le Sénat fit partir le Secrétaire Padavino pour presser la levée des troupes dont le Comte de Vaudemont étoit chargé. Padavino, entraversant le pays des Grisons, apprit que le Comte de Fuentès avoit séduit par argent la plupart des membres du Conseil ; mais que le peuple étoit dans des sentimens fort opposés. Il demanda & il obtint sans difficulté la permission de lever des troupes dans le pays, & la liberté du passage pour celles qui viendroient de Lorraine : il trouva les mêmes facilités à Zurich. Les Cantons de Berne & de Fribourg étoient en contestation au sujet de certains Bailliages, & on prétendoit que les Jésuites avoient sourdement suscité cette querelle, pour diviser les Cantons & attirer au moins les Catholiques au parti de l'Espagne. Padavino, qui étoit pressé de se rendre à Nanci, évita sagement de se mêler de cette dispute.

Il trouva à Basse le Chevalier Verdelli que le Comte de Vaudemont avoit envoyé au-devant de lui & qui lui dit ; que son maître s'étoit retiré dans sa Comté de Salm, fief indépendant de la Lorraine, & dont il jouissoit du chef de sa femme ; qu'il s'étoit éloigné de Nanci, parce que le Duc son pere, le Cardinal & les Princes ses freres, avoient reçu des Brefs du Pape où la République étoit fort maltraitée, & où on leur faisoit sentir combien il seroit indécent, que leurs armes servissent à fomenter la désobéissance au Chef de l'Eglise ; que tous, & le Cardinal en particulier, fatiguoient le Comte de leurs remontrances, pour qu'il se retirât du service de la République ; qu'ils étoient encore animés par les insinuations de l'Archiduc Albert & du Duc de Baviere ; que les Ecclésiastiques de Nanci, & particulièrement les Jésuites, propofoient de se cottiser pour faire au Comte un revenu annuel de douze mille écus, afin de le déterminer plus efficacement à se retirer du service des Vénitiens. Il ajouta, que son maître auroit assemblé les troupes dont on lui avoit ordonné la levée, s'il n'avoit pas cru

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Il change
de Sentiment
par égard
pour le Pape.

An. 1607.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

que l'accommodement étoit fait ou sur le point de se faire ; que cependant il avoit déjà expédié des commissions pour la levée de mille Suisses, & qu'il pourvoiroit au reste incessamment ; qu'ainsi il étoit inutile que lui Padavino allât plus avant, parce que sa présence à Nanci ne feroit que donner plus de chaleur aux instigations des personnes mal-intentionnées.

Sécretaire
du Sénat en-
voyé au Com-
te de Vaude-
mont.

Padavino fut étonné de ce discours, & protesta qu'il ne pouvoit se dispenser de voir le Comte de Vaudemont, & de lui parler. Alors Verdelli le mena à Badonvillers dans le Comté de Salm. Il n'y trouva que le Secrétaire du Comte de Vaudemont, qui le reçut & le traita honorablement. Padavino déclara, que la République trouveroit fort étrange que l'on eût empêché son Ministre de se présenter à un Prince qui étoit dans l'obligation de la servir ; & il se plaignit de la mauvaise foi du Duc de Lorraine. Verdelli l'assura, que le Duc de Lorraine ne sçavoit rien de tout cela ; que c'étoient les bons serviteurs du Comte de Vaudemont, qui avoient imaginé de tenir le Ministre de la République à l'écart, pour éviter les intrigues du

parti contraire, & par ménagement pour le Cardinal de Lorraine, que son état & son intérêt obligeoient à prendre à cœur les intérêts du Pape.

Ces raisons n'ayant point persuadé Padavino, Verdelli partit en poste pour Nanci; & à peine y fut-il arrivé, qu'il écrivit à Padavino de s'y rendre. Il vint au-devant de lui avec le carrosse du Duc. Il l'assura, qu'il seroit bien reçu de tout le monde, & que le Cardinal ne feroit point scrupule de lui donner audience, étant résolu de travailler à l'accommodement, comme le Pape l'y exhortoit. Padavino, arrivé à Nanci, fut admis à l'audience du Comte de Vaudemont. Il lui exposa l'objet de sa mission; l'informa que le Canton de Zurich avoit accordé la levée & le passage; qu'il venoit d'apprendre que ceux de Basle & de Berne en avoient fait autant; qu'il portoit l'argent nécessaire; & qu'il n'étoit plus question que d'en venir à l'effet. Le Comte lui répondit; qu'il feroit son devoir, mais qu'il étoit enfant de famille; qu'il dépendoit de son pere à qui il convenoit de parler auparavant. Padavino répliqua, qu'il avoit ordre de le faire & qu'il s'en acquitteroit.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Réception
que le Duc de
Lorraine lui
fait.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Deux jours après il eut audience du Duc ; & il lui dit, que la République avoit été satisfaite de l'envoi de M. de Marinville, & du zèle qu'il avoit montré pour l'accommodement ; mais que les grands préparatifs du Pape & de ses adhérens pour la guerre, l'obligeoient à pourvoir à sa sûreté. Le Duc lui répondit ; qu'il avoit envoyé Marinville dans de bonnes vues, & qu'il étoit fort aise que sa mission eût été au gré des Vénitiens. Il s'excusa d'entrer dans de plus grands détails, parce qu'il étoit alors occupé à tenir les États de Lorraine. Padavino fut présenté au Duc de Bar. Il demanda à entrer chez le Cardinal, qui lui fit répondre, qu'il l'écouteroit s'il lui portoit des paroles d'accommodement ; mais que s'il n'avoit que des complimens à lui faire, il le prioit de s'en abstenir, sa dignité de Cardinal ne lui permettant pas de les recevoir.

Brefs du
Pape en Lorraine.

Le Pape envoya à Nanci de nouveaux Brefs, dans lesquels il s'affligeoit, de ce qu'un Prince de la Maison de Lorraine entreprenoit de servir contre l'Eglise, & de fomenter l'obstination d'un peuple rebelle & contumace. Il offroit de le dédommager,

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

en le créant Gonfalonier de l'Eglise au-delà des Monts : charge nouvelle qui ne coûtoit rien à Sa Sainteté. La grande Duchesse de Toscane, sœur du Comte de Vaudemont, lui écrivit pour le prier de ne pas attirer, par ses services en faveur des Vénitiens, une guerre funeste à sa famille & dangereuse pour la Chrétienté. Elle lui disoit pathétiquement : » Vous n'avez » qu'une ame, & vous devez tout faire » pour la sauver. Craignez de vous en- » gager au point de ne pouvoir plus » sortir d'embarras. Voudriez-vous » être l'incendiaire de l'Italie, & ne » vaudroit-il pas mieux rendre aux Vé- » nitiens tout l'argent que vous en » avez reçu ?

Pendant ce tems-là, l'allarme étoit répandue parmi les Grisons. Le Comte de Fuentès menaçoit la Valteline, & faisoit courir le bruit, qu'elle devoit être attaquée de trois côtés par les troupes du Milanois, par celles du Tirol, & par celles du Trentin. Hercule de Salis faisoit à Venise les plus vives instances, pour obtenir l'argent nécessaire à la solde des garnisons qui défendoient ce passage & à la construction d'un Fort qu'il étoit convenable d'op-

Alla me
chez les Gri-
sons,

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

poser au Fort de Fuentès. Le Sénat lui accorda vingt-sept mille écus payables en neuf mois, & lui fit donner dix mille écus d'avance. Quant au Fort qu'on proposoit de construire, le Sénat répondit que, comme le tems & le lieu n'étoient point encore déterminés, il ne pouvoit rien résoudre sur ce sujet; mais que si la guerre avoit lieu, Venise donneroit tous les secours dont on auroit besoin.

Intrigues
du Comte de
Fuentès.

Le Comte de Fuentès chercha à désunir les Grisons sous prétexte de Religion, faisant dire aux Catholiques que le Pape vouloit les prendre à son service, & qu'ils feroient très-bien payés; mais cet artifice ne servit qu'à leur inspirer de plus fortes préventions contre les Espagnols. L'Evêque de Coire intriguoit pour détacher les Catholiques du parti des Vénitiens, en leur faisant un devoir de conscience de ne point servir contre le Chef de l'Eglise. Il excita quelques soulèvements en divers endroits pour empêcher qu'on n'accordât à la République la levée & le passage; mais il n'en résulta rien de bien fâcheux. L'argent de Venise fit effet sur les Officiers. Ils leverent des troupes, continrent la

multitude indocile, & firent travailler à un bon retranchement pour couvrir la Valteline du côté du Milanois.

Sur ces entrefaites la nouvelle vint à Rome, que le Roi de France avoit fait demander par M. de Caumartin son Ambassadeur, à la Diète de Soleure, une levée de dix mille Suisses. Cette demande avoit été d'abord assez mal reçue, parce que la France n'avoit point donné d'argent, & n'avoit point expliqué où ces dix mille hommes devoient servir. M. de Caumartin avoit dit seulement, qu'il partoît pour Paris, & que son successeur M. du Refuge viendroit avec toutes les choses nécessaires pour cette levée. Bien des gens conjecturèrent avec assez de vraisemblance, que Henri IV n'avoit fait cette demande aux Cantons, que pour empêcher les Espagnols de prendre des Suisses à leur solde, & fais un vrai dessein d'effectuer la levée. On soupçonna encore qu'il ne vouloit pas que ses amis même pussent avoir des Suisses à leur service autrement que de sa main.

Le meilleur effet de cette opération fut l'allarme que le Pape en conçut. Il dit, en pleurant, qu'il voyoit bien qu'on vouloit ôter à l'Espagne tous les

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

La France
lève des troupes en Suisse.

Le Pape
sent la nécessité de s'accomod.r.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Ve-
nise.

Henri IV
envoye le
Cardinal de
Joyeuse en
Italie.

moyens de le secourir. Cette crainte le détermina à s'accommoder à quelque prix que ce fût. Il écrivit au Roi de France, & le pria de faire partir incessamment le Cardinal de Joyeuse.

Henri IV ne pouvoit choisir un Négociateur plus convenable à tous égards. Il joignoit à un esprit insinuant, une grande facilité pour les affaires. Il étoit estimé & aimé du Pape; & sa dignité qui l'égaloit aux principaux de la Cour Romaine, le mettoit dans le cas non-seulement de donner du poids à la négociation, mais même d'exécuter, comme il le fit, l'acte le plus essentiel de l'accommodement qui étoit la révocation des censures. Lorsqu'il fut arrivé à Turin, le Nonce voulut l'engager à ne point voir l'Ambassadeur de Venise; mais il jugea que cette partialité ne convenoit point à un Négociateur. Il reçut la visite de l'Ambassadeur, & lui fit un accueil honorable: Il avoit ordre d'aller directement à Venise; & quoique ce fût un grand déplaisir pour le Pape de voir un de ses Cardinaux dans une ville soumise à l'interdit, le besoin qu'il avoit de s'accommoder le fit passer par-dessus cette considération.

Le Cardinal de Joyeuse s'arrêta dans un village du Ferratois sur la Frontiere de l'Etat de Venise, attendant les dernières instructions du Pape & du Roi. A Rome & en Espagne les Jésuites se donnoient de grands mouvemens pour être compris dans l'accommodement. Ils représentoient à Rome, que ce seroit un grand deshonneur pour le Pape, si l'accommodement avoit lieu, à l'exclusion de ceux qui avoient montré le plus de zèle pour les intérêts du Saint-Siège. Ils disoient en Espagne, que ce seroit un véritable affront pour le Roi; s'il paroïssoit qu'avec toute sa puissance, il n'avoit pas pû mettre les Vénitiens à la raison. Le Jésuite, Confesseur de la Reine, insinuoit avec chaleur au Roi & à toute la Cour, qu'on ne pouvoit en conscience accommoder un différend de cette nature, sans exiger de la République le rétablissement des Jésuites.

Le Cardinal de Joyeuse reçut enfin les instructions qu'il attendoit de Paris & de Rome, & se rendit à Venise vers la mi-Février. Il présenta au Collège les Lettres de créance de Sa Majesté Très-Chrétienne, & accompagna cette présentation de paroles remplies

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.Intrigues
des Jésuites.

Le Cardinal de Joyeuse arrive à Venise.

An. 1607.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

d'honnêteté. Le lendemain le Doge lui rendit visite. La République voulut se charger de la dépense de sa maison ; mais il pria qu'on trouvât bon qu'il vécut à ses frais, & on y consentit.

Il entre en négociation.

Dans la conférence qui suivit la première visite de compliment, le Cardinal exposa qu'il avoit ordre du Roi, de procurer le bien & la satisfaction de la République ; & que, comme il étoit persuadé qu'elle desiroit la paix, il s'étoit chargé sans difficulté de travailler à l'en faire jouir ; que le point important étoit de trouver un tempérament qui pût satisfaire le Pape sans blesser l'honneur & les droits de la République ; que le Pape demandoit, outre ce qu'on lui avoit déjà accordé, que la République lui envoyât un Ambassadeur pour solliciter la révocation des censures ; que tous les Religieux fussent rappelés, même les Jésuites ; & que le Roi pût garantir à Sa Sainteté, que pendant qu'on traiteroit à Rome, les loix ne s'exécuteroient point. Il insista particulièrement sur ce dernier article, & pria qu'on lui indiquât promptement les moyens, pour que le Roi pût donner cette garantie avec sûreté.

Le Sénat répondit, que dès que les censures seroient levées, la République enverroit un Ambassadeur pour résider auprès du Pape; & qu'il traiteroit avec Sa Sainteté l'article du rappel des Religieux; que dans l'exécution des loix, la République procéderoit avec la modération & l'esprit de piété, qui avoient toujours caractérisé ses démarches; & que le Pape & le Roi devoient se contenter de cette déclaration. Le Cardinal dit, que Sa Majesté Très-Chrétienne étoit satisfaite de tout ce qu'on avoit accordé à sa considération; mais que le Pape ne s'en contentant pas, il falloit trouver quelque nouvel expédient. Il pria qu'on y pensât mûrement, & ajouta qu'il reviendroit une autre fois, pour sçavoir ce qui auroit été résolu.

Dans une seconde conférence, l'article délicat fut de nouveau discuté. » Le Roi, dit le Cardinal, qui vous » est très-affectonné, m'a ordonné de » vous parler sans déguisement, comme les vrais amis doivent faire. Je » vous dirai donc sans détour, que Sa » Majesté n'approuveroit pas que vous » fissiez un Décret qui eût l'air de suspendre vos loix ou leur exécution, ni

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

An. 1607.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

» que de votre part il y eût rien d'écrit
 » sur ce sujet qui pût passer à la postérité;
 » mais elle considère que, les censu-
 » res du Pape ayant fait beaucoup de
 » bruit, il faut qu'il ait un prétexte
 » apparent de les révoquer. Sa Sain-
 » teré desirant la suspension des loix
 » dont la République paroît si éloi-
 » gnée, Sa Majesté, pour accommo-
 » der la chose, a résolu de prendre
 » sur elle de donner au Pape cette sa-
 » tisfaction, en lui garantissant que les
 » loix ne seront point exécutées, sans
 » qu'il paroisse aucun Décret de la Ré-
 » publique sur cette matière; à con-
 » dition toutefois, que cette garan-
 » tie ne sera censée donnée qu'après
 » s'être assuré que le Pape lèvera en
 » même tems les censures; & que la
 » République, par égard pour le Roi,
 » qui veut bien prendre la chose sur
 » lui, ne fera rien pour donner l'exé-
 » cution à ses loix, qui puisse déplaire
 » au Pape. Le Roi juge que, moyen-
 » nant ce tempérament, l'affaire pour-
 » ra s'accommoder à la satisfaction
 » réciproque, & sans que l'autorité de
 » la République ait reçu la moindre
 » atteinte.

Le Cardinal s'étendit fort au long

à prouver que , dans tout le cours de cette affaire , la République avoit soutenu sa réputation avec beaucoup de dignité ; & que le vrai moyen de ne pas la démentir , étoit de se prêter à tout ce qui pourroit être sans préjudice de son autorité , pour éviter les maux inséparables d'une rupture ouverte.

Après lui , M. de Fresnes prit la parole , & dit : que , puisque le Pape vouloit absolument la satisfaction qui venoit d'être proposée , il convenoit de la lui accorder ; que cet article ne devoit souffrir aucune difficulté ; qu'il ne s'agissoit point d'examiner si on y étoit obligé à la rigueur , mais de donner un moyen au Pape de sortir d'affaire sans trop de deshonneur. » La réponse ,
 „ ajoûta-t-il , que le Sénat vient de faire à M. le Cardinal , en l'assurant que
 „ dans l'usage de ses loix la République ne s'écartera point de sa modération ordinaire , prouve que la République réserve en effet l'usage de ses loix , & le Pape veut avoir parole du Roi qu'elles resteront suspendues. Il est donc absolument nécessaire de déclarer si le Sénat , en parlant de la sorte , veut qu'on entende que ses loix seront maintenues dans

An. 1607.

LEONARD
 DONATO,
 LXXX.
 Doge de Venise.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

„ leur vigueur ; ou si par-là il a voulu
 „ seulement éviter de rien dire qui
 „ l'engage manifestement à les suspen-
 „ dre. C'est ce qu'il convient de faire
 „ connoître à M. le Cardinal ou de
 „ vive voix ou par quelque autre signe
 „ indirect. Comme il doit donner la
 „ garantie du Roi par écrit, il est né-
 „ cessaire qu'il soit assuré qu'elle sera
 „ agréée de la République, & qu'il
 „ n'ait point à se repentir de l'avoir
 „ donnée. C'est beaucoup qu'il obtien-
 „ ne du Pape de se contenter de cette
 „ fausse monnoie, la garantie dont il
 „ s'agit ne devant être donnée que
 „ pour la forme. Sa Majesté soutient
 „ avec raison, que des loix purement
 „ prohibitives ont leur exécution,
 „ même quand la chose reste en sus-
 „ pens. Elle agira pour que, du côté
 „ du Pape & des Ecclésiastiques, il
 „ ne se fasse rien qui leur soit contraï-
 „ re. Le Roi auroit pu sans doute de
 „ lui-même donner la garantie qu'on
 „ lui demande, étant assuré que, si
 „ les Ecclésiastiques s'abstiennent de
 „ rien innover, les Ministres de la Ré-
 „ publique ne feront point dans le cas
 „ d'agir pour l'exécution de ses loix :
 „ mais quoique le Roi puisse garan-

„ tir la chose sans l'aveu même de la République, en s'assurant seulement du silence des Ecclésiastiques, il faut cependant que le Sénat y donne son consentement de quelque manière.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Il observa que les Espagnols avoient demandé sur ce sujet une parole expresse & un engagement formel ; & qu'on devoit être bien content que Sa Majesté s'en tint à une formalité beaucoup plus douce. Il fit instance pour qu'on donnât au moins quelque signe d'approbation, prétendant que, cet article une fois arrangé, il n'y auroit plus de difficulté sur le reste, même sur le rétablissement des Jésuites ; que dans toute espèce d'accommodement, il étoit ordinaire de cesser toute rigueur contre les adhérens des deux partis ; que l'honneur du Pape étoit intéressé à faire rentrer dans les Etats de Venise tous ceux qui n'en étoient sortis que pour lui obéir ; qu'il ne falloit pas espérer que le Pape se relâchât sur cet article, n'y ayant pas de raison de lui refuser cette satisfaction, & Paul V étant un homme très-entêté.

Le Sénat répondit à cette double insinuation ; que le bannissement des Jé-

Réponse du
Sénat.

An. 1607.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

suites avoit été ordonné pour des motifs très-graves, & avec une telle rigueur de Décret, que leur rétablissement étoit incompatible avec les loix de la République; que si dans tous les accommodemens, il y avoit amnistie pour les adhérens des deux partis, on devoit excepter ceux dont les excès auroient mérité le bannissement, indépendamment de toute autre dispute; que l'honneur du Pape seroit parfaitement sauvé, par le rappel de tous ceux à qui on n'avoit d'autre faute à reprocher, que d'avoir simplement obéi à son monitoire. Au surplus, le Sénat déclara sur la matiere des loix, qu'il ne pouvoit que répéter ce qu'il avoit dit d'abord; *que dans l'usage de ces loix la République ne s'écarteroit point de son ancienne modération*; que cela devoit suffire; & que la même déclaration seroit faite à Dom François de Castro.

Le Cardinal s'en contente.

Le Cardinal de Joyeuse auroit souhaité une réponse plus satisfaisante; mais comme il avoit ordre du Pape de tirer le meilleur parti qu'il pourroit de cette affaire & pourtant de l'accommoder, il dit; que, quoiqu'il se fût attendu à quelque chose de plus favorable, il vouloit bien se contenter de ce

qu'on lui avoit répondu. Il pria qu'on ne fit part à personne de ce qui venoit d'être délibéré, pour éviter les tracasseries des gens mal-intentionnés, assurant que le succès de la négociation dépendoit surtout du secret.

An. 1607.
LEONARD DONATO, LXXXIX: Doge de Venise.

Le Doge lui représenta, qu'on ne pouvoit se dispenser de donner la même réponse à Dom François de Castro, qui avoit fait des insinuations équivalentes; qu'on prendroit les mesures convenables pour s'assurer du secret; que cela ne devoit faire aucune peine aux Ministres du Roi Très-Chrétien; d'autant que tout le monde sçavoit que Sa Majesté avoit la première influence dans cette affaire, & que tout le bien qui en résulteroit, lui seroit attribué. Le Cardinal convint des bonnes intentions de Dom François de Castro; mais il parut douter que ce Ministre eût des pouvoirs aussi étendus que ceux qu'il avoit lui-même du Roi Très-Chrétien; & il recommanda de nouveau le secret à son égard.

Il demande le secret vis-à-vis des Espagnols.

Le Sénat fut consulté & il persista dans la résolution de ne rien dissimuler à l'Ambassadeur d'Espagne; parce que, indépendamment de ses insinuations équivalentes, il avoit rendu visite

Le Sénat le refuse.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

au Cardinal à son arrivée, & lui avoit offert de se joindre à lui ; qu'il avoit poussé la politesse jusqu'à lui dire qu'il feroit charmé de militer sous ses étendards ; que, le Cardinal lui ayant répondu qu'il ne pouvoit lui rien dire, parce qu'il attendoit une réponse du Sénat, ce Ministre, étonné d'un pareil refus, s'étoit présenté plusieurs fois au Collège pour sçavoir quelle étoit cette réponse que le Cardinal attendoit. Une autre considération engageoit à lui faire part de la chose ; c'est que ce Ministre continuoit de faire les plus vives instances, pour que l'on accordât, en considération de son maître, la suspension des loix, assurant toujours que l'accommodement ne pouvoit se faire, si cet obstacle n'étoit pas levé.

Lorsqu'on lui eut communiqué la réponse qu'on venoit de faire au Cardinal, il dit ; qu'il auroit voulu quelque chose de plus ; mais que, puisque le Cardinal s'en étoit contenté, il falloit bien qu'il s'en contentât lui-même ; que cependant il avoit quelque peine à se charger d'une proposition dont il prévoyoit que le Pape ne feroit pas satisfait ; qu'il feroit son possible pour qu'elle fût acceptée ; que, malgré l'espèce
d'ambiguïté

d'ambiguité dans laquelle le Sénat avoit enveloppé sa réponse, il croyoit qu'elle pouvoit l'autoriser à garantir la suspension des loix, & qu'il prendroit sur ce sujet le silence pour un consentement; mais le Doge lui répondit, que la réponse du Sénat étoit sans ambiguité; qu'elle n'avoit besoin ni d'interprétation ni de commentaire; que son intention étoit de ne suspendre en aucune manière l'exécution de ses loix portées avec équité & avec une autorité légitime, mais d'en user avec la modération requise & accoutumée.

Quoique la négociation fût portée au point de faire espérer un accommodement prochain, les manœuvres du Comte de Fuentes & ses intrigues pour soulever les Grisons, faisoient appréhender une guerre inévitable. La Faction Espagnole avoit adroitement fait courir le bruit parmi les Grisons, que la République avoit donné quatre-vingt mille écus pour la liberté du passage; & les mécontents, au nombre de deux mille, avoient fait une émeute pour sçavoir ce qu'étoit devenu cet argent. Le Résident de Venise ne se crut pas en sûreté à Coire, & voulut se retirer à Tosane; mais les mécon-

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
- XXXX.
Doge de Venise.

Nouvelles
intrigues du
Comte de
Fuentes.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X
Doge de Venise.

tens investirent sa maison, en lui disant brutalement, qu'il n'étoit pas question de se retirer, mais de déclarer à qui il avoit remis l'argent de la République. Le Résident se plaignit de cette violence aux Seigneurs du Conseil, qui lui donnerent une escorte pour qu'il pût se retirer en sûreté à Tosane; mais il fut attaqué en chemin par une troupe de mécontents qui le forcerent de revenir à Coire, & le garderent prisonnier dans sa maison, sans qu'il eût la liberté d'écrire & de recevoir des lettres.

Quelques jours après, le bruit courut que les troupes de Lorraine s'étoient mises en marche avec résolution, si on leur refusoit le passage, de le forcer. Aussi-tôt les mécontents se soulevèrent de nouveau, coururent à la maison du Résident, qui eut beaucoup de peine à se garantir de leurs insultes. C'étoit le Comte de Fuentès qui atisoit tout ce feu; mais les principaux de la Nation vinrent à bout de faire entendre raison aux mutins, & moyennant quelque argent que le Résident de Venise distribua, on lui rendit sa liberté & le tumulte cessa.

Sentimens
pacifiques du
Roi d'Espa-
gne.

La Cour d'Espagne n'autorisoit point

les intrigues du Comte de Fuentès , qui ne consultoit que son desir particulier d'exciter une guerre de laquelle il comptoit retirer beaucoup de gloire. On sçut même que Philippe IV avoit dit au Nonce du Pape , que Sa Sainteté feroit bien de ne pas porter les choses à l'extrême , & de souffrir avec plus de patience les défauts de ses enfans ; que l'Espagne serviroit plus efficacement le Saint-Siège en réprimant les Hérétiques de Flandre , qu'en excitant du trouble en Italie ; qu'il falloit fermer les yeux sur beaucoup de choses pour avoir la paix ; qu'en un mot , il ne convenoit point au pere commun des Chrétiens de les armer les uns contre les autres ; & que c'étoit avilir la dignité du Siège Apostolique , que de vouloir soutenir par des moyens humains une autorité toute divine. Ce fut le chagrin qu'eut le Pape de se voir ainsi abandonné par ceux qu'il croyoit ses meilleurs amis , qui le décida à donner aveuglément les mains à l'accommodement.

Les Vénitiens , pour abattre encore plus ses espérances & pour se précautionner eux-mêmes contre les évènements , continuoient de presser la levée

An. 1607.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Embaras
du Comte de
Vaulemont.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
J X X X X.
Doge de Venise.

des troupes en Lorraine. Le Comte de Vaudemont avoit pris le parti de feindre une maladie, pour se délivrer des importunités de sa famille & du Résident de Venise. Le Duc de Lorraine reçut une lettre du Résident de Toscane à Venise, qui l'informoit de la négociation du Cardinal de Joyeuse; & qui l'assuroit d'après le témoignage de M. de Fresnes lui-même, que l'accommodement auroit lieu avant qu'il fût peu. Ce Prince fit part de cette nouvelle au Comte de Vaudemont son fils, en lui disant, qu'il seroit bientôt hors d'embaras vis-à-vis des Vénitiens.

Conduite du
Duc de Lorraine.

Il fit venir ensuite le Secrétaire Padavino, & lui dit qu'il avoit nouvelle certaine que l'accommodement alloit se faire; que tous les préparatifs de guerre avoient été suspendus à Rome & à Milan; qu'ainsi il ne devoit plus être question de la levée qu'il sollicitoit; que, quoiqu'il eût des ordres précis de ne pas s'en départir, le changement survenu devoit l'engager à surseoir jusqu'à nouvel ordre; qu'il ne lui donnoit cet avis que pour lui épargner une dépense inutile, & que c'étoit un conseil d'ami dont il ne

pouvoit trop-tôt rendre compte au Sénat.

Padavino le remercia de son attention ; mais il lui représenta , que rien n'étoit plus trompeur pour l'ordinaire que les bruits de paix ; que les satisfactions accordées par la République , loin de calmer le Pape , n'avoient fait que le rendre plus présomptueux ; que Sa Sainteté ayant notifié en plein Consistoire le dessein qu'elle avoit de faire la guerre , s'étant vantée d'avoir plusieurs Princes pour Alliés , & ayant nommé un Légat pour présider aux opérations , la République n'avoit pû se dispenser de se mettre en défense ; que personne ne sçavoit mieux qu'elle ce qu'il lui convenoit de faire ou de ne faire pas ; que Son Altesse devoit croire que le Sénat n'étoit pas capable de s'engager à une dépense extraordinaire , sans une vraie nécessité ; qu'ainsi il ne pouvoit rien écrire à Venise , à moins que ce ne fût pour apprendre à la Seigneurie que les troupes étoient levées & qu'elles alloient marcher.

Le Duc lui ayant représenté qu'il étoit sûr de ce qu'il lui annonçoit , & qu'il lui fit le plaisir d'écrire , Padavino consentit à dépêcher un courrier ,

An 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1607.
LEONARD
DONATO.
LXXXIX
Doge de Venise.

espérant que dans l'intervalle la santé du Comte de Vaudemont seroit rétablie, & qu'il s'occuperoit tout de bon des fonctions de son emploi. Le Duc ne répondit rien ; mais le Comte envoya sçavoir, si Padavino étoit content. Celui-ci lui fit dire qu'il songeât à se guérir ; qu'on faisoit des prières pour lui à Venise, & qu'il venoit d'y écrire que la République pouvoit compter sur ses services.

Le Pape lui
envoie un
nouveau
Bref.

Sur ces entrefaites, un Chambellan du Duc de Baviere arriva à Nanci avec un Bref du Pape pour engager de nouveau le Comte à quitter le service des Vénitiens. Il eut audience de tous les Princes de Lorraine. Le Comte de Vaudemont, qui s'excusa de le voir à cause de son incommodité, pressé de lui donner audience, y consentit à condition qu'il parleroit peu, qu'il se contenteroit d'une courte réponse & qu'il ne répliqueroit point. Le Chambellan introduit dans sa chambre, lui exposa les raisons d'Etat & les motifs de Religion qui devoient le détourner de servir contre le Saint-Siége ; mais le Comte lui répondit en deux mots ; qu'il estimoit son honneur au-dessus de tout, & que ce sentiment n'avoit rien de con-

traire à ce qu'il devoit à la Religion.

M. de Bassompierre arriva quelques jours après à Nanci. Il avoit promis à Priuli, Ambassadeur de Venise à la Cour de France, de passer au service de la République; & Henri IV l'avoit chargé de dire au Comte de Vaudemont; que non-seulement il ne pouvoit avec honneur manquer à la République; mais qu'il n'avoit aucun prétexte pour s'excuser de la servir. M. de Bassompierre lui ajoûta, que le Duc de Guise s'offroit à être son Lieutenant, & que grand nombre de Soldats étoient prêts à le venir joindre, Sa Majesté leur en ayant donné la permission. Le Comte espéroit toujours que la nouvelle de l'accommodement le tireroit d'embaras, d'autant plus que le Duc de Lorraine venoit de recevoir avis, que le Cardinal de Joyeuse étoit parti pour Rome avec l'accommodement tout-à-fait conclu.

Mais le courrier de Padavino étant revenu avec des ordres fort différens de ceux qu'on attendoit, ce Résident de la République signifia au Comte, qu'il n'étoit plus question d'user de délais; que le Sénat vouloit des troupes; & que c'étoit à lui de les assembler.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Insinuations
de la France.

Instances
du Résident
Vénitien,

An. 1607.

LÉONARD
DONATO
LXXXIX.
Doge de Venise.

Le Comte lui dit qu'il falloit en parler au Duc de Lorraine. Padavino lui répondit qu'il le feroit, & qu'il avoit ordre de le faire; mais qu'il avoit dû s'adresser d'abord directement à lui, qui étoit le ressort principal; qu'il garderoit son courrier un jour ou deux, afin de pouvoir envoyer à Venise une réponse définitive; & qu'il vouloit non des complimens & des excuses, mais des effets.

Conseil tenu par le Duc de Lorraine.

Le Duc de Lorraine tint Conseil avec les Princes ses fils. Le Cardinal dit, que la maison de Lorraine avoit toujours été dévouée au Saint-Siège, que jamais aucun Prince de cette maison n'avoit servi contre l'Eglise; qu'il ne falloit pas présentement, par une conduite contraire, se deshonorer, s'attirer la haine des Catholiques, & les censures du Pape. Il conclut à refuser nettement la demande de Padavino, assurant que la paix suivroit nécessairement de ce refus, parce que les Vénitiens, privés de l'appui de la maison de Lorraine, seroient forcés de céder au Pape. Le Duc de Bar fut du même avis; mais en desirant qu'on imaginât quelque moyen de sauver la réputation de son frere. Le Comte de Vaude-

mont exposa ce que M. de Bassompierre lui avoit dit de la part du Roi de France, & ce que beaucoup de gens d'honneur lui avoient témoigné dans le même sens ; il pria qu'on considérât attentivement ce qu'il devoit faire, parce que son devoir étoit préférable à toute autre considération. Le Duc dit, qu'il se trouvoit dans un grand embarras ; que d'un côté le motif de la Religion & l'intérêt d'Etat ne permettoient pas que ses enfans prissent les armes contre le Saint-Siège, tandis qu'aucun Prince Catholique ne leur en donnoit l'exemple ; que d'un autre côté il ne pouvoit se dispenser de donner quelque satisfaction aux Vénitiens, mais que l'honneur de sa maison l'emportoit sur tout le reste ; qu'ainsi il prendroit le parti d'amuser le Résident de Venise par de bonnes paroles & de faire naître des incidens pour éviter tout à la fois les inconvéniens du refus, & le danger du consentement.

Padavino attendoit avec impatience le résultat de ce Conseil. Le Duc de Lorraine le fit appeller, & lui dit ; qu'il tenoit la paix pour faite ; qu'il étoit donc inutile de lever des troupes ; que la République s'accommoderoit, & que les

An. 1607.
LEONARDO
DONATO,
LXXXX.
Doge de Venise.

Sa réponse
au Résident
de Venise.

AN. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX,
Doge de Venise.

censures retomberoient sur sa maison ; qu'il n'étoit pas juste de lui attirer cet embarras sans aucune nécessité ; qu'il avoit la plus sincère envie de donner dans toutes les occasions des preuves de son attachement pour la République ; & qu'il n'en étoit que plus affligé de ne pouvoir permettre à ses enfans de servir contre le Saint-Siège ; qu'en toute autre rencontre lui & toute sa Maison seroient empressés à témoigner leur zèle aux Vénitiens.

Représen-
tations de ce
Résident.

Une négative si claire détermina Padavino à dire nettement, que les bruits de paix n'avoient aucun fondement ; que leur fausseté étoit prouvée, par les ordres réitérés qu'il recevoit du Sénat ; que s'il étoit question de paix, il ne faudroit que le refus du Comte pour la rendre impraticable, n'étant propre qu'à inspirer au Pape le plus opiniâtre entêtement ; que la République ne solliciteroit pas la levée, si elle ne la jugeoit pas nécessaire ; que quiconque est engagé au service d'un Souverain, doit obéir sans entreprendre de se faire juge de la nécessité du commandement ; que la crainte des censures étoit une vaine appréhension, parce qu'on sçavoit bien que le Pape se re-

penoit de les avoir lancées & qu'il ne retomberoit plus dans le même cas ; que ce seroit une grande erreur d'attribuer aux Papes aucune sorte d'infaillibilité , Dieu permettant qu'il y en ait de mauvais pour les péchés du monde ; que le Comte de Vaudemont , de l'aveu du Duc son pere , s'étoit engagé à la République au commencement de la dispute ; & que , puisqu'il n'avoit pas craint de promettre , il ne devoit pas faire difficulté de tenir.

Le Duc répliqua que l'accommodement alloit se faire , & qu'il attendoit à tout instant la nouvelle de sa conclusion. L'audience dura près de deux heures sur le même ton. A la fin Padavino demanda au Duc de Lorraine de vouloir bien lui dire si c'étoit là son dernier mot , parce qu'il partiroit tout de suite pour chercher ailleurs ce qu'on lui refusoit en Lorraine après les engagements les plus formels. Le Duc le pria d'attendre encore trois ou quatre jours.

Le lendemain Padavino rendit visite au Comte de Vaudemont , qui lui dit en l'abordant : » j'aimerois cent fois » mieux être mort , que de me trouver » dans la situation où je me trouve.

AN. 1607.
LEONARD
DONATO,
LXXXX.
Doge de Venise,

Inquiétude
du Comte de
Vaudemont.

» Elle eit des plus embarrassantes &
 » des plus tristes , me voyant d'une part
 » pressé par mon devoir , de l'autre ar-
 » rêté par la volonté de mon pere à la-
 » quelle je n'ose contrevénir. Ce sont
 » les Brefs du Pape & les intrigues des
 » Jésuites qui lui ont donné ces scrupules dont on ne peut le guérir. Il est
 » âgé & susceptible de ces sortes d'im-
 » pressions. Je sens très-bien que la
 » République est fondée à se plaindre ,
 » de ce que je lui manque au besoin ;
 » mais je vous proteste que ce n'est pas
 » ma faute , & je vous conjure les lar-
 » aux yeux d'avoir égard à ma situa-
 » tion. » Padavino le consola en lui
 » disant ; que dans le cas où il se trou-
 » voit , il devoit faire usage de sa pru-
 » dence ; qu'il étoit malheureux pour lui
 » que le Pape eût entrepris de compro-
 » mettre sa réputation d'une maniere si
 » fâcheuse ; qu'il devoit parler à son pere
 » & le prier de ne pas l'exposer à se des-
 » honorer aux yeux des hommes. Le
 » Comte promit qu'il lui parleroit ; mais
 » les quatre jours qu'on avoit deman-
 » dés étant expirés sans aucune décision
 » nouvelle , Padavino demanda son au-
 » dience de congé que l'on différa encore
 » pour gagner du tems. Le Comte de

An. 1607.

LEONARD
 DONATO,
 LXXXIX.
 Doge de Ve-
 nise.

Vaudemont offrit de lever des troupes à condition qu'elles ne serviroient pas contre le Pape, condition qu'il ne mettoit, disoit-il, que pour ménager le scrupule de son pere; étant bien résolu, lorsqu'il feroit une fois en Italie, d'obéir à la République sans réserve; mais Padavino ne voulut jamais accepter cette condition, parce que l'engagement du Comte étoit de servir la République envers & contre tous, & qu'il ne lui appartenoit pas d'altérer cet engagement en aucune maniere; & il résolut de passer en Suisse, aussi-tôt qu'il auroit avis du lieu où les Députés des Cantons devoient se rendre pour conférer avec lui.

Le Pape, qui voyoit sa défaite inévitable & prochaine, imagina un nouveau moyen de ne pas succomber. Il apprit qu'il y avoit à Gènes une loi ancienne contre l'aliénation des biens en faveur des gens d'Eglise. Il pria cette République de la révoquer, & elle eut la complaisance de le faire. Le Pape exigea encore & obtint des Génois, qu'ils chargeassent leur Envoyé à la Cour de Madrid de faire part au Roi d'Espagne de cette révocation. Il espéroit que cet exemple feroit im-

An. 1607.

LEONARDO
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.Nouveau
subterfuge
du Pape.

An. 1607.
LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Ambassadeur de Savoie à Venise.

pression, & que tous les amis du Saint-Siège voudroient qu'il servît de règle aux Vénitiens; mais Philippe IV défapprouva la lâcheté des Gènois, & la prétention qu'ils avoient eûe d'établir une règle qui pouvoit tourner au préjudice de tous les Souverains. Ainsi cette ressource manqua encore à Paul V.

Le Duc de Savoie, chargé des pleins pouvoirs de l'Empereur, n'avoit encore fait aucune démarche. Tout-à-coup on apprit qu'il devoit se rendre à Venise, & qu'il avoit donné ses ordres pour le départ. Il se fit précéder par Jean-Baptiste Solar, qui porta à Venise les Lettres de créance que son maître avoit reçues de l'Empereur. Solar notifia au Collège, que Sa Majesté Impériale avoit envoyé à Turin le Marquis de Castiglione, pour solliciter Son Altesse d'aller de sa part à Venise travailler à l'accommodement; que le Duc de Savoie, pour se conformer aux intentions de l'Empereur & pour marquer son zèle à la République, partiroit incessamment; qu'il espéroit que sa présence & sa médiation seroient agréables aux Vénitiens; & qu'il leur avoit envoyé un Ambassadeur pour les assurer de sa bonne volonté & du desir qu'il avoit

de terminer l'affaire promptement. On lui répondit que la venue de Son Altesse seroit très-agréable au Sénat.

Le Cardinal de Joyeuse partit pour Rome le 22 Mars, & le lendemain, le Marquis de Castiglioné, l'un des Plénipotentiaires de l'Empereur, arriva à Venise, & parut à l'audience sans cérémonie. Il dit, que dans le commencement de la querelle, il avoit agi auprès du Pape pour l'engager à suspendre son monitoire; mais que l'aigreur des procédés réciproques avoit détruit l'effet de ses représentations; que depuis il n'avoit cessé de solliciter l'Empereur pour qu'il interposât ses bons offices; que Sa Majesté Impériale, pleine du desir de procurer la paix, avoit choisi le Duc de Savoie pour effectuer cette bonne œuvre, & l'avoit donné lui-même pour adjoint à Son Altesse, le sçachant très-affectionné à la République, par l'ancienne amitié qui régnoit entre la Maison de Gonzague & les Vénitiens; que le départ du Duc ne pouvant sitôt avoir lieu à cause de la suite nombreuse qu'il devoit amener, l'Empereur l'avoit chargé de prendre les devants, & d'entamer la négociation, craignant, si on la différoit, qu'il

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Le Cardinal de Joyeuse part pour Rome.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

ne survînt chez les Grisons des troubles qui rendroient l'affaire inaccommodable ; qu'il avoit appris avec beaucoup de joie en arrivant , que les choses se trouvoient dans les termes les plus favorables , & que le Cardinal de Joyeuse portoit à Rome des conditions dont le Pape seroit satisfait ; il pria qu'on lui fît part du détail de ces conditions , afin que s'il restoit encore des difficultés , il pût aider à les lever au nom de Sa Majesté Impériale ; & en disant ces mots , il présenta les Lettres de créance qu'il avoit de l'Empereur & du Duc de Savoie.

Conduite du
Sénat vis à-
vis du Pléni-
potentiaire
de l'Empe-
reur.

Le Sénat ordonna qu'il lui fût donné communication de tout ce qui avoit précédé , & de la dernière réponse qu'on avoit faite au Cardinal de Joyeuse. Le Marquis de Castiglione parut étonné & croire qu'on ne lui disoit pas tout. On l'assura très-positivement qu'il n'y avoit rien de plus. Alors il fit instance, pour qu'il pût porter lui-même au Pape quelque satisfaction particulière accordée par considération pour l'Empereur ; mais on lui déclara fermement qu'on avoit accordé tout ce qu'il étoit possible d'accorder ; que tout ce qu'on pouvoit faire de plus , c'étoit de con-

sentir qu'il portât au Pape les mêmes conditions qui avoient été accordées aux Ministres de France & communiquées à ceux d'Espagne, afin qu'il pût négocier avec eux sur le même plan.

La Cour d'Espagne ne pouvoit se persuader que le Pape voulût se contenter de la légère satisfaction que les Vénitiens lui offroient, & quand elle apprit que le Cardinal de Joyeuse étoit parti pour Rome, elle crut que le Pape la jouoit, qu'il usoit de détour à son égard, & qu'il s'entendoit secrètement avec la France. Ce fut ce qui déterminâ Dom François de Castro à mettre par écrit la dernière résolution du Sénat, qui lui avoit été communiquée. Il l'envoya à Rome & dans toutes les Cours de l'Europe, afin de faire connoître à tout le monde que les François n'avoient rien obtenu de plus que les Espagnols. Le Sénat, qui craignit que cet Ambassadeur n'eût fait un récit infidèle de ses intentions, prit le parti lui-même d'ordonner à ses Ministres dans toutes les Cours de publier sa dernière résolution telle qu'elle étoit.

L'arrivée du Cardinal de Joyeuse excita une grande rumeur dans la Cour Romaine. Les Prélats de cette Cour se

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Effet de
l'arrivée du
Cardinal de
Joyeuse à Ro-
me.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

trouvèrent divisés de sentimens, les uns desirant l'accommodement & le regardant comme fait; les autres le craignant & le tenant pour impossible. Le Pape éprouva & témoigna une grande perplexité. Le surlendemain de l'arrivée du Cardinal, M. d'Alincourt exposa à Sa Sainteté, qu'il apprenoit avec douleur que le bruit couroit dans Rome que l'affaire ne pouvoit plus s'accommoder, ou du moins que l'accommodement ne pouvoit se faire aux conditions obtenues par le Roi; ce qui seroit un grand déplaisir pour Sa Majesté. Le Pape lui répondit: » j'ai été tra-
» cassé par tant d'endroits & de tant
» de manières, que pendant trois jours
» j'ai été sur la croix. Les conditions
» que le Cardinal de Joyeuse & le Mar-
» quis de Castiglioné m'apportent de
» Venise ne sont pas bien satisfaisan-
» tes. Cependant je suis résolu à l'ac-
» commodement, pourvu qu'on fasse
» encore quelque tentative pour le rap-
» pel des Jésuites.

Sentimens
des Cardi-
naux Ro-
mains.

Les Cardinaux qui avoient le plus désapprouvé intérieurement la précipitation avec laquelle le Pape avoit lancé son monitoire, étoient ceux à qui il en fâchoit le plus, de le voir hâter

l'accommodement, sans avoir obligé les Vénitiens à fléchir. Quelques-uns d'eux parurent déterminés à s'y opposer ouvertement dans le Consistoire ; & ils furent confirmés dans leur opinion par quelques esprits turbulens, qui vouloient empêcher l'accommodement, ou du moins que le Cardinal de Joyeuse n'en eût pas l'honneur.

Cependant la plupart des difficultés s'applanirent, & il n'y eut que l'article du rétablissement des Jésuites, qui parût embarrassant. Le Pape le desiroit avec vivacité, & le Cardinal de Joyeuse n'étoit point autorisé à le promettre. Il proposa un expédient, ce fut que le Pape lui remit un Bref avec pouvoir absolu de lever les censures ; qu'il le porteroit à Venise, en déclarant au Sénat, qu'il n'avoit la liberté d'user de ce pouvoir qu'à condition que les Jésuites seroient rétablis ; & qu'il espéroit que, lorsque le Sénat verroit qu'il n'y avoit pas moyen de finir autrement, il se relâcheroit infailliblement sur cet article.

Paul V. étoit persuadé qu'il étoit de son honneur de ne pas abandonner les Jésuites, qui selon lui n'avoient été pros crits, que pour avoir voulu garder

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Le Pape insiste sur le rétablissement des Jésuites.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

l'interdit ; & à qui il avoit promis de n'entendre à aucun accommodement, à moins qu'ils ne fussent rétablis. Il disoit, qu'ayant fait tant de bruit pour deux Prêtres mis en prison, ce seroit à lui une grande honte d'acquiescer au bannissement d'un ordre entier de Religieux. Mais le Cardinal du Perron lui représenta, que si on s'arrêtoit à cette difficulté, ce seroit, faire de la cause particuliere des Jésuites, la cause du Saint-Siége ; que l'essentiel étoit de rétablir son autorité à Venise, parce que, lorsqu'elle y seroit bien affermie, il y auroit moins de difficulté à faire cesser la disgrâce des Jésuites ; & que ne pas les nommer dans l'accommodement, ce n'étoit pas les exclure, mais différer tout au plus leur rétablissement. Il lui rappella l'exemple de Clément VIII, qui dans l'accord fait avec la France, voyant la difficulté d'obtenir le rappel des Jésuites qu'il desiroit passionnément se contenta de l'espérance d'en venir à bout avec le tems, & eut en effet le bonheur de l'obtenir dans la suite. Le Pape parut frappé de cette insinuation, & en ordonnant au Cardinal de Joyeuse de faire l'impossible pour procurer le rappel des Jésuites, il consentit de

passer par-dessus cette difficulté, si on ne pouvoit la vaincre.

Il restoit quelques autres embarras, mais qui ne roulant que sur des formalités, ne pouvoient occasionner une longue résistance. Le Pape vouloit que la révocation des censures fût demandée par écrit, & que ce fût M. de Fresnes, Ambassadeur de France à Venise, qui fit cette demande au nom de la République & du Roi. Il fut convenu que la demande seroit faite par M. d'Alincourt, Ambassadeur du Roi à Rome. Le Cardinal de Joyeuse & M. d'Alincourt promettoient au nom du Roi que les loix ne seroient point exécutées à Venise jusqu'à la conclusion de l'accommodement; & le Pape vouloit qu'on ajoutât, que cette parole étoit donnée du consentement de la République; mais comme le Sénat avoit toujours refusé ce consentement, on ne pouvoit en rien dire. Le Pape passa encore cette difficulté. Le Pape vouloit enfin que la révocation des censures se fit à Rome suivant l'usage ordinaire, regardant comme une chose déshonorante & insolite d'être obligé d'envoyer à Venise un Cardinal exprès pour cet effet.

AN. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXX.
Doge de Venise.

L'accommodement est prêt à se faire.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Mais les Ministres de France lui représenterent, que c'étoit vouloir rompre l'accommodement que d'insister sur ce point ; parce qu'inailliblement les Romains feroient naître mille difficultés sur le tems, sur la manière & sur cent autres circonstances minutieuses ; que, quand même ils feroient tous d'accord, la révocation ne pourroit se faire à Rome, sans y insérer quelque clause qui inculpât les Vénitiens ; & que pour rien au monde, la République ne voudroit donner son aveu à quelqu'acte que ce fût tendant à insinuer la légitimité & la validité des censures. Les Ministres de France regardant ce point comme très-essentiel firent tant d'instances, que Sa Sainteté se rendit, & promit qu'on ne feroit rien à Rome.

Le Pape supposoit qu'on rendroit les prisonniers sans protester du droit de la République ; & lorsqu'on lui déclara que le Sénat vouloit que la protestation suivît immédiatement la cession des prisonniers, il fut sur le point de rompre l'accommodement ; mais le Cardinal du Perron lui fit entendre que, si Sa Sainteté jugeoit que ce fût là un motif suffisant de rompre, il

étoit plus de sa dignité de rompre à Venise, parce qu'alors on imputerait la rupture à l'obstination des Vénitiens; au lieu que, si on rompoit dès à présent, le blâme en retomberoit sur Sa Sainteté. Cette réflexion calma le Pape, & il laissa cette difficulté de côté.

An. 1607.
LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Paul V tint, quelques jours après, le Consistoire. Tous les Cardinaux s'y rendirent, même ceux que leur âge & leurs infirmités en dispensoient, ne doutant pas que Sa Sainteté ne leur fît part de ce qu'il avoit résolu à l'égard des Vénitiens. Plusieurs même s'étoient préparés à y former opposition; mais le Pape ne leur en dit mot. Les jours suivans, il les vit les uns après les autres, & leur en parla comme d'une chose faite. La plupart approuverent. Quelques-uns s'y opposerent foiblement: tout se borna de leur part à quelques précautions qu'ils conseillèrent, & aux difficultés qu'ils firent sur le choix du Cardinal chargé de révoquer les censures, les uns voulant que ce fût le Cardinal Neveu, les autres proposant de joindre le Cardinal Zapata au Cardinal de Joyeuse. Le Pape les écouta sans s'expliquer davantage.

Le Pape en parle aux Cardinaux.

Le Cardinal de Joyeuse applanit toutes les difficultés.

Il étoit question de rédiger le Bref

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

pour la révocation des censures ; ce qui parut très-difficile , parce qu'il y avoit l'honneur du Saint-Siège à concilier avec la dignité du Sénat, difficulté dont jusques-là on n'avoit eu aucun exemple. Dans toutes les autres occasions , les Papes n'ayant jamais révoqué de censures , qu'à la priere de ceux qui les avoient encourues, il leur avoit été facile d'insérer dans leurs Brefs des expressions qui marquoient le repentir des excommuniés, & de se rendre aussi redoutables par la manière de faire grace, que par le foudre même qu'ils avoient lancé. Ici c'étoit toute autre chose. On ne pouvoit employer un seul mot qui marquât approbation de la conduite du Pape & de ses censures, sans rompre l'accommodement.

Le Cardinal de Joyeuse imagina un dénouement fort sage. Il proposa de ne point expédier de Bref, & que la révocation des censures se fît de vive voix à Venise , afin d'éviter tout ce qui pouvoit faire ombrage à la République , & de laisser la liberté à la Cour de Rome de dire ensuite, que les choses s'étoient passées dans l'ordre convenable. Le Pape agréa cet expédient,

dient, & se contenta de donner au Cardinal de Joyeuse une instruction signée de lui.

Paul V vouloit mettre à la suite du Cardinal quelques Prélats pour être présens à l'exécution des choses prescrites dans l'instruction de Sa Sainteté, relativement aux prisonniers & aux censures. Il voulut y joindre un Notaire pour faire registre de tout. Le Cardinal de Joyeuse, qui prévoyoit les embarras inséparables de la façon de procéder de ces hommes stylés aux formalités de la Cour Romaine, pria le Pape de le dispenser de les mener avec lui; & lui proposa seulement de donner la qualité de Protonotaire Apostolique à Paul Castel, un de ses Aumôniers. Ce dernier article fut encore accordé. Paul Castel contresigna en qualité de Protonotaire l'instruction que Sa Sainteté avoit donnée au Cardinal, & fut autorisé à tenir registre de tout ce qui seroit dit & effectué.

Les Vénitiens apprirent toutes ces particularités par le Cardinal du Peron & par l'Archevêque d'Urbin, le Cardinal de Joyeuse & M. d'Alincourt n'ayant rien écrit à Venise de tout ce qui s'étoit passé entre le Pape & eux.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.

Doge de Venise.

Il reçoit ses
instructions
du Pape.

AN. 1607.
LEONARD
DONATO,
L'XXXIX.
Doge de Venise.

Il donne avis en France & en Lorraine du succès de sa Négociation.

Lorsque le Cardinal de Joyeuse se vit sûr de l'accommodement, son premier soin fut d'en informer Henri IV par un courrier. Il en écrivit aussi au Duc de Lorraine qui l'en avoit prié instamment, & parce qu'il importoit beaucoup au Pape, que l'on arrêtât la levée des troupes ordonnée par la République au Comte de Vaudemont. Le Duc de Lorraine ayant reçu la lettre du Cardinal, fit appeller Padavino, & lui déclara, qu'il consentoit à la levée des troupes, parce qu'il sçavoit que l'accommodement étoit fait; qu'il ne s'y étoit opposé que par scrupule de conscience; mais que, ce motif cessant, il n'y voyoit plus de difficulté. Le Comte de Vaudemont en marqua beaucoup de joie, & dit; qu'immédiatement après Pâques il mettroit la main à l'œuvre. Padavino comprit que le principal dessein du Comte étoit de ne pas perdre une place aussi lucrative que celle de Capitaine général de la République; d'autant plus qu'un des Secrétaires de ce Prince vint lui dire, que le Roi d'Espagne lui offroit quinze mille écus d'appointemens pour l'attirer à son service; mais que le Comte les avoit refusés pour demeurer attaché aux Vénitiens;

que dans tout ce qui s'étoit passé, la retenue du Prince avoit été occasionnée par la crainte que son pere ne le deshéritât ; qu'après tout, quoiqu'il n'eût point fait de levée de troupes, les sentimens qu'il avoit manifestés avoient fait honneur à la République : mais Padavino à qui l'on manda de la Cour de France que l'accommodement étoit fait, ne jugea pas à propos de dépenser inutilement l'argent qu'on lui avoit confié, & il surfit à la levée.

Jusques-là ni ce Résident, ni aucun des gens de sa Maison n'avoient pû trouver aucun Prêtre qui voulût les confesser ; les Jésuites s'étant donné de grands mouvemens à Nanci pour faire valoir contr'eux l'excommunication du Pape. Lorsque la nouvelle de l'accommodement fut rendue publique, le Recteur des Jésuites envoya faire des excuses à Padavino, & lui fit dire qu'il auroit la liberté de se confesser désormais, en promettant de ne rien faire contre le Pape ; mais Padavino lui fit répondre, que jusques-là il n'avoit point pris de ses leçons & qu'il n'avoit point envie d'en essayer.

A Madrid, on fut informé avant Pâques, que l'accommodement étoit prêt

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Conduite
des Jésuites
Lorrains envers le Résident de Venise.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
I X X X X.
Doge de Ve-
nise.

Le Cardinal
de Joyeuse
arrive à Ve-
nise.

à se faire. C'est pourquoi le Nonce fit prier l'Ambassadeur de Venise de différer sa communion, parce qu'il auroit bientôt permission du Pape de la faire. L'Ambassadeur n'eut garde de se conformer à la priere du Nonce. Il se confessa aux Jacobins & communia dans leur Eglise le Jeudi saint.

Le Cardinal de Joyeuse arriva à Venise le Lundi de la semaine sainte, espérant que la circonstance du tems Paschal pourroit engager les Vénitiens à faire quelque chose de plus en faveur du Pape. Le lendemain, qui étoit le 10 Avril, il se rendit au Collège; & quoiqu'il ne présentât aucun écrit du Pape, on le crut, sur sa parole, autorisé par Sa Sainteté à conclure; sa dignité de Cardinal lui tenant lieu de lettre de créance. Il assura la République de la bonne volonté de Paul V, & de la droiture de ses intentions; mais que l'affaire avoit souffert beaucoup de difficultés, par les manœuvres de certaines gens; qu'enfin il étoit venu à bout de les réduire à deux; que la première étoit la nomination de l'Ambassadeur avant que les censures fussent levées; que la seconde concernoit le rappel des Jésuites; qu'il avoit levé la pre-

miere, en engageant le Pape à faire précéder la révocation des censures, à quoi Sa Sainteté avoit consenti; mais qu'il n'avoit pû surmonter tout-à-fait la seconde.

Ensuite il dit, que la révocation des censures avoit été accordée aux conditions suivantes; 1°. qu'on rendroit les prisonniers sans aucune protestation; 2°. que les Religieux seroient rappelés & rétablis dans tous leurs biens; 3°. que la protestation contre le monitoire & tout ce qui s'en étoit suivi seroient révoqués. Il fit les plus vives instances pour le rappel des Jésuites, affirmant à la vérité qu'il pouvoit lever les censures sans cette condition; mais que c'étoit une chose que le Pape desiroit avec trop d'ardeur pour la lui refuser; que le Roi Très-Chrétien souhaitoit qu'on accordât cette satisfaction au Pape; & que lui-même l'avoit tant à cœur, qu'il estimeroit cette faveur au prix d'une couronne; qu'enfin c'étoit le seul moyen d'établir une paix solide & durable.

Le Doge lui répondit; que la délibération d'accorder au Roi les deux prisonniers, sans préjudice des droits de la République, avoit été acceptée

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

Il expose
les condi-
tions de l'ac-
commode-
ment.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

par Sa Majesté ; qu'ainsi il n'y avoit rien à changer sur cet article ; qu'il ne falloit point espérer d'obtenir du Sénat en aucune manière , qu'il renonçât à une restriction aussi essentielle ; & que pour les Jésuites , il étoit impossible de proposer leur rappel , à cause des insultes multipliées qu'ils avoient faites aux Vénitiens , & des clauses rigoureuses contenues dans le Décret de leur bannissement.

La Républi
que rejette
tout acte qui
avoit l'air
d'absolution.

Le Cardinal entra en matière sur la façon de lever les censures ; ce qui souffrit de la difficulté. La République persistoit avec beaucoup de fermeté à protester de son innocence , & à dire que , n'ayant encouru aucune espèce de censure , elle ne vouloit point d'absolution & n'en avoit pas besoin ; mais le Cardinal auroit voulu obtenir quelque acte extérieur qui pût faire croire que le Doge avoit été absous. Il lui proposa d'aller ensemble à l'Eglise de Saint Marc , & d'assister ou à une Messe solennelle que lui Cardinal célébreroit , ou à une Messe basse dite par un autre , à la fin de laquelle il donneroit la bénédiction à l'ordinaire ; & que l'on conviendroit que les censures seroient réputées levées par cette bénédiction.

Ce tournant ne fut pas agréé, parce qu'on prétendit que cette bénédiction auroit l'air d'une absolution dont on ne vouloit point à quelque prix que ce fût.

Le Doge ajouta que, comme dans la conduite de la République il n'y avoit pas la plus légère apparence de faute, elle ne pouvoit consentir à rien qui eût même indirectement l'air du repentir; qu'on n'ignoroit pas, qu'à l'égard de beaucoup d'autres Princes, la Cour de Rome avoit, dans certaines occasions, pris pour un acte de repentir de pareils traits de dévotion; qu'elle étoit la maîtresse de triompher de ceux qui vouloient bien s'avouer vaincus; mais qu'elle ne devoit pas espérer de triompher d'une République qui n'avoit fait que défendre par des voies légitimes l'autorité qu'elle avoit reçue de Dieu.

Le Cardinal répliqua qu'on ne devoit en aucun tems, ni dans aucun cas, refuser la bénédiction apostolique. » Il » est vrai, dit le Doge, la République » ne l'a jamais refusée & ne la refuse » point, à moins qu'elle ne donne oc- » casion d'accréditer une fausseté; ce » qui arriveroit dans le cas présent, » puisqu'on pourroit en conclure qu'el- » le a commis quelque faute; ce qui

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

An. 1607. » est très-faux, étant bien assurée de
 » son innocence.

LEONARD
 DONATO,
 LXXXIX.
 Doge de Venise.

On convient
 de tout.

Les jours suivans on nomma deux Sénateurs, qui eurent ordre de se rendre chez le Cardinal pour recevoir ses propositions & lui porter les réponses du Sénat. On convint enfin des articles suivans. 1°. Que le Cardinal de Joyeuse viendrait au Collège, que là il déclareroit, sans aucune formalité, que les censures étoient levées, & qu'au même instant le Doge lui remettroit la révocation de la protestation contre le monitoire; 2°. que l'on consigneroit les prisonniers à M. de Fresnes Ambassadeur de France, qui voudroit bien les recevoir sans préjudice des droits de la République; 3°. qu'on ne mettroit point par écrit les articles de l'accommodement & qu'on se contenteroit de la parole de la République d'une part, & de celle du Cardinal de l'autre; 4°. que tous les Religieux seroient rappelés, à la réserve des Jésuites & de quatorze autres Sujets de différens Ordres qui s'étoient sauvés pour des crimes particuliers, étant convenable de tenir éloignés les hommes turbulens & séditionnaires; 5°. qu'on feroit un manifeste pour révoquer la protesta-

tion contre le monitoire, & qu'il seroit imprimé & publié après la révocation des censures; 6°. qu'alors on nommeroit un Ambassadeur pour résider à la Cour du Pape; 7°. qu'il ne seroit point parlé des autres griefs, & qu'on remettrait à en traiter à l'amiable avec Sa Sainteté.

Il étoit question de rédiger le manifeste. On envoya le Secrétaire Marc Ottoboni pour minuter cette rédaction avec le Cardinal & M. de Fresnes. Il n'y eut qu'une formalité qui les arrêta. Le Secrétaire vouloit qu'il y fût inséré ces mots; *que les censures ayant été levées, la protestation avoit été levée pareillement*; mais le Cardinal voulut qu'au lieu de dire que la protestation avoit été levée, on dît qu'elle avoit été révoquée. Ottoboni n'osa faire ce changement de lui-même & alla consulter le Collège. Quoiqu'on ne comprît pas où étoit la subtilité de préférer le terme de *révoquer* à celui de *lever*, cependant on préféra ce dernier, parce qu'il en résultoit une égalité d'expressions de part & d'autre; mais le Cardinal ayant insisté, sous prétexte qu'il avoit sur cela des instructions dont il ne lui étoit pas permis de s'écarter,

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

la Seigneurie ne voyant aucune différence dans l'usage de ces deux expressions, & pour ne pas pousser la délicatesse jusqu'à la minutie, consentit qu'on se servît du terme de *révoquer*. On fixa au 21 d'Avril la conclusion de cette grande affaire.

L'accommodement s'effectuë.

Ce jour-là le Secrétaire Ottoboni se rendit de bon matin chez le Cardinal de Joyeuse où M. de Fresnes se trouva. Il mena avec lui deux Notaires de la Chancellerie Ducale avec les deux prisonniers. Il fut introduit dans la chambre du Cardinal & ayant salué M. de Fresnes, il lui dit : » voilà les deux » prisonniers que le Sérénissime Prince envoie, suivant ce qui a été convenu, pour être consignés à votre Excellence par considération pour le Roi Très-Chrétien, & en protestant que ceci sera sans préjudice du pouvoir qu'a la République de juger les Ecclésiastiques. » L'Ambassadeur répondit, qu'il les recevoit ainsi. Ottoboni demanda qu'on lui donnât acte de cette consignation; ce qui fut effectué. Alors les prisonniers se recommandèrent à M. de Fresnes, qui leur promit sa protection. Ensuite il sortit de la chambre avec tout le mon-

de , faisant conduire devant lui les prisonniers ; & il dit au Cardinal : » voilà les prisonniers qui doivent être livrés au Pape ». Le Cardinal répondit , en montrant du doigt un Ecclésiastique de sa suite : qu'on les donne au Commissaire du Pape qui est ici présent. » Ce Commissaire les toucha avec la main , pour marquer qu'il en prenoit possession ; & il pria les Huissiers du Conseil des Dix qui les avoient amenés , de vouloir bien les lui garder.

Dès que cette formalité eut été remplie , le Cardinal , suivi de M. de Fresnes , se rendit au Collège où le Doge , les Conseillers & les Sages-Grands se trouverent rassemblés. Chacun prit sa place à l'ordinaire , & le Cardinal dit : » Je me réjouis de ce que l'heureux jour que j'avois tant désiré est venu , où je dis à votre Sérénité que toutes les censures sont levées , comme en effet elles le sont. J'en ressens beaucoup de plaisir à cause de l'avantage qui en résulte pour la Chrétienté & sur-tout pour l'Italie. » Le Doge alors lui mit en mains la révocation de la protestation ; & après quelques complimens de pure honnêteté , le Cardi-

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Dogé de Venise.

nal pria la Seigneurie d'envoyer incessamment son Ambassadeur à Rome & se retira.

La révocation de la protestation étoit adressée à tous les Prélats du Clergé Vénitien, comme la protestation l'avoit été elle-même. Il y étoit dit en substance; que les moyens ayant été trouvés de faire connoître au Pape la candeur des sentimens & la droiture des opérations de la République, & tous les sujets de division étant détruits, la République, qui avoit toujours cherché à maintenir la bonne intelligence avec le Saint-Siège, se trouvoit très-satisfaite d'avoir obtenu l'accomplissement d'un si juste desir; & s'empressoit à le leur notifier; & que, comme de part & d'autre on avoit exécuté ce qui convenoit, les censures étant levées, la protestation restoit révoquée pareillement.

Le Cardinal
dit la Messe à
Saint-Pierre.

Le dessein du Cardinal en sortant du Collège étoit de se rendre à l'Eglise Patriarcale de Saint-Pierre & d'y célébrer la Messe. Le bruit s'en étant répandu dans Venise, il y eut une foule extraordinaire à Saint-Pierre. Le Cardinal en y entrant, vit un nombre de Prêtres qui disoient la Messe pour

fatisfaire à la dévotion du Peuple. Il fut obligé d'attendre quelque tems. Il dit ensuite la Messe en présence des Ambassadeurs de France & d'Espagne, & d'un Peuple innombrable.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,

L X X X X.

Doge de Venise.

L'après-midi, il courut un bruit, que le Cardinal avoit donné le matin l'absolution au Collège. Tous les vrais Citoyens en témoignèrent la plus vive inquiétude; & chacun s'empressa d'en sçavoir la vérité; mais on fut bientôt calmé en apprenant que le bruit avoit pour unique fondement le témoignage de quelques François de la suite de M. de Fresnes, qui avoient dit que le Cardinal en entrant au Collège avoit fait un signe de croix sous son camail. Cette découverte tourna l'inquiétude en plaisanterie. On dit que les Ecclésiastiques étoient bien les maîtres d'absoudre les gens malgré eux & sans qu'ils le sçussent; qu'il n'y avoit pas moyen de les en empêcher; que M. le Cardinal, au lieu de donner la bénédiction en cachette sous son camail, auroit pû la donner avec plus de commodité dans son appartement, puisque les maximes de Rome permettoient d'absoudre les absens; qu'il suffisoit que l'interdit n'eût pas été gardé un instant, & que le

Faux bruits
répandus dans
Venise.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Le Sénat
nomme un
Ambassadeur
pour Rome.

Sénat eût refusé non-seulement l'absolution elle-même, mais encore toute cérémonie qui en auroit eû l'apparence.

Le Sénat s'assembla le soir du même jour, & nomma le Chevalier François Contarini pour aller résider à Rome en qualité d'Ambassadeur. Il fut proposé d'envoyer un Ambassadeur extraordinaire en France & en Espagne en reconnoissance des bons offices que les deux Couronnes avoient employés en faveur des Vénitiens, & à cause des deux Ministres qui étoient venus de leur part traiter à Venise de l'accommodement, l'un étant un Cardinal de la plus grande considération, & l'autre le propre Neveu du Duc de Lerme; mais après avoir bien discuté la chose, il fut observé que l'envoi de deux Ambassadeurs extraordinaires donneroit trop d'importance à une affaire de cette nature, & annonceroit que la République se croyoit délivrée d'un embarras mérité. Cette considération eut tant de force, qu'on se borna à faire remercier les deux Rois par les Ambassadeurs ordinaires.

Bien des gens s'attendoient, que l'accommodement seroit suivi de réjouis-

fances publiques; mais quoique tous les Vénitiens eussent beaucoup de joie de se voir délivrés de l'apprehension d'une guerre, ni à Venise, ni dans aucune autre ville de l'Etat, il ne se fit aucune des démonstrations qui sont d'usage pour les évènements qui intéressent la félicité publique. Tant on étoit éloigné de donner le moindre sujet à l'opinion qui auroit pû se répandre, que les Vénitiens avoient obtenu grace en reconnoissant leur tort.

On fit part de l'accommodement à toutes les Cours de l'Europe; & on écrivit en particulier au Secrétaire Padavino, qui étoit resté en Lorraine, de licentier les troupes du Comte de Vaudemont, s'il y en avoit de levées, de partir sur le champ pour la Suisse, & d'y travailler à la levée de trois mille hommes.

Lorsque le Pape fut informé de la manière dont le Cardinal de Joyeuse s'étoit acquitté de sa Commission, il en parut peu satisfait. Les Prélats de la Cour Romaine en témoignèrent leur mécontentement sans dissimulation; & quoiqu'ils eussent désapprouvé presque tous la rigueur des premiers procédés de Paul V., ils auroient voulu que le

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Mécontentement de la Cour Romaine.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Saint-Sége fût resté victorieux, comme il l'avoit presque toujours été dans le manége des négociations. Il y en eut plusieurs qui entreprirent d'exciter le Pape à élever de nouvelles difficultés; mais Paul V, trop heureux de s'être tiré d'un pas si embarrassant, approuva tout ce qui avoit été fait, & en rendit compte au Consistoire le 30 Avril. Il écrivit pourtant au Cardinal de Joyeuse, que l'article de la révocation de la protestation, où il étoit dit, *que les censures étant levées, la protestation restoit pareillement révoquée*, lui déplaisoit beaucoup; ce qui engagea le Cardinal à prier la Seigneurie d'adoucir cette expression dans les lettres que Contarini devoit porter au Pape & aux Cardinaux; & il lui recommanda au nom du Roi de ne rien négliger désormais pour que son union avec le Saint-Siége ne reçût aucune atteinte.

L'Ambassadeur de Venise y est bien accueilli.

Le Sénat promit de condescendre à tout ce qui, sans blesser les droits de la République, pourroit être agréable à Sa Sainteté. François Contarini partit pour Rome le 9 de Mai, & on lui ordonna d'aller seul à l'audience du Pape, afin qu'on ne crût pas qu'il avoit besoin d'appui pour s'y présenter.

Paul V lui fit un accueil rempli de bonté. Il lui dit, qu'il ne vouloit plus se souvenir de ce qui s'étoit passé, & lui

récita ce verset d'un hymne de l'Eglise: *Recedant vetera, nova sint omnia.* L'Evêque de Rimini, Nonce de Sa Sainteté, arriva à Venise le deuxième jour de Juin & il y fut reçu à l'ordinaire. Le 12 du même mois, Dom François de Castro notifia à la Seigneurie, que le Roi son Maître avoit envoyé ordre au Comte de Fuentès de désarmer, & demanda qu'il fût permis aux Allemands qui étoient dans le Milanois, de traverser les Terres de la République pour retourner chez eux, les Grisons leur ayant refusé le passage. Le Sénat y consentit à condition que ces troupes seroient sans armes & qu'elles ne défileroient point en corps. La Seigneurie fit au Cardinal de Joyeuse, avant son départ, un présent de la valeur de six mille écus, & un autre moindre de moitié à Dom François de Castro.

Ainsi se termina ce fameux démêlé, qui avoit occupé toute l'Europe. Le dénouement fut humiliant pour Paul V, & il devoit l'être: il avoit raisonné sur des principes faux; il s'étoit décidé avec une précipitation déraisonnable.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

Il avoit employé les voies les plus irrégulieres pour soutenir une mauvaise cause. Tant d'abus d'une autorité qui n'a été donnée que pour édifier les Peuples, & qui n'est vraiment respectable que lorsqu'elle se borne à cette édification, ne pouvoient manquer de lui attirer la honte qu'il eut d'être forcé à revenir sur ses pas. Son exemple apprendra à tous ses successeurs, que rien n'est plus dangereux pour eux que l'inconsidération de leurs démarches vis-à-vis des Souverains, dont l'autorité ne leur est point soumise, & qu'ils n'ont plus rien à gagner dans le conflit de la puissance temporelle avec le pouvoir des clefs.

Les Vénitiens eurent tout l'honneur du triomphe & ils devoient l'avoir. Leur résistance portoit sur des maximes qu'on ne peut détruire sans bouleverser les Etats. Elle se renferma toujours dans les bornes de la modération. Elle fut ferme, respectueuse, & aussi circonspecte qu'il le falloit au milieu des pièges d'une politique souple & artificieuse. Pouvoient-ils succomber sous le vain effroi d'une excommunication dont l'injustice sautoit aux yeux de tout le monde? Leur conduite doit servir

de modèle à tous les Souverains qui auront des démêlés avec les Papes. En ne faisant que ce qu'ils ont fait, ils n'iront jamais trop loin; & en allant aussi loin qu'eux, ils ne succomberont jamais.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Les partisans de la Cour de Rome voulurent jeter des voiles sur son humiliation. Ils répandirent dans le public des extraits supposés d'un Bref qui donnoit pouvoir au Cardinal de Joyeuse de lever les censures, de l'acte d'absolution donnée par ce Cardinal à la République le 21 Avril, d'un second acte concernant la consignation des Prisonniers, & d'un Décret du Sénat, tant pour le rappel des Religieux, que pour la restitution des revenus séquestrés des bénéfices dont les titulaires étoient absens. Tout cela étoit présenté de manière à faire croire, que les prétentions de Rome étoient parfaitement sauvées, & que le Pape avoit eu tout l'avantage.

Artifices
vains des
Partisans de
Rome.

Quoique le Sénat fût fondé à présumer, que personne ne seroit la dupe d'une fausseté pareille, comme elle pouvoit faire naître du doute dans la suite, il jugea à propos de la démasquer dans un écrit qui eut pour titre, *Informatione particolare dell' accommodamento.*

Ils sont détruits par le Sénat.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Il étoit dit dans cet écrit , qu'on ne pouvoit rien assurer de positif sur le Bref adressé au Cardinal de Joyeuse , pour lever les censures ; qu'on ignoroit si ce Bref existoit ou non ; mais que c'étoit un principe de droit , qu'un Bref de cette espèce ne prouvoit rien , à moins qu'il n'eût été intimé , accepté & mis à exécution ; que le prétendu Bref dont on parloit n'avoit été ni vu ni connu de personne à Venise ; qu'ainsi , quand même il existeroit , on ne pourroit le citer en preuve , n'ayant été ni exécuté ni même présenté ; que l'acte d'absolution où l'on nommoit les six Conseillers , les trois Chefs des quarante & les seize Sages présens , & où l'on disoit qu'ils avoient tous reçu l'absolution à genoux , & que le Cardinal leur avoit imposé une pénitence à la volonté de leur Confesseur , étoit d'une fausseté évidente , étant plus clair que le jour , que la République n'avoit jamais ni voulu demander , ni voulu recevoir d'absolution ; que le Cardinal de Joyeuse avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour déterminer la Seigneurie à se laisser absoudre , jusqu'à lui proposer de se contenter qu'elle assistât à une Messe à la fin de laquelle il donneroit la bé-

nédiction ; mais qu'elle n'avoit jamais voulu consentir à rien qui eût même indirectement l'air d'une absolution donnée ; que les vingt-deux personnes qui composoient le Collège , étoient toujours restées assises & couvertes en présence du Cardinal ; qu'il n'y avoit donc point eu d'absolution ; qu'en un mot , pour éviter toute équivoque , ou la Seigneurie avoit été absoute volontairement & à sa requisition , ou elle avoit reçu l'absolution sans la demander & contre sa volonté ; que si l'on avouoit que l'absolution lui avoit été donnée contre sa volonté , on ne devoit pas se fatiguer à imaginer pour cela des moyens , la chose ayant pû se faire lorsque le Cardinal étoit encore dans son appartement , avant qu'il fût entré au Collège , ou après en être sorti , & cette manière d'absoudre étant absolument illusoire ; que si on prétendoit que la Seigneurie avoit demandé & reçu volontairement l'absolution , la fausseté de cette prétention étoit démontrée , par sa persévérance à ne pas garder l'interdit un seul instant , & par les lettres du Doge & du Cardinal qui étoient publiques & imprimées.

Quant à l'acte de la consignation des

An. 1607.
LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Ve-
nise.

prisonniers où il étoit dit, que le Secrétaire du Sénat les avoit remis au Commissaire du Pape sans restriction & sans réserve, on prétendoit, que c'étoit encore une fausseté notoire; que le Secrétaire Ottoboni avoit conigné les prisonniers entre les mains de l'Ambassadeur de France, en protestant du droit qui appartient à la République de juger les Ecclésiastiques ses Sujets; que cet Ambassadeur, ainsi que le Cardinal de Joyeuse qui étoient présens, pouvoient en rendre témoignage; & qu'une preuve encore plus convaincante, étoit le procès fait depuis l'accommodement, à divers Prêtres & Religieux dont quelques-uns avoient été bannis, & leur ban publié & affiché.

Qu'à l'égard du Décret concernant le rappel des Religieux & qu'on prétendoit avoir transcrit sur le Registre du Sénat, il étoit vrai que le Sénat avoit consenti au rétablissement de tous les Religieux, les seuls Jésuites exceptés; qu'il étoit également vrai que le Sénat avoit donné main-levée des revenus saisis des bénéfices dont les Titulaires étoient absens; mais qu'on en imposoit en avançant que la teneur de ces Décrets avoit été transcrite sur

les propres Registres du Sénat; que les Registres de ce Conseil ne se montreroient qu'aux personnes chargées du Gouvernement; qu'on ne les communiquoit à personne autre; que lorsqu'il s'agissoit de notifier à un Ambassadeur quelque Décret du Sénat, on en donnoit une copie à un Secrétaire, qui étoit chargé de la lui lire une & plusieurs fois jusqu'à ce que l'Ambassadeur fût assuré d'en bien retenir le contenu; que c'étoit ainsi, & non autrement, qu'on avoit notifié au Cardinal de Joyeuse le Décret en question; & que celui qui se vantoit d'en avoir une copie qu'il avoit collationnée lui-même sur les Registres, étoit un imposteur.

Ce qui est de certain, c'est que l'interdit ne fut pas gardé un seul instant ni à Venise ni dans les Provinces; que les Jésuites restèrent bannis des terres de la République; qu'il n'y eut d'écrit authentique de part & d'autre, que la seule révocation du manifeste contre le monitoire; que depuis l'accommodement, la Seigneurie continua de procéder contre les Ecclésiastiques & de punir les délinquans; & que les loix sur l'aliénation des biens en faveur des gens d'Eglise & sur la fondation

An. 1607.

LEONARD
DONATO,
L X X X X.
Doge de Venise.

An. 1607. des nouveaux lieux de piété, ont été
 LEONARD DONATO, LXXXX. L'année suivante, la République
 Doge de Vénise. éprouva deux calamités. La peste fit de
 An. 1608. grands ravages en Dalmatie, & les Pro-
 Calamité dans l'Etat Vénitien. vinces de Terre-Ferme souffrirent beau-
 coup de la disette du bled. Le Sénat y
 remédia avec une prévoyance vraiment
 paternelle. Les ordres donnés & les
 secours envoyés à propos en Dalmatie,
 arrêterent le progrès de la contagion,
 dont la ville de Spallatro avoit plus
 souffert que les autres. La paix & la
 liberté du commerce, dont la Républi-
 que jouissoit alors, lui donnerent la faci-
 lité de tirer du bled des pays où cette
 denrée étoit en abondance. Le Sénat
 en fit distribuer tout ce qui étoit né-
 cessaire pour l'approvisionnement des
 villes de Terre-Ferme; & on y forma
 des magasins qui fournirent à tout le
 monde la subsistance à un prix raison-
 nable.

An. 1609. La République termina l'année d'a-
 près une contestation avec la ville de
 Trieste, qui, contre les anciennes con-
 Contesta- tion avec la ville de Trieste.
 ventions, avoit entrepris d'introduire
 son sel dans l'Istrie; ce qui étoit pré-
 judiciable au commerce des Vénitiens.
 Le Sénat menaça les Triestins de se
 faire

faire justice de leur infidélité. Ils céderent à cette menace en s'interdisant par une nouvelle convention, la liberté de transporter leur sel hors de chez eux.

Un démêlé plus sérieux avec les Turcs faillit à allumer la guerre entre la Porte & les Vénitiens. Silvestre Quirini chargé de donner la chasse aux Corsaires, attaqua une galere Turque sans la reconnoître, & s'en rendit maître après avoir fait massacrer presque tout l'équipage. Cette affaire fit grand bruit à Constantinople, & le Grand-Visir demanda satisfaction avec beaucoup de hauteur. Le Baile en écrivit au Sénat, qui envoya sur le champ un de ses Secrétaires pour représenter au Grand-Visir, que l'hostilité dont il se plaignoit avoit été commise involontairement ; que la République étoit trop sage & trop équitable, pour vouloir faire insulte en pleine paix à une Puissance amie & alliée ; que le Commandant de la galere Turque avoit eu tort de ne pas se faire connoître ; & que le dommage qui en étoit résulté seroit exactement réparé. Le Grand-Visir entendit raison. On rendit la galere, on distribua quelque argent dans le Serrail, & les esprits se calmerent.

An. 1609.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

Galere Turque prise par les Vénitiens; réparation de ce grief.

An. 1609.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.Nouveau
différend avec
le Pape ; il
est accommo-
dé,

Il survint un nouveau différend avec Paul V, au sujet de la riche Abbaye de la Vangadizza, près de Rovigo, dans le Polésin. Cette Abbaye étant venue à vaquer, le Pape ne fit aucune difficulté d'en gratifier, à l'insçu du Sénat, Paul Scipion Borghese son neveu. C'étoit donner une atteinte formelle à deux différentes loix de la République, dont l'une ordonnoit que tous les bénéfices de l'Etat fussent conférés à des nationaux ; & l'autre établissoit en sa faveur le droit de présentation pour tous les bénéfices consistoriaux.

Après ce qui avoit précédé, il étoit difficile que les Vénitiens souffrissent tranquillement une entreprise de cette conséquence de la part d'un Pape qui avoit donné une si mauvaise idée de ses intentions. L'affaire fut portée au Sénat, & il y eut des avis très-vifs contre la Cour de Rome. On craignit un nouvel éclat, & on vit renaître avec beaucoup de chaleur des ressentimens qui n'étoient pas bien étouffés. Le Roi de France, informé de cette dispute & en appréhendant les suites, fit conseiller au Pape d'user de prudence & de modération pour ne pas rallumer le feu, & Sa Sainteté se rendit à ses sages

conseils. Il fit représenter aux Vénitiens, qu'il n'étoit pas de leur intérêt de se brouiller de nouveau avec le Pape; mais on ne put jamais obtenir d'eux que l'Abbaye restât à Paul Scipion Borghese. Ils proposerent qu'elle fût donnée à Mathieu Priuli, fils d'un de leurs Sénateurs, en réservant une pension de cinq mille écus pour le neveu de Sa Sainteté. Paul V accepta leur proposition, & l'affaire fut terminée à l'amiable.

An. 1609.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Les ennemis que la République s'étoit faits par sa fermeté contre les entreprises de la Cour de Rome, travailloient contr'elle sourdement. On remit à M. de Villeroi, Ministre du Roi de France une lettre écrite par un Ministre de Genève à un Huguenot de Paris. L'Auteur de la lettre exposoit à son correspondant, qu'il avoit séjourné quelque tems à Venise, qu'il y avoit introduit le nouvel Evangile, & que dans quelques années on en verroit le fruit; que Fra-Fulgentio, de l'ordre des Servites, de concert avec son confrere Fra-Paolo, travailloit infatigablement dans cette vigne; que plusieurs des Sénateurs & en particulier le Doge avoient ouvert les yeux à la vérité; qu'ils avoient ré-

Impostures
des ennemis
des Vénitiens.

An. 1609.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Ve-
nise.

solu de ne pas se déclarer sitôt, & d'attendre que le nombre de leurs partisans fût augmenté; qu'il ne restoit déformais qu'à prier Dieu, que le Pape suscitât quelque nouvelle querelle aux Vénitiens, pour avoir lieu d'introduire chez eux la Religion réformée.

Cette lettre déceloit trop manifestement un dessein formé de rendre la République suspecte & odieuse à tous les Catholiques, pour être attribuée à d'autres qu'à ses ennemis. Un Ministre de Genève ne pouvoit être ni assez aveugle ni assez ignorant pour avancer des faits dont la fausseté évidente, au lieu de concilier à la nouvelle Religion la faveur des Vénitiens, devoit les animer contr'elle à l'excès. L'affectation de faire tomber le principal soupçon sur le Doge, qui dans toute l'affaire de l'interdit, & sur-tout relativement à l'exclusion des Jésuites, avoit montré une vigueur inébranlable, de représenter comme des Hérétiques cachés, deux Religieux que la République avoit choisis pour ses Docteurs, & qui lui avoient consacré leur plume: cette affectation, dis-je, annonçoit visiblement la vengeance de gens intéressés à se justifier aux dépens des Vénitiens,

& accoutumés à repousser les attaques, par de vagues accusations d'hérésie, qui font toujours impression sur les esprits foibles.

M. de Villeroi ne vit rien de tout cela, ou ne voulut en rien voir. Il persuada à Henri IV que la lettre étoit réelle; & Sa Majesté lui ordonna de la communiquer au Nonce du Pape. Le Nonce, soit qu'il y fût réellement trompé, soit qu'il eût le mot, témoigna presque autant de joie que de surprise de cette découverte. Il pria M. de Villeroi d'assurer Sa Majesté de toute la reconnoissance du Pape, & de l'engager à employer tout ce qu'il avoit de crédit sur les Vénitiens, pour empêcher que l'hérésie n'insinuât chez eux son venin. Rien ne pouvoit être plus agréable à Paul V & à ses adhérens, qu'une négociation directement établie par un Monarque tel qu'Henri IV pour empêcher les Vénitiens d'embrasser la Religion des Protestants.

M. de Champigni avoit remplacé à Venise M. de Fresnes. Le Roi lui envoya-copie de la lettre du Ministre de Genève. Il la montra en particulier à quelques Sénateurs, qui ne sçurent d'abord qu'en penser, & qui le pres-

An. 1609.

LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

Henri IV.
en informe le
Sénat.

An. 1609.
LEONARD
DONATO,
LXXXIX.
Doge de Venise.

ferent d'en faire part à la Seigneurie, sans quoi ils ne pourroient eux-mêmes se dispenser de dénoncer la chose aux Inquisiteurs d'Etat & au Conseil des Dix. Les mêmes Sénateurs, après y avoir bien réfléchi, engagerent M. de Champigni à faire quelques changemens à la copie de la lettre, en supprimant les noms des personnes & particulièrement celui du Doge.

Lorsque cet Ambassadeur fut introduit à l'audience & qu'il présenta la copie de cette singuliere lettre, l'étonnement du Doge & de tous les membres du Collége fut extrême. Ils ne balancerent pas à la regarder comme une supposition & une calomnie artificieuse de leurs ennemis. Quelques-uns même dirent; que c'étoit-là évidemment un tour de la façon des Jésuites, qui par le moyen de leur Pere Coton vouloient décrier la République dans l'esprit du Roi. L'Ambassadeur protesta que la lettre étoit véritable & que Sa Majesté s'en étoit assurée.

On ne put éviter de donner une attention apparente à un avertissement de cette nature donné par un Roi ami & qu'on avoit intérêt de ménager. Le Sénat en délibéra; & comme il ne vit

Conduite
du Sénat dans
cette occasion,

en tout cela que des allégations sans preuves, il se contenta d'ordonner aux Inquisiteurs d'Etat de veiller avec une attention particulière à ce qu'il ne fût rien innové sur le fait de la Religion. Fra-Fulgentio & Fra-Paolo furent avertis d'être extrêmement circonfpects dans leurs discours & dans leurs écrits; & le Sénat remercia le Roi de ses bons offices.

On n'a jamais bien sçu la vérité de cette affaire. Il est plus que vraisemblable, que la prétendue lettre du Ministre de Genève ne fut qu'un de ces stratagèmes, dont on a vu tant d'exemples, & dont certaines gens ont toujours cru pouvoir user pour nuire à leurs ennemis; que le stratagème réussit auprès d'Henri IV à l'instigation de quelques-uns de ses Ministres, ou trop faciles à adopter le soupçon d'hérésie, ou vendus au parti contraire, & par un concours de vraisemblances que les personnes intéressées sçavent toujours réunir pour accréditer la calomnie.

Quoi qu'il en soit, le Doge Léonard Donato, qu'on accusoit d'être un des chefs du complot formé pour détruire la Religion, ne perdit rien de la juste considération qu'il s'étoit acquise. Il

An. 1609.

LEONARD
DONATO.
LXXXIX.
Doge de Venise.

An. 1609.

LEONARD
DONATO,
LXXX.
Doge de Venise.

ne fut rien découvert & rien statué contre aucun des Sénateurs dont on prétendoit que plusieurs étoient gagnés au parti Huguenot. Fra-Paolo, à qui on en vouloit principalement, jouit jusqu'à la fin de l'estime & de la confiance du Sénat ; & la Religion Catholique ne reçut à Venise aucune atteinte.

Fin du Livre XL.

Fautes à corriger dans ce Volume.

- P** Age 48, ligne dernière, le Roi de France, *lisez*, la Reine de France.
 Page 61, ligne 28, vu qu'il se voyoit, *lisez*, ou qu'il se voyoit.
 Page 193, ligne 29, après quatorze, *lisez*, après quarante.
 Page 229, ligne 8, par des efforts, *lisez*, par des effets, ligne 28, la Carnée, *lisez*, la Canée.
 Page 233, ligne 10, Bandua, *lisez*, Budua.
 Page 375, ligne 29, qui suivirent, *lisez*, qui suivoient.
 Page 391, ligne 5, leur établissement, *lisez*, leurs établissements.
 Page 393, ligne 7, la Messe n'avoit, *lisez*, la Messe n'ayant.
 Page 402, ligne 20, contre la dignité, *lisez*, contre sa dignité, ligne 25, s'étoit fait, *l.* s'étoit faite.
 Page 405, lig. 2, de la replique, *l.* la République.
 Page 412, ligne 5, tout ce qui étoit, *lisez*, tout ce qu'il étoit.
 Page 418, ligne 1. l'Ant-Christ, *lisez*, l'Ante-Christ.
 Page 474, lig 5, leur ingrétude, *l.* leur ingratitude.
 Page 483, ligne 21, & l'exiger, *lisez*, & exiger.
 Page 490, ligne 16, à s'accodement, *lisez*, à l'accodement.
 Page 531, ligne 5, Philippe IV. *lisez*, Philippe III.
 Page 542, même faute.



T A B L E

DES MATIERES

DU TOME DIXIÈME.

A.

A *LBE* (Duc d') sa cruauté envers les peuples des Pays bas, 143.

A *MURAT III.* Empereur des Turcs & successeur de Selim, fait de grands préparatifs de guerre, 309.

A *NGLOIS*, esprit de la nation Angloise au temps de la mort de Henri VIII. Roi d'Angleterre, par rapport au commerce, 64.

B.

B *ARBEROUSSE* commande la flotte des Turcs, 35; arrive sur les côtes de Provence, 36; assiège Nice avec la flotte de François I. *ibid.*

B *ULLE in Cænâ Domini*, offense les droits des Souverains, 142.

C.

C *ARLOS* (Dom) fils de Philippe II. sa mort, 142.

C *ASTIGLIONÉ*, un des Plénipotentiaires de

l'Empereur, pour traiter de l'accommodement des Vénitiens avec le Pape, 543; son discours au Sénat, *ibid.*

CASTRO (Dom) Ambassadeur extraordinaire du Roi d'Espagne à Venise, pour travailler à l'accommodement des Vénitiens avec le Pape Paul V. 479; ses propositions au Sénat, 481; ses instances, 487; il revient à la charge, mais en vain, 490.

CATHARO (la Ville de) en Dalmatie, est renversée par un tremblement de terre, 127.

CHARLES IX. Roi de France, ordonne le massacre de la Saint Barthelemi, 289.

CHARLES-QUINT, sa perfidie rompt la paix qui étoit entre lui & François I, 19; fait défilér des troupes vers l'Italie, 21; son artifice à l'égard des Vénitiens, 24; son expédition en Afrique est suivie d'un mauvais succès, 26; il vient en Italie, 36; passe en Allemagne, 38; obtient avec peine du Pape que le Concile soit assemblé à Trente, 55; poursuit la tenue du Concile, *ibid.* est dégagé par la mort du Duc d'Orléans second fils de François I. de l'obligation de se dessaisir du Milanois, 46; convoque la diette de Ratisbonne au sujet des Protestans, 57; assemble une grande armée contre eux, 59; prospérité de ce Prince: il fait prisonniers l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse, 62; allarme par ses entreprises les Etats d'Italie, 63; refuse au Pape de lui rendre Plaisance, 73; se trouve sans défense à Inspruch, contre l'Armée des Confédérés du Corps Germanique, 88; est obligé de s'enfuir vers le Tirol, 89; assemble une diette à Passau, & obtient la

paix, 91 ; fait le siège de Metz , 93 ; est obligé de le lever , 94 ; son parti perd de sa considération en Italie , 98 ; ses troupes sont battues près de Renti en Artois , 100 ; il abdique le gouvernement de ses Etats , 101 ; réflexions sur les motifs de cette abdication , *ibid.* il remet l'Empire à son frere & le reste de ses Etats à son fils Philippe , il se retire , 102.

CHYPRE (Isle de) est attaquée par les Turcs , 183 ; description de cette Isle , *ibid.*

CONGRÈS (un) ouvert à Rome pour la négociation d'une ligue contre les Turcs , 202.

CONTARINI (le Provéditeur) est recherché pour avoir livré combat à une Galère Turque : il est absous , *ibid.*

CONTARINI (François) Evêque de Baffo , discours touchant qu'il fait au Peuple de Nicosie , Ville assiégée par les Turcs , pour l'encourager à se défendre , 187.

CUPIDITÉ , tragique exemple des excès de la cupidité , 129.

D.

DÉVOT (un) à la tête du Gouvernement , gouverne mieux qu'un autre à mérite égal & pourquoi , 96 ; inconvéniens qui naissent , si la dévotion est son seul mérite , *ibid.*

DOM JUAN D'AUTRICHE commande les Galères d'Espagne , 235 ; ses belles qualités , *ibid.* refuse de joindre les Vénitiens , 257.

DONATO (Léonard) Doge de Venise , sa réponse aux propositions de M. de Fresnes de la part de Henri IV. touchant l'accommode-

ment de la République avec Paul V. 505 ; sa réponse au Cardinal de Joyeuse sur les conditions exigées par le Pape, pour l'accommodement, 557 ; refuse le rappel des Jésuites, 558.

DORIA (André) reçoit ordre de joindre la flotte des Vénitiens, 181 ; description de cette flotte, 194 ; il refuse de combattre les Turcs, & pourquoi, 195 ; il prend congé des Vénitiens & ramène sa division en Sicile, 196.

DROIT des gens, en quel cas ce n'est pas le violer par rapport aux hôtels des Ambassadeurs, 12.

DUPERRON (le Cardinal) la représentation qu'il fait au Pape Paul V. détermine le Pape à consentir à s'accommoder avec les Vénitiens, 548.

E.

ESPAGNE (Cour d') sa politique touchant la guerre que les Turcs faisoient aux Vénitiens, 198, mauvaise volonté de cette Cour pour les Vénitiens 260 ; sa politique artificieuse lors du démêlé des Vénitiens avec le Pape Paul V. 424 ; le Roi d'Espagne envoie un Ambassadeur à Venise, pour accommoder le différend 479 ; manœuvre des Espagnols à l'égard des Vénitiens, 507.

F.

FAMAGOUSTE assiégée par les Turcs, 194 ; description de cette Ville, 236 ; brave défense des assiégés 237 ; la place

est bombardée, 239; elle capitule, 240; mauvaise foi des Turcs, 241; la Ville est pillée, 242.

FARNESE (Octave) commande les troupes du Pape contre les Protestans, 59.

FARNESE (les) se séparent du parti de la France, 103.

FARNESE, (le Cardinal) sa harangue au Sénat de Venise, pour l'engager à se déclarer pour François I. contre l'Empereur, 42.

FARNESE (Pierre Louis) fils du Pape Paul III. est investi du Duché de Parme & de Plaisance, 56; il mécontente les Nobles de Plaisance, il est assassiné dans son Palais, 67.

FLOTTE CHRÉTIENNE contre les Turcs se réunit à Messine, 235; met à la voile, 244; rencontre la flotte des Turcs vers Lépante, 245; le combat s'engage & elle remporte une victoire complète sur les Turcs, 247; la flotte Chrétienne va de recherche au-devant de l'ennemi, 267; les Turcs évitent le combat: la flotte se sépare, 269.

FRA-PAOLO (l'Historien) très-véridique, 346.

FRANÇOIS I. est irrité de l'insulte prétendue faite à son Ambassadeur à Venise, 12; fait des plaintes dans toutes les Cours de l'Europe sur l'assassinat commis par ordre de Charles-Quint, de deux Gentilhommes ses envoyés, 20; sollicite les Vénitiens contre ce Prince, 27; harangue de son Ambassadeur à ce sujet, 28; il ne peut les gagner, 29; sollicite inutilement les Vénitiens d'entrer dans sa querelle avec Char-

les-Quint, 42 ; fait la paix avec l'Empereur, 48 ; il meurt, 63 ; divers raisonnemens sur sa mort, *ibid.*

FRANÇOIS (les) font la guerre avec succès dans le Piémont sous Henri II, 98 ; sont battus dans la Toscane, 100 ; perdent la bataille de Saint Quentin, 105.

FRESNES (de) Ambassadeur d'Henri IV, à Venise : expédiens qu'il propose pour l'accommodement des Vénitiens avec le Pape Paul V. 455 ; instruction dont il est chargé pour le Doge, de la part de Henri IV. 504 ; Discours qu'il fait au Sénat pour le porter à accorder ce que le Pape exigeoit des Vénitiens, 523.

FUENTÈS (le Comte de) répand l'allarme parmi les Grisons pour les désunir des Vénitiens, 515 ; ses manœuvres pour les faire soulever, 529.

G.

GREGOIRE XIII. (le Pape) Hugues Buon-Compagno, 255.

GUISE (le Duc de) fait lever le siège de Metz à Charles-Quint, 94 ; est rappelé d'Italie par Henri II. prend la Ville de Calais, 108.

GUISE (le Duc de) fils du précédent, est assassiné à Blois par ordre de Henri III. 320.

H.

HENRI II. Roi de France, songe à se faire un parti en Italie, 66 ; sollicite en vain les Vénitiens de rompre avec l'Empereur, 78 ; envoie des troupes en Piémont pour faire la guerre à la maison d'Autriche, 84 ;

se ligue avec les Protestans d'Allemagne contre l'Empereur, 87 ; il entre en Lorraine, se saisit de Metz, 88 ; fait de nouveaux efforts auprès des Vénitiens, pour concourir à l'expédition de Naples, 91 ; mort funeste de ce Prince dans un Tournois, 112.

HENRI III. Roi de France, se dérobe de la Pologne, à la nouvelle de la mort de son frere, 290 ; traverse l'Allemagne & retourne en France par les Etats de Venise, *ibid.* description de la magnifique réception que lui font les Vénitiens, 291 & *suiv.* il tombe dans le mépris, 316 ; il est assassiné, 321.

HENRI IV. il est reconnu Roi de France par les Vénitiens, 321 ; est blessé d'un coup de couteau, par Jean-Châtel, 330 ; est reconcilié avec le Saint-Siége, *ibid.* ce Prince & sa postérité sont mis au nombre des nobles Vénitiens, 340 ; tente l'accommodement des Vénitiens avec Paul V. 454 ; est mécontent de ce Pape, 474 ; sage conduite de ce Prince, dans la négociation pour l'accommodement, 502 ; assure la République de son amitié, 498 ; propositions qu'il fait faire au Sénat, 504 ; fait lever des troupes en Suisse, & pour quelle fin, 517 ; envoie le Cardinal de Joyeuse, en Italie, *ibid.*

J.

JACQUES I. Roi d'Angleterre, se déclare pour les Vénitiens dans leur démêlé avec Paul V. 433.

JESUITES (les) de Venise. Embarras où ils

sont s'ils garderoient l'interdit lancé contre la République de Venise, 391 ; leur complaisante politique pour la Cour de Rome, 393 ; sortent de l'Etat de Venise, *ibid.* ils y sont regardé comme ennemis de la patrie, *ibid.* ils sont imités par les Capucins & les Théatins, 395 ; les Jesuites intriguent en Italie par haine contre les Vénitiens, 413 ; parlent injurieusement de la République, la traitent d'hérétique, &c. 414 ; sont proscrits pour toujours de l'Etat de Venise par un décret du Sénat, 416 ; ils se donnent de grands mouvemens pour être compris dans l'accommodement du Pape avec les Vénitiens, 519 ; les Jesuites Lorrains refusent de confesser le Résident de Venise à Nanci, 555 ; les Vénitiens ne veulent point consentir à leur rappel, 560 ; ils restent bannis des terres de la République, 575.

JULES III. élu Pape, 77 ; s'occupe de la continuation du Concile de Trente, 78 ; il veut terminer l'affaire de Parme : embarras où le jette cette affaire, 79 ; il se déclare pour l'Empereur, 85 ; sa mort, 101.

JOYEUSE (le Cardinal de) envoyé à Venise par Henri IV. pour négocier l'accommodement des Vénitiens avec le Pape, 518 ; ses propositions au Sénat, 521 ; se contente de la réponse de ce Sénat, 526 ; part pour Rome, 543 ; son arrivée excite une grande rumeur, 545 ; il applanit toutes les difficultés pour l'accommodement, 551 ; obtient du Pape d'être chargé de ses instructions sur cette affaire, 553 ; arrive à Venise, expose les conditions de l'accommodement, 557 ; fait des instances pour le rappel des Jesuites, *ibid.*

L.

L ANDO (Pierre) Doge de Venise, 9; sa mort, son éloge, 55.

LEPANTE (bataille navale de) gagnée par les Chrétiens Confédérés contre les Turcs, 245 & suiv. à quoi principalement attribuée, 248; cette victoire inspire aux Princes Confédérés les plus vastes desseins contre les Turcs, 252.

LIBERTÉ. En quoi consiste la véritable liberté d'une Nation, 127.

LIGUE (la) en France, 316; de qui elle étoit l'ouvrage, 316; maux qu'elle produisit, 317.

LORRAINE (Duc de) approuve les Loix des Vénitiens, dont la Cour de Rome se plaignoit, 509, il offre sa médiation, 510, sa conduite pour empêcher que son fils le Comte de Vaudemont, ne commandât les troupes des Vénitiens contre le Pape, 532, tient un Conseil avec les Princes ses fils, représentations qu'il leur fait, 536.

LOREDAN (Pierre) élu Doge de Venise à 86 ans. Eloge de ce Vieillard, 141, sa mort, 176.

M.

M ALTHE (l'Isle de) est assiégée par les Turcs, & vaillamment défendue par les Chevaliers, 132.

MAXIMILIEN II. (l'Empereur) succède à Ferninand I. 131.

MEDICIS (Cosme de) est créé Grand Duc de Toscane, 145.

MEDICIS (François de) Grand Duc de Tos-

- cane , épouse une Gentildone Vénitienne ,
314.
- MOCENIGO** , Généralissime des Vénitiens ,
sa harangue aux Habitans de Malvoisie
& de Naples de Romanie , 13.
- MOCENIGO** (Louis) Doge de Venise , 176,
sa harangue aux Nobles pour ranimer les-
prit de patriotisme , 225 , il en fait une au-
tre sur la nécessité de la paix avec les
Turcs , 273 , reçoit un diamant d'un très-
grand prix de la part du Roi de France
Henri III. 304 , sa mort , 310.
- MUSTAPHA** (le Bacha) commande la flotte
Turque dans l'expédition de l'Isle de Chy-
pre , 184 , il fait le siège de Nicosie , 186,
la prend , 194 , attaque Famagouste , *ibid.*
sa barbarie envers un des braves Citoyens,
nommé Bragadino , 243.

P.

- P****ADAVINO** , Secrétaire du Sénat , & Rési-
dent de Venise , envoyé au Comte de Vau-
demont , 512 , est bien reçu du Duc de Lor-
raine , 513 , ses instances auprès de ce Comte
pour qu'il levât des troupes , 535 , ses re-
présentations au Duc de Lorraine , 537.
- PAIX** générale entre l'Empire , la France ,
l'Espagne , l'Angleterre , 109.
- PALLIANO** , (le Duc de) envoyé par le
Pape aux Vénitiens & pourquoi , 204 ,
sa harangue au Sénat , *ibid.*
- PAPES** , l'inconfidération de leurs démarches
vis-à-vis des Souverains , est toujours sui-
vie d'un mauvais succès , 570.
- PAUL III.** (le Pape) veut se liguier avec
les Vénitiens , 33 , donne en fief à son fils

Pierre-Louis Farnese, les Villes de Parme & de Plaifance, 56, sollicite en vain l'alliance des Vénitiens, 57, exhorte Charles-Quint à prendre les armes contre les Protestans, 58, lève une armée contre eux, 59, se lie avec le Roi de France Henri II. pour s'opposer aux entreprises de Charles-Quint, 65, il meurt en peu de jours : cause de sa maladie, 75, ses bonnes & mauvaises qualités, *ibid.*

PAUL IV. (le Pape) Jean-Pierre Caraffe, 101, son caractère, sa mort, 113.

PIE IV. (le Pape) Jean Ange de Médicis, 114, ses démêlés avec la République de Venise, 116, sert le ressentiment de Philippe II. contre les neveux de Paul IV, 119, sa mort, 132.

PAUL V. (le Pape) son éducation, son caractère, ses préventions, ses vues, 346 & *suiv.* ses entreprises contre les Vénitiens, 348, lance un monitoire contre eux, 349, Histoire de ce fameux démêlé, 350, & *suiv.* veut faire la guerre aux Vénitiens, 418, rassemble des troupes, 421, ses variations dans la négociation pour l'accommodement, 475, il veut déclarer la guerre aux Vénitiens, 506, envoie un bref au Duc de Lorraine, 514, ses plaintes à ce Prince, *ibid.* sent la nécessité de s'accommoder avec les Vénitiens, 517, ses subterfuges pour éviter de ne pas succomber dans cette querelle, 541, fait dépendre le succès de l'accommodement du rappel des Jesuites, 546 : autres conditions qu'il exige, 549 ; fait son accommode-

ment avec les Vénitiens, 562, il est humiliant pour lui, 569, & pourquoi.

PHILIPPE II. fils de Charles-Quint, son mariage avec la Princesse Marie Reine d'Angleterre, 99, il se rend en Espagne, exerce les rigueurs de l'inquisition contre les Hérétiques, 115, mauvais succès de l'expédition qu'il fait faire en Afrique, 115, il est soupçonné d'avoir fait mourir son fils Dom Carlos, & la Reine sa femme, 142.

PHILIPPE (Dom) fils de Charles-Quint, son caractère fier le fait mépriser, 73.

PIE V. (le Pape,) publie la Bulle *in cœnâ Domini*, 142, sa mort, 255.

PRIULI Ambassadeur de Venise à la Cour de France, 535.

PROTESTANS d'Allemagne, abusent de la modération de l'Empereur, 55, refusent de se soumettre aux décisions d'un Concile, *ibid.* leurs demandes à la diette de Ratisbonne, 57, forment une armée de 80 mille hommes, 59, ils sont forcés de se soumettre à l'Empereur, 61, se liguent avec Henri II. 87, marchent à Inspruch, 88.

Q.

QUIRINI (Marc-Antoine) envoyé par le Sénat au secours de Famagouste, 221, ses exploits, *ibid.*

R.

RAGAZONI, sa Mission à Constantinople pour négocier la paix n'a aucun effet, 230.

S.

SAINTE-QUENTIN, (bataille de) perdue par les François , 106 , la Ville est prise d'assaut, *ibid.*

SALUCES (affaire du Marquisat de) 339.

SAVOYE, (Emmanuel Philibert , Duc de) commande l'Armée des Espagnols, gagne la bataille de Saint-Quentin, 105.

SAVOYE (le Duc de) envahit le Marquisat de Saluces , 318 , est chargé des pouvoirs de l'Empereur , pour traiter de l'affaire des Vénitiens avec le Pape, 542.

SELIM, Empereur des Turcs , notifie au Sénat de Venise, son avènement à la Couronne ; 136 , médite la conquête de l'Isle de Chypre, 154 , fait faire un grand armement , 167 , la perte de la bataille de Lépante ne rabbat rien de son courage , 254.

SIXTE V. (le Pape) se déclare pour la ligue , 318 , confisque le Duché de Ferrare, 333.

SOLIMAN, Empereur des Turcs , fait marcher une grande Armée en Hongrie , 33 , il la ravage , fait étrangler son fils Mustapha , 97 , sa mort , son éloge , 135.

SUISSES (les) renouvellent leur alliance avec la France , 342.

T.

TRENTE (Concile de) est convoqué dans cette Ville , par l'autorité de Charles-Quint, 94 , quel a été le fruit de ce Concile, 129.

TREVISANI (Marc-Antoine) Doge de Venise , 95 , caractere de ce Doge , 96 , sa mort , 99 , opinion qu'on a de Sa Sainteté , *ibid.*

TURCS (les) envoient une flotte contre l'Empereur , prennent Agousta & Tripoli , 86 , battent la flotte de Philippe II. 116 , leur flotte débarque à l'Isle de Chypre , 183 , ils assiègent Nicosie , 186 , la prennent , font main basse sur tous les Habitans , 193 , perdent la bataille de Lépante , font des hostilités dans l'Archipel , 263 , ils font la guerre en Hongrie , 327.

V.

VAUDEMONT (le Comte de) traite avec la République de Venise , 508 , est pressé par le Pape de quitter le service des Vénitiens , 534.

VENIER , Ambassadeur de Venise à la Cour de François I. Sage réponse qu'il fait à ce Prince , 12 , il est élu Doge de Venise , 99.

VENISE & VENITIENS , trahison découverte à Venise 9 , un accident indispose les Turcs contre les Vénitiens , 22 , ils observent une exacte neutralité dans les démêlés entre Charles-Quint & François I. 24 , ils refusent de se liguier avec le Pape Paul III. 34 , achettent de Pierre Strozzi , la Ville de Marano , 40 , refusent d'épouser la querelle de François I. contre Charles-Quint , 47 , entretiennent la bonne intelligence avec Henri II. successeur de François I. 63 , persistent dans leur neutralité envers l'Empereur , 68 , leur politi-

que au sujet de l'élection des Papes , 76 , donnent de sages Conseils au Pape Jules III. 80 , le Sénat fait équiper cent galères, pour observer les mouvemens des Turcs , 108 , il ordonne qu'on fasse la chasse aux Pirates , 110. Démêlé des Vénitiens avec le Pape Pie IV; dispute vive au Concile de Trente, de leurs Ambassadeurs avec celui de Bavière, au sujet de la préséance , 120 , les Vénitiens font la guerre contre les Uscoques , 123 , reçoivent le Dogme du Concile de Trente, mais non la discipline , 129 , obligent la flotte des Turcs à quitter la Dalmatie , 135 , envoient un Ambassadeur à Selim , nouvel Empereur , 137 , embellissent leur Capitale , *ibid.* incendie de l'Arсенal de Venise , 143 , le Sénat fait des préparatifs de défense contre l'entreprise de l'Empereur Turc sur l'Isle de Chypre , sollicite l'assistance des Princes Chrétiens , 161 , les Vénitiens sont secourus par le Roi d'Espagne , 177 , leur flotte arrive en Candie en mauvais état , 179 , ils ont recours vainement à l'Empereur : le Sénat consent de se liguier avec le Pape & l'Espagne , 216 , conditions du Traité , 217 , il ordonne un nouvel armement , 220 , envoie un secours à Famagouste , 221 , opérations des Vénitiens en Albanie & en Dalmatie , 223 & 224 , ils voient leurs finances épuisées , *ibid.* la nouvelle de la flotte Turque entrée dans le golfe jette la terreur dans Venise , 233 , joie des Vénitiens sur le gain de la bataille de Lépante , 248 , pressent en vain Dom Juan de les joindre , 257 , envoient des Ambas-

fadeurs en France & à Madrid, 261, mécontents de leurs Alliés, ils songent à faire la paix avec les Turcs, 271, ils y réussissent, 278, font au Roi de France Henri III. la plus magnifique réception, 291 & *suiv.* diverses fêtes qu'ils donnent à ce Prince, 302, ils érigent un monument à cette occasion, 305, ont beaucoup à souffrir des Pirateries des Uscoques, 327, 331, leur fameux démêlé avec le Pape Paul V. 350, font des préparatifs de défense contre le Pape, 421, leur sage politique dans ce démêlé, 432, établissent par des écrits les maximes fondamentales sur les deux puissances, 443, suite de cette affaire, 456 & *suiv.* négociation des Vénitiens avec la France, 498, leur prudence & dextérité admirables, 501, le Sénat refuse de consentir au rappel des Jésuites, 526, & tout acte qui avoit l'air d'absolution de la part du Pape, 558, les Vénitiens font leur accommodement avec Paul V. 562, fin de leur démêlé avec ce Pape, 570.

VILLEROY, (M. de) propositions qu'il fait à l'Ambassadeur de Venise, de la part de Henri IV. 504.

F I N.







